

Paul DEJEAN [1931-2005]

prêtre, enseignant, ministre,
militant des Droits de l'homme et écrivain haïtien.

(1993)

HAÏTI

ALERTE, ON TUE !

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC
<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée avec le concours de *Jacques CHARLES*, bénévole, sociologue et membre du Réseau des jeunes bénévoles des Classiques des sciences sociales en Haïti [REJEBECSS-Haïti], [Page web](#). Courrier électronique : charlesjacques00094@gmail.com

à partir de :

Paul Dejean

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

Montréal : Les Éditions du CIDIHCA, 1993, 301 pp.



Livre diffusé en libre accès à tous avec l'autorisation de la direction du CIDIHCA accordée le 2 septembre 2019.



Courriel : CIDIHCA INFO : infocidihca@gmail.com

CIDIHCA : <https://www.cidihca.com/default.php>

Daniale Godefroy

Responsable de projet

Simone Gardère

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

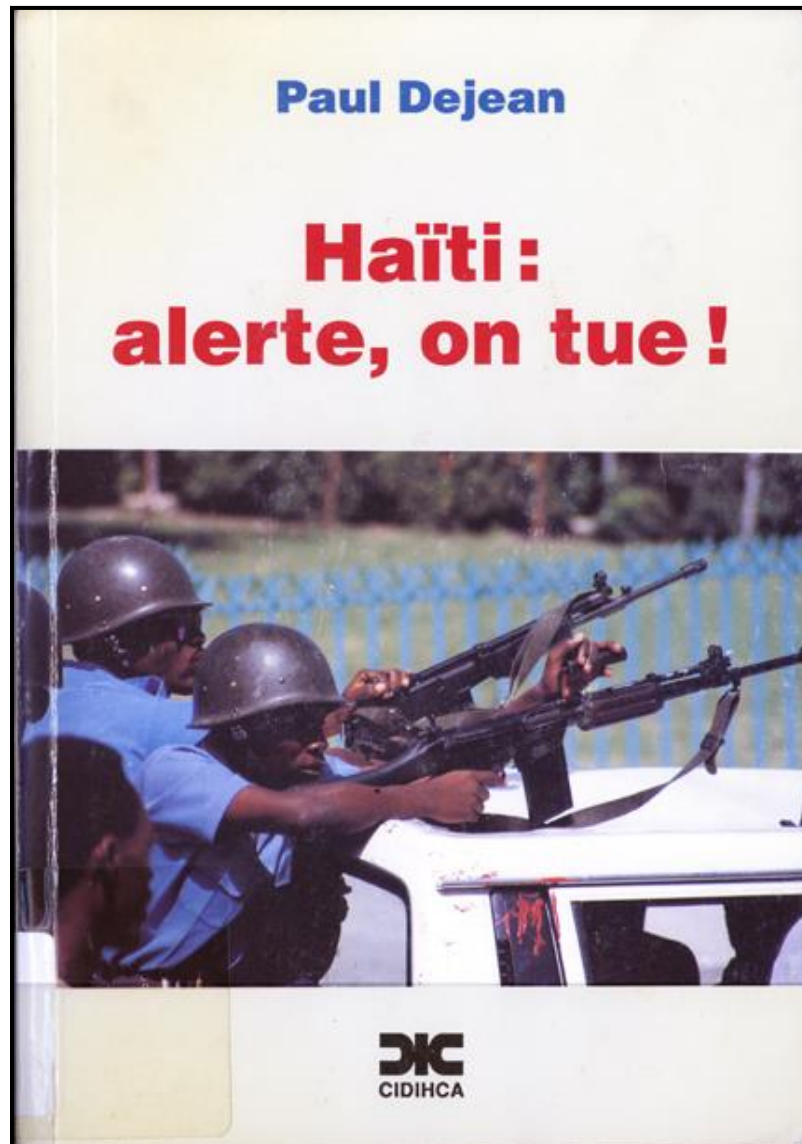
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 19 mars 2019 Chicoutimi, Québec.



Paul DEJEAN [1931-2005]
prêtre, enseignant, ministre,
militant des Droits de l'homme et écrivain haïtien.

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !



Montréal : Les Éditions du CIDIHCA, 1993, 301 pp.



Nous voulons témoigner notre gratitude à la direction du **CIDIHCA**, *Le Centre International de Documentation et d'Information Haïtienne, Caribéenne et Afro-canadienne* pour l'autorisation de diffuser ce livre en libre accès à tous dans Les Classiques de sciences sociales.

L'autorisation nous a été confirmée le 2 septembre 2019.



Courriels : infocidihca@gmail.com

CIDIHCA : <https://www.cidihca.com/default.php>

Daniale Godefroy

Responsable de projet

Simone Gardère

Jean-Marie Tremblay, C.Q., sociologue

Professeur associé, UQAC

fondateur, Les Classiques des sciences sociales

Chicoutimi, Québec,

Lundi, le 19 octobre 2019.

Merci aux universitaires bénévoles
regroupés en association sous le nom de:

**Réseau des jeunes bénévoles
des Classiques des sciences sociales
en Haïti.**

Un organisme communautaire
œuvrant à la diffusion en libre accès du
patrimoine intellectuel haïtien, animé
par *Rency Inson Michel* et *Anderson
Layann Pierre*.

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/Réseau-des-jeunes-bénévoles-des-Classiques-de-sc-soc-en-Haïti-990201527728211/?fref=ts>



Courriels :

Rency Inson Michel : rencyinson@gmail.com

Anderson Laymann Pierre :
andersonpierre59@gmail.com

Ci-contre : la photo de Rency Inson MICHEL.

Un grand merci à **Ricarson DORCÉ**, directeur de la collection “*Études haïtiennes*”, pour nous avoir prêté son exemplaire de ce livre afin que nous puissions en produire une édition numérique en libre accès à tous dans Les Classiques des sciences sociales.



jean-marie tremblay, C.Q.,
sociologue, fondateur
Les Classiques des sciences sociales,
19 octobre 2019.

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !
© Les Éditions du CIDIHCA

ISBN 2-920862-76-6
Dépôt légal : 2^e trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

CIDIHCA
Centre international de documentation et d'information haïtienne,
caraïbéenne et afro-canadienne
417, rue Saint-Pierre, bureau 408
Montréal (Québec) Canada H2Y2M4
Téléphone : (514) 845-6218
(514) 845-0880
Télécopieur : (514)845-0631

Distribution :
CEDILIV
Centre de diffusion du livre de Montréal inc.
1751, rue Richardson, bureau 7519
Montréal (Québec) H3G 1K6
Téléphone : (514) 939-2660
(514) 939-4189
Télécopieur : (514) 939-2661

Conception typographique et montage :
Édiscript enr.

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#)

Avec ce livre témoin, nous voici projetés en plein cœur du drame où, depuis le 30 septembre 1991, se débattent sept millions d'êtres humains.

Impossible d'éluder l'angoisse obsédante de tant de voix ramassées, ordonnées, orchestrées en une *puissante et impitoyable interpellation* de la conscience d'un monde qui se veut libre et démocratique.

Interpellation puissante et impitoyable de la conscience de tant de décideurs habitués à disposer comme de robots sans âmes de tant d'hommes et de femmes, de tant de peuples et de nations, au seul gré de leurs intérêts ou de leur appétit de puissance et d'argent.

Interpellation puissante et impitoyable de la conscience de tant de « bonnes consciences », engluées dans le train-train routinier et déshumanisant d'une existence repue, douillette et égoïstement ramenée aux dimensions étriquées de leurs petits soucis futiles et factices.

Livre témoin d'un homme témoin d'un peuple témoin.

Livre témoin, prenant appui sur des documents de première main, riches, précis, palpitants.

Homme témoin, en symbiose, de longue date, avec une terre et un peuple auxquels il voue un amour charnel, viscéral et passionné.

Peuple témoin, peuple martyr, piétiné par des siècles de tant et de telles injustices, de l'intérieur et de l'extérieur. « Peuple écrasé, mais pacifiquement debout, méprisé mais douloureusement fier, exploité mais solidairement fraternel. »

Ce peuple témoin, ce peuple martyr, qui s'obstine à refuser qu'on lui vole son âme et qu'on lui tue ses rêves sans mesure de liberté pour tous et de démocratie pour tous, prête sa voix de peuple prophète à tous ses frères, comme lui écrasés, humiliés, exploités, pour déclarer la paix, l'amour et la justice à tous les peuples de la planète et pour crier sa foi en un nouvel ordre mondial où tous les hommes, toutes les femmes, tous les enfants de la terre, de tous les peuples et de toutes les nations, pourront enfin s'épanouir dans la justice et la vérité, en tout respect et fraternelle convivialité.

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[6]

Du même auteur

Problèmes d'alphabétisation en Haïti, Paris, 1963, polycopié.

4 ti liv evanjil yo, Iv Dejan ak konkou Pôl Dejan, Port-au-Prince, Éditions Henri Deschamps, 1967.

Les Haïtiens au Québec, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1978.

The Haitians in Québec. A Sociological Profile, traduction de Max Dorsainville, Ottawa, Tecumseh, 1980.

Le Racisme dans l'industrie du taxi à Montréal, Montréal, Eben-Ezer, 1984.

Florilège de lutte et d'espérance : 18 mars -18 juin 1986 (polycopié).

Yon konstitisyon pou ki sa, pou ki moun ?, Pôl Dejan ak Iv Dejan, Pôtoprens, Enprimri Wodrigèz, 1986.

Prélude à la liberté, Port-au-Prince, Imprimerie Rodriguez, 1987.

Ochan pou Pèp Ayisyen. 7 fevriye pap péri !, Pôtoprens, Enprimri Wodrigèz, 1987.

Survol des tentatives d'alphabétisation en Haïti par les services gouvernementaux (1943-1988), Port-au-Prince, GARE, 1989.

Konstitisyon Repiblik d Ayiti 1987, Pôtoprens, 1990.

Ki sagouvènman ajanm fè ant 1943 ak 1988 pou l règle kozepa konn li ak pa konn ekri ann Ayiti ?, Pôtoprens, Le Natal, 1990.

Dans la tourmente. Interlude douloureux. Premier et deuxième mouvements. Mars-avril 1989, Port-au-Prince, 1990.

D'Haïti au Québec, Montréal, Éditions du CIDIHCA, 1990.

Haïti, un an après le coup d'État, collaboration, Éditions du CIDIHCA, 1992.

[7]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !
Table des matières

[Quatrième de couverture](#)

Première partie
30 septembre 1991 - décembre 1992 [13]

[Avant-propos \[15\]](#)

[Par mode d'entrée en matière \[21\]](#)

Chapitre 1. [La communauté internationale face au coup d'État \[23\]](#)

- I. [Appel à l'éthique internationale \[25\]](#)
- II. [Appel aux amis d'Haïti \[30\]](#)

Chapitre 2. [Les organisations internationales et le coup d'État \[33\]](#)

- I. [L'Organisation des Nations unies \[33\]](#)
 - I.1. Lettre du premier ministre René Préal à l'ONU [34]
 - I.2. Soutien d'associations internationales à l'ONU [39]
- II. [L'Organisation des États américains \[41\]](#)
 - II.1. Document soumis à la Mission de l'OEA [45]
 - II.2. Lettre du premier ministre René Préal à l'OEA [55]
 - II.3. Lettre de parlementaires haïtiens à l'OEA [61]
 - II.4. Autre lettre de Parlementaires à l'OEA [66]
 - II.5. Lettre ouverte de cent signataires à l'OEA [68]

[8]

Chapitre 3. [Désinformation, intoxication, non-information diffamation \[75\]](#)

- I. [Réflexions sur un rapport du PNUD \[76\]](#)
- II. [Trois lettres à Amnesty International \[85\]](#)
 - II.1. 15 juillet 1992 [85]
 - II.2. 30 septembre 1992 [89]
 - II.3. 25 octobre 1992 [90]
- III. [De la désinformation à la diffamation \[91\]](#)
 - III.1. Un exemple à l'extérieur : Jeane Kirkpatrick [91]
 - III.2. Un exemple à l'intérieur : Henri Piquion [95]

Chapitre 4. [Les boat people haïtiens](#) [99]

- I. [Les incidences du coup d'État sur leur situation](#) [99]
- II. [Un massacre camouflé en naufrage](#) [102]
- III. [Interview de deux rescapés du drame de Sources Puantes](#) [104]
- IV. [Protestation de la Plate-forme des droits humains](#) [120]

Chapitre 5. [Politique, politiques et politiciens](#) [123]

- I. [Le Parlement et le coup d'État](#) [124]
 - I.1. Déclaration conjointe n° 1 (17 octobre 1991) [124]
 - I.2. Dossier n° 2 (3 novembre 1991) [134]
 - I.3. Lettre de cinquante et un parlementaires au président Aristide [141]
- II. [Témoignage d'un élu municipal](#) [143]
- III. [Témoignage d'un commerçant](#) [146]
- IV. [Témoignage de syndicalistes](#) [152]
- V. [Témoignage collectif](#) [153]

Chapitre 6. [L'Église et le coup d'État](#) [157]

- I. [Lettre ouverte à Jean-Paul II](#) [159]
- II. [Survol des derniers développements religieux de la crise en Haïti](#) [170]
- III. [Lettre ouverte à la quatrième assemblée de la CÉLAM](#) [179]
- IV. [Lettre de membres du clergé d'Amérique latine](#) [181]
- V. [Membres de l'Église d'Haïti victimes de la répression](#) [182]
- VI. [Déclaration des supérieurs majeurs de la CHR](#) [187]
- VII. [Lettre du Presbytérium de Jérémie](#) [188]
- [9]
- VIII. [Deux déclarations de Mgr Willy Romélus](#) [191]
 - VIII.1. 5 novembre 1991 [191]
 - VIII.2. 14 août 1992 [193]
- IX. [Lettre d'un laïc engagé du diocèse de Jérémie](#) [195]
- X. [Deux lettres au théologien français René Laurentin](#) [198]
 - X.1. 1^{er} août 1992 [198]
 - X.2. 20 octobre 1992 [204]
- XI. [Un parallèle indu entre deux hommes d'Église](#) [207]

Chapitre 7. [Les États-Unis d'Amérique et le coup d'État](#) [215]

- I. [Une quinzaine de groupes écrivent à Alvin P. Adams](#) [217]
- II. [Une soixantaine d'organisations écrivent à George Bush](#) [219]
- III. [Des parlementaires écrivent au Congrès américain](#) [223]

[Par mode de conclusion de la première partie](#) [227]

Deuxième partie
janvier - mars 1993 [229]

[Propos](#) [231]

Chapitre 8. [Cinéma](#) [235]

Chapitre 9. [Contraste sur fond de crise](#) [239]

Chapitre 10. [Naufrage en plein naufrage](#) [245]

Chapitre 11. [La vérité qui rend libre](#) [253]

I. [Déclaration de prêtres de tous les diocèses d'Haïti](#) [253]

II. [Communiqué de la Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme](#) [255]

Chapitre 12. [Contre-évangile de l'imposture](#) [257]

I. [Interview dans Libète](#) [257]

II. [Communiqué de la Conférence épiscopale d'Haïti](#) [260]

III. [Réflexions sur le communiqué de la CEH](#) [261]

[10]

Chapitre 13. [Désinformation à jet continu](#) [265]

[Et après ? Non conclusion, sur mode... surréaliste](#) [269]

[Appendices](#) [271]

[Appendice 1.](#) Communiqué de la Commission présidentielle [273]

[Appendice 2.](#) Lettre du premier ministre constitutionnel au Président élu des États-Unis d'Amérique [277]

[Appendice 3.](#) Extraits d'un message du premier ministre constitutionnel au secrétaire général de l'ONU [281]

[Appendice 4.](#) Répression... au carré (1^{er} - 18 décembre 1992) [283]

[Appendice 5.](#) Derniers soubresauts de la Bête : crime à l'Hôpital du Canapé-Vert [286]

[Index des noms propres et chronologique des dates](#) [289]

[11]

*En hommage au peuple d'Haïti,
témoin et prophète,
ainsi que son président
qu'il s'est choisi
en toute liberté et démocratie
le dimanche 16 décembre 1990.*

[12]

[13]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

Première partie

30 SEPTEMBRE 1991
— DÉCEMBRE 1992

[Retour à la table des matières](#)

[15]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !
PREMIÈRE PARTIE
AVANT-PROPOS

[Retour à la table des matières](#)

En révisant un certain nombre de documents, à la rédaction desquels j'ai souvent eu à travailler, il m'est venu soudain à l'idée que, réunis en volume, ces textes, tous consacrés, de près ou de loin, à la crise déclenchée par le sanglant coup d'État militaire du 30 septembre 1991, pourraient être d'une certaine utilité.

Plusieurs de ces documents existent déjà dans leur version créole et je me promets bien, comme pour des publications précédentes, d'en faciliter l'accès, dans cette langue, aux lecteurs de mon pays.

Il me semble, néanmoins, que dans la conjoncture internationale actuelle, devrait pouvoir être satisfait rapidement le désir manifesté par de nombreux amis du peuple d'Haïti, de disposer de données sérieuses et de première main, en vue de se faire une opinion motivée et en profondeur, sur cette douloureuse situation qui étire interminablement et sans motifs défendables les souffrances de sept millions d'êtres humains, en quête de liberté, de démocratie et de justice, dans la dignité et la fraternité.

Ces pages étaient déjà rassemblées quand j'ai pris connaissance du courageux opuscule de l'Agence haïtienne de presse (AHP), *La Presse*

sous la mitraille ¹ ainsi que d'un bilan des méfaits ravageurs du cyclone militaire du 30 septembre 1991, *Haïti, un an après le coup d'État* ².

[16]

Qui pourrait supposer que, péniblement sorti de la longue nuit duvaliérienne, imposée à la nation haïtienne par « les rapacités conjuguées du dedans et du dehors ³ », notre pays se trouverait à nouveau plongé dans l'indescriptible chaos où il se débat depuis le 30 septembre 1991 ?

Il est trop commode de se répandre en papelardes lamentations sur les interminables soubresauts que connaît la vie politique haïtienne depuis le 7 février 1986, sans se donner la peine d'aller au fond des choses pour en déceler les causes profondes et les auteurs véritables.

Les pieuses exhortations du pape Jean-Paul II, à l'occasion de l'ouverture à Santo Domingo, en République dominicaine, de la quatrième Conférence des évêques d'Amérique latine (CELAM) constituent à cet égard un exemple aussi parfait qu'affligeant. Quand Jean-Paul II pose publiquement aux chrétiens d'Haïti la question suivante : « Pourquoi ne pas en finir avec les divisions stériles ? », il sait très bien que ce n'est pas aux chrétiens d'Haïti qu'il s'adresse ; il sait très bien que ce n'est pas une question qu'il leur pose.

Il ne fait que suivre une ligne de conduite qu'il s'est délibérément (infailliblement ?) fixée depuis 1986, chaque fois qu'il est intervenu sur la question haïtienne. Il n'est jamais intervenu pour dénoncer les crimes, pourtant universellement connus et reconnus, perpétrés sans arrêt contre ce peuple pacifique et sans armes par des criminels et des *makout* sans foi ni loi, dont certains, hélas, militent au vu et au su de tous dans les rangs du clergé et de la hiérarchie catholiques.

Divisions stériles ! Et les massacres de Jean-Rabel, en juillet 1987, où plus d'une centaine de paysans ont perdu la vie pour rien ? Divisions stériles !

¹ *La Presse sous la mitraille (Haïti : 30 septembre 1991)*, Montréal, Agence haïtienne de presse/Les Éditions du CIDIHCA, 1992.

² *Haïti, un an après le coup d'État*, Montréal, Les Éditions du CIDIHCA, 1992.

³ Paul Dejean, *Les Haïtiens au Québec*, Montréal, PUQ, 1978, p. 171.

Divisions stériles ! Et les massacres qui ont précédé, accompagné et suivi les élections noyées dans le sang du peuple, le 29 novembre 1987, où des centaines d'électeurs, pour empêcher un scrutin libre et honnête, ont été immolés, pour rien ? Divisions stériles !

Divisions stériles ! Et le massacre de Saint-Jean-Bosco, le dimanche 11 septembre 1988, en pleine célébration liturgique, où, sous les yeux complices de M^{gr} Paolo Romeo, nonce apostolique, l'église profanée a été incendiée et le sang de dizaines et de dizaine [17] de fidèles, hommes, femmes, enfants, bébés, a abondamment coulé, pour rien ? Divisions stériles !

Divisions stériles ! Et les victimes de la bombe de Pétienville et les petits corps calcinés par les lance-flammes *makout*, à la rue Camille-Léon, en décembre 1990, tous innocents, martyrisés pour rien ? Divisions stériles !

Divisions stériles ! Et les 2 000 tués des premiers jours du coup d'État, pour lesquels le Saint-Père n'a jamais eu un mot de compassion, ni pour les familles, ni pour les victimes, tombées pour rien ? Divisions stériles !

Divisions stériles ! Et les centaines de milliers de personnes, interdites de séjour dans leur foyer, obligées, depuis douze longs mois, de se trouver abri et subsistance précaires, pour elles et pour les leurs, véritables morts en sursis, pour rien ? Divisions stériles !

Divisions stériles ! Et les 50 000 *boat people* dont plus de la moitié a été impitoyablement refoulée par Washington et dont combien ont servi de pâture aux requins, pour avoir voulu échapper aux balles des assassins ? Et les 35 réfugiés des Sources Puantes, massacrés sans pitié par des militaires, pour rien ? Divisions stériles !

Et c'est avec les auteurs de ces crimes abominables que la plus haute autorité d'une Église « experte en humanité » n'hésite pas à demander que les victimes échangent un hypocrite baiser de paix, sans la moindre exigence de justice, sans la moindre apparence chez les bourreaux d'un début de contrition et encore moins de ferme propos !

Et ce sont les auteurs de ces crimes abominables, leurs supporters et leurs complices, que la plus haute autorité d'une Église « experte en humanité » encourage l'épiscopat d'Haïti à traiter comme seuls interlocuteurs valables, au mépris du choix lucide, clair, libre et

irréprochable, fait le 16 décembre 1990 et constamment renouvelé depuis, par l'immense majorité d'un peuple écrasé, mais pacifiquement debout, méprisé, mais douloureusement fier, exploité, mais solidairement fraternel !

Non, vraiment, ce n'est pas au peuple d'Haïti que s'adresse la question du pape : « Pourquoi ne pas en finir avec les divisions stériles ? » C'est la galerie internationale qu'il apostrophe, à partir de l'extraordinaire tribune mondiale offerte par la célébration culturo-politico-religieuse d'un 500^e anniversaire plus que controversé.

C'est à la galerie internationale, inévitablement mise en condition par le prestige séculaire de l'autorité papale, que Jean-Paul II [18] veut imposer sa propre lecture du phénomène haïtien depuis 1986 et, pourquoi ne pas l'admettre ouvertement, du phénomène Aristide, depuis la même époque !

Le peuple d'Haïti, lui, sait d'instinct et de science certaine, depuis au moins la déportation, en 1802, de Toussaint Louverture, que le sacrifice des fils et filles d'Haïti, tombés dans la lutte, n'a jamais été vain, n'a jamais été inutile, n'a jamais été stérile. Il sait d'instinct et de science certaine, que le sang de ses martyrs est semence de liberté, tout comme pour Tertullien, dans l'Église à ses débuts, « le sang des martyrs était semence de chrétiens ».

Le peuple chrétien d'Haïti a, plus d'une fois, fait savoir directement au Saint-Père que sa lecture du phénomène haïtien et du phénomène Aristide s'appuie manifestement sur des informations fausses ou savamment faussées et allègrement diffusées par d'entrepreneurs et peu scrupuleux représentants du Vatican, à partir de données opportunément fournies par des pasteurs timorés, ou bien totalement soumis, ou bien ecclésiastiquement ambitieux, ou bien carrément corrompus par plus d'un quart de siècle de collaboration veule avec la dictature des Duvalier.

En insistant, chaque fois qu'il s'adresse à eux depuis 1986, sur la nécessité d'une « réconciliation » entre Haïtiens, Jean-Paul II a totalement fait sienne la thèse que Washington essaye de faire passer (en en créant au besoin de toute pièce la preuve, comme en certains autres points du globe), à savoir qu'il y a en Haïti un danger de guerre civile.

Washington a tout fait pour susciter, sans y parvenir, cette situation de guerre civile (comme en Angola, comme au Nicaragua). Inutile de préciser que cette thèse a été assumée sans scrupules ni états d'âme, par les politiciens traditionnels et ambitieux, auxquels des évêques haïtiens, entre autres l'archevêque du Cap-Haïtien et l'évêque auxiliaire de Port-au-Prince, apportent un soutien persévérant, inconditionnel et honteux.

Or, il coule de sens que, depuis 1985 et surtout à partir du 7 février 1986, on n'assiste pas, en Haïti, à une lutte entre factions rivales bénéficiant d'atouts plus ou moins équilibrés, en puissance de feu, en puissance d'argent, en pouvoir politique. Pendant six ans, il s'est agi, non pas de danger de guerre civile, mais bien d'une situation de guerre contre les civils, où l'armée, et ceux qui ont accepté son hégémonie (*makout*, politiciens traditionnels, parlementaires [19] dévoyés, industriels ou commerçants prédateurs, trafiquants de drogue et patrons de la contrebande), a le monopole de la force et des armes, face à une société civile, face à un peuple qui se bat à mains nues. Cette situation est devenue encore plus claire dès le moment où le père Aristide a accepté, en octobre 1990, de répondre positivement aux nombreuses voix qui le pressaient de s'engager dans la compétition électorale.

Les exhortations de Jean-Paul II, son exemple et celui de ses représentants, ne peuvent qu'accélérer, vers un point de non-retour, la rupture entre la quasi-totalité de la hiérarchie de l'Église catholique et l'immense majorité du peuple chrétien, du peuple d'Haïti tout court, que cette hiérarchie s'était pourtant, à bien des reprises, entre 1985 et 1987, solennellement engagée à conforter dans son cheminement vers la démocratie et vers sa libération.

L'originalité de la lutte du peuple haïtien qui, depuis six ans, dérouté tant de stratèges bardés de diplômes, tant de politiciens retors, tant de diplomates pétris de certitudes et surtout de préjugés, tient à la conception du leadership qui, à force de revers et de contradictions, a fini par affleurer, de la base : le vrai leader sera celui en qui pourra se reconnaître pleinement la majorité des siens et qui aura donné des preuves qu'il sait écouter, comprendre et partager leurs revendications, et les accompagnera, coûte que coûte, jusqu'à leur aboutissement. Bref, le contraire d'un mage ou d'un messie. Ce que le père Aristide résume en une formule saisissante : « Mieux vaut échouer avec le peuple que réussir sans le peuple ! »

Qui n'a pas compris cela, risque de ne pouvoir rien comprendre à ce qui se passe sur la scène politique haïtienne depuis six ans, où s'affirme un peuple, de plus en plus conscient que l'acteur principal sur cette scène, c'est lui. Et les armes politiques qu'il a lucidement choisi d'utiliser sont : son droit et sa constitution.

Je tiens à souligner que le choix des textes qui suivent n'a pas la prétention d'être exhaustif ni d'être le seul possible. Puissent les documents soumis à l'appréciation des lecteurs (et je m'adresse tout particulièrement aux lecteurs amis du peuple d'Haïti, auxquels, en priorité, est destiné le présent ouvrage), puissent ces documents permettre à ces amis lecteurs de se faire cette « opinion motivée et en profondeur » évoquée au tout début de cet avant-propos.

octobre 1992

[20]

[21]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !
PREMIÈRE PARTIE
PAR MODE D'ENTRÉE
EN MATIÈRE

[Retour à la table des matières](#)

Le 16 décembre 1990, le peuple haïtien a choisi massivement au premier tour d'élections universellement célébrées un président symbolisant la lutte obstinée de ce peuple :

POUR la liberté	CONTRE l'oppression
POUR la démocratie	CONTRE la dictature
POUR le droit	CONTRE l'arbitraire
POUR la dignité des pauvres	CONTRE le mépris des grands
POUR la solidarité agissante avec les démunis	CONTRE l'égoïsme impitoyable des nantis
POUR l'accession de tous à la jouissance effective de tous leurs droits d'êtres humains et de citoyens libres	CONTRE l'accaparement par une toute petite minorité de tous les biens et avantages du pays
POUR les forces de vie	CONTRE les forces de mort
POUR la paix, l'amour, la justice et l'entraide dans le pays et entre peuples et nations de la terre	CONTRE la guerre, les armes, la haine et l'injustice, dans le pays et entre peuples et nations de la terre

Ce choix est souverain
Ce choix n'est pas négociable
Ce choix ne sera pas négocié

[22]

Alerte au monde
Ce choix est en danger
Alerte : On tue !

Vive Haïti libre, démocratique et fraternelle ! Vive la solidarité
entre les nations et les peuples de la terre !

3 octobre 1991

[23]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

PREMIÈRE PARTIE

Chapitre 1

La communauté internationale face au coup d'État

[Retour à la table des matières](#)

Le coup d'État militaire qui, en Haïti, a stoppé net, le 30 septembre 1991, une expérience unique de mobilisation populaire pacifique et sans arme débouchant, le 16 décembre 1990, sur une élection démocratique exemplaire, interpelle tragiquement la communauté internationale tout entière.

Présenter le peuple d'Haïti comme témoin et prophète, à l'instar du président qu'il s'est choisi en toute liberté et lucidité, n'est pas une pieuse figure de rhétorique.

L'opinion de la communauté internationale, l'opinion des peuples de la terre et particulièrement des peuples exploités et opprimés qui forment actuellement plus des deux tiers des effectifs humains de notre planète, ne saurait se confondre purement et simplement avec l'opinion des membres des organisations internationales, trop souvent sous la coupe des forces de pression et d'oppression qui tendent à confisquer, au profit de leurs seuls intérêts, les énormes moyens dont se sont dotées, surtout depuis 1948, ces organisations internationales.

Seule la vigilance de l'opinion mondiale, de l'opinion de la communauté internationale, de l'opinion des peuples de la terre, pourra empêcher que les organisations internationales ne dévient de leur

vocation d'instruments indispensables, dans les temps que nous vivons, pour promouvoir dans le concret les tâches immenses, mais parfaitement réalisables, de solidarité et de fraternité entre toutes les nations de la terre, par l'élimination, rendue possible grâce aux [24] progrès de la science et de la technologie, des fléaux qui entravent la marche en avant de l'humanité.

Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies a, dans un discours prononcé le jour des Nations unies, le 24 octobre 1992, rappelé la vraie vocation de cette institution : donner corps à la solidarité des peuples en éliminant la guerre, la pauvreté, le racisme et tout leur cortège obligé.

Il ne s'agit pas de dresser l'opinion mondiale contre les organismes internationaux, mais bien plutôt de faire en sorte que ces organismes soient fidèles au mandat pour lequel ils ont été créés et pour lequel ils sont maintenus au prix d'énormes charges financières qui, en dernière instance, retombent sur les épaules, non pas des nations les plus riches, comme pourrait le faire accroire une analyse superficielle, mais des nations les plus appauvries, parce que les plus impitoyablement exploitées par les nations les plus riches.

Se féliciter par exemple que depuis 1945, il n'y a pas eu de guerre généralisée, de « grande guerre », comme en 1914 et en 1939, ne peut faire oublier la trentaine de conflits locaux, qui, de par le monde, sèment la mort, la haine et la destruction, tout autant que les grandes conflagrations dites mondiales. Il ne faut surtout pas minimiser le fait que ces affrontements sont soutenus et alimentés par de grandes puissances, quand ils ne sont pas directement suscités par elles, dans le but de maintenir leur hégémonie politique, économique et militaire ou, plus prosaïquement, dans le but de protéger de très lucratives et meurtrières industries d'armement...

Dans le cas de la « crise haïtienne » ouverte par des blindés et des mitraillettes, de provenance... non locale, *made in USA*, fauchant sans merci une population aux mains nues, est-il raisonnable de parler encore de « guerre de basse intensité » ? Guerre de basse intensité, une répression militaire qui, dès les premiers jours, affiche à son palmarès plus de 2 000 tués, dans la population civile ? On arguera que les termes de « basse intensité » n'ont rien à voir avec le nombre des tués ou des victimes ou des dégâts... Voire ! Et si cela voulait seulement dire que

les tués, les victimes ou les dégâts sont tout simplement dans le camp... de ceux qui ne comptent pas, qui n'ont jamais compté et que l'on peut, sans scrupule ni remords (depuis au moins 500 ans, sur notre continent et dans nos îles !), continuer à utiliser comme chair à canon ou comme cobayes !

[25]

Oui, assurément, c'est un rôle de témoin et de prophète, qu'assume aujourd'hui, sans forfanterie, mais sans complexe, le peuple de la petite nation haïtienne ! Témoin et prophète pour crier au monde, en nom et lieu de tous les peuples meurtris et bâillonnés : Oui à un nouvel ordre mondial, fondé sur la justice et le respect de la dignité et des droits de tous, peuples et individus, grands et petits ! Oui à un engagement concret des organisations internationales dans cette voie et dans cette optique ! Non à l'imposture et à l'hypocrisie couvrant des intérêts sordides et mesquins, uniquement parce que ce sont les intérêts de grandes puissances et de nations enrichies !

En clair, pour Haïti, l'appui théorique des organisations internationales continuera-t-il à s'enfoncer, comme cela se fait depuis octobre 1991, dans la vase des gesticulations vaines et des déclamations creuses, pour imposer, à un peuple qui a clairement et librement opté pour le droit et la liberté, une démocratie à l'envers, où l'immense majorité (plus de 80 %) est rejetée et confinée *manu militari* dans une non-existence éternelle, et où serait confirmée la prise d'assaut du pouvoir au profit égoïste d'une infime minorité (moins de 8 %), gavée de privilèges et d'argent, disposant impunément d'escadrons de truands et des ressources illimitées de la drogue continentale et de la contrebande internationale ?

I. Appel à l'éthique internationale

[Retour à la table des matières](#)

Cet appel a été signé, le 12 janvier 1992, par les représentants de six plates-formes regroupant près de 70 organisations et de 22 organisations non regroupées en plate-forme. Cette centaine de groupes représente un échantillon assez impressionnant de tous les

secteurs de la société : paysans, ouvriers, socio-professionnels, religieux, étudiants, élève, associations féminines, culturelles, etc.

Haïti : un cas de conscience ? Un cas d'inconscience ? Un cas de manque de conscience ?

Immédiatement après le coup d'État sanglant du 30 septembre 1991, interrompant brutalement un début d'expérience démocratique inédite et porteuse de tant d'espoir pour le peuple d'Haïti, ainsi que [26] pour tous les peuples des deux tiers du monde, victimes à tant d'égards de la morgue et de la superbe de ce tiers du monde qui les écrase⁴, on a assisté à un extraordinaire sursaut de la conscience internationale. À l'aube du XXI^e siècle, la conscience de notre monde libre s'est dressée, unanime, pour barrer la route aux assassins de l'espoir de tout un peuple, de l'espoir de tant de peuples !

Les trente-quatre pays membres de l'Organisation des États américains (OEA) ont condamné, à l'unanimité, le retour à la barbarie et à la nuit des Duvalier.

L'Assemblée générale des Nations unies a fait de même, en écho aux mémorables paroles de paix, de fraternité, de dignité et d'espoir, clamées par le président de la République d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, à la tribune même de cette organisation internationale, moins de huit jours avant le coup d'État qui devait le frapper, le 30 septembre.

La réaction des pays de la Communauté économique européenne (CEE) n'a pas été différente. De même, après le déchaînement de la sauvagerie nazie et fasciste de 1939-1945, la communauté internationale avait institué le Tribunal de Nuremberg pour sanctionner, de façon exemplaire, les crimes commis contre l'humanité, par les Hitler, Mussolini et leurs suppôts. On peut néanmoins se demander pourquoi, dans le cas d'Haïti, les protestations ont à peine dépassé le stade des condamnations verbales.

Plus de trois mois ont passé depuis que l'OEA s'est vu confier la tâche redoutable et exaltante de traduire, dans le concret, le sursaut

⁴ Paul Dejean, *D'Haïti au Québec*, Montréal, Éditions du CIDIHCA, Montréal, 1990, p. 190.

indigné de la conscience internationale, devant le coup d'État militaire du 30 septembre 1991, en Haïti.

Aujourd'hui, les agences internationales de presse sont presque toutes asservies par la volonté de puissance des grands et la puissance de l'argent. Honneur aux courageux journalistes qui osent braver la conspiration du silence ou de la désinformation, imposée au traitement du cas d'Haïti et qui ne sont pas disposés à proclamer sans nuance le succès de la Mission de l'OEA, ni à ne tresser que des lauriers à ces négociateurs hors pair qui auraient mené à terme la tâche qui leur avait été confiée. Car, hélas ! la vérité est bien plus sombre !

[27]

Les négociations de ces experts hors pair n'ont été que bluff et magouille ! L'arme privilégiée, conçue pour faire rendre gorge aux mécréants, usurpateurs, le 30 septembre, du pouvoir légitime, l'embargo, n'était qu'un leurre, occasion inespérée pour tous les requins de la haute finance nationale et internationale d'accumuler des surprofits de l'ordre de cent pour un, de l'ordre de mille pour un...

La répression effroyable, qui, en quelques semaines, a massacré près de deux mille innocents désarmés, s'aggrave de jour en jour, avec, pour conséquence directe, un exode éperdu de plus de quinze mille *boat people*, impitoyablement refoulés par les services, d'un légalisme pointilleux et pharisien, de l'immigration américaine. De ces malheureux, fuyant l'horreur et l'épouvante qui se sont abattues sur notre terre d'Haïti, combien de milliers ont péri dans cette mer Caraïbe, arrachée d'autorité et de force à ses maîtres légitimes, par des aventuriers venus de l'Occident chrétien et promus, il y a cinq siècles cette année, croisés de la foi et de la civilisation !

Haïti : un cas de conscience ? Un cas d'inconscience ? Un cas de manque de conscience ? En tout cas : un cas bien fait pour bouleverser la conscience de tout être humain digne de ce nom ! Reprenons quelques faits.

1. Après trois mois, l'aboutissement des prétendues négociations, par la nomination, imposée en dehors des voies prévues par la Constitution, d'un premier ministre, secrétaire général du Parti unifié des communistes haïtiens et qui, de surcroît, a apporté son appui total à l'action criminelle des putschistes du 30 septembre 1991, marque en

vérité la deuxième étape du coup d'État : sa légalisation, avec la bénédiction de l'Organisation des États américains, qui se pose en championne de la démocratie et du droit dans les trois Amériques. Est-ce cela que l'on appelle, à l'aube du XXI^e siècle, lutter pour le rétablissement de la démocratie et de la liberté ?

2. Les « négociations » de la Mission civile de l'OEA, tantôt à Carthagène, tantôt à Caracas, ont en fait toutes eu pour centre Washington ; et aucune décision n'a été prise sans l'accord, et souvent le diktat, du gouvernement des États-Unis d'Amérique. Il a, de plus, été décidé en haut lieu que les interlocuteurs systématiquement privilégiés de la Mission civile, tant au Parlement que dans les partis ou secteurs politiques, seraient les instigateurs, les auteurs ou les acteurs du coup d'État militaire, perpétré contre le choix démocratique librement exprimé de l'immense majorité du peuple haïtien. [28] Est-ce cela que l'on appelle, à l'aube du XXI^e siècle, lutter pour le droit des peuples à l'autonomie et à l'indépendance ?

3. L'embargo bidon n'a été en fait qu'une occasion, parmi tant d'autres, fournie aux requins de tous bords, de déverser généreusement sur le « pauvre malheureux peuple d'Haïti », le « plus pauvre des Amériques » (disque connu et usé...), le trop-plein d'une compassion aussi soudaine et suspecte, que lucrative et rentable. On s'est apitoyé sur les soi-disant victimes de l'embargo, sur ce « pauvre peuple mourant de faim », alors que l'on refusait de voir les véritables victimes de la répression : les milliers de morts, de disparus, de prisonniers ou d'estropiés. Est-ce cela que l'on appelle, à l'aube du XXI^e siècle, lutter pour la justice, la dignité et la fraternité ?

4. Cette répression impitoyable est le fait d'une armée au service de la drogue, du lucre et des intérêts les moins avouables, tant de l'intérieur que de l'extérieur d'Haïti, transformée en plaque tournante du trafic de drogue dans la région. Tous les crimes sont permis pour que s'intensifie, chaque jour davantage, la répression, surtout contre les masses paysannes et ouvrières et contre les jeunes, en vue de tuer dans l'œuf toute velléité d'organisation et toute possibilité de défense de leurs droits essentiels. Est-ce cela que l'on appelle, à l'aube du xxi^e siècle, lutter contre l'arbitraire, le despotisme et la corruption ?

5. Le traitement inhumain, infligé par la « plus grande puissance démocratique du monde », aux *boat people* victimes d'un coup d'État,

sous la supervision du représentant de cette même plus grande puissance démocratique du monde, a, pour la première fois de mémoire d'Haïtien, été vigoureusement condamné et dénoncé par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés.

Est-ce cela que l'on appelle, à l'aube du XXI^e siècle, lutter pour l'égalité entre les peuples et entre les êtres humains ?

6. Les « négociations », menées par l'OEA sous la tutelle de Washington, risquent en fait d'aboutir à la normalisation et à la légalisation, par une organisation internationale de cette importance, d'un coup d'État perpétré impunément par une poignée de criminels qui n'ont pas hésité à se lancer dans un véritable génocide, visant à anéantir tous les efforts de l'immense majorité d'une population pacifique et désarmée, mais décidée à bâtir enfin un État de droit, fondé sur la justice, la concorde, le respect et la liberté.

Il n'y a pourtant pas si longtemps, les Nations unies mobilisaient toutes les ressources des États dits démocratiques du monde, pour [29] résoudre, par la force et selon des conditions précises et rigoureusement fixées à l'avance, un conflit dont l'enjeu véritable n'était ni la liberté des peuples, ni la démocratie. Est-ce cela que l'on appelle, à l'aube du XXI^e siècle, lutter pour l'avènement d'un monde plus vrai, plus juste et plus fraternel ?

Dans le cas des « négociations » menées par la Mission civile de l'OEA en Haïti, quelles garanties, même minimales, avons-nous que les conditions indispensables à la restauration de l'ordre constitutionnel et de la paix sociale seront effectivement respectées ? Retour non différé du président de la République, rétabli dans le plein exercice de ses droits, fonctions et prérogatives ; effacement immédiat du « gouvernement *de facto* » ; annulation et invalidation de tous les actes par lui posés ; destitution et neutralisation des principaux auteurs et responsables du coup d'État et des crimes commis contre le peuple haïtien ; rétablissement immédiat et sans restriction des libertés publiques, selon la Constitution de 1987 : liberté d'expression, liberté de presse, liberté de déplacement, liberté de réunion.

Nous demandons à tous les peuples du monde, à tous les gouvernements réellement démocratiques, à toutes les organisations intéressées à défendre la cause de la justice et de la liberté, aux associations haïtiennes de la diaspora, à tous ceux qui ont déjà

développé des pratiques de solidarité avec notre peuple, de mobiliser leurs énergies afin de nous accompagner efficacement dans notre combat, notamment :

- 1) en dénonçant vigoureusement les pièges et les pratiques dilatoires du processus actuel de négociations ;
- 2) en demandant au gouvernement américain de mettre un frein à ses incessantes agressions dirigées contre la volonté et les intérêts fondamentaux de notre peuple ;
- 3) en exigeant que l'OEA honore les engagements consignés dans la résolution prise, le 2 octobre 1991, par les ministres des Affaires étrangères de tous les États membres de l'Organisation et cesse de n'être qu'un instrument docile de la politique étrangère du gouvernement des États-Unis d'Amérique du Nord.

Il est encore temps que la conscience internationale se ressaisisse et décide de s'engager résolument aux côtés du peuple haïtien qui ne veut pas se retrouver, comme en 1804, seul défenseur de l'affranchissement vrai et de la libération effective des peuples, esclaves des gouvernements colons ou néo-colons de ce XX^e siècle finissant.

[30]

II. Appel aux amis d'Haïti

[Retour à la table des matières](#)

C'est sous ce titre que, dès le 22 octobre 1991, une quinzaine d'institutions haïtiennes d'éducation populaire avaient lancé un S.O.S., en insistant, déjà, de façon très significative, sur la nécessité d'un véritable embargo.

Il doit être clair pour tous que la résistance du peuple haïtien, sur place, à l'intérieur même du pays, est essentielle pour le retour à un régime démocratique en Haïti.

Nous sommes néanmoins tout aussi conscients du poids irremplaçable de l'appui des peuples frères, dans cette éprouvante conjoncture où la force brute des armes a placé la nation haïtienne, depuis le 30 septembre 1991.

Nous lançons donc un pressant appel, à vous tous, amis d'Haïti — institutions, groupes, personnalités — pour que les peuples frères concourent à abréger les souffrances du peuple d'Haïti.

Pour le moment, la forme d'appui la plus appropriée consiste en l'application stricte des résolutions MRE/RES 1/91 de l'Organisation des États américains (OEA).

Devant les efforts déployés par les usurpateurs du pouvoir et leurs complices tant de l'intérieur que de l'extérieur, en vue de diminuer ou de neutraliser les effets de l'embargo, décidé à l'unanimité par les États membres de l'OEA, nous, les représentants des institutions haïtiennes d'éducation populaire, vous demandons instamment d'intervenir auprès des autorités publiques, sociales et civiles de votre pays (gouvernements, Parlements, syndicats, etc.), pour rendre effectives ces mesures décidées en plein accord avec les représentants légitimes du peuple haïtien.

Pour qu'il puisse être efficace dans un minimum de temps, il importe que l'embargo soit appliqué dans toute sa rigueur, car telle est la volonté du peuple haïtien, ainsi que le souligne avec force la déclaration du 15 octobre de la Conférence haïtienne des religieux.

Le fallacieux prétexte voulant que ces mesures pénalisent trop lourdement les plus démunis de la société, ne trompe personne. C'est l'argument constamment employé par les Duvalier et leurs semblables pour mieux continuer à détourner, à leur profit, des biens qui devraient servir à la communauté nationale.

[31]

Nous insistons, par conséquent, pour que l'embargo inclue rigoureusement :

- le gel des avoirs et biens de l'État et du gouvernement haïtien à l'étranger ;
- les produits pétroliers et les dérivés du pétrole ;
- les liaisons aériennes, maritimes et terrestres avec Haïti.

L'application soutenue de ces mesures contribuera très certainement à accélérer la restauration d'un régime démocratique conforme aux vœux et au choix clairement exprimés de la grande majorité du peuple haïtien, et qui seul, pourra confirmer ce peuple dans la voie où il s'est résolument engagé, du progrès et de l'amélioration de ses conditions de vie.

Merci d'avance de votre appui franc et total au peuple d'Haïti ! Vive la solidarité dans le respect réciproque et l'entraide désintéressée ! Vive la paix et la fraternité entre peuples et nations !

[32]

[33]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

PREMIÈRE PARTIE

Chapitre 2

Les organisations internationales et le coup d'État

[Retour à la table des matières](#)

C'est avec célérité et une impressionnante unanimité que les organisations internationales, notamment l'ONU et l'OEA ont vigoureusement signifié leur opposition au renversement, par la force brutale, de l'ordre constitutionnel rétabli en Haïti grâce aux premières élections libres et démocratiques jamais tenues dans ce pays.

Le président légitime de la République d'Haïti eut la possibilité, dès les premiers jours d'octobre 1991, de mettre ces deux institutions internationales en face de leurs responsabilités.

D'autres institutions internationales, comme la CEE, joignirent leur voix au concert d'unanime réprobation de l'action criminelle des militaires contre le peuple haïtien, sa Constitution et son président, massivement porté au pouvoir dès le premier tour des élections, avec un pourcentage jamais réalisé par aucun chef d'État ou de gouvernement démocratique du monde contemporain.

I. L'Organisation des Nations unies

[Retour à la table des matières](#)

Malgré le crédit et la cote de sympathie de cette institution auprès d'une très grande partie de la population haïtienne, l'ONU aima mieux s'en remettre à l'organisation régionale groupant 34 pays des trois Amériques, du soin de rétablir promptement la légitimité bafouée par l'armée d'un pays où l'Organisation venait d'accomplir une mission couronnée de succès et totalement en harmonie avec sa charte et sa vocation.

[34]

Tout le monde sait en effet comment la Mission des Nations unies a contribué puissamment à la préparation et à la réalisation des élections qui devaient aboutir, le 16 décembre 1990, à un véritable triomphe de la démocratie dans un pays victime pendant si longtemps de l'arbitraire et du despotisme à vie.

Si la Mission des Nations unies n'avait assumé, au soir des élections, la responsabilité de faire vérifier scientifiquement et de faire connaître rapidement au Conseil électoral provisoire la tendance irréversible que révélait le scrutin qui venait de s'achever, Dieu sait à quelle manipulation se seraient livrés certains puissants intérêts pour faire sortir des urnes l'élu de leur choix et non pas du choix des électeurs ! Semblable mésaventure s'était produite, avec certaines bénédictions appuyées, dans des temps et des lieux pas très éloignés des nôtres...

On peut se féliciter également, sans être pour autant anti progrès, que le scrutin n'ait pas été informatisé, car d'opportunes perturbations techniques n'auraient sans doute pas manqué de se produire comme, hélas, cela aussi s'est vu ailleurs, dans des temps et des lieux pas très éloignés des nôtres...

Comment ne pas reconnaître enfin que la Mission des Nations unies, chargée d'aider le Conseil électoral provisoire de 1990 à mener à bien sa tâche délicate et semée d'embûches, a bénéficié du capital de sympathie et de respect accumulé, pendant les deux ans qu'il a passés à la direction du Programme des Nations unies pour le développement en Haïti, par M. Rheinhart Helmcke, « promu » trop rapidement à un poste

important de l'Organisation, peu après l'entrée en fonction du président Aristide, le 7 février 1991.

1.1. Lettre du premier ministre René Préal à l'ONU

[Retour à la table des matières](#)

Monsieur René Préal, premier ministre constitutionnel de la République d'Haïti, a adressé la lettre suivante aux chefs d'État et de gouvernement membres de l'Organisation des Nations unies, le 5 décembre 1991.

En tant que premier ministre du gouvernement de la République d'Haïti, empêché depuis deux mois d'exercer normalement mes fonctions constitutionnelles, je viens, par la présente, mettre les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation des [35] Nations unies au courant de graves questions qui préoccupent au plus haut point les membres de mon gouvernement et moi-même.

Au lendemain du coup d'État militaire qui a brutalement stoppé le processus de démocratisation dans lequel s'était résolument engagé le gouvernement de la République d'Haïti, dès l'installation, le 7 février 1991, de Jean-Bertrand Aristide, premier président librement choisi par le peuple haïtien, selon les normes de la Constitution de 1987, nous avons été réconfortés par l'unanimité avec laquelle les membres de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies se sont rangés du côté de la justice, du droit et de la liberté pour condamner vigoureusement ce qui constitue une violation sans nom de toutes les règles du droit international et de tous les traités et ententes auxquels ont souscrit les nations de notre hémisphère.

Il était dans la norme des choses que l'Organisation des Nations unies se décharge sur l'Organisation des États américains, dont la République d'Haïti compte, comme pour l'ONU, parmi les membres fondateurs, de la coordination des efforts de la communauté internationale en vue d'aboutir au retour rapide du président Jean-Bertrand Aristide à la tête de l'État haïtien, condition *sine qua non* du rétablissement de la démocratie et de l'ordre constitutionnel dans notre pays.

En vue de vous permettre de mieux orienter vos efforts de solidarité vers cette fin, je prends la liberté aujourd'hui de vous proposer un tour d'horizon sur les raisons qui sont à l'origine du coup d'État fasciste du 30 septembre 1991.

Le 16 décembre 1990, le peuple haïtien célébrait, dans l'enthousiasme, des élections démocratiques et honnêtes, marquées à travers toute la République, par une participation massive de l'électorat.

Dès le soir du 16 décembre, le peuple haïtien était confiant d'avoir remporté haut la main la victoire du droit, de la démocratie et de la Constitution. Cette victoire le confortait dans la certitude que, durant cinq ans, un gouvernement constitutionnel allait pouvoir extirper graduellement toutes traces de la dictature et garantir par là-même la stabilité du pouvoir politique, conformément aux normes de la charte fondamentale qu'il avait massivement ratifiée par le référendum du 29 mars 1987.

Le peuple haïtien crut qu'il allait enfin connaître un État de droit, mettant un terme, dans la vie politique de la nation, aux ingérences et aux actes de violence de l'armée, à la corruption, la gabegie et le pillage dans l'administration publique, principalement dans le domaine [36] économique, aux intolérables abus et injustices institutionnalisés, notamment contre les masses paysannes, les travailleurs et la jeunesse. Il crut que cet État de droit allait enfin permettre aux institutions démocratiques de prendre pied et d'assurer à tous et à chacun la jouissance de leurs droits humains, civiques et politiques, ainsi qu'un ensemble de moyens pour le développement matériel et social du pays.

Pour la première fois, après son indépendance en 1804, le peuple haïtien a eu conscience qu'il était devenu le sujet de sa propre histoire et qu'il pourrait participer vraiment à la vie de la nation. Pour la première fois, il a enfin eu un espoir fondé que les pouvoirs publics allaient véritablement et efficacement remplir leur vocation de services publics, au bénéfice de tous, pour les aider à satisfaire leurs aspirations et besoins fondamentaux de citoyens libres et responsables, dans le parfait exercice de leurs droits et devoirs démocratiques.

C'est ce rêve à la fois si simple et si grandiose, parfaitement légitime, à l'approche du bicentenaire de notre indépendance et au seuil du troisième millénaire de notre ère, qui est à l'origine de ses déboires actuels. C'est ce rêve légitime qui est la cause véritable de cette

sanglante crise politique déclenchée par l'armée, le 29 septembre 1991, où tout un peuple de plus de six millions d'êtres humains, désarmés et pacifiques, est pris en otage par une poignée de forcenés assoiffés de sang, de lucre et de pouvoir.

Tout le monde sait comment les élections de décembre 1990 ont pu, grâce à la présence irremplaçable de l'Organisation des Nations unies, déjouer les manœuvres de puissants intérêts de l'extérieur, des Forces armées d'Haïti, de la classe politique traditionnelle, irréductiblement liée aux intérêts financiers de la fraction corrompue de la bourgeoisie affairiste.

La candidature du père Jean-Bertrand Aristide est venue bouleverser tout le scénario déjà mis en place pour assurer le succès d'élections dirigées, au bénéfice d'un candidat au goût des classes dominantes. À ceux qui sont familiers aux rouages de la vie politique en Amérique latine, il est superflu de préciser que, dans de telles circonstances, la conspiration contre le choix incontestable du peuple haïtien commença le soir même des élections. N'a-t-on pas déjà relevé d'ailleurs que, dans la soirée même du 16 décembre, des observateurs étrangers avaient tenté de forcer le père Aristide ou ses amis à déclarer qu'il avait perdu les élections ?

Mais, la victoire écrasante du président Jean-Bertrand Aristide, avec plus de 67% des voix, alors que la formation politique la plus [37] proche en termes de scrutin, l'A.N.D.P., ne récoltait même pas 15 % des suffrages, retint, pendant sept mois, le bras des conspirateurs. Il y eut certes la répétition générale des 6 et 7 janvier 1991, mais ce n'est que le 29 septembre suivant que tout un ensemble de facteurs arriva à se conjuguer, pour consommer le putsch du 30 septembre 1991. *Voici quelques-uns de ces facteurs.*

1. Les tensions continues entre un exécutif sensible aux légitimes revendications du peuple et un Parlement composé, compte tenu des conditions précédant la déclaration de candidature du père Aristide, de plusieurs membres non à la hauteur de leur charge, avides des avantages d'argent et de pouvoir, traditionnellement liés à la fonction de parlementaire.

2. L'opposition systématique et bornée de partis politiques revanchards et de leurs chefs, jamais remis de leur échec cuisant aux élections de décembre 1990.

3. La panique d'une fraction inepte de la bourgeoisie affairiste, face à la détermination politique du gouvernement de faire passer dans les faits les dispositions constitutionnelles garantissant les droits du peuple et mettant un terme à ce que j'ai appelé plus haut les abus intolérables et les injustices institutionnalisées contre les masses paysannes, les travailleurs et la jeunesse. En clair et concrètement, cela signifiait pour eux la fin des privilèges socio-économiques exorbitants, alimentés par la contrebande et le trafic de la drogue.

4. La colère rentrée d'une armée en pleine désagrégation, ne pouvant plus supporter de voir à la tête de l'État un chef enfin décidé à mettre fin aux actions antinationales, aux violences, aux abus et au brigandage, au profit de quelques haut-gradés félon.

5. Le mécontentement à peine déguisé du Vatican, de plusieurs évêques d'Haïti et de quelques supérieurs religieux, incapables d'admettre que le père Aristide qu'ils avaient tout fait pour écraser, lors des difficultés rencontrées au sein de sa congrégation, puisse avoir été choisi par tout le peuple haïtien pour devenir président de son pays.

6. Les pouvoirs politiques étrangers qui craignent l'avènement, en Haïti, d'un gouvernement de dignité nationale.

7. Les préjugés sociaux d'un secteur de la bourgeoisie et de l'élite, qui méprisent les origines humbles et paysannes du président Jean-Bertrand Aristide et lui en veulent de n'avoir pas fait appel dans son gouvernement à la classe politique traditionnelle, pourtant clairement mise de côté par les électeurs du 16 décembre 1990.

[38]

8. Enfin et peut-être surtout la présence toujours active dans le pays du macoutisme, omnipotent depuis François Duvalier, en 1957, infestant la plupart des institutions et services de l'État, ainsi que des organismes hostiles à la victoire du 16 décembre 1990.

Tels sont quelques-uns des facteurs qu'il importe d'avoir présents à l'esprit, si l'on veut comprendre un peu ce qui se passe actuellement en Haïti.

C'est tout cela qui couvait depuis le 16 décembre 1990 contre le président Jean-Bertrand Aristide. Les différents agents du coup d'État

ont été endurcis dans leur entreprise fasciste, en constatant que, malgré leurs calomnies et leurs manœuvres souvent peu à leur honneur, la popularité du président Aristide ne cessait de croître à l'intérieur d'une part et que, d'autre part, le soutien international aux efforts du gouvernement choisi par lui augmentait également de jour en jour. Ce qui se vérifiait notamment pour les gouvernements latino-américains, antillais, français et canadien.

Mon gouvernement et moi demandons, Mesdames, Messieurs, à vos gouvernements d'essayer de bien saisir ces différents problèmes s'ils veulent aider le peuple haïtien à sortir de cette crise où il est pris en otage par une poignée de criminels.

Nous demandons à l'OEA de maintenir sa décision d'exiger le retour du président Jean-Bertrand Aristide à la tête de l'État haïtien, sans succomber à la tentation de vouloir lui dicter des conditions qui ne seraient en rapport ni avec la souveraineté et la dignité du peuple d'Haïti, ni avec la volonté clairement manifestée par ce peuple ni avec la Constitution dont il s'est doté librement.

Je me permets d'insister particulièrement sur ce dernier point, pour que les organisations internationales et surtout l'OEA et les gouvernements étrangers qui jouent un rôle actif dans la recherche d'une solution à cette crise déclenchée par l'armée d'Haïti, évitent d'insister, par exemple, pour le maintien de Raoul Cédras à la tête de cette armée. Il en va de la sécurité et de la vie du président Aristide. Il en va du respect des martyrs que pleure encore tout un peuple. De même, le choix d'un nouveau premier ministre doit être traité selon les normes constitutionnelles et ne saurait dépendre des caprices ou des volontés d'un secteur tout à fait minoritaire, anti-populaire et d'ailleurs complètement désavoué par les élections du 16 décembre 1990.

Au nom du peuple haïtien, au nom du gouvernement que je dirige et en mon nom personnel, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de [39] tout ce que vous et vos pays avez déjà réalisé pour aider Haïti à sortir de cette crise et de la solidarité effective que vous n'avez pas marchandée, dans ces douloureuses et sanglantes épreuves, à la nation haïtienne et à son président.

1.2. Soutien d'associations internationales à l'ONU

[Retour à la table des matières](#)

À l'occasion de la 44^e session de la sous-commission des droits de l'homme de VONU à Genève, en août 1992, douze associations internationales — dont plusieurs de juristes — ont écrit, le 26 août, au représentant du Saint-Siège accrédité auprès de l'ONU pour demander le rappel du nonce en Haïti, sa nomination contrevenant à la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU qui condamnait le coup d'État militaire du 30 septembre 1991. Ce texte de la sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a paru dans le numéro 1720 (15 octobre 1992), de l'hebdomadaire DIAL (Diffusion de l'information sur l'Amérique latine). Il a été signé par les groupes suivants : Association africaine d'éducation pour le développement, Centre Europe-Tiers Monde, Asociación de Familiares de Detenidos y Desaparecidos, Servicio Paz y Justicia-América Latina, Human Rights Advocates, American Association of Jurists, International Fellowship of Reconciliation, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, Bureau international pour la paix, Organisation mondiale contre la torture I SOS torture, Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples, Antenna International

Les associations signataires de cette requête présentent leurs compliments au distingué chef de la délégation d'observateurs du Saint-Siège à la 44^e session de la sous-commission des droits de l'homme des Nations unies et ont l'honneur de lui transmettre ce qui suit :

Après des décennies de dictature, le peuple haïtien a finalement pu librement choisir le 16 décembre 1990, au cours des premières élections démocratiques réalisées dans le pays sous la protection des Nations unies, Jean-Bertrand Aristide comme dirigeant pour l'accompagner dans sa marche vers la démocratie. C'est un prêtre catholique qui, à l'instar de la grande majorité des prêtres, religieux, religieuses et laïcs d'Haïti, avait fait choix d'appliquer l'évangile de Jésus-Christ dans [40] toute sa clarté, dans toutes ses exigences. Au-delà de cet élément d'identité du président Jean-Bertrand Aristide, il y a surtout l'engagement d'un homme aux côtés du peuple haïtien dans la lutte de

ce dernier pour l'édification dans le pays d'une société de justice et de liberté.

L'engagement du président Aristide et de son gouvernement, dans ce combat visant à créer des conditions de vie plus décentes pour sa communauté, va dans le sens de ce que voulait dire Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, lorsqu'il s'exclama, ému, devant la grande foule rassemblée pour l'accueillir à l'aéroport de Port-au-Prince en 1983 : « Il faut que les choses changent ici ! »

Le peuple chrétien d'Haïti avait cru déceler dans cet appel du Saint-Père une expression de grande solidarité humaine, solidarité libératrice d'énergies. La contribution de l'Église locale, à travers de nombreux prêtres, religieux, religieuses et fidèles engagés, a été déterminante pour l'avancement de la cause des droits de l'homme dans le pays. Radio-Soleil, émetteur officiel de l'Église catholique, a été la voix des sans-voix pendant la période 1985-1988, exprimant avec beaucoup de courage de la part de ses journalistes les revendications et les besoins de justice du peuple haïtien. Cette voix s'était d'abord tue en 1988. Puis elle s'est mise au service de ceux qui refusent que les choses changent dans le pays.

Le président élu et le gouvernement faisaient face aux difficultés attendues dans la mise en œuvre du processus de changement, quand survint le 29 septembre 1991 le putsch militaire le plus sanglant. Celui-ci a été condamné par la communauté internationale qui, appliquant la résolution A/46/L.8/Rev. 1 adoptée le 11 octobre 1991 par l'Assemblée générale des Nations unies, a décidé de n'entretenir aucune relation diplomatique avec le régime *de facto*. Le bilan provisoire de ce coup de force fait état à ce jour de 3 000 morts, sans compter les blessés par balles, les arrestations arbitraires, les actes de torture.

Le Saint-Siège entretient des relations fort anciennes avec Haïti ⁵ En conséquence, il devait disposer d'informations exactes et suffisantes sur les événements pour prendre position, la faire connaître officiellement et sans équivoque.

Nous constatons que le Saint-Siège a nommé en janvier 1992 un nonce et obtenu son accréditation après le coup d'État, devenant [41]

⁵ Le concordat encore en vigueur entre le Saint-Siège et Haïti date de 1860, donc de plus d'un siècle et quart.

ainsi le seul État à reconnaître par là même le régime putschiste. Depuis, son représentant en Haïti participe à toutes les manifestations publiques significatives du pouvoir *de facto*, bien que la communauté internationale reste unanime dans sa condamnation et maintienne son isolement diplomatique.

Le Saint-Père a reçu récemment une lettre rendue publique que lui adressaient des milliers de fidèles d'Haïti. Les interrogations qu'elle soulève et qui nous préoccupent vivement sont significatives et nous espérons que le Saint-Siège leur prêtera la plus grande attention.

Nous souhaitons, comme le réclament la grande majorité des Haïtiens, que le Saint-Siège rappelle son représentant en Haïti, tenant compte du fait que sa nomination et son accréditation ont eu lieu sous le premier des deux gouvernements *de facto* issus du coup d'État. Un tel acte permettrait au Saint-Siège de rejoindre la communauté internationale dans son refus de cautionner l'inadmissible.

Devant le coup d'État, le carnage qui accompagne sa gestion, l'alignement de Radio-Soleil sur le discours des autorités *de facto*, la destruction systématique des organisations de base nécessaires à l'instauration d'une société démocratique, le refuge dans le silence nous est incompréhensible.

Nous souhaitons que le Saint-Siège condamne les graves violations des droits de l'homme et les autorités putschistes responsables de ces violations. L'accroissement du nombre des victimes dans la population, dont des prêtres, des religieux, des religieuses — même un membre de l'épiscopat menacé — constitue une situation d'urgence.

Les associations signataires seraient reconnaissantes au distingué chef de la délégation d'observateurs du Saint-Siège participant à la 44^e session de la sous-commission des droits de l'homme des Nations unies, d'accorder une attention particulière à cette requête.

II. L'Organisation des États américains

[Retour à la table des matières](#)

La présence d'observateurs de l'OEA lors de la préparation et du déroulement des élections du 16 décembre 1990 en Haïti n'a eu ni l'importance, ni l'impact de la Mission des Nations unies. L'administration américaine a fortement encouragé la participation des organisations internationales pour la supervision de ces élections.

[42]

Les efforts de l'administration américaine pour infléchir, en faveur du candidat de son choix, les résultats des élections dont le premier tour était fixé au 16 décembre 1990, ne sont un secret pour personne. Les pitoyables pressions exercées dans le même sens la veille et le jour même des élections, par de hautes personnalités américaines (dont l'ex-président Jimmy Carter), sont également bien connues. L'administration Bush a joué des pieds et des mains pour faire prévaloir la notion d'élection à participation limitée (donc contrôlable et aisément manipulable) qui depuis longtemps a remplacé, pour les politiciens des États-Unis (principalement à l'usage des peuples dits du Tiers Monde), le concept de démocratie fondée sur la participation consciente de la totalité ou tout au moins de la très grande majorité du corps électoral.

Après avoir tout fait pour encourager l'implication de l'ONU et de l'OEA dans le processus électoral haïtien, l'administration Bush a dû se mordre les doigts devant la résistance inattendue, opposée en décembre 1990 par la Mission de l'ONU, aux diktats de son trop entreprenant ambassadeur Alvin P. Adams (*Bourik Chaje*), chargé d'imposer la volonté impériale, sans déclencher, cette fois, l'effroyable bain de sang qui a stoppé le processus électoral du 29 novembre 1987. Ce ne sera que partie remise et, après la répétition générale des 6 et 7 janvier 1991, la machine à broyer le verdict populaire accomplira les sanglants exploits des 29 et 30 septembre 1991.

On comprend dès lors pourquoi, après le coup d'État, l'administration américaine, beaucoup plus sûre de son emprise sur une organisation traditionnellement à sa remorque, a privilégié l'intervention de l'OEA, plutôt que de l'ONU, dans le dossier haïtien. Elle pourrait beaucoup plus aisément utiliser le paravent de l'OEA pour

agir, en coulisse, plus discrètement et plus efficacement. Officiellement, elle multiplierait les déclarations de principe assurant son appui total aux décisions et aux initiatives de l'Organisation. Dans les faits, elle imposerait une inflexible ligne de conduite, arrêtée (et officieusement diffusée de façon restreinte), depuis le début de la crise.

Il s'agissait d'annihiler toute velléité de résistance populaire, de saper politiquement et moralement la crédibilité du président Aristide en utilisant cyniquement toute la panoplie sophistiquée de la guerre psychologique, pour aboutir à des « élections » à participation restreinte, recouvrant d'un vernis légal la consolidation définitive du coup [43] d'État et ouvrant enfin la voie à la reconnaissance diplomatique des fantoches installés, dans le sang, aux commandes d'un pays détruit.

Seulement, il y a eu bien des accrocs au scénario prévu d'avance. La popularité du président Aristide au sein de la communauté haïtienne de l'intérieur et de l'extérieur n'a cessé de croître tandis que sa stature internationale n'a cessé de s'affirmer et de grandir. Par ailleurs, la résistance populaire, sous les formes les plus diverses, n'a jamais faibli, malgré la férocité d'une répression constante et généralisée.

Le discours tenu par le chef de la première Mission de l'OEA, M. Augusto Ramirez Ocampo, en octobre 1991, était en tout point conforme aux résolutions et décisions prises à l'unanimité par l'OEA et appuyée par l'ONU et d'autres organismes internationaux. Il venait signifier aux putschistes ces résolutions et décisions. L'incident du 7 octobre 1991, à l'aéroport de Port-au-Prince, où le burlesque s'allie au tragique, vient modifier radicalement les méthodes et les perspectives des interventions de la mission présidée par M. Ramirez Ocampo.

Il ne sera désormais plus question de décisions auxquelles les putschistes doivent se plier, mais de négociations avec ces mêmes putschistes. La main de l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique se fait de moins en moins discrète, de même que son ascendant sur le responsable du bureau de l'OEA à Port-au-Prince. On les verra presque simultanément aller rendre visite au président (putschiste) du Sénat de la République. Mais, surtout, la volonté à peine déguisée de privilégier les putschistes comme interlocuteurs des missions successives de l'OEA contribueront à conduire les « négociations » (qui n'ont, en fait,

existé que de nom) dans la voie sans issue où elles n'auraient jamais dû s'engager.

Pourtant, dès la seconde Mission de l'OEA en novembre 1991, M. Ramirez Ocampo et ses collègues avaient été clairement mis en garde au cours d'une rencontre entre quatre membres de la délégation et des représentants de la Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits humains, réunis à des représentants de la Conférence haïtienne des religieux. Le Parlement étant la seule instance élue constitutionnellement présente concrètement sur le terrain, la Mission de l'OEA n'avait d'autre choix que de prendre contact avec lui. Mais, attention, une chose est de prendre contact avec le Parlement et une autre, de prendre contact avec quelques parlementaires putschistes, même dans les locaux du Parlement.

[44]

Ces représentations ne furent suivies d'aucun effet. Malgré le désir exprimé par plusieurs membres de la Mission de rencontrer des parlementaires non putschistes, le bureau de l'OEA, sous la responsabilité de M. Laurent-Paul Tardif, sembla s'ingénier à rendre la chose impossible : deux rencontres soigneusement planifiées avec six parlementaires, députés et sénateurs, avortèrent ainsi piteusement. Et pourtant, dès la mi-octobre, la Mission de l'OEA avait en main assez de données écrites pour savoir que ni le président du Sénat, ni le président de la Chambre des députés ne représentaient l'opinion et la volonté d'un nombre important de parlementaires.

Pour clarifier hors de tout doute la position du Parlement comme tel, il n'y avait qu'un moyen, utilisé traditionnellement dans tous les Parlements du monde : le vote. Or, la Mission de l'OEA était parfaitement au fait des pressions extrêmement graves auxquelles étaient constamment soumis les membres des deux Chambres, tant de la part de l'armée que de leurs collègues putschistes. Elle avait en main les témoignages écrits de parlementaires sur les conditions inimaginables dans lesquelles s'étaient déroulées les séances des 1^{er} et 7 octobre au palais législatif, sous la menace des armes automatiques de l'armée en tenue de combat, dans l'enceinte même du Parlement.

De plus, le fait que la session ordinaire de la Chambre des députés ne reprendrait que le deuxième lundi de janvier (on était en novembre), rendait impossible, nulle et de non effet, toute réunion de l'Assemblée

nationale, sans une convocation par le premier ministre (forcé à la clandestinité), remplaçant de plein droit le président de la République, temporairement empêché, parce qu'exilé par l'armée.

Lors de la rencontre conjointe de représentants de la Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits humains et de représentants de la CHR avec la Mission de l'OEA, les deux groupes réunis offrirent leurs bons offices pour obtenir la convocation de l'Assemblée d'une part et, d'autre part, pour garantir la liberté de vote des parlementaires. Ils firent une proposition que la Mission jugea extrêmement intéressante, mais à laquelle elle ne donna aucune suite : puisque l'OEA avait déjà décidé l'envoi d'une mission civile OEA-DEMOC sur place, la Plate-forme et la CHR suggérèrent que chacun des parlementaires qui le désireraient pourrait se faire accompagner d'un membre de cette mission civile, qui lui servirait en quelque sorte de bouclier.

La valse-hésitation des « négociations » s'est poursuivie pendant une année : Port-au-Prince (novembre 1991), Carthagène (décembre [45] 1991), Caracas I (décembre 1991), Caracas II (janvier 1992), Washington (avril 1992).

La Déclaration de Miami (Floride), en juin 1992, ne fit que presser l'OEA de mettre en application les décisions qu'elle avait elle-même prises depuis le début de la crise, et la création de la Commission présidentielle devrait permettre de régler, sur place, les conditions du rétablissement des libertés publiques et de la démocratie, ainsi que le retour du président Jean-Bertrand Aristide à son poste, dans les meilleurs délais. Alors que la Commission présidentielle demandait un effectif d'au moins dix-huit membres de la Mission civile pour chacun des neuf départements géographiques du pays, il n'en fut concédé que dix-huit en tout, dont un fut rappelé, dès les premiers jours, sous la pression des autorités *de facto*.

Depuis le mois de juillet 1992, les membres de la Mission civile réduite sont sur place. Leur action et leur rayonnement paraissent aussi réduits que leur nombre... surtout qu'à part quelques exceptions, ils ne semblent avoir ni un minimum d'informations indispensables sur les gens et les choses du pays où ils se trouvent ni une vision claire des problèmes qu'ils ont à affronter ou du sens exact de leur présence en Haïti.

On parle en plus d'insurmontables problèmes de logistique, faute, semblerait-il, de moyens matériels, même si l'on ne devrait pas prévoir des dépenses journalières de l'ordre d'un milliard de dollars, comme lors de l'intervention américaine des Nations unies en Irak...

II. 1. Document soumis à la Mission de l'OEA

[Retour à la table des matières](#)

Dès le vendredi 4 octobre, Antoine Adrien, William Smarth et Paul Dejean remettaient, à la délégation de l'OEA arrivée ce même jour à Port-au-Prince, un document portant une centaine de signatures. La visite de la délégation de l'OEA faisait suite à la requête formulée au siège même de cette institution, par le Président Jean-Bertrand Aristide au surlendemain du coup d'État, soit le 2 octobre 1991. Le document soumis à l'OEA le 4 octobre avait été préparé la veille et était suivi, le 5 octobre, d'un addenda, également déposé devant la délégation et accompagné d'une liste de plus d'une trentaine de violations graves de la Constitution et des droits humains, par [46] l'armée d'Haïti et des parlementaires depuis le 29 septembre 1992. Ce sont ces documents, intégrés en un seul, qui sont présentés ici, comme preuve que dès le tout début de ce que l'on a appelé « la crise haïtienne », l'OEA avait en main tous les éléments permettant non seulement un diagnostic sûr, mais encore une thérapie efficace. La lettre accompagnant le document s'exprimait dans les termes suivants.

Conscients de l'appui extraordinaire accordé tant par l'Organisation des Nations unies que par l'Organisation des États américains à la préparation et à l'heureux aboutissement des élections libres et démocratiques qui ont permis au peuple haïtien de s'engager, de façon irréversible dans la voie de la démocratie, du droit et de la liberté, nous sollicitons l'appui de la délégation de l'Organisation des États américains, en vue du rétablissement du processus démocratique gravement entravé par l'aventure militaire du 29 septembre 1991.

Le document est reproduit in extenso, sauf la partie énumérant les violations graves de la Constitution et des droits humains.

I. Question préliminaire

Dans le contexte socio-politique haïtien actuel, quel moyen raisonnablement crédible a-t-on de jauger la volonté de la majorité, sur quoi repose toute démarche démocratique véritable ?

II. Interlocuteurs possibles, probables, souhaitables

Passons en revue les suggestions faites pour une rencontre de la délégation de l'Organisation des États américains (OEA), avec les différents secteurs de la société, ou les habitudes généralement admises, à l'occasion de rencontres de ce genre.

II.1. Les détenteurs des pouvoirs en place

II.1.1. Le pouvoir exécutif

Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, il est évident que la crédibilité des détenteurs *de facto* du pouvoir exécutif, constitue un problème majeur. Les déclarations publiques du commandant en chef a. i. des Forces armées d'Haïti, qui, depuis le dimanche 29 septembre, agit comme chef du pouvoir exécutif, ne permettent même pas de conclure à l'existence d'un quelconque organe exécutif réel.

[47]

Inutile même d'évoquer la violation des nombreux articles de la Constitution de 1987, dont s'est rendu coupable le général Raoul Cédras, quand il s'est arrogé le droit de mettre fin au mandat constitutionnel du chef de l'État élu le 16 décembre 1990, violation aggravée par la façon brutale et sanglante dont le coup a été réalisé. On ne sait même pas si l'on est en face d'un conseil militaire, d'une junte, d'un président, intérimaire ou non. Chef d'État ou chef de gouvernement ? Gouvernement militaire ou gouvernement civil ? On a fait mention de trois noms, qui n'ont jamais été officiellement présentés.

Il y a plus grave : une déclaration du quartier général des Forces armées d'Haïti, diffusée le jeudi 3 octobre 1991, admet que les autorités militaires supérieures n'ont pas le contrôle de tous les corps qui seraient sous leur juridiction.

Le général Cédras promet solennellement protection à toutes les institutions publiques, mais les empêche de fonctionner (comme la mairie de Port-au-Prince). Il promet de respecter et de faire respecter la vie et les biens des citoyens : or, il a mis en route une répression plus sanglante, plus impitoyable, plus sauvage que sous les dictatures militaires de Namphy et d'Avril, où l'on n'a jamais compté dans le pays tant de morts et de blessés par balles, en si peu de temps.

Il faut donc absolument que la délégation puisse rencontrer, dans des conditions de sécurité, assurées pendant et après la rencontre, le pouvoir légitime et constitutionnel, incarné sur place, en cas d'empêchement temporaire du chef de l'État, par le premier ministre et le Conseil des ministres (art. 148).

II. 1.2. Le pouvoir législatif (les deux Chambres)

Il faudra que la délégation soit parfaitement mise au courant des réactions publiques ambiguës des commissions chargées dans les deux Chambres d'exprimer leur point de vue sur la conjoncture politique, depuis le 29 septembre 1991. Le manque de rigueur de certaines déclarations diffusées sur les ondes ne laisse pas d'inquiéter. Ainsi quand le porte-parole de la Commission de la Chambre des députés exhorte l'armée à protéger les vies et les biens des citoyens, comme le demande la Constitution, il semble oublier que cette fonction est dévolue, par la Constitution, à la police placée sous la responsabilité du ministère de la Justice. La fonction de l'armée étant de défendre le territoire national.

[48]

On aura soin de mettre en regard de ces déclarations les prises de position non équivoques de plusieurs parlementaires, notamment de ceux qui n'avaient pas consenti à se plier à une convocation le 4 octobre, du général Cédras.

II. 1.3. Le pouvoir judiciaire

Même si, selon la Constitution, les juges ne sont pas élus par le peuple, il est indispensable que la délégation de l'OEA prenne contact avec les principales institutions de ce pouvoir, notamment la Cour de cassation. Là encore, il est nécessaire que des informations précises et circonstanciées soient fournies sur l'état actuel de ce tribunal auquel la Constitution confie un rôle extrêmement important dans la vie politique du pays.

On ne manquera pas de prendre en compte l'état de délabrement et de corruption généralisée dont les institutions judiciaires sont très loin de s'être relevées.

II.2. Les partis politiques

Outre que la plupart des partis politiques sont de fondation récente, il faut admettre l'évidence : ils n'ont qu'un nombre très restreint d'adhérents et un impact très limité sur la réalité de la vie de la majorité des Haïtiens. De plus, une tradition de la vie politique haïtienne fait souvent que le parti s'identifie jusqu'à se confondre avec son fondateur ou son chef.

Le problème dont doit être conscient tout observateur peu familier avec la vie politique du pays, est celui de la représentativité effective des partis et de leur chef ainsi que leur poids véritable.

II.3. Les Églises

— Solennelle et fracassante déclaration de guerre de l'archevêque de Port-au-Prince, François-Wolff Ldgondé, au gouvernement Lavalas non encore installé, ni même constitué, lors de la célébration traditionnelle de la fête nationale d'Haïti, le 1^{er} janvier 1991, à la cathédrale de cette ville. En contraste, silence total de la Conférence épiscopale d'Haïti depuis le 29 septembre, alors que presque tous les

membres de l'épiscopat avaient, à tour de rôle ou au cours de rencontres en groupe avec le président, manifesté leur appui à l'expérience en cours.

— Déclaration très positive, en date du 1^{er} octobre en cours, de la Conférence des évêques des Antilles, affirmant notamment : « Notre [49] Conférence a admiré comment le président Aristide a fait du souci des pauvres la pierre d'angle de sa politique, en accord avec l'Évangile et l'enseignement social de l'Église. »

— Une déclaration du secrétariat de la Conférence épiscopale d'Haïti (CEH) est venue heureusement corriger l'absence de réaction officielle de la hiérarchie catholique à la situation dramatique actuelle.

Quoique moins claire et moins précise que la déclaration des évêques des Antilles, elle n'en constitue pas moins une protestation ferme contre les crimes perpétrés ces derniers jours contre le peuple haïtien et un appel au rétablissement de l'ordre constitutionnel, violé par le coup d'État du 29 septembre 1991.

— De son côté, par une déclaration lue sur les ondes de Radio-Soleil, M^{gr} Willy Romélus, évêque de Jérémie et président de la Commission Justice et Paix, a vigoureusement condamné le coup d'État et réclamé clairement le rétablissement immédiat du président Aristide, comme seule garantie du retour à la paix, après avoir porté témoignage de la mobilisation actuelle des masses populaires du Sud et de la Grand-Anse et de leur détermination d'obtenir le retour du seul président qu'elles aient élu.

— Position courageuse et lucide de la Conférence haïtienne des religieux. Cette position reflète davantage que le silence de la CEH, la position nettement majoritaire dans le clergé catholique, de soutien à l'expérience politique en cours.

II.4. Les syndicats

— Remarque sur le nombre restreint des ouvriers travaillant en usine en Haïti (ne dépassant pas cinquante ou soixante mille et dont le plus grand nombre n'est pas affilié aux syndicats). La crise majeure qui

affecte les centrales syndicales depuis plus de deux ans, grève lourdement leur représentativité du monde des travailleurs.

— La plupart des travailleurs haïtiens, qui sont des cultivateurs, ne gravitent pas dans l'orbite des syndicats. Néanmoins, il existe des mouvements paysans extrêmement importants, fortement implantés dans presque tous les départements (Plateau Central, Sud, Nord-Ouest, particulièrement) et se faisant les porte-voix des revendications prioritaires du monde rural : réforme agraire, repeuplement porcin, protection et justice véritable pour les paysans.

[50]

II.5. *Groupes, institutions et personnalités de la société civile*

— Depuis le 7 février 1991, le nombre des groupes, institutions, associations et personnalités intervenant sporadiquement ou régulièrement sur la scène politique n'a pas cessé d'augmenter. Il faut être très conscient que ce ne sont pas nécessairement ceux qui font le plus de bruit qui sont les plus crédibles ni les plus représentatifs.

— Certains groupes, associations ou ONG, dépendant étroitement de bailleurs de fonds étrangers, ne travaillent pas toujours au changement des conditions de la majorité du peuple haïtien ou à l'enracinement réel de véritables structures en vue de ce changement.

Ils adoptent parfois un discours très pharisaïquement légaliste, quoique pas automatiquement de mauvaise foi, mais qu'il faut savoir décoder avec soin.

— Il faut tenir le plus grand compte, après évaluation réaliste, de leur impact et de leur représentativité, du point de vue des très nombreuses organisations populaires, dont beaucoup ont fait la preuve d'une pratique militante courageuse et éprouvée (comités de quartier ou de vigilance, groupes de jeunes, groupes culturels, groupes d'alphabétisation et d'éducation populaire, etc.).

— C'est dans cette catégorie et parmi les groupements paysans, que l'on a noté le plus grand nombre de victimes de la répression militaro-*makout*, depuis février 1986, même si ces groupes populaires, ne réunissent pas, directement, la portion majoritaire de la population

rurale et urbaine, qui ne se rattache, précisément, à aucun groupe organisé.

II.6. Importance centrale de l'Acteur principal : le peuple haïtien

Le peuple d'Haïti, ce n'est pas la toute petite frange d'affairistes et d'exploiteurs de tous horizons, qui gangrènent notre pays et l'empêchent de jouer, dans le concert des nations sœurs, la partition qui lui revient. C'est cette immense majorité faite de femmes et d'hommes, de paysans et de travailleurs, déjeunes et d'adultes, qui s'est mise debout, unanimement, avide de progrès, avide de justice, avide de dignité, avide de respect, avide de liberté, avide de démocratie.

Le peuple d'Haïti, à l'aube du 7 février 1986, a fait irruption sur la scène nationale, décidé à y tenir le seul rôle qui lui convienne, celui d'acteur principal ⁶.

[51]

La plupart de ceux qui font des suggestions, pour des contacts de délégations comme celle de l'OEA, négligent le fait que le plus large secteur de la population d'Haïti est constitué des masses paysannes et urbaines.

En conséquence, les manifestations les plus claires de la volonté politique de l'ensemble du peuple haïtien ont été les élections du 16 décembre 1990 et, ensuite, les immenses rassemblements populaires de soutien à Aristide à travers tout le pays, comme les 6, 7 et 8 janvier, le 7 février 1991 et lors des déplacements présidentiels dans le Sud (mai 1991) ou dans la Grand-Anse (août 1991), ainsi qu'au retour des Nations unies, il y a moins de deux semaines.

Il ne faut pas non plus négliger cette autre forme de manifestation de la volonté populaire, si souvent employée depuis le 7 février 1986, et que tous ont pu constater dès le moment qu'on s'est rendu compte qu'il n'y avait pas avantage à affronter directement la barbare et sauvage répression militaire : nous voulons parler de l'unanimité non

⁶ Paul Dejean, *Dans la tourmente. Interlude douloureux*. Premier et deuxième mouvement. Mars 1987-avril 1989, Port-au-Prince, 1990, p. 1-2.

commandée et totalement spontanée de la réaction populaire, à travers tout le pays.

C'est ainsi que dès les premiers signes du coup d'État des 6 et 7 janvier 1991, la population s'est mobilisée, utilisant les seules armes dont elle dispose : barricades enflammées, résistance passive, paralysant totalement la capitale, les principales villes de province et le pays tout entier.

III. Souhaits et propositions

1) Retour du président Aristide

Nécessité absolue du retour du président Jean-Bertrand Aristide, condition *sine qua non* du rétablissement de l'ordre démocratique et constitutionnel en Haïti.

1.1. Mesures de sécurité à l'arrivée à l'aéroport :

- écarter toute présence de l'armée ou de la police (précédent Benigno Aquino, aux Philippines) ;
- protection assurée par les groupes populaires en coordination avec des cadres des Nations unies et de l'OEA

1.2. Mesures de sécurité à plus long terme :

- sécurité immédiate : une dizaine de personnes absolument fiables et déjà entraînées, avec l'assistance (pour un temps très limité), de cadres des Nations unies ou d'autres pays amis, sous la responsabilité des Nations unies ;

[52]

- nécessité d'un groupe plus important de police spécialisée, à soumettre immédiatement à un entraînement intensif ;
- nécessité de la création, à partir de critères stricts, (sérieux, engagement communautaire, passé irréprochable, non *makout*,

etc.) d'un corps de police, sous la responsabilité du ministère de la Justice, comme le prévoit la Constitution ;

- assurer à ce corps, qui n'est pas un corps militaire et dont les cadres devraient être des inspecteurs ou des entraîneurs, une formation générale spécialisée et civique adéquate.

2) L'armée

Nécessité absolue de dissoudre sans délai les corps de l'armée d'Haïti ayant participé à la rébellion du 29 septembre et d'en neutraliser les officiers et les troupes après la dissolution.

2.1. Réduction draconienne du nombre des troupes et des cadres restants. Formation intensive et continue à assurer tant aux cadres (supprimer les grades inutiles : généraux, colonels) qu'à la troupe, (effectif total n'excédant pas mille). Puiser cadres et troupe parmi les corps restés loyaux à la Constitution et ne garder aucun membre ayant de près ou de loin participé aux exactions et abus de ces vingt dernières années, surtout en qualité de *makout*).

2.2. Confiner strictement l'armée ainsi réduite au rôle qui lui est dévolu par la Constitution de 1987, à savoir : la défense et la sauvegarde du territoire national. Par conséquent, la répartir judicieusement à la frontière et dans quelques points côtiers stratégiques, en la dotant de moyens de communication et d'un équipement appropriés.

2.3. Destruction immédiate des armes et engins lourds, parfaitement inutiles dans le contexte international actuel. À noter que ce genre d'armement n'a jamais servi à défendre le territoire national contre les incursions et infiltrations néfastes et quotidiennes des hordes *makout*, totalement à l'abri dans leur sanctuaire de la République dominicaine de Balaguer, qui accorde son soutien total et effectif aux Namphy, Régala, Franck Romain et autres barons du duvaliérisme le plus criminel. Il est avéré que les armes et engins lourds ont toujours été utilisés par l'armée pour perpétrer des coups d'État à la Roger Lafontant et à la Raoul Cédras, en assurant à des militaires dévoyés, une couverture meurtrière, face à une population totalement désarmée.

2.4. Protection de la frontière haïtiano-dominicaine : pour contrôler les mouvements de population causés par l'application arbitraire [53] et injuste des mesures contenues dans le décret du 13 juin 1991 du président Joaquim Balaguer et surtout pour empêcher les infiltrations et les incursions des criminels *makout* jouissant de sa protection, il y aurait lieu d'envisager un contrôle temporaire de la frontière haïtiano-dominicaine sous la supervision des Nations unies.

3) Les dix commandements

Dispositions concrètes immédiates à prendre en vue de contribuer à l'application effective à la vie politique haïtienne de l'après-putsch, du programme-cadre développé par le président de la République à l'Assemblée générale des Nations unies, le 24 septembre 1991 avec, comme points de référence et principe de base, les dix commandements énoncés à cette occasion.

IV. Réflexions complémentaires

La délégation de l'OEA a, à notre sens, adopté une position de principe inattaquable, à son arrivée à l'aéroport de Port-au-Prince : il ne s'agit pas d'entamer des négociations avec les militaires en rébellion contre le pouvoir exécutif constitutionnel, légitime et légal, mais seulement de trouver un terrain d'entente sur les moyens de rétablir, au plus tôt, ce pouvoir constitutionnel. Il n'y a aucune raison de se laisser impressionner par les manœuvres et les arguments spécieux, soit de ceux qui exercent *de facto* le pouvoir exécutif, soit de membres du pouvoir législatif, soit de chefs de partis (qui s'efforcent par tous les moyens de se donner une représentativité que les élections libres et démocratiques du 16 décembre 1990 leur ont massivement déniée), soit de membres d'organisations au discours très pharisaïquement legaliste.

Il doit être clair pour tous que, quels que soient les griefs que l'on pourrait avoir contre le pouvoir exécutif, rien ne peut justifier un soutien objectif à une entreprise si ouvertement criminelle et anticonstitutionnelle que celle du 29 septembre 1991, non seulement à

cause du nombre effarant de morts et de blessés cyniquement causés dans la population civile désarmée, mais à cause du fait qu'elle est de nature à réduire à néant tous les efforts et tous les sacrifices consentis par le peuple haïtien pour que s'installe, après la nuit duvalérienne, une atmosphère de paix et de progrès, dans un pays définitivement réintégré dans la voie du progrès et de la prospérité, dans le droit, la justice, la liberté et la démocratie. La vingtaine de griefs, péniblement élaborés pour servir de support aux prétentions de ces trois catégories [54] d'« interlocuteurs » de la délégation, tente d'exploiter vicieusement une situation socio-économico-politique particulièrement compliquée et difficile à gérer, après les trente-cinq années de dictature duvalériste et militaire, trente-cinq années qui ont détruit ou corrompu toutes les institutions du pays.

Sans prétendre ici que le pouvoir exécutif constitutionnellement établi n'a commis ni erreurs ni faux pas, on n'a même pas à prouver que, pour la première fois depuis trente-cinq ans, on ne peut reprocher au chef de l'État et au chef de gouvernement d'avoir fait appel, au gouvernement, à des gens ayant trempé dans le crime, la malversation ou la drogue.

Il n'est certes pas question de répondre point par point à cet amalgame d'affirmations mensongères et de demi-vérités, rassemblées dans une prétendue « pétition » (non signée) qui a eu les honneurs des médias contrôlés par le pouvoir *de facto*.

L'on n'avait même pas osé faire cet honneur à certain mémoire innommable d'Anthony Virginie Saint-Pierre, sous le régime d'Avril, que seule une fuite opportune avait révélé à l'opinion publique d'alors.

Contentons-nous de relever deux éléments particulièrement énormes de cette offensive de justification de l'injustifiable :

1. Ceux-là mêmes qui s'acharnent à établir (au moyen de quel faux !) que le président Aristide a signé sa démission et que, par conséquent, il n'y a pas eu de coup d'État, ont été les premiers à admettre, pour les besoins de la cause, que la démission signée par Ertha Pascal-Trouillot et lue, par elle-même, à la télévision nationale, était nulle de plein droit, parce qu'obtenue sous la contrainte.

2. Des parlementaires qui, à tout propos et hors de propos, brandissent la Constitution, comme une arme absolue, admettent, sans

sourciller, qu'un général et ses soldats décident, de leur propre autorité (celle que leur confère la force des tanks), de mettre fin au mandat d'un président élu constitutionnellement et massivement, à la suite d'élections universellement reconnues comme ayant été absolument libres et démocratiques.

Ils ne se rendent même pas compte, qu'en omettant ou en refusant de condamner cette violation flagrante et extrêmement grave de la Constitution, en refusant d'exiger, sans condition, le retour immédiat du président légitimement et légalement élu par le peuple haïtien, ils violent leur serment « d'être fidèle à la Constitution » (art. 109), [55] d'autant plus que le pouvoir *de facto* qu'ils appuient objectivement s'est attaqué sauvagement aux droits les plus élémentaires du peuple (droit à la vie, à la liberté, à l'information), alors que, par ce même serment, ils ont juré « de maintenir et de sauvegarder les droits du peuple » (art. 109).

II.2. Lettre du premier ministre René Préal à POEA

[Retour à la table des matières](#)

Monsieur René Préal, premier ministre constitutionnel de la République d'Haïti, a adressé la lettre suivante aux chefs d'État et de gouvernement membres de l'Organisation des États américains, le 30 décembre 1991.

En ma qualité de premier ministre constitutionnel du gouvernement haïtien, je tiens à vous renouveler solennellement les sentiments de profonde gratitude que je partage avec tous les membres de mon gouvernement et l'ensemble du peuple d'Haïti, pour l'empressement avec lequel vous avez répondu à l'appel du président Jean-Bertrand Aristide, au lendemain du putsch militaire du 30 septembre.

Nous avons été également réconfortés par l'unanimité avec laquelle les dirigeants de tous les pays membres de l'Organisation des États américains se sont rangés du côté de la justice, du droit et de la liberté, pour condamner vigoureusement ce qui constitue une violation sans nom de toutes les règles du droit international et de tous les traités et ententes auxquels ont souscrit les nations de notre hémisphère.

Les instructions que vous avez passées à vos représentants auprès de l'Organisation des États américains ont permis à cette dernière d'adopter, sans délai, des résolutions et des décisions fermes et précises, dont je ne reprendrai pas ici le détail et qui, toutes, ont pour but le rétablissement intégral et rapide en Haïti de l'ordre constitutionnel, si odieusement bafoué par les usurpateurs du pouvoir légitime.

Votre implication dans l'effort collectif entrepris par toutes les nations souveraines et démocratiques de notre hémisphère, en vue d'arrêter le génocide dont est actuellement victime le peuple haïtien et de hâter la restauration de la liberté et du droit dans notre république, a déjà permis l'envoi de deux missions de l'OEA en Haïti même et la rencontre de Carthagène, les 23 et 24 novembre courant.

[56]

Ces initiatives n'ont toujours pas pu aboutir au seul résultat concret, conforme aux décisions de l'OEA, soutenues par le Conseil de sécurité des Nations unies, la Communauté économique européenne et la quasi-totalité des institutions internationales, savoir : le retour rapide du président Jean-Bertrand Aristide à la tête de l'État haïtien.

À ce sujet, permettez, Mesdames, Messieurs, que je partage, en toute simplicité avec vous, mes appréhensions devant l'évolution des démarches dont vous avez chargé l'Organisation des États américains de planifier et d'assurer l'heureux aboutissement. Je le ferai en six points.

1. La durée des négociations

Je m'interroge sur la durée des négociations. Plusieurs analystes l'ont souligné avec justesse : des négociations indéfinies risquent de tourner à l'avantage de ceux qui détiennent le pouvoir *de facto*, surtout qu'à l'intérieur du pays, la population est soumise à un intensif matraquage de désinformation, puisque seuls les organes contrôlés par le pouvoir *de facto* peuvent se faire entendre. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à utiliser les méthodes les plus répugnantes de propagande, allant du truquage d'images télévisées à l'invention pure et simple de lettres perfidement attribuées au président de la République.

Je comprends parfaitement qu'il n'est pas facile d'arriver à des résultats rapides, quand on entreprend des discussions avec un Parlement dont plusieurs membres sont acquis au groupe qui a réalisé le coup d'État du 30 septembre.

Il faut que la Mission de l'OEA, chargée de mener à bien ces discussions, soit bien consciente que, d'une part, seul un petit groupe de parlementaires, sénateurs ou députés, s'est arrogé le droit d'intervenir (inconstitutionnellement d'ailleurs) au nom de tout le Parlement et que, d'autre part, un nombre grandissant d'autres parlementaires ont commencé à se concerter en vue d'imposer la seule solution valable à la crise, la solution constitutionnelle arrêtée dès les premières déclarations de l'OEA

Ces parlementaires déterminés à faire prévaloir le droit et la Constitution, s'efforcent actuellement de convaincre leurs collègues qui ont dû se mettre à couvert, soit en Haïti, soit à l'étranger, à cause des menaces et persécutions dont ils ont été l'objet, de regagner au plus tôt la capitale.

Je comprends aussi l'obstacle de poids que constitue cette armée désarticulée, commandée par des militaires aux mains pleines de [57] sang et qui n'entendent pas perdre les avantages matériels que leur procurent le trafic de la drogue et la contrebande.

Je crois néanmoins impérieux que l'OEA fixe un calendrier précis et un terme aux discussions, comme elle l'a fait pour l'embargo. L'OEA doit être consciente de l'intérêt qu'ont ceux qui contrôlent le pouvoir *de facto*, à laisser pourrir la situation, dans l'espoir d'avoir raison de la patience du peuple haïtien et de se donner ainsi un prétexte pour déclencher un nouveau bain de sang.

2. L'embargo

Je ne puis m'empêcher, Mesdames, Messieurs, de vous faire partager certaines de mes inquiétudes concernant la mise en application de l'embargo.

Vous n'êtes pas sans savoir, notamment par vos missions diplomatiques respectives, que l'aéroport international de Port-au-

Prince, est le théâtre d'une activité nocturne continue et inusitée, permettant aux putschistes un ravitaillement clandestin en armes, munitions, carburant et drogue.

Hier, 29 novembre, un pétrolier battant pavillon libérien a été autorisé à accoster à Port-au-Prince, assurant ainsi aux distributeurs de carburant, un approvisionnement d'au moins trois semaines. A noter que deux des compagnies ravitaillées sont américaines et, par conséquent, assujetties au décret d'embargo publié le 29 octobre dernier, par le président des États-Unis d'Amérique.

Je saisis l'occasion de souligner ici, que les plus virulentes condamnations de l'embargo décrété par l'OEA et les plus véhémentes lamentations quant à ses effets sur les couches les moins aisées de la population, proviennent de gens qui n'ont jamais eu, dans leur comportement pratique, le moindre souci d'apporter une amélioration véritable au statut des démunis et des déshérités, tandis que les patriotes lucides et engagés auprès des pauvres et les pauvres eux-mêmes, sont déterminés à affronter tous les effets d'un embargo strict et strictement appliqué, pour abrégier l'épreuve infligée, malgré elle, à la nation tout entière.

Dans cette perspective, n'y aurait-il pas lieu, Mesdames, Messieurs, que vos représentants à l'OEA insistent, auprès des pays membres de cette organisation, pour qu'un contrôle serré puisse être exercé par eux, sur tout transport présumé destiné à Haïti et que soient appliquées les sanctions sévères prévues, par les législations de ces États, contre tout contrevenant passé et à venir ? Ce n'est [58] certes pas de gaieté de cœur que l'OEA a été acculée à prendre cette mesure indispensable à l'allégement rapide des souffrances imposées par les putschistes à notre peuple. Vous ne pouvez pas admettre, par conséquent, que cette mesure soit contournée et vidée de sa substance.

Dans ce sens, les décisions annoncées par la Communauté économique européenne, sur sa prochaine participation à l'embargo, constituent un encouragement apprécié, de la part des pays membres.

Ne faudrait-il pas, si l'embargo n'est pas strictement observé, envisager un véritable blocus, destiné à faire entendre raison aux ennemis de la démocratie et du droit des gens ?

3. Le danger d'initiatives unilatérales

Je n'ai pu réprimer mon étonnement, au soir du 22 novembre en cours, en apprenant que M. l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique avait décidé de prendre part à la rencontre aménagée par la Mission de l'OEA à Carthagène.

Il me semble important que, dans une conjoncture aussi délicate, il y ait une concertation franche et transparente de tous les intervenants, notamment des responsables des diverses missions diplomatiques, plus directement impliquées dans le processus de restauration de l'ordre constitutionnel en Haïti.

Je suis persuadé qu'une telle approche favoriserait de plus fructueux échanges d'idées et contribuerait indéniablement à hâter un dénouement que tous désirent rapide et en conformité avec les prises de position des pays de notre hémisphère et de la communauté mondiale.

Qu'il me soit permis d'insister sur l'importance, primordiale à nos yeux, de promouvoir, entre partenaires de notre hémisphère, une telle approche fondée sur l'équilibre et la confiance réciproque entre nations, sans doute différentes quant à leur poids politique, mais toutes également animées de la volonté de travailler ensemble à l'avancement de la démocratie, du droit et de la liberté chez tous les peuples de notre Amérique et de l'univers.

C'est dans cette perspective que je souhaite un succès total aux chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine, à la veille du multi-sommet de Carthagène.

Je tiens à leur donner l'assurance de la détermination de la République d'Haïti de tout mettre en œuvre pour son intégration pleine et fructueuse à la grande famille latino-américaine.

[59]

4. Les missions ponctuelles de l'OEA

Les missions ponctuelles de l'OEA devraient permettre à cette organisation de mieux appréhender les problèmes concrets qui se posent sur place, à ceux qui, d'une manière ou d'une autre, entendent apporter leur contribution à un dénouement positif de la crise actuelle, en tout premier lieu à cet électorat qui a massivement et clairement fait choix du père Jean-Bertrand Aristide comme président de la République jusqu'au 7 février 1996.

N'est-il pas préoccupant de voir que, jusqu'ici, les missions de l'OEA ont privilégié les contacts avec les secteurs appartenant à l'infime minorité qui a organisé ou qui soutient le coup d'État ? Je crains que la correspondance qui est adressée au bureau de l'OEA en Haïti ne soit l'objet d'une sélection identique et ce serait grand dommage pour la crédibilité de cette organisation auprès de l'immense majorité des Haïtiens, en particulier des jeunes, des paysans et des ouvriers, que la perspective d'une consolidation de la dictature ne peut pousser qu'à l'exil ou au désespoir !

Je suggère également, Mesdames, Messieurs, que les représentants de vos pays auprès de l'OEA insistent fortement auprès du Secrétariat de cet organisation pour que son bureau à Port-au-Prince soit doté de moyens logistiques adéquats et d'un personnel très sensibilisé à la conjoncture toute particulière que vit actuellement le peuple haïtien. De telles précautions auraient permis de faire l'économie de faux pas hautement regrettables, comme cela s'est produit à la fin de la toute dernière Mission de l'OEA en Haïti. En effet, cinq membres du Parlement qui, de peine et de misère, avaient fini par obtenir un rendez-vous ferme des membres de la Mission eux-mêmes, n'ont pas été reçus, malgré le fait qu'ils s'étaient transportés, à leurs risques et périls, à l'hôtel Montana, lieu du rendez-vous, à l'heure fixée préalablement.

5. *L'impact de l'absence absolue de liberté*

J'ai signalé plus haut à quel point le pouvoir *de facto* utilise le mensonge et la désinformation comme arme de propagande. L'absence absolue de liberté a un impact terrible, non seulement sur la population, mais également sur tous ceux, étrangers ou non, qui voudraient intervenir valablement, dans une situation aussi dramatique.

Au chapitre de la liberté d'action, de presse, d'information, de déplacement et d'expression, le mépris des dispositions constitutionnelles est total.

[60]

Systématiquement, dans les quartiers populaires, les lieux visités par des journalistes, désireux de transmettre, outre-frontières, des informations de première main, sont, la nuit venue, impitoyablement mitraillés par les militaires.

Ce climat de terreur étouffe toute possibilité pour le peuple de manifester ses sentiments et les moindres tentatives dans ce sens, particulièrement dans les quartiers populaires de Port-au-Prince et des villes de province, sont noyées dans le sang. La confirmation, par la Commission des droits humains de l'OEA, à la date du 21 novembre courant, de la découverte d'au moins deux horribles charniers, rend tout commentaire superflu.

Même les parlementaires présents à Carthagène, au témoignage de membres de la Mission de l'OEA, ont peur de s'exprimer, car ils avouent craindre pour leur vie et celle de leurs familles. D'ailleurs, un des députés de la délégation de Carthagène, n'avait-il pas lui-même, en pleine Chambre, menacé de son arme à feu, un de ses collègues, prônant l'acceptation du retour du président constitutionnel, comme un préalable obligé à tout règlement de la crise ?

Ne faut-il pas, pour tout prochain envoi de Mission de l'OEA en Haïti, exiger l'application concrète de l'entente conclue par la dernière Mission de l'OEA avec les parlementaires et prévoyant un minimum de sécurité pour les membres de la Mission et leurs interlocuteurs éventuels ? Même si, à vrai dire, les membres de la Mission ne courent pas de danger mortel, il ne faut pas minimiser les risques que courent les citoyens haïtiens appelés à les approcher comme témoins ?

Ne faut-il pas exiger de façon énergique pour la réalisation et la crédibilité même de la Mission, qu'un espace, si minime soit-il de liberté de presse, d'expression, de mouvement et de manifestation, soit ouvert sans retard, avec, s'il le faut, l'assistance de l'Organisation des Nations unies et, cela va de soi, l'accord du gouvernement constitutionnel ?

6. Le danger d'élections bidon

Les manœuvres de la faction anticonstitutionnelle, rassemblant les auteurs et les protagonistes du coup d'État (notamment militaires, partis politiques compromis ou sans éthique, etc.), me préoccupent au plus haut point.

Certes, le pouvoir *de facto*, après avoir annoncé des « élections » pour janvier, s'est empressé de retirer son projet. C'était un ballon [61] d'essai, car des élections anticonstitutionnelles, illégales, illégitimes et irrégulières, peuvent finir par atteindre leur but, surtout quand il s'agit de petits pays, réputés « pauvres » de surcroît, comme Haïti. Certains intérêts puissants finissent par s'en accommoder... voire par les désirer ou les préparer en sous-main, surtout quand ils veulent bien confondre démocratie et élections à tout prix.

Je suis sûr que l'OEA fera tout pour éviter que le pouvoir *de facto* ne se lance dans cette voie sans issue à long terme et, surtout, que certains groupes de pression, au mépris des déclarations et des décisions des instances internationales, ne saisissent ce biais, pour déclencher d'incontrôlables réactions populaires, de nature à servir de prétexte à des interventions unilatérales, contre la volonté de l'ONU et du gouvernement légitime d'Haïti...

Une telle tragédie constituerait un désastre irréparable pour la crédibilité tant de l'Organisation des Nations unies que de l'Organisation des États américains. Cette dernière en particulier, surtout après les décisions prises à Santiago en 1991 et à son siège de Washington, après le coup d'État du 30 septembre 1991, aurait, par là-même, entériné son propre acte de décès. Mesdames, Messieurs, le peuple haïtien martyrisé, compte sur votre solidarité agissante, pour que

soit mis un terme, en Haïti, aux atrocités de criminels dont il est, jusqu'à présent, l'impuissante victime !

II.3. Lettre de parlementaires haïtiens à l'OEA

[Retour à la table des matières](#)

Le 8 décembre 1991, une cinquantaine de parlementaires s'adressaient à monsieur Joao Clemente Baena Soares, secrétaire général de l'Organisation des États américains, pour souligner leur détermination exprimée le même jour, en termes identiques au président Jean-Bertrand Aristide, de respecter et de faire respecter l'article 137 de la Constitution, réservant exclusivement au président le choix de son premier ministre. Au nom de leurs collègues, les députés Joseph-Fignolé Jean-Louis et Samuel Milord réitèrent, explicitent et développent leurs préoccupations, dans une nouvelle lettre au secrétaire général de l'OEA, le 29 janvier 1992.

Il pourrait sembler superflu, après les nombreux dossiers que nous vous avons fait parvenir sur la crise où se trouve plongé notre [62] pays, depuis le coup d'État du 30 septembre 1991, que nous fassions entendre notre voix une fois encore... Nous sommes en effet persuadés que c'est avec la plus grande attention que vous avez tenu à prendre connaissance de ces dossiers, et que l'organisation dont vous êtes le secrétaire général a désormais en main tous les outils lui permettant de remplir son engagement d'aboutir à une solution de cette crise.

Cela dit, nous croyons néanmoins qu'il n'est pas inutile qu'en notre qualité de parlementaires responsables, dûment mandatés par le peuple haïtien et, également, en tant que patriotes conscients, nous partagions avec vous certaines analyses et certaines réflexions, compte tenu de la rapidité avec laquelle évolue la situation, au fil des événements.

Nous avons le ferme espoir que la présente intervention stimulera la détermination de cette instance internationale majeure qu'est le Conseil permanent de l'Organisation des États américains, déjà fermement engagé, aux côtés du peuple d'Haïti, en vue de restaurer le processus démocratique, si clairement amorcé par le vote massif de l'électorat haïtien, le 16 décembre 1990 et le 20 janvier 1991.

L'institution internationale qu'est l'OEA, dont la vocation est de soutenir et de conforter les peuples de notre continent, luttant pour la démocratie et la liberté, doit pouvoir faire la preuve de son efficacité et de son aptitude à venir effectivement en aide aux peuples des trois Amériques, chaque fois que, sur le territoire d'une nation de cet hémisphère, se profile le spectre hideux de l'oppression et de la dictature, mettant en danger la vie même de cette nation. Il importe de souligner que lorsque la vie d'un pays membre de l'OEA se trouve menacée, c'est la stabilité et l'avenir même de toutes les nations sœurs de notre continent qui sont en jeu.

Ce qui se passe dans notre pays, depuis le 30 septembre 1991, où une poignée de criminels en uniforme, appuyés par des malfaiteurs, étrangers à toute notion de droit, de civisme et de bien commun, risque, hélas, de faire tâche d'huile, si on laisse pourrir une situation aussi révoltante et aussi dommageable pour tout un peuple, sans que soient adoptées des mesures énergiques et déterminantes, dans la ligne des décisions prises sans hésiter et avec une rare unanimité par les membres de l'Organisation des États américains, fermement épaulés par l'Assemblée générale des Nations unies.

Sans revenir, en détail, sur les violations innombrables et majeures des droits les plus élémentaires des êtres humains et des [63] peuples, violations minutieusement recensées, tant par des organismes haïtiens que par des organismes internationaux, dont, notamment, la Commission des droits de l'OEA, nous nous trouvons dans l'obligation, Monsieur le Secrétaire général, de souligner, à votre attention, que ce sont les institutions mêmes de la nation haïtienne qui sont investies et confisquées par un petit groupe de gangsters qui les utilisent de façon systématique, contre toute une population pacifique et sans arme, avec un cynisme digne des pires performances du nazisme hitlérien.

Nous savons, Monsieur le Secrétaire général, que l'Organisation des États américains a en main toutes les données devant permettre de porter un diagnostic exact sur la tragédie dans laquelle se débat le peuple haïtien depuis le putsch civilo-militaire du 30 septembre.

Il suffira d'un bref rappel, pour nous remettre en face de la dure réalité :

-1-

Mise en coupe réglée de toutes les ressources et réserves d'une administration publique, retombée entre les mains des duvaliéristes-macoutes.

On assiste au retour en force des concussionnaires insatiables et sans conscience, que le gouvernement du 7 février 1991 avait entrepris d'écarter dans un méritoire effort d'assainissement de la fonction publique.

Au mépris de la Constitution, les administrations communales, régulièrement élues, sont remplacées arbitrairement par d'anciens macoutes ou par des supporters du régime militaire qui se voient également confier les directions des départements ministériels et des organismes d'État (comme la Loterie nationale, la Minoterie, etc.).

-2-

Retour à la préhistoire en matière de justice et d'ordre public, comme en témoigne la généralisation des vols, des viols, des crimes et des abus, commis sous la couverture des institutions appelées à défendre les citoyens (comme la police) et à dire le droit (comme les tribunaux). On ne peut évoquer sans horreur le spectacle barbare offert le samedi 25 janvier 1992, par des membres de la police de Port-au-Prince. Bilan : un citoyen froidement abattu de trois balles à la tête, et des participants à une réunion avec plusieurs responsables de partis politiques, sauvagement maltraités par une meute de militaires/policiers, en service commandé.

[64]

Le gouvernement *de facto* n'a pas hésité à remettre en circulation tous les prisonniers de droit commun et tous les criminels condamnés par les tribunaux pour meurtres ou délits graves.

Résultat automatique : remontée en flèche de l'insécurité, complètement éliminée par le gouvernement du 7 février 1991. L'existence de charniers a été dûment attestée par des organismes nationaux et internationaux (dont la Commission des droits de l'OEA).

Ainsi, au lieu-dit Sources Puantes, à 18 km de Port-au-Prince, sur la route nationale n° 1, on a découvert, le samedi 25 janvier 1992, de

nombreux cadavres, dont beaucoup avaient les bras attachés. Ces corps ont été brûlés et l'on a vérifié qu'il s'agissait surtout de jeunes. À Port-au-Prince, il y a à peine une semaine, on a découvert les corps de 45 personnes tuées par balles.

Les locaux de la police sont ouvertement utilisés pour un enrôlement systématique de tueurs destinés à la formation d'escadrons de la mort. Le service antigang du bureau de police de Port-au-Prince, s'est mué en service de gangsters, en centre de torture et d'assassinat. Bref, en laboratoire du crime.

-3-

Accélération dramatique du phénomène des *boat people*, avec son navrant cortège de noyés, de disparus, de prisonniers, de familles disloquées, etc.

Les dirigeants de la base américaine de Guantanamo ne savent plus où donner de la tête, devant les milliers de solliciteurs d'asile qui les assaillent. Parmi ceux qui fuient la terreur macoute, bon nombre d'étudiants et d'étudiantes de toutes les facultés doivent se contenter, par exemple à Santo Domingo, de dormir dans les rues, à la belle étoile, à moins d'avoir la chance d'être recueillis par des âmes charitables, notamment dans des institutions religieuses.

Les déplacements de population, à cause de la répression et de la terreur sont encore plus considérables que l'exode des *boat people*, par exemple au Plateau Central, où les membres des organisations paysannes sont soumis à une répression particulièrement impitoyable. Selon une enquête récente, dans les zones de Mirebalais, Baptiste, Lascahobas, Marmont, Thomonde, Hinche et Thomassique, plus de 25 mille personnes ont dû quitter leur demeure pour aller chercher refuge ailleurs. Et le même phénomène se reproduit dans tout le pays.

[65]

-4-

Ce n'est pas par hasard que l'on a assisté, dès le début du coup d'État, à la remise en selle du système des chefs de section, véritables roitelets locaux, à la solde de l'armée. Du nord au sud du pays, c'est le retour en force de ces redoutables tyranneaux et de leurs affidés, vraies machines à broyer le paysan et le pauvre.

Sous la bannière de l'armée, tout leur est permis : vols, viols, bastonnades (dignes de l'époque des commandeurs des ateliers d'esclaves), abus de toute sorte, séances d'humiliations et de torture, dans les locaux mêmes de l'armée ou de la police (c'est tout comme).

-5-

Nous évoquions, au début de cette lettre, le danger que le sanglant coup d'État militaire du 30 septembre 1991 ne fasse tache d'huile, surtout dans la Caraïbe et d'autres zones du continent américain. En ce domaine, le pouvoir *de facto* ne lésine point sur les dépenses, pour créer des foyers de déstabilisation de la démocratie, dans les pays voisins.

Déjà, la République dominicaine est fortement contaminée par la présence ostensible et bruyante de criminels macoutes notoires, utilisant cette partie de l'île comme territoire de repli et comme sanctuaire, grâce à des protections grassement assurées par l'argent volé au peuple haïtien ou par le blanchiment impuni de l'argent de la drogue.

Certains soi-disant leaders politiques en sont arrivés à prôner l'arrêt de tout secours à la population. Ils entendent se réserver le monopole de l'argent et du gain, par tous les moyens. Aussi, Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des États américains, face à cette situation où c'est tout un pays et tout un peuple qui sont littéralement pris en otage par une petite poignée de déments armés, nous demandons instamment que la communauté internationale et notamment les ministres des Affaires étrangères de l'OEA, fassent diligence pour porter aide et assistance à population en danger.

Dans un premier temps, la présence, déjà décidée par la résolution 2-91 OEA/DEMOC, d'une importante Mission civile, disséminée sur

tout le territoire, devrait permettre rapidement de rendre effective la restauration des libertés essentielles à l'exercice de toute démocratie véritable et préalable obligé à tout retour réel à l'ordre constitutionnel : liberté d'expression, liberté de déplacement, liberté de réunion, liberté de manifestation.

[66]

Ne serait-il pas désastreux, Monsieur le Secrétaire général, que se vérifient les craintes exprimées par le premier ministre légitime et constitutionnel d'Haïti, dans une lettre adressée le 30 novembre 1991 aux chefs d'État et de gouvernement membres de l'Organisation des États américains : après les engagements clairs et non équivoques, solennellement affirmés face à la communauté internationale tout entière, si l'OEA échouait dans la solution de la crise haïtienne actuelle, elle « aurait par là-même entériné son propre acte de décès ».

II.4. Autre lettre de parlementaires haïtiens à POELA

[Retour à la table des matières](#)

À la date du 11 mai 1992, le secrétariat du bloc parlementaire FNCD (BPFNCD) envoyait à M. Joao Baena Soares, secrétaire général de VOEA, la lettre suivante, signée des députés Joseph-Fignolé Jean-Louis, Samuel Milord et Gary Guiteau, respectivement président, vice-président et secrétaire ad hoc du BPFNCD. Copie de cette lettre a été envoyée à une trentaine de personnalités et de groupes, (chefs d'État ou de gouvernement, Parlements, Conférences épiscopales).

Nous, membres du Bloc parlementaire FNCD, avons aujourd'hui l'avantage de vous écrire, pour obtenir plus de lumière et plus d'information sur la décision adoptée par les 34 pays membres de l'OEA, au lendemain du coup d'État perpétré, le 30 septembre 1991 par une poignée de militaires haïtiens. Nous voudrions surtout que vous nous renseigniez sur les raisons pour lesquelles après huit mois de tergiversations, l'OEA n'a toujours pas pu prendre une décision définitive, devant mettre fin à la crise ouverte par le coup d'État.

Nous pensons que depuis le 30 septembre jusqu'à nos jours, l'OEA a en mains assez de preuves de la volonté clairement exprimée du peuple haïtien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'Haïti et de la mauvaise foi de ceux qui ont usurpé le pouvoir.

Il est superflu de vous décrire la situation désespérée qui prévaut actuellement en Haïti. Une économie entièrement détruite, à cause du système de pillage organisé, remis en vigueur par ceux qui ont pris le pouvoir. Nous n'avons pas besoin de souligner à quel point le peuple haïtien n'en peut plus, étant soumis à une répression militaire féroce et de tous les instants.

[67]

L'exode incroyable de la population, fuyant par mer et par terre, pour se retrouver ensuite, à Miami ou en République dominicaine, dans des prisons ou dans des camps de travail forcé, est une preuve, s'il en était besoin, du désespoir qui sévit au sein des couches les moins fortunées de nos compatriotes.

L'arrestation de prêtres, de pasteurs, de religieuses, d'enseignants, d'universitaires, d'écoliers et d'enfants est bien faite pour souligner le caractère brutal et sans pitié de la dictature fasciste qui s'est installée en Haïti. L'accentuation du trafic de la drogue fait d'Haïti la plaque tournante par excellence de ce trafic dans la Caraïbe.

Si, jusqu'à présent, le peuple haïtien a accepté de rester dans l'expectative, contrairement à ce qu'il aurait pu faire, c'est uniquement parce qu'il avait confiance dans le sérieux et la détermination de la communauté internationale, qui avait dit sa volonté de rétablir la démocratie et la constitutionnalité en Haïti. Cette confiance existe de moins en moins maintenant et le gouvernement *de facto*, par le truchement de son « ministre de l'Information », Gérard Bissainthe, n'a pas hésité, la semaine dernière, à répéter à satiété sur les ondes de la Radio et de la Télévision dites nationales, que les prises de position de l'OEA ne visent qu'à endormir la vigilance du peuple haïtien et à berner l'opinion nationale, étant donné que, malgré leurs déclarations d'appui à l'OEA, des chefs d'État ou de gouvernement, comme MM. Bush, Mulroney et Mitterrand, savent parfaitement que jamais le président Aristide ne retournera au pouvoir.

Ces affirmations de M. Bissainthe se fondent semble-t-il sur la tolérance de fait dont bénéficie le pouvoir actuellement en place, dans ses manœuvres en vue de se lancer dans une aventure électorale. De troublantes révélations circulent dans le haut commerce, selon lesquelles l'équipe putschiste bénéficierait de l'aval de l'administration américaine pour faire ces élections et de complicités en vue de la déstabilisation de certains gouvernements d'Amérique latine, notamment dans un coup d'État qui aurait été prévu en Colombie, la semaine dernière.

Monsieur le Secrétaire général, le peuple haïtien n'arrive pas à comprendre comment une poignée de putschistes, dépourvus de toute autonomie en armes et en munitions, peut continuer à tenir tête à la détermination unanime de 34 pays de l'OEA. Le peuple haïtien a le droit de savoir si l'OEA va continuer, comme cela se fait depuis huit mois, à se cantonner au seul niveau du discours.

[68]

Étant donné que l'OEA a annoncé son intention de se réunir, le 17 mai, sur le cas d'Haïti, en vue de trouver une solution définitive à la crise, nous prenons la liberté de faire les propositions suivantes :

1. renforcer l'embargo, qui n'a plus, actuellement qu'une existence fictive, par des mesures effectives, soutenues au besoin par un blocus maritime et aérien ou toute autre mesure susceptible de déloger le gouvernement *de facto* ;
2. établir un échéancier précis pour la stricte application de ces mesures.

Dans l'espoir que ces suggestions seront l'occasion de décisions promptes et efficaces, qui auront certainement l'appui massif du peuple haïtien, qui nous a envoyé siéger au Parlement, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir agréer nos très respectueuses salutations.

II.5. Lettre ouverte de cent signataires à FOEA

La Mission dirigée par M. Clément Baena Soares et comprenant des représentants de l'ONU, de la CARICOM et de la CEE, est arrivée à Port-au-Prince le 18 août 1992. Elle devait, d'après ce que Von avait laissé entendre au public, séjourner plus d'une semaine. En tout cas, il avait été prévu que plusieurs de ses membres resteraient en Haïti un temps assez long. Le document qui suit est une lettre ouverte aux membres de la Mission. Il est daté du 20 août 1992. Malgré le peu de temps disponible, il a été possible de remettre le texte avec 109 noms d'adhérents, dans des conditions extrêmement dangereuses. Le messenger, porteur de l'enveloppe adressée à M. Clément Baena Soares, s'est présenté à l'hôtel Montana (Cardozo, route de Pétionville), à midi trente. On avait pris soin de vérifier par téléphone, auparavant, que la délégation se trouvait toujours à l'hôtel. Mais les abords de ce dernier étaient remplis de militaires menaçants, casqués et lourdement armés. Le messenger, grâce à des intelligences surplace, a néanmoins pu se faufiler sans se faire fouiller et a pu remettre l'enveloppe au bon endroit.

Nous sommes un groupe de laïcs, de prêtres, de religieux et de religieuses de l'Église catholique d'Haïti.

Le nombre de signatures apposées au bas du présent document est restreint, à cause des difficultés de communication et des nombreux [69] contrôles militaires empêchant, à l'intérieur du pays, la libre circulation des personnes, des écrits et des idées. Nous avons néanmoins la certitude que le contenu de ce texte traduit exactement la pensée de dizaines de milliers de laïcs, ainsi que de centaines de prêtres, religieux et religieuses d'Haïti.

En effet, il y a exactement deux mois, nous avons adressé une lettre ouverte au pape Jean-Paul II, sur la grave responsabilité du Vatican dans la crise sévissant dans notre pays depuis le coup d'État criminel du 30 septembre 1991. Dans cette lettre, nous sollicitons, au nom de l'Évangile libérateur de Jésus-Christ, son aide qui peut s'avérer puissante en l'occurrence. Malgré la terreur érigée en système, malgré la répression, les menaces et les coups dont ont été victimes plusieurs signataires de cette lettre, elle a pu recueillir plus de dix mille adhésions écrites.

Nous nous estimons donc en droit d'attendre qu'une intervention de la plus haute autorité morale de l'Église catholique vienne apporter son soutien au peuple haïtien et son encouragement à la communauté internationale, pour aider le peuple d'Haïti à reprendre, avec une vigueur renouvelée par la solidarité de tous, la prometteuse expérience démocratique, amorcée le 16 décembre 1990, si brutalement interrompue, après seulement sept mois, par le sanglant coup d'État militaire du 30 septembre 1991.

Mais voici qu'une autre autorité morale vient apporter son assistance au peuple d'Haïti qui aspire à la démocratie et à l'instauration, dans notre île caraïbe, d'un véritable État de droit. À la Mission présidée par monsieur Clément Baena Soares, secrétaire général de l'Organisation des États américains et comprenant de hauts représentants de l'Organisation des Nations unies, de la CARICOM (Caraïbes) et de la Communauté européenne, il nous fait plaisir de souhaiter la bienvenue, ainsi que le plein succès de ses efforts pour le retour à l'ordre constitutionnel.

Nous voulons vous faire part des attentes et des inquiétudes que suscite en nous votre visite.

Nous espérons, en premier lieu, que vous aiderez le peuple haïtien à sortir définitivement de l'ère de répression et de terreur qui est installée ici depuis le 30 septembre 1991. La Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits humains saura vous détailler mieux que nous la multiplication illimitée des violations des droits de l'homme par les militaires haïtiens et leurs « attachés », spécialement [70] durant ces deux derniers mois. La vie humaine n'a aucun prix pour eux. La personne humaine n'est sujet d'aucun droit, n'est digne d'aucun respect. Il s'agit pour eux d'exercer un contrôle absolu et sans partage sur les vies et les biens, pour être à même d'en tirer les plus grands avantages personnels. Depuis dix mois, c'est le terrorisme d'État dans toute son horreur, la chasse à l'homme sans merci ni respect, la violence déchaînée contre tous les partisans du changement, surtout ceux qui appuient les élections du 16 décembre 1990. Cette violence ne connaît aucune mesure, surtout dans les milieux pauvres, dans les bidonvilles et à la campagne, où les chefs de section jouissent de pouvoirs sans limite.

Nous dénonçons particulièrement l'odieux assassinat du pasteur Robinson Joseph, le 4 août, par la police de Port-au-Prince ; les meurtres de membres de l'armée, par des hommes de main du pouvoir militaire, dans le but de compromettre ceux qui résistent au coup d'État ; la violation constante des droits des journalistes.

Nous condamnons vivement les attaques répétées contre certains secteurs de l'Eglise catholique :

- L'arrestation, le 8 août, du père Edner Devalcin, curé de Saintard, sévèrement frappé par les militaires qui l'ont soumis à force vexations.
- Les perquisitions illégales, accompagnées d'actes de brutalité sur des personnes et des biens, exécutées par les militaires au Projet régional d'éducation et de développement (PRED) et au presbytère de Léon (Grand-Anse), le vendredi 14 août.
- Les fouilles opérées à l'évêché de Jérémie, le 17 août, par plus d'une vingtaine de soldats du bataillon tactique, caserne à Jérémie, équipés comme pour une expédition dangereuse. Ces fouilles ont eu lieu, pendant que l'évêque et quelques prêtres du diocèse étaient présents. Les militaires étaient notamment armés de lance-grenades et ont passé au peigne fin toutes les chambres et salles de l'évêché, y compris la sacristie.

Nous attirons votre attention sur les menaces graves, planant actuellement sur la vie de M_{gr} Willy Romélus, évêque de Jérémie et du père Antoine Adrien, coordonnateur de la Commission présidentielle créée en vue de préparer les conditions à la solution de la crise en Haïti. Les mêmes menaces pèsent aussi sur les membres de la Commission présidentielle à qui l'on promettrait le même sort que l'armée a fait subir à M. Serge Villard, membre du Conseil d'État, [71] assassiné à l'époque de la présidence provisoire de M_{me} Ertha Pascal-Trouillot.

Votre mission nous apporte une certaine lueur d'espoir. Nous souhaitons qu'elle nous aide à mettre un terme au déferlement de violence, déclenché par le coup d'État du 30 septembre 1991 et aggravé par la prise d'assaut du pouvoir, le 19 juin 1992, par un ex candidat à la

présidence, clairement et massivement désavoué par l'électorat haïtien le 16 décembre 1990.

Qu'il nous soit permis ici de mettre en garde votre mission contre des propos inquiétants, tenus par l'un ou l'autre de vos membres lors de rencontres avec certains groupes. Ces propos, qui réduiraient votre rôle à celui de « simples facilitateurs », viseraient à imposer en douceur une reconnaissance internationale du coup d'État du 30 septembre 1991, consacré par l'installation par l'armée, le 19 juin 1992, d'un deuxième gouvernement *de facto*. Cette manœuvre immorale, qui serait un rude coup porté à la crédibilité de l'Organisation des Nations unies et sonnerait à tout jamais le glas de l'Organisation des États américains, serait-elle destinée à inaugurer un nouveau concept de démocratie, que les nations les plus puissantes de la terre entendraient imposer, sous couvert de nouvel ordre mondial, aux peuples et aux pays les plus faibles, militairement et économiquement ?

En vertu de ce concept nouveau et insolite, une majorité de plus de 67% d'électeurs, ayant librement et démocratiquement confirmé leur choix, se verrait confinée dans l'opposition, au profit des intérêts égoïstes d'une infime portion de moins de 8% de la population ?

Une autre inquiétude qui bouleverse notre conscience de croyants et de chrétiens, c'est l'interprétation inédite et immorale du droit à la légitime défense, quand il s'agit d'appliquer ce droit à des gens menacés jour et nuit dans leur vie et dans leurs biens, par un pouvoir militaire sanguinaire et impitoyable.

Dès que les victimes de la violence sauvage, déchaînée par l'armée depuis le 29 septembre 1991, essayent de se défendre, ce sont les victimes, que l'on accuse d'exercer la violence ! Est-ce que ce n'est pas le Conseil de sécurité de l'ONU, qui a autorisé l'usage de la force, par exemple contre l'Irak, dans un conflit où la défense d'énormes intérêts financiers (pétroliers) a manifestement le pas sur la défense de la liberté et de la démocratie ?

Est-ce au seul peuple haïtien que l'on refusera ainsi un droit consacré par toutes les morales et toutes les législations dignes de ce nom, [72] le droit à la légitime défense ? Et l'on verrait une mission, patronnée par l'Organisation des États américains, l'Organisation des Nations unies, la CARICOM et la CEE prêter les mains à une pareille ignominie ? Etes-vous disposés, Monsieur le Secrétaire général de

l'OEA, Mesdames et Messieurs les Représentants de l'ONU, de la CARICOM et de la C.E.E., à assumer une aussi lourde responsabilité ?

Nous voulons plutôt croire que vous soutiendrez, de toute votre autorité, ce que réclame incessamment le peuple haïtien tant de l'intérieur que de l'extérieur, dans sa résistance pacifique et sa mobilisation courageuse :

- 1) le rétablissement de l'ordre constitutionnel, qui passe par le respect de la volonté du peuple clairement exprimée aux élections du 16 décembre 1990 ;
- 2) la mise sur pied immédiate d'une mission civile de l'OEA et de l'ONU, destinée à aider le peuple haïtien à créer, dans des délais qui ne devraient pas excéder le mois de septembre 1992, les conditions de nature à permettre et à accompagner le rétablissement rapide, dans le plein exercice de ses fonctions constitutionnelles, du président librement et légitimement élu par l'immense majorité du peuple haïtien.

Nous ne voulons pas croire, l'immense majorité du peuple haïtien ne veut pas croire que votre mission se verra obligée, comme les précédentes missions de l'OEA en Haïti, d'ajourner ses décisions et de les confier à des autorités supra-OEA. Pareille mesure risquerait d'avoir des conséquences incalculables tant pour la crédibilité des organismes internationaux que vous représentez que pour l'avenir de la démocratie en Haïti, dans la Caraïbe, en Amérique latine et dans bien d'autres endroits du globe. Pareille mesure serait d'ailleurs en flagrante contradiction avec les décisions unanimes prises au début d'octobre 1991 par l'OEA, unanimement appuyées par l'ONU et les autres organisations internationales, notamment les deux premiers paragraphes de la résolution où l'OEA « décide :

1. De réitérer la résolution MRE/RES 1/91 intitulée "Appui au gouvernement démocratique d'Haïti", tout particulièrement en ce qui a trait au retour du président Jean-Bertrand Aristide, à l'exercice de son autorité légitime et la nécessité de rétablir

l'ordre constitutionnel. De maintenir également les mesures adoptées en vertu de cette résolution.

2. De condamner énergiquement le recours à la violence et à la coercition militaire, ainsi que la décision de remplacer illégalement le président constitutionnel Jean-Bertrand Aristide. »

[73]

Est-il pensable que les organisations internationales dont vous êtes les représentants, pourraient en arriver à oublier ou à fouler aux pieds leurs propres décisions, ou des décisions unanimement appuyées par elles, au point d'entrevoir des aménagements avec une institution qui, depuis le 29 septembre 1991, a, au vu et au su de tous, constamment « recours à la violence et à la coercition militaire » ? Est-il pensable que vous avalisiez des accommodements avec un ancien candidat, hissé *de facto* au pouvoir par cette institution, mais rejeté par l'immense majorité des électeurs haïtiens ?

Permettez que nous fassions nôtres, les conclusions d'une communication qui vous a été présentée ce matin même, 20 août, par le Groupement paysan haïtien (Jacmel-Cayes) :

Si, malgré les innombrables et irréfutables témoignages produits depuis octobre 1991 (certains, venant de la Commission des droits de l'homme de l'OEA elle-même !), vous aviez des doutes sur l'horreur de la violence et de la coercition qu'exerce depuis dix mois, sur toute la population d'Haïti l'institution militaire, abondamment ravitaillée (en plein embargo), en armements, en équipements et en munitions, par des pays signataires des résolutions de l'OEA, rendez-vous aujourd'hui même, à la morgue de Port-au-Prince. Recueillez-vous devant les corps de ces trois jeunes gens, mitraillés par les militaires, le mardi 18 août 1992, aux premières heures du jour de votre arrivée dans la capitale haïtienne. Leur seul crime ? Avoir voulu rappeler aux membres de votre commission, en tentant d'apposer des photos du président constitutionnel sur les murs d'une grande artère de la capitale, que Jean-Bertrand Aristide a été massivement, librement et démocratiquement choisi par le peuple d'Haïti, le 16 décembre 1990, et que seul son retour physique, dans le plein exercice de la charge qui lui a été démocratiquement confiée par l'immense majorité des électeurs haïtiens, pourra ramener dans ce pays, la paix, la liberté et la démocratie, dans la concorde et dans la dignité.

Puisse votre mission, Monsieur le Secrétaire général de l'OEA, Mesdames et Messieurs les Représentants de l'ONU, de la CARICOM et de la CEE, soutenir les aspirations du peuple haïtien à l'établissement de la démocratie, à l'instauration d'un État de droit, à la consécration de notre souveraineté pleine et entière, au sein d'une solidarité internationale respectueuse, vraie et vécue, en Haïti, dans toute l'Amérique latine et dans tous les pays où l'homme et la femme luttent pour la libération intégrale de la personne humaine !

[74]

[75]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

PREMIÈRE PARTIE

Chapitre 3

Désinformation, intoxication, non-information, diffamation

[Retour à la table des matières](#)

Depuis le coup d'État du 30 septembre 1991, on a assisté à une invraisemblable campagne de désinformation, bénéficiant, sans aucun doute possible, de complicités internationales très haut placées. Cette campagne visait à l'anéantissement pur et simple des acquis arrachés de haute lutte, par le peuple haïtien, depuis février 1986, aux détenteurs traditionnels de la force et du pouvoir. Il s'agissait avant tout, de brouiller soigneusement, au bénéfice de ces derniers, toutes les pistes qui permettraient de retracer les origines réelles, les mobiles véritables et les desseins à long terme d'une conspiration préparée par des mains expertes, bien avant le 18 octobre 1990, date de l'annonce de l'entrée, dans la compétition électorale, du père Jean-Bertrand Aristide.

La campagne de désinformation et d'intoxication a trouvé un terrain idéal, à l'extérieur d'Haïti, étant donné le degré de non-information de l'opinion internationale habituée, en ce qui a trait à Haïti, à un voyeurisme sensationnel de fort mauvais goût ou, au mieux, à un folklorisme condescendant et paternaliste.

Beaucoup de journalistes, d'écrivains, de coopérants et surtout d'experts, même quand ils ne sont pas mal disposés, s'imaginent être en mesure de dissenter *ex cathedra* de questions liées intimement aux problèmes fort complexes de langue, de mentalité et de culture. Ils

devraient avoir au moins l'humilité de reconnaître que dans bien des cas, pour eux, le mieux à dire serait de se taire... J'entendais récemment, à un programme international, consacré à l'inévitable « célébration de la [76] découverte de 1492 », une « spécialiste » (oui, car elle a écrit un livre sur le sujet, sans avoir jamais quitté la vieille Europe) expliquer crânement qu'il n'y a pas eu de génocide des premiers habitants de notre continent et de nos îles, tout simplement parce que leur disparition n'était pas préméditée... Il fallait y penser ! Un autre « spécialiste » exaltait la « qualité de la présence française en Amérique » par opposition à « la présence espagnole et portugaise, beaucoup moins soucieuse des hommes ». Et vive le Code noir !

Ces travers (pour employer un euphémisme) peuvent avoir de bien fâcheuses conséquences quand ils sont véhiculés par des organismes ou des individus, jouissant d'un redoutable pouvoir de décision ou d'une forte présomption, fondée ou non, de compétence. Ces tendances sont aggravées du fait que beaucoup d'interlocuteurs internationaux ont eu l'habitude, surtout depuis ces trente années de nuit duvaliérienne, de traiter presque exclusivement avec des incapables, des cupides ou des rapaces. Les textes ci-après ont été écrits pour contrer ces tendances.

I. Réflexions sur un rapport du PNUD

[Retour à la table des matières](#)

Réflexions, qu'en tant que responsable d'un organisme communautaire, j'ai proposées le 14 août 1992, sur une partie du rapport photocopié de la mission du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD, mai 1992).

Responsable du *Sant Kal Levèk* (Centre Karl Lévêque), qui est membre de la Plate-forme des organismes haïtiens pour la défense des droits humains, je croirais manquer à mes responsabilités, en gardant silence sur les considérations émises au paragraphe intitulé « Droits de l'homme », du *Rapport de la mission du PNUD en Haïti* (mai 1992).

Mes observations se limiteront à ce seul paragraphe 2 qui tient en un peu moins de trois pages. Ce qui ne veut pas dire que je n'ai pas de nombreuses réserves sur d'autres points du rapport qui contient

Pour plus de facilité, je retranscrirai, avant de les commenter, les passages me paraissant plus significatifs de ce paragraphe. J'espère vivement que la Plate-forme elle-même, fera valoir le point de vue des membres qui la composent.

[77]

1

Mon malaise, vis-à-vis de ce paragraphe, commence avec la toute première phrase : « Une action dans le domaine des droits de l'homme correspond à un besoin immédiat et donnerait la preuve la plus tangible des efforts déployés par la communauté internationale pour entamer la transformation socio-politique. » Je suppose qu'il s'agit de la « transformation socio-politique » d'Haïti... Or, il me semble que le rôle premier de l'Organisation des Nations unies est d'aider les peuples et les nations à consolider leurs progrès et leurs acquis. L'Organisation des Nations unies, ainsi que toute autre organisation internationale qui se respecte, se doit d'abord de respecter les peuples et les nations vers lesquels elle dirige son action. Ce n'est pas à la « communauté internationale » à « entamer » quelque transformation que ce soit chez quelque peuple que ce soit. L'ONU n'est pas (ne devrait certainement pas être en tout cas !) une superpuissance néo-coloniale, venant prendre le relais des empires coloniaux ou néo-coloniaux dont l'action s'est avérée et s'avère encore si désastreuse pour les peuples et les pays colonisés.

La Mission est convaincue que c'est une question sur laquelle se dégage un large consensus et que des initiatives dans ce domaine faciliteront considérablement d'autres interventions de l'extérieur.

Je me méfie comme de la peste de ce terme « consensus » tellement galvaudé ces derniers mois, en Haïti, qu'on l'applique sans gêne aucune à toute sorte d'accords ou ententes relevant beaucoup plus de la combinaison, imposés, contre son gré, à une immense majorité, par une

infime minorité ayant le monopole de la force et des armes. Je me pose donc la question : « large consensus » entre qui ? De plus, les « autres interventions de l'extérieur » ne semblent laisser aucune place aux seules initiatives qui comptent véritablement, celles qui proviennent de la population elle-même.

Je suis plutôt étonné de la réflexion qui semble venir comme un cheveu sur la soupe, au sujet de la Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits humains : « Cette entité reçoit l'appui de fondations privées européennes. » Je sais, d'expérience, que la Plateforme a commencé à travailler et continue de le faire, en puisant dans les ressources (fort maigres) des organismes qui la composent. Si des groupes privés européens ont, à un moment donné, proposé ou apporté une aide solidaire, qui n'a d'ailleurs rien d'un pactole, et qui n'est assortie d'aucun asservissement, je m'écrie : Vive la solidarité [78] vraie et agissante ! Peut-on en dire autant de tant de groupes qui prétendent défendre les droits humains en Haïti et qui sont portés à bout de bras par des fondations américaines ou TCJSAID ? Et je ne parle pas uniquement d'organismes imposteurs comme le CHADEL, de Jean-Jacques Honorât.

2

Voyons maintenant « un certain nombre de limites » auxquelles, selon la mission du PNUD, seraient soumises les activités de la Plate-forme :

1. La composition de la Plate-forme a suscité quelques préoccupations quant à son impartialité sur le plan politique.

Ces préoccupations ont été suscitées chez qui ? Et qu'est-ce que l'on entend par « impartialité sur le plan politique » ? Je retrouve ici la même inquiétante utilisation de clichés et de poncifs globalisants que l'on apprête à toutes les sauces. Je suppose que les auteurs du rapport avaient eu à cœur de protester vigoureusement auprès des deux premières missions de l'OEA en Haïti (octobre et novembre 1991), qui, par le biais du secrétariat de l'OEA à Port-au-Prince, entendaient

privilégier, comme interlocuteur, sur la question des droits humains, le CHADEL du premier ministre installé par les putschistes.

Il faut avoir le courage de crever ce genre de baudruches que l'on exploite à tout bout de champ.

L'indispensable non-engagement partisan, dont doit faire preuve tout organisme de défense des droits humains, n'a rien à voir avec un apolitisme hypocrite et d'ailleurs parfaitement impossible, sous le manteau duquel tant de pays et tant de groupes, nationaux ou internationaux, se plaisent à cacher, voire à justifier, une complicité et une collaboration honteuses avec les détenteurs de la force, des armes ou des moyens de pression.

Dans le cas précis de la défense des droits de l'homme en Haïti, doit-on, oui ou non, inclure parmi les droits essentiels, reconnus par la Constitution à tous les citoyens, le droit de choisir librement leurs dirigeants ? Si oui, tout effort de retour à la démocratie suppose le rejet de toute mesure allant à l'encontre de ce droit. Décider de se battre aux côtés de l'immense majorité des électeurs haïtiens, qui par le seul pouvoir du bulletin de vote, ont librement et démocratiquement signifié leur choix, est-ce pour un organisme de défense des droits humains faire preuve de partialité politique ?

[79]

Ce n'est pas un homme qui est en cause ici, c'est un principe. Le même principe qui permet de s'opposer légitimement à tous les nazismes, les fascismes et les totalitarismes, de quelque étiquette qu'on les recouvre, et nous met en demeure de nous dresser contre une situation subordonnant le choix libre, incontestable et universellement incontesté de tout un peuple, à la fantaisie, au caprice et à la puissance de feu d'un groupuscule d'assassins. La neutralité devant le viol d'un tel principe est déjà, en soi, un crime.

Je trouve, pour ma part, que cette première considération énoncée par le rapport de la Mission du PNUD, des « limites » des activités de la Plate-forme, est formulée avec une légèreté qui frise l'inconscience, parce qu'elle met injustement en cause la crédibilité même des organismes qui forment cette Plate-forme.

2. Ses activités ne reposent pas sur une vérification et une documentation adéquates au sens où l'entend la communauté juridique, et il y a en réalité un décalage entre celles-ci et les efforts de certains spécialistes du droit. Cet organisme ne travaille pas lui-même sur le terrain. Ceux qui estiment avoir souffert ou qui détiennent des renseignements concernant les cas d'autres personnes, complètent simplement les documents et les communiquent à la Plate-forme.

Voilà qui n'est pas précisément lumineux ! Essayons néanmoins de nous y retrouver... Je ne comprends pas très bien de quelle « communauté juridique » et de quels « spécialistes du droit » il est question ici. Hitler avait bien ses experts en droit racial... Ils ont créé l'Étoile jaune !

Je ne comprends pas non plus la remarque selon laquelle « l'organisme lui-même ne travaille pas sur le terrain », ni les observations qui suivent. Je crois savoir que, lors de la rencontre de la Mission du PNUD avec deux représentants de la Plate-forme, on a proposé à ces représentants de leur montrer les pièces servant à l'élaboration des rapports de l'organisme.

Je prends le cas du Centre que je dirige : il est à même d'établir, à partir de témoignages directs, la véracité des faits qu'il avance. Un exemple tout récent : le témoignage de deux rescapés du drame de Sources Puantes, le 19 juillet 1992. Si, malgré toutes les garanties dont les missions internationales peuvent se prévaloir, elles reconnaissent, comme celle du PNUD, n'avoir pas suffisamment de sécurité pour se rendre sur place, je vois mal pourquoi la Plate-forme n'aurait pas le droit de faire état des résultats d'enquêtes, menées [80] souvent au péril de la vie des bénévoles ou du personnel des organismes membres de la Plate-forme, ayant sur le terrain des activités leur permettant des contacts directs avec les victimes de la répression. Faut-il, pour être crédible, avoir chaque fois la présence d'un délégué d'une organisation internationale, ou peut-être d'une ambassade, surtout lorsque ces délégués, ne connaissant ni la langue, ni les coutumes du pays, ne peuvent interpréter ce qu'ils perçoivent qu'à travers leur propre vision des choses et leurs propres idées préconçues ?

3. La diffusion de ses informations en dehors d'Haïti reste insuffisante, malgré ses efforts pour atteindre un certain nombre de centres importants dans les Amériques et en Europe. En conséquence, on connaît très mal, à l'étranger, le problème des droits de l'homme en Haïti.

Je n'ai rien contre cette constatation, si elle constitue un encouragement aux efforts que déploie en ce sens la Plate-forme, malgré les moyens financiers et techniques extrêmement limités dont elle dispose. Il importe néanmoins de souligner les gigantesques moyens de désinformation qui sont mis en œuvre tant en Europe qu'en Amérique du Nord, pour accrédi-ter une vision totalement fautive de la situation politique haïtienne. Quand on voit par exemple, aux USA, se mobiliser périodiquement les plus célèbres journalistes de la presse écrite ou télévisée de Washington ou de New York, faisant appel à des Jeane Kirkpatrick pour accrédi-ter sur Haïti, et notamment sur ses dirigeants démocratiquement élus, les fables les plus grotesques, la faute n'en est certainement pas à la Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits humains.

Le même phénomène se retrouve en Europe, surtout dans les informations tendancieuses fournies par de hautes personnalités religieuses, et complaisamment diffusées, principalement dans les médias à saveur intégriste.

Que l'on connaisse « très mal, à l'étranger, le problème des droits de l'homme en Haïti » n'est donc pas une « conséquence » de la faible diffusion des rapports de la Plate-forme... Et la suspicion jetée avec une telle désinvolture par le rapport de la Mission du PNUD, sur la crédibilité de cette dernière, n'est sûrement pas de nature à contribuer au renversement d'un rapport de force défavorable au départ. Le fait qu'immédiatement après, le rapport affirme la nécessité pour « la communauté internationale » d'apporter son « soutien » à la Plate-forme [81] n'enlève rien aux affirmations et insinuations dévastatrices qui l'ont précédé... et suivi : « L'on oublie trop souvent que ces problèmes doivent être traités au cas par cas et que, pour ce faire, des preuves juridiques sont nécessaires. »

J'aimerais bien que l'on me dise qui « oublie trop souvent » et exactement quoi... Mais, puisqu'il s'agit d'une leçon magistrale, à des

élèves charitablement présumés sous-développés, le professeur même sur-développé parlant *ex cathedra*, aurait peut-être intérêt à supposer qu'il ne serait pas impossible que ces pauvres élèves aient un minimum de préparation ou, à défaut, d'expérience, même sans aller vraiment jusqu'à la compétence...

Or, précisément, l'expérience de ces pauvres élèves sous-développés (le bon maître le leur pardonne !) leur a appris à apprécier à leur juste valeur les preuves juridiques dans un système de droit qui constitue en soi, un déni de justice... C'est justement, parce qu'un gouvernement, librement, démocratiquement et massivement élu par le peuple haïtien, s'attelait à la tâche colossale de doter le pays d'un véritable système de droit que les ennemis du droit lui ont barré la route. Du coup, apparaît le caractère dérisoire de la magistrale affirmation : « Secundo, aider à mettre sur pied un autre cadre institutionnel à partir duquel la Plateforme puisse fonctionner. »

Quant à l'évocation de l'expérience et des initiatives d'autres pays, il est certain que « qui a beaucoup vu peut avoir beaucoup retenu ».

Néanmoins, les exemples actuels d'administration de la Justice que nous fournissent des pays (USA) ou des institutions (Église catholique) passant pour des modèles en la matière, ne déclenchent pas nécessairement une envie démesurée d'imitation servile. Je pense aux décisions scandaleuses, racistes et télécommandées, de la Cour suprême des États-Unis d'Amérique du Nord dans l'affaire des *boat people* haïtiens ou à l'attitude plus que pénible du Vatican dans la toute récente et douloureuse affaire Leonardo Boff...

Le rapport parle d'encourager « des organisations extérieures, en particulier les médias, à se concentrer sur cet aspect [droits humains] de la situation en Haïti », parce que « pour le moment, à l'étranger, l'image du pays souffre terriblement d'un mélange d'indifférence et de la publicité faite aux questions qui font la une de l'actualité, en particulier les *boat people* et le sida, alors que les véritables problèmes qui se posent dans le pays sont rarement évoqués ».

[82]

Voilà qui est fort bien ! Il serait bon de noter à ce propos que ce n'est pas du tout par hasard que les médias étrangers adoptent pareille attitude vis-à-vis d'Haïti et du peuple haïtien.

Je ne remonterai pas à la mise en quarantaine dont, depuis son indépendance (1804) et jusqu'en 1860, a été l'objet cette première nation d'esclaves noirs à avoir osé se mettre debout, non seulement contre le système colonial blanc, inhumain et sans pitié, qui a sévi jusqu'au milieu de notre vingtième siècle, mais encore contre le mythe inepte (bien vivace encore, hélas !) de la supériorité ou de l'infériorité d'une race d'hommes par rapport à une autre.

On est bien obligé de se demander s'il n'y a pas, envers le peuple d'Haïti, chez nombre de meneurs d'opinion publique ou de décideurs politiques, dans le monde occidental et notamment aux États-Unis d'Amérique du Nord, une volonté délibérée (ou peut-être inconsciente ?) de faire payer... à ce peuple... Payer quoi ? Son audace d'avoir osé braver (victorieusement), au XIX^e siècle, les plus grandes puissances militaires d'Europe, Angleterre, Espagne, France ? Son obstination à maintenir au fil des années, son indépendance et ses caractéristiques culturelles qui ont forcé les armées d'occupation américaines (les Marines) à mettre fin prématurément à leur aventure militaire dans l'ouest de l'île (1915-1934) ?

Toujours est-il que l'on s'explique difficilement la discrimination exercée de façon presque continue aux États-Unis à l'égard de l'immigration haïtienne (affaire du sida) ou encore des *boat people* haïtiens, culminant avec les invraisemblables et toutes récentes décisions discriminatoires de la Cour suprême. Comment comprendre et expliquer l'entêtement des faucons de l'administration américaine et du Pentagone à protéger pendant trente ans un régime aussi sanguinaire, corrompu et aberrant que celui des Duvalier et à vouloir imposer, coûte que coûte, depuis 1986, un régime *militaro-makout*, clairement et massivement répudié par l'immense majorité du peuple haïtien, notamment par le référendum du 29 mars 1987 (vote de la Constitution), par sa participation décidée aux élections (noyées dans le sang) du 29 novembre 1987 et par l'élection exemplaire du 16 décembre 1990 ?

Comment les dirigeants d'un pays qui se prétend le porte-drapeau de la démocratie en Occident et dans le monde peuvent-ils s'acharner à empêcher un peuple pacifique, armé de son seul droit et de sa seule Constitution, de s'engager résolument sur la voie qu'il a clairement et [83] lucidement choisie, du progrès, de la justice, de la liberté et de la démocratie ?

Est-ce une toute nouvelle espèce de démocratie (à l'envers) que le Potomac a décidé d'expérimenter en Haïti, qui deviendrait ainsi le seul pays démocratique du monde où l'on exigerait que plus de 67 % des électeurs à avoir librement exprimé leur choix dans un scrutin irréprochable et, de surcroît, supervisé par les Nations unies et l'OEA, soient forcés de se voir, par les armes (américaines) et la terreur, confinés dans l'opposition, au bénéfice exclusif de moins de 8 % de la population ?

Car c'est bien là tout le sens de l'interminable crise qui ensanglante Haïti depuis le 30 septembre 1991. Et la communauté internationale (par OEA interposée) va continuer (jusques à quand ?) à multiplier déclarations tonitruantes et gesticulations aussi pitoyables que vaines, tandis qu'une poignée de gangsters assassine tout un peuple sans arme, pris en otage depuis plus de 10 mois ! Oui, le rapport du PNUD a bien raison sur ce point : il est temps que soient évoqués (et enfin résolus) les « véritables problèmes qui se posent dans le pays » !

Mais, attention ! Lier, comme le fait le paragraphe 2 du chapitre IV, la protection des droits humains à la généralisation de « l'éducation civique » en « matière de droits de l'homme » risque de faire doucement se marrer ceux qui ont vécu de l'intérieur, l'extraordinaire « prise de conscience » démocratique du peuple haïtien, depuis 1986.

En effet, la situation est complètement inversée, car ce sont les prétendus « intellectuels », parangons d'une prétendue « classe politique » en totale déliquescence, qui fournissent au coup d'État, les plus irréductibles défenseurs du crime et de la corruption, les plus farouches adversaires du droit, face à un peuple auquel on s'est acharné à refuser l'accès au savoir formel que devrait dispenser à tous, indistinctement, le système scolaire.

Un peuple qui n'a pas attendu d'être alphabétisé, en totalité ou même en majorité, pour être de plus en plus conscient de ses droits politiques, économiques, culturels, bref, humains !

Un peuple qui ne se laissera pas indéfiniment tenir en laisse par des rapaces sans scrupule, même fermement soutenus par leurs complices nationaux et internationaux.

Je ne veux en rien diminuer l'incontestable mérite des efforts des Nations unies dans la préparation et la réussite des élections du [84] 16

décembre 1990. Mais il faut se garder de la naïveté d'attribuer en tout (voire en notable partie) la mobilisation sans pareille du peuple haïtien, en cette occasion, à « la distribution d'une version [fort imparfaite et peu accessible] de la Déclaration universelle des droits de l'homme en langue vernaculaire créole ».

Il est heureux que le chapitre du rapport du PNUD, relatif aux droits humains s'achève sur la très douloureuse question de l'exode des réfugiés haïtiens vers les États-Unis, depuis le coup d'État du 30 septembre 1991. Il faut féliciter le Haut-Commissariat des Nations unies, de Genève, pour les déclarations courageuses faites en novembre et en décembre 1991, au sujet des mesures discriminatoires adoptées, par l'administration et l'immigration américaines, contre les *boat people* haïtiens. Mais il faut se garder de réduire l'attitude timorée, adoptée depuis 1974 dans ce dossier, par cet organisme des Nations unies, à des « problèmes techniques de définition [qui] ont gêné les activités du HCR ». Ainsi, il lui aurait été « impossible de fonctionner comme il aurait dû, si le problème des réfugiés [haïtiens] avait été explicitement reconnu ».

Ne faut-il pas avoir le cran de reconnaître qu'il s'agit ici, non pas de simples « problèmes techniques », mais bien de problèmes politiques, dus au fait que les différents gouvernements des États-Unis qui se sont succédé depuis le commencement, vers 1973, de l'exode des *boat people* haïtiens vers la Floride, ont toujours refusé de reconnaître à ces Haïtiens, le droit (consacré par la législation internationale) de solliciter l'asile politique ?

Je ne saurais trouver meilleure conclusion à ces réflexions que les considérations suivantes, extraites du paragraphe 2 du chapitre IV, du rapport de la Mission du PNUD en Haïti, mai 1992. La prise en compte de ces judicieuses considérations devrait permettre d'éviter que se renouvellent d'épouvantables tueries de *boat people* par les militaires, comme celle du 19 juillet dernier, aux Sources Puantes, ou l'accueil brutal réservé, ce matin même, 14 août, à 158 *boat people* haïtiens. Interceptés par les garde-côtes américains le 13, on les a débarqués aujourd'hui, sur le wharf de Port-au-Prince où ils ont été remis à la Croix-Rouge. Ils ont été ensuite entassés dans un car de la police et conduits au peu rassurant service antigang, sous prétexte qu'ils avaient détourné le bateau sur lequel ils se trouvaient. Ils étaient encore aux ordres de la police à quatre heures de l'après-midi...

[85]

De l'avis de la mission, puisque la vague de réfugiés qui a suivi le Coup est directement imputable aux circonstances politiques, la communauté internationale doit admettre que les personnes qui fuient le pays par bateaux devraient être traitées comme des réfugiés.

II. Trois lettres à Amnesty International

II.1. 15 juillet 1992

[Retour à la table des matières](#)

Lettre adressée, le 15 juillet 1992, au Comité exécutif international et à la Direction des publications d'Amnesty International (Londres), peu après la réception, au Sant Kal Levèk (Centre Karl Lévêque), du rapport de cet organisme pour l'année 1992.

Mes rapports avec Amnesty International et particulièrement avec le bureau de Londres, remontent à une vingtaine d'années, tandis que je dirigeais (entre 1972 et 1986) le Bureau de la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal.

Rentré d'exil en février 1986, j'ai gardé d'étroits contacts téléphoniques avec le bureau de Londres, qui envoie d'ailleurs régulièrement au *Sant Kal Levèk* (Centre Karl Lévêque), le bulletin mensuel et le rapport annuel, publiés par votre bureau londonien. C'est avec émotion qu'à l'époque des élections noyées dans le sang en novembre 1987, j'ai reçu, chez moi, l'un des vôtres, Javier Zunega, avec qui j'ai des liens amicaux depuis son passage à Montréal, qui avait précédé sa première visite en Haïti sous la dictature des Duvalier.

Vous comprendrez à quel point j'ai été atterré à la lecture de la section consacrée à Haïti, du rapport 1992 d'Amnesty International que j'ai reçu il y a deux jours. Je ne puis m'empêcher de vous faire part de mes réactions et j'espère bien faire avancer ainsi la cause qui certainement vous tient à cœur autant qu'à moi : celle de la justice et du droit.

Je n'arrive pas à comprendre que vous ayez privilégié, en tout début d'article et en caractères gras, des affirmations calomnieuses savamment distillées et diffusées à tout vent contre le président Jean-Bertrand Aristide, par le puissant lobby des faucons de la Maison-Blanche. Vous n'ignorez pas que bien des lecteurs pressés ne retiendront que le tout début de l'article et que ceux qui auront la [86] curiosité d'aller plus loin auront déjà été mis en condition pour avaler sans sourciller, les autres demi-vérités ou quart de vérités que Ton retrouve tout au long des pages 150 à 153 de votre publication.

Il n'entre pas dans mes intentions de faire une analyse exhaustive de ces pages malheureuses. Je me permettrai néanmoins d'épingler quelques affirmations ou insinuations que je considère particulièrement dommageables et injustes pour la cause de la vérité, contenue dans l'introduction, **en caractères gras**.

1. L'article s'ouvre sur cette affirmation péremptoire : « **Au moins 20 prisonniers politiques arrêtés sous le gouvernement du président Jean-Bertrand Aristide ont été incarcérés pendant des périodes allant jusqu'à sept mois, sans inculpation ni jugement.** » (p. 151, col. 2)

Il faut qu'un lecteur soit très averti de la situation haïtienne pour savoir que le président Jean-Bertrand Aristide n'a pris le pouvoir (selon d'ailleurs les prescriptions constitutionnelles) que le 7 février 1991, qu'il a fallu plus de deux semaines pour que le choix qu'il avait fait de René Préal comme premier ministre (conformément à la Constitution) soit agréé par les deux Chambres et au moins trois semaines pour que le gouvernement Préal commence effectivement à fonctionner. Or, dès le 29 septembre, ce gouvernement était mis dans l'impossibilité de gouverner, par le coup d'État militaire.

Il faut être de mauvaise foi pour prétendre que dès l'accession du président Aristide au pouvoir, il a déclenché un coup de filet qui lui aurait permis de mettre sous les verrous « au moins 20 prisonniers politiques » !

Je n'irai même pas jusqu'à comptabiliser les jours : sept mois, cela nous conduit du début de février à la fin de septembre ! Qu'il me suffise

de lancer ce défi au rédacteur de cette énormité : « Citez un nom, un seul, qui corresponde à cette affirmation ! » Mais la fusée calomniatrice est partie (au bénéfice de qui ?) Une fois sur orbite, qui pourra l'arrêter, surtout avec une couverture aussi prestigieuse que la vôtre ?

2. Deuxième fusée tout aussi dévastatrice et perfide : « **D'autres prisonniers politiques ont apparemment été jugés lors de procès inéquitables.** » Voilà une sentence sans appel, mais qui, elle, n'a sûrement pas été précédée d'un jugement, même inéquitable, pas même d'une enquête sérieuse !

Là encore qu'on fournisse des noms et des preuves ! Je trouve, pour ma part, le « apparemment » ineffable, quand on sait à quel [87] degré de corruption trente-quatre ans de dictature sans merci ont réduit l'appareil de la justice en Haïti. Et c'est au président Aristide qu'on en fait grief, parce qu'il s'est cru obligé de suivre des prescriptions d'une Constitution qui interdit formellement tout tribunal spécial !

Les auteurs de crimes contre l'humanité, commis tout au long de cette longue nuit duvalérienne qui s'est prolongée jusqu'à l'aurore du 7 février 1991, n'ont même pas pu avoir un Tribunal de Nuremberg, pour rétablir un minimum de justice. Il est vrai que leurs victimes n'appartenaient pas à de grands pays à tradition démocratique reconnue, éprouvée et... occidentale.

3. Pudeur et ménagement dans le traitement du coup d'État : la partie de l'introduction traitant du coup d'État militaire du 30 septembre 1991, est d'une déroutante retenue. On parle de « plusieurs centaines de morts » et de plus de 300 arrestations de personnes, dont plusieurs prisonniers d'opinion. La Commission des droits de l'homme de l'OEA avait, pour sa part, avancé le chiffre de 1500 morts, pour les quelques jours ayant suivi le coup d'État.

Quant au nombre des personnes arrêtées pour leurs seules opinions politiques énoncées ou seulement présumées, voire supposées, il suffirait d'une simple visite au seul pénitencier national de Port-au-Prince, pour se rendre compte qu'il a largement dépassé les 300...

Il est vrai que, dans le corps de l'article, on affirme sans rire qu'au « moins une personne aurait "disparu" après avoir été arrêtée par l'armée » (p. 153, col. 2). Le fait que des dizaines et des dizaines de gens, jeunes et vieux, hommes et femmes ont « disparu » après arrestation, relève sans doute de l'affabulation ou de l'hallucination collective.

Il est encore plus déroutant de constater l'amalgame utilisé (à quelles fins ?) dans l'article pour traiter de la situation politique haïtienne.

On se garde bien de souligner ce qui constitue l'originalité de la révolution qui, pour la première fois dans l'Histoire d'Haïti (et pas seulement de ce pays !), a librement et démocratiquement imposé le choix de l'immense majorité d'un peuple, contre les manœuvres conjuguées de tous les pouvoirs traditionnels :

- le pouvoir militaire ;
- le pouvoir religieux (toutes hiérarchies confondues) ;
- le pouvoir économique et financier ;

[88]

- Haïti : alerte, on tue !
- le pouvoir de l'oligarchie ;
- le pouvoir continental de la drogue ;
- et le pouvoir diplomatique, concentré dans les mains du tout-puissant ambassadeur des États-Unis d'Amérique du Nord, mais largement soutenu par d'autres représentants à peine plus discrets, d'États étrangers.

L'amalgame consiste encore à attribuer sans scrupule la responsabilité d'actes odieux ou décrets répréhensibles au président Aristide, qui s'est efforcé, dans des conditions souvent extrêmement difficiles et douloureuses, de rester dans les limites des pouvoirs que lui accorde la Constitution de 1987, appliquée pour la première fois en Haïti.

Ainsi, on ne relève pas que les brutalités exercées par des policiers, par exemple contre M^e Monique Brisson (p. 152, col. 1), démontrent précisément le degré de corruption de l'armée que, conformément à la Constitution, le président Aristide voulait séparer de la police.

Corruption également du système judiciaire qu'il avait entrepris d'assainir. Ce n'est tout de même pas le père Aristide qui a envoyé les hommes de Cédras agresser une de ses très proches collaboratrices !

Pourquoi rendre le président Aristide, chef d'État et non chef de gouvernement, selon la constitution, responsable même des mouvements de foule, réclamant, légitimement d'ailleurs, justice d'un système corrompu, alors que le même rapport, parlant des crimes et abus commis par les pouvoirs publics aux États-Unis d'Amérique (p. 124-128), ou des injustices couvertes par le système politique ou judiciaire en France (p. 134-135), ne met jamais en cause le président George Bush (« chef de l'État et du gouvernement », p. 126, col. 1) ni le président François Mitterrand (« chef de l'État », p. 134, col. 1) ?

On se prend à pasticher mélancoliquement ce distique du fabuliste : « Selon que vous serez Blanc ou Noir, les jugements de cour vous rendront puissants ou misérables »...

Alors que de plus en plus on parle du « devoir d'ingérence » quand les valeurs de liberté et de démocratie sont refusées à tout un peuple par une poignée de mercenaires ou de brigands, est-ce le moment, pour des organismes à vocation humanitaire comme la Croix-Rouge internationale, Amnesty International et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, de se barricader derrière le paravent désuet d'un apolitisme hypocrite et impossible, qui, en pratique, [89] bénéficie avant tout à ceux, gouvernements, groupes, ou individus dénués de tout scrupule, mais décidés à utiliser à fond les astuces et les arguties d'une façade et d'un écran, purement fictifs de démocratie formelle ?

On se fera, à la limite, complice d'actes aussi odieux que le refoulement discriminatoire, par l'administration américaine, de dizaines de milliers de *boat people* et de réfugiés haïtiens ou de l'assassinat de centaines de Panaméens, ou bien on volera bientôt (pourquoi pas ?) au secours de malfrats japonais réclamant qu'on les traite avec équité, sans doute pour pouvoir, plus aisément, en toute quiétude et légalité, dépouiller les honnêtes citoyens de leur pays... À force de vouloir ménager la chèvre et le chou, ne risquez-vous pas de laisser la chèvre avaler joyeusement le chou ?

Au moment où j'écris ces lignes, les militaires du général Cédras occupent les locaux de la Faculté de médecine de Port-au-Prince. Après

avoir violé l'enceinte de l'Université d'État d'Haïti, les troupes du général (modèle de modération, selon les faucons !) ont fait feu à hauteur d'homme sur des étudiants, regroupés dans des salles de cours, blessant sérieusement au moins quatre d'entre eux.

Même les massacres de la place Tien-An-Men n'ont pas eu pour théâtre un lieu mis à l'abri d'aussi barbares incursions, par la tradition et par la Constitution. C'est à se demander si les étudiants ou tout simplement les citoyens ont encore des droits, en Haïti, sous la terreur déclenchée impunément depuis neuf mois, grâce à la complicité de Washington et de son ambassadeur, avec les putschistes, militaires, requins de la finance et politiciens !

II.2. 30 septembre 1992

Nouvelle lettre, du 30 septembre 1992, à la direction des publications d'Amnesty International, après réception, au Centre que je dirige, du texte : HAÏTI, les droits humains contre rançon, août 1992 (AI INDEX : AMR 36/41/92), faisant état d'une autre publication antérieure d'Amnesty : La Tragédie des droits de l'homme depuis le coup d'État (AMR 36/03/92).

Je tiens à souligner à quel point *HAÏTI, les droits humains contre rançon* tranche heureusement, du moins en ce qui concerne Haïti, sur [90] les trois malheureuses pages du rapport annuel 1992 qui avaient fait l'objet de ma lettre du 15 juillet dernier.

Je crois que votre organisme ne perdrait rien en crédibilité, bien au contraire, en déconseillant carrément à ses lecteurs le texte incriminé, raisons à l'appui, ce qui éviterait toute utilisation vicieuse de ce texte par des pêcheurs en eaux troubles.

II.3. 25 octobre 1992

Lettre du 25 octobre 1992, à M. Javier Zunega. Le responsable de la région Amérique d'Amnesty International, m'avait écrit de Londres, le 13 octobre 1992, en réponse à ma missive du 15 juillet 1992.

C'est le secrétariat de la Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits humains qui m'a communiqué, le 15 courant, votre réponse en date du 13 octobre, à la lettre que j'ai adressée, le 15 juillet dernier, au comité exécutif et à la direction des publications d'Amnesty International, au sujet du rapport de l'année 1992.

Entre temps, la direction des publications a dû vous transmettre ma lettre du 30 septembre qui a suivi de peu la réception, au Centre que je dirige, du document d'août 1992 : *HAÏTI, les droits humains contre rançon*.

Je ne puis que réitérer l'appréciation que j'y fais de ce nouveau document, n'ayant eu que par la suite connaissance de l'autre texte dont fait état cette publication : *La Tragédie des droits de l'homme depuis le coup d'État*.

J'avoue avoir été plutôt déçu de votre insistance à vouloir me convaincre de l'impartialité, de l'apolitisme et du sérieux d'Amnesty International, alors qu'il aurait été tellement plus simple de reconnaître, comme l'a fait notre ami Michel Lévy au cours d'une conversation téléphonique avec moi, depuis les États-Unis, qu'en ce qui a trait à la situation en Haïti (soit les pages 150 à 153), le rapport 1992 n'est absolument pas défendable.

Mes critiques, contenues dans ma lettre du 15 juillet, restent entières. Entières aussi les inquiétudes suscitées en moi par les inexactitudes, les demi-vérités, les sous-entendus et les non-dits qu'il n'est vraiment pas difficile de relever dans ces trois malheureuses pages que (je ne vois vraiment pas pourquoi) vous vous acharnez tant à justifier.

[91]

Je trouve tout à fait inappropriée la longue explication que vous faites de la différence entre prisonnier d'opinion et prisonnier politique,

et je vous mets toujours au défi de me citer les noms de ces « vingt prisonniers politiques arrêtés sous le gouvernement du président Jean-Bertrand Aristide » et « incarcérés pendant des périodes allant jusqu'à sept mois, sans inculpation ni jugement ».

J'estime avoir parfaitement le droit de n'être pas d'accord avec certaines approches de votre organisme, notamment avec sa vision que je juge étriquée et totalement dépassée de « l'apolitisme ». Mais vous ne m'avez surtout pas expliqué pourquoi, au chapitre de la responsabilité des gouvernements « de garantir que tous les citoyens jouissent de leurs droits » le *Rapport 1992* s'appesantissent sur le président Aristide et pas sur le président Bush ou le président Mitterrand.

Je vous assure, en terminant, avoir beaucoup apprécié que les publications de mars et d'août 1992 d'Amnesty International sur la situation haïtienne, aient corrigé la fâcheuse impression créée par les trois pages du *Rapport 1992* et je persiste néanmoins à souhaiter, sans aucun remords, que ces trois pages soient livrées au pilon.

III. De la désinformation à la diffamation

III.1. Un exemple à l'extérieur : Jeane Kirkpatrick

[Retour à la table des matières](#)

Ambassadeur des États-Unis d'Amérique aux Nations unies, dans les années quatre-vingt, M^{me} Jeane Kirkpatrick s'enrôle, sans vergogne, dans le bataillon putschiste en guerre contre le peuple d'Haïti. Mais elle essaye hypocritement de donner le change sur sa hideur morale en versant des larmes de crocodile sur la misère des plus pauvres parmi les pauvres d'Haïti. « *Hurting Haïtti's Poorest* », (« Agression contre les plus pauvres, en Haïti »), tel est en effet le titre de l'article de Jeane Kirkpatrick, publié le lundi 9 décembre 1991 dans le *Washington Post*. Ces larmes, même de crocodile, sur un tel fond de vilénie morale susciteraient, à bon droit, l'indignation d'un Cyrano de Bergerac :

Je ne laisserai pas, tant que j'en serai maître
La divine beauté des larmes se commettre
Avec tant de laideur grossière...

L'affirmation qu'Haïti « ne peut pas supporter un embargo pendant plus de trois jours », qui sert d'introduction à l'article du *Washington Post* [92] *Post*, loin d'être une référence valable et un argument convaincant, devrait apparaître comme une prévision manifestement inexacte, dans un texte daté de plus de trente jours après l'entrée en vigueur de l'embargo. La fausseté de ce jugement devrait sauter aux yeux de Jeane Kirkpatrick, si elle faisait preuve d'intelligence, et la porter à examiner avec circonspection les conclusions à tirer des effets de l'embargo.

Mais Jeane Kirkpatrick ne s'embarrasse pas de rigueur logique. On trouve, sous sa plume, un raisonnement implicite assez déroutant, mais visant à semer la confusion :

- a. Produits alimentaires, carburant pour services essentiels et médicaments ne tombent pas sous le coup de l'embargo.
- b. Or produits alimentaires, carburant pour services essentiels et médicaments sont curieusement difficiles à trouver.
- c. Donc l'embargo .prive le peuple haïtien de produits alimentaires, de carburant pour services essentiels et de médicaments.

Une affirmation, juste dans sa banalité, que l'on n'appuie pas la cause de la démocratie en privant un peuple de nourriture, sous-tend un raisonnement embrouillé et fallacieux du genre :

- a. L'embargo ne s'applique pas aux produits alimentaires.
- b. Or l'embargo vise à appuyer la cause de la démocratie.
- c. Donc on n'appuie pas la cause de la démocratie en privant un peuple de nourriture.

Des affirmations contradictoires ne gênent pas Jeane Kirkpatrick. Ainsi Haïti est un pays qui ne produit rien. Mais l'embargo empêche les fermiers d'Haïti d'envoyer au marché leurs bananes, café et cacao.

La sollicitude de Jeane Kirkpatrick pour les plus pauvres en Haïti est tardive et sélective.

Tardive parce qu'elle n'avait jamais élevé la voix contre le régime dictatorial et répressif des Duvalier, déjà vieux de plus de vingt ans, à l'époque où elle représentait les USA à l'ONU.

Et elle n'avait pas exprimé sa solidarité avec les *boat people* arrivant massivement d'Haïti à partir de 1980, par exemple en entreprenant des démarches en leur faveur auprès du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et de l'administration Reagan.

Sélective parce qu'elle ne se soucie que du manque de nourriture, de carburant et de médicaments pour le peuple haïtien. Elle n'a cure des tueries et de la terreur dont il est l'objet depuis le 29 septembre [93] 1991, encore moins de la suppression des libertés d'expression, de réunion, de manifestation, pas plus que des arrestations et détentions arbitraires.

Si les raisonnements de Jeane Kirkpatrick sont boiteux, plus boiteuse encore est sa documentation. Selon elle, Haïti ne possède qu'une seule source de devises étrangères, qui est double et que l'embargo atteint durement. D'une part, les secteurs d'affaires et de commerce d'une classe moyenne peu nombreuse et peu puissante. D'autre part, le tourisme. Jeane Kirkpatrick ne sait pas que le tourisme proprement dit de ressortissants étrangers visitant Haïti a pratiquement disparu avant 1985. Par contre un va-et-vient important d'émigrés haïtiens s'est développé après le 7 février 1986 pour atteindre un sommet pendant les sept mois qui ont suivi le 7 février 1991. Elle ignore aussi le volume considérable de devises fournies au pays par les envois réguliers d'argent de la diaspora haïtienne. Le coup d'État a servi de coup d'arrêt à ce flot de dollars. Pas l'embargo. Jeane Kirkpatrick ne dit rien des activités industrielles et commerciales de la haute bourgeoisie, source importante d'échange monétaire entre les USA et Haïti.

Jeane Kirkpatrick est au courant des événements des 29 et 30 septembre 1991 auxquels elle donne deux fois leur nom exact de coup d'État militaire. Là s'arrêtent ses connaissances, car elle évite de parler

de ces militaires, qui ne sont pas tombés du ciel... Où étaient-ils avant leur coup d'État, eux qui étaient *de facto* censés remplir les fonctions de police et donc de protection des vies et des biens ?

C'est pendant qu'Aristide était en charge qu'il y aurait eu au moins 25 cas de gens brûlés vifs, des attaques horribles contre des institutions et des personnes opposées politiquement au président. Qui était *en charge* de la police ? Qui détenait le *monopole absolu* des armes ? Qui disposait de tanks, de canons, de grenades, de mitrailleuses ? Et pendant et immédiatement après le coup d'État militaire, qui a tué plus de 2 000 civils, y compris des femmes et des enfants ? Qui en a blessé plusieurs milliers d'autres ? Qui s'est attaqué à des maisons de pauvres dans les bidonvilles ou dans les campagnes, à quelques résidences privées, à des magasins, à des centres hospitaliers ? Qui a terrorisé le Parlement, encerclé et menacé des députés et des sénateurs dans les premiers jours d'octobre 1991 et plus d'une fois après ?

La pauvre Jeane Kirkpatrick n'est pas au courant, l'ambassade américaine ne lui ayant sans doute pas fourni de données à ce sujet. [94] Mais la compatissante Jeane Kirkpatrick croit pouvoir citer des chiffres impressionnants : 65 000 emplois au moins de perdus en un mois d'embargo. Mais combien d'emplois de perdus dans le mois qui a suivi le coup d'État ? D'innombrables restaurants et petites entreprises (photographes, tailleurs, mécaniciens, etc.) ont dû fermer leurs portes faute de clients, retenus chez eux par la terreur systématiquement entretenue à la capitale et dans les autres agglomérations. Les écoles ne pouvaient recommencer à fonctionner au début d'octobre. Un exode massif s'est produit de la capitale vers les provinces et les campagnes. Tout cela n'a sans doute rien à voir avec la désintégration de l'économie du pays, l'augmentation de la misère générale et la fuite par la mer dans des embarcations de fortune, puisque dans la perspective adoptée exclusivement par Jeane Kirkpatrick, à des fins de propagande officielle et de « mensonge autorisé », elle ne s'intéresse directement qu'à l'embargo. Il faut à tout prix n'avoir qu'un seul événement responsable de tous les maux, l'embargo et une seule personne coupable de cette situation, Aristide.

Jeane Kirkpatrick a choisi délibérément, dans sa hideur morale, de travailler à la désinformation par la diffamation, en dosant données tronquées, silences calculés, propos hors contexte, mensonges éhontés

et insinuations perfides, tout en arrosant sa salade de larmes de crocodile sur le sort des déshérités.

Jeane Kirkpatrick devrait savoir que le général Antonio Kébreau avait falsifié les résultats des élections de septembre 1957 pour donner la présidence à François Duvalier.

Mais, le mensonge grossier de plus de 25 cas de personnes brûlées vives, après le tronçonnement de leurs membres supérieurs, culmine dans l'attribution au régime d'Aristide de l'assassinat de Sylvio Claude survenu pendant le déroulement du coup d'État. On voit aussi l'ancienne diplomate américaine réduire délibérément le but visé et déclaré par l'OEA de la restauration de l'ordre constitutionnel en Haïti au seul retour du président Aristide au pouvoir.

Jeane Kirkpatrick place tout bonnement Aristide, en rappelant sa qualité de prêtre catholique, dans la compagnie de deux monstres : Hitler et Papa Doc.

Après avoir fait montre de manque d'intelligence, d'information et de moralité, Jeane Kirkpatrick étale son absence d'imagination en se tournant vers le gouvernement américain pour la solution du problème politique d'Haïti. Or rien d'autre ne doit être sollicité du gouvernement [95] américain que son abstention. Qu'il arrête de soutenir, en sous-main, les auteurs d'un coup d'État « made in USA ».

Car s'il y a un grain de vérité dans ce qu'écrit Jeane Kirkpatrick, c'est bien dans l'attribution aux États-Unis de la responsabilité majeure de la situation tragique et catastrophique d'Haïti.

Le titre de l'article « *Hurting Haïtis Poorest* » doit être conservé, à condition de restituer au participe présent anglais son vrai sujet inexprimé. Oui, les plus pauvres d'Haïti sont atteints, accablés, frustrés, blessés, brisés, écrasés par un coup d'État perpétré avec la complicité et la bénédiction de l'Oncle Sam.

Ce genre de littérature n'est à l'honneur ni de son auteur, ni de l'organe de presse qui diffuse de telles insanités.

16 décembre 1991

III.2. Un exemple à l'intérieur : Henri Piquion

En tournée putschiste, dans le département de la Grand-Anse, en décembre 1991, le ministre de facto de l'Information (!) s'est permis d'annexer, à sa propagande mensongère, le nom et la mémoire de Karl Lévêque en présentant ce dernier comme son intime, parce qu'il se trouvait à Montréal à la même époque où Karl Levêque animait, avec un dévouement et un dynamisme exceptionnels, la communauté haïtienne naissante.,.

Si Henri Piquion était un homme, il ne serait pas un *makout*... Et, je m'adresserais à lui, d'homme à homme, entre quatre z'yeux, s'il n'était pas un *makout*, mais un homme.

Autant le peuple d'Haïti a le culte de la vie, autant il vénère la mémoire de ses morts. S'il est un sacrilège que ne pardonne pas le peuple d'Haïti, c'est la perversion de ceux qui profanent la dépouille de ses morts, c'est la lâcheté et l'imposture de ceux qui souillent la mémoire de ses morts. De tels sentiments n'effleurent même pas ceux qui ne sont pas des êtres humains, mais des *makout*.

Référez-vous à un certain Luckner Cambronne, qui a bâti sa fortune sur l'ignoble commerce de cadavres de ses sœurs et frères haïtiens.

Référez-vous à ceux qui ont kidnappé le cadavre de Clément Jumelle, à la rue Magny, sur le chemin de son dernier repos.

Référez-vous, plus près de nous, à ceux qui, dans des camions à détritrus, ont ordonné le transport de dizaines et de dizaines de [96] cadavres de leurs sœurs et frères haïtiens, à Titanyen, sous la dictature militaire des Namphy, Franck Romain, Régala, Avril et consorts.

Référez-vous à ceux qui, sous ce régime dont vous vous intitulez ministre de l'Information, ont alimenté les charniers attestés par la Commission des droits humains de l'OEA

Et maintenant, vous poussez la lâcheté et l'imposture jusqu'à confisquer, à votre profit, la mémoire de celui que vous qualifiez à juste titre (et ce sont d'ailleurs les seules paroles de vérité qui détonnent dans cet amoncellement de fétides mensonges dont vous avez souillé la terre

de la Grand-Anse), « Karl Lévêque, théologien, philosophe et patriote ».

Si vous étiez un homme et non pas un *makout*, vous auriez précisé, que ce « jeune prêtre, théologien, philosophe et patriote » qu'était Karl Levêque, avait comme devise : *Makout pa moun ! Makout pa mâche sou moun !* (Le *makout* n'est pas un être humain).

Si vous étiez un homme et non pas un *makout*, vous vous seriez rappelé avec quelle indignation ce « jeune prêtre, théologien, philosophe et patriote » fustigeait les sépulcres blanchis, comme vous, qui, drapés dans leur insupportable suffisance de pseudo-intellectuels, n'hésitaient pas à faire le coup de plume, pour prêter aide et assistance à la macoutaillerie de bas étage qui infestait, en 1985, les colonnes de certains quotidiens de Montréal ou de certain hebdomadaire de New York.

J'ai nommé les Jean-Lenick Thomas, les Jean-Robert Simonise, les Joseph Bataille et autres plumitifs du même acabit, tous ardents défenseurs de Jean-Claude Duvalier, contre lesquels ce « jeune prêtre, théologien, philosophe et patriote » ferrailait durement les derniers mois de son existence terrestre ! Hélas (pour eux... et pour vous...) les écrits demeurent !

Si vous étiez un homme et non pas un *makout*, je vous dirais : « Faites immédiatement une lettre d'excuses à M^e l'évêque de Jérémie ! » Mais rassurez-vous, la bave des rampants ne saurait l'atteindre et il a dû, aux échos de votre « bouche d'ombre », se remémorer le vers d'un de nos poètes-dramaturges, Charles Moravia, que l'intellectuel que vous prétendez être n'a pas dû oublier : « Une insulte parfois, vaut que l'on s'en décore ! »

Si vous étiez un homme et non pas un *makout*, je vous dirais : « Allez immédiatement faire des excuses à la très nombreuse famille, [97] de foi, de sang et de lutte, de ce jeune prêtre, théologien, philosophe et patriote. »

Mais, comme vous n'êtes pas un homme, mais un *makout*, vous ne pourrez même pas aller vous recueillir sur la tombe de celui dont vous avez si odieusement et si lâchement profané la mémoire et vous ne pourrez pas lire ce qui est gravé sur le marbre de cette tombe, en hommage au combattant que fut Karl Lévêque, prêtre jésuite,

théologien, philosophe et patriote et en hommage à cet incomparable peuple d'Haïti qui sortira grandi de la terrible épreuve que lui impose, aujourd'hui, une poignée de criminels dénaturés :

<i>Piti, piti</i>	Jour après jour
<i>Anba redi</i>	De sueur
<i>L a rekolte</i>	De sang
<i>Sa l te plante</i>	Moissonnera
<i>Jou va, jou vyen</i>	Pleine mesure
<i>Pa gen « Petèt »</i>	Pas de « Peut-être »
<i>Pou bel demen :</i>	À lui demain
<i>Sa gen pou l fèt !</i>	Demain de gloire !

Port-au-Prince, le 19 décembre 1991

[98]

[99]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

PREMIÈRE PARTIE

Chapitre 4

Les *boat people* haïtiens

I. Les incidences du coup d'État sur leur situation

[Retour à la table des matières](#)

Le Rapport du mois de mai 1992, diffusé par la Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits humains contient l'appendice suivant sur la situation des boat people haïtiens, après le coup d'État du 30 septembre 1991.

Au mois de mars 1992, une nuée de journalistes, surtout nord-américains, s'est abattue sur Port-au-Prince. Ces journalistes venaient faire enquête sur le sort réservé aux *boat people* impitoyablement refoulés en Haïti par les services américains de l'immigration. Des représentants de groupes de défense des droits humains sont également venus dans la foulée d'une campagne de presse à l'échelon international, dont le but n'était pas nécessairement innocent.

Certains journalistes ont eu l'honnêteté et le courage de reconnaître s'être laissés embrigader pour étayer des thèses chères aux services de l'immigration des États-Unis d'Amérique, voulant que les *boat people* rapatriés n'étaient l'objet d'aucune sorte de sévices de la part des autorités militaires en place et que, par conséquent, ils n'étaient que des

réfugiés économiques. Comme, évidemment, aucun régiment de l'armée d'Haïti ne se trouvait au débarcadère pour faire feu sur les *boat people* rapatriés par les garde-côtes américains, les journalistes n'avaient plus qu'à conclure que ces infortunés ne couraient aucun danger quand ils étaient retournés dans leur pays.

[100]

En fait, cette thèse a toujours été celle des services de l'immigration des États-Unis depuis qu'a commencé ce problème de l'exode des *boat people* haïtiens vers la Floride, c'est-à-dire aux environs de 1971.

En octobre 1981, l'administration Reagan signait avec le gouvernement de Jean-Claude Duvalier une entente qualifiée par plus d'un de « Pacte de la honte », toujours en vigueur et permettant aux garde-côtes américains d'intercepter, même dans les eaux haïtiennes, les frêles embarcations chargées de *boat people* et de les ramener à leur port de départ. De 1981 à 1989, plus de dix-neuf mille Haïtiens ont été ainsi ramenés, contre leur gré, en Haïti.

Cette époque a vu entre autres choses, en juillet 1980, le fameux « jugement King », du nom du juge James Lawrence King, de Floride, qui, après plusieurs années consacrées à l'audition et aux dossiers des *boat people* haïtiens enfermés dans des camps américains, a conclu, dans le cas haïtien, à la futilité de la distinction instaurée par les services américains d'immigration entre « réfugiés politiques » et « réfugiés économiques », étant donné que l'économie haïtienne sous les Duvalier était elle-même devenue une « économie de répression ».

Il est à souligner que durant toute cette période et jusqu'à la chute de Jean-Claude Duvalier, le 7 février 1986, jamais les *boat people* en provenance d'Haïti, ayant abouti soit aux Bahamas, soit en Floride, n'ont été considérés comme des réfugiés, même pour le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

On ne s'étendra pas sur les raisons profondes de la discrimination qui refusait le statut de réfugiés aux *boat people* haïtiens, mais l'accordait les yeux fermés, non seulement aux Vietnamiens cherchant à fuir leur pays après la victoire de la résistance vietnamienne sur les forces américaines, mais également aux Cubains anticastristes, notamment les *marielitos*. Le moins qu'on puisse faire est de constater que le Haut-Commissariat des Nations unies n'a jamais osé contredire

la position américaine refusant le statut de réfugiés aux *boat people* haïtiens.

À partir du 7 février 1991 et durant les sept mois de gouvernement sous la présidence d'Aristide, le problème des *boat people* haïtiens ne s'est pas posé. Seuls quelques navires en provenance des Bahamas ont accosté Miami, avec des Haïtiens fuyant le sort pénible qui leur était fait aux Bahamas. Contrairement aux habitudes antérieures des services américains d'immigration (réduits à l'inaction), on proposait à ces *boat people* d'accepter leur requête, à condition [101] qu'ils signent une déclaration reconnaissant que c'est à cause du gouvernement Aristide-Préval qu'il sollicitaient l'asile politique aux États-Unis. Ces *boat people* ont refusé de céder à cet odieux marchandage et ont préféré demander à être rapatriés.

Pourtant, durant ces sept mois de gouvernement constitutionnel, la situation économique de ceux qui constituaient le bassin potentiel de *boat people* ne s'était pas sensiblement amélioré. Par conséquent, si l'exode des *boat people* a repris immédiatement après le 30 septembre 1991, il est clair qu'il est dû en priorité au changement radical créé par le coup d'Etat militaire dans la situation politique du pays.

Il faut saluer ici l'intervention très positive, en novembre 1991, du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, déplorant les mesures adoptées contre les *boat people* haïtiens par Washington, position qui sera renouvelée en décembre 1991 et en janvier 1992. Pour la première fois, le Haut-Commissariat de Genève, reconnaît donc que les *boat people* haïtiens fuyant la répression en Haïti, depuis le 30 septembre 1991, devraient être traités comme des réfugiés.

Le nombre des *boat people* haïtiens fuyant vers la Floride a dépassé toutes les prévisions de l'administration américaine. Cette dernière, pour stopper ce phénomène qui menaçait d'avoir des conséquences désastreuses pour elle, en pleine année électorale, n'a pas hésité, de l'aveu même des juristes et spécialistes américains en matière d'immigration, à utiliser les grands moyens.

Toute une panoplie de mesures répressives et anti-démocratiques a été adoptée, en contradiction non seulement avec les déclarations et initiatives antérieures des divers gouvernements américains en faveur des *boat people* en provenance du Vietnam ou de Cuba, mais encore avec les textes fondamentaux des traités et accords internationaux

signés par les pays membres de l'Organisation des Nations unies, y compris les États-Unis.

L'assistance accordée aux *boat people* refoulés, par le biais de la Croix-Rouge haïtienne, est un trompe-l'œil et a souvent servi à tout autre chose qu'à secourir les rapatriés. Les renseignements recueillis par les services américains de Guantanamo, sur les rapatriés et transmis au gouvernement *de facto* en Haïti, sont une arme redoutable au service de la répression militaire et constituent une menace de tous les instants pour ceux qui ont été refoulés.

La possibilité offerte par l'administration Bush aux Haïtiens se sentant en danger, d'aller s'inscrire à l'ambassade américaine de [102] Port-au-Prince, pour une éventuelle demande d'asile politique, présente d'énormes dangers et, même si elle était de tout repos, ne pourrait atteindre (et de fait, n'a atteint) qu'un nombre minime d'individus : 1539, jusqu'au mois de juin 1992, de l'aveu même des services américains de Port-au-Prince. De plus, rien ne dit quelle proportion de ces demandes sera agréée. Jusqu'à présent, toujours de l'aveu de ces services, on parle de neuf cas traités favorablement.

Les chiffres qu'il a été possible de recueillir jusqu'au mois de juin 1992, permettent, sous toute réserve, de dresser le tableau suivant :

1992	<i>Boat people</i> arrivés à Guantanamo	Interceptés en mer	Rapatriés
Février	11 570	465	2 554
Mars	17 810	500	10 502
Avril	19 349	—	12 678
Mai	23 833	2 579	15 808
Juin	—	—	24 358

Les services de contrôle américains ayant détecté, sur les côtes haïtiennes, plus d'un millier de petites embarcations en construction, ont fait pression sur le pouvoir militaire qui a entrepris, fin mai, de

détruire ces navires. Ceci expliquerait, en partie, un net ralentissement de l'exode, en juin 1992 ⁷.

II. Un massacre camouflé en naufrage

[Retour à la table des matières](#)

Aux toutes premières heures du dimanche 19 juillet 1992, un groupe de quatre-vingt-six *boat people* a tenté de prendre le large, dans la zone de Sources Puantes (au kilomètre 22, à 3 km de la [103] Minoterie d'Haïti). L'embarcation qui appartiendrait à un nommé Jean, ne pourrait pas, normalement, prendre une dizaine de personnes. Le propriétaire de la chaloupe avait laissé entendre à ceux qui attendaient le départ, qu'il reviendrait les chercher, parce qu'un plus gros bateau était ancré un peu plus loin, au large. Mais, les gens, craignant qu'il ne revienne pas, ont à tout prix voulu embarquer. C'est ainsi que quarante-huit personnes se tassèrent dans la petite embarcation.

Celle-ci à peine partie, un camion rempli de militaires fit son apparition. Il balaya la mer de ses phares. La chaloupe se trouvait à quelque 120 mètres du littoral. Ils ouvrirent alors le feu sur l'embarcation. Ceux qui étaient restés à terre se sauvèrent dans toutes les directions. Ceux qui étaient déjà dans l'embarcation se jetèrent à la mer.

Ce n'est que vers cinq heures du matin que la nouvelle commença à s'ébruiter : on apprit que le propriétaire de la chaloupe était de mèche avec les militaires. Chaque candidat au départ avait dû verser au nommé Jean, une rançon d'au moins 2500 gourdes, qu'il a partagée avec les militaires avant de prendre la direction de la frontière dominicaine, avec son butin.

⁷ À la fin d'octobre 1992, des journaux de Miami, pour embarrasser les tenants d'un changement de politique de l'administration américaine vis-à-vis des *boat people*, orchestreront aux États-Unis une campagne de presse destinée à créer une psychose de peur d'une « invasion » imminente de *boat people* haïtiens, en soulignant lourdement que plus de 600 embarcations en chantier venaient d'être détectées par radar sur les plages haïtiennes. À détruire ?

Parmi les victimes, on a relevé plusieurs corps portant des marques de balles et quelques-uns de strangulation. Au mercredi 22 juillet, on avait fait le décompte de 35 cadavres. Il y en a peut-être d'autres. Il n'a pas été possible d'obtenir le relevé de tous les noms. Voici une liste très incomplète de corps qui ont pu être identifiés :

Prénoms et noms	âge	domicile
Jean Potin	29-30 ans	Cité Soleil
Irma ?	33 ans	Cité Soleil
Ghislaine ?	40 ans	Cité Soleil
Josué ?	28-29 ans	Cité Soleil
Wilfrid Pierre	30 (?) ans	Cité Soleil
Wilbernard Emile	12 ans	Cité Soleil
Tilous Taylor	28 ans	Bon Repos
Peterson Coréus	12 ans	Bon Repos

[104]

III. Interview de deux rescapés du drame de Sources Puantes

[Retour à la table des matières](#)

On peut revivre les péripéties de ce massacre que l'on a voulu camoufler en naufrage, par la traduction de la transcription d'une interview réalisée, le 30 juillet 1992, par le Sant Kal Levèk (Centre Karl Lévêque) avec deux rescapés du drame dont le site des Sources Puantes a été témoin, le 19 juillet

L'année 1992 devait, hélas, réserver aux désespérés de la mer au moins deux autres tragédies du même genre, dont l'une en septembre, non loin du Cap-Haïtien (nord) et l'autre en octobre, dans la zone des Cayes (sud).

L'interview des rescapés des Sources Puantes est d'une durée approximative de 23 minutes.

Les cinq premières minutes se sont déroulées avec quatre participants et le reste avec six participants.

Deux des participants, Jean-Claude et Robert, sont des rescapés.

Un troisième, Gérard, était sur les lieux du drame quelques heures après l'événement et a constaté de visu des impacts de balles sur certains des six corps qu'il a pu voir sur la plage.

Un des cadavres portant des marques de balles était celui d'Irma, demeurant à Cité Soleil et qu'il connaissait bien.

Voici les sigles utilisés dans la transcription de la traduction française de l'interview, réalisée naturellement en créole :

*JC = Jean-Claude R = Robert G = Gérard
I1 = Interviewer 1 I2 = Interviewer 2 I3 = Interviewer 3*

L'interview débute, ici, par une très brève introduction de l'interviewer no 1 (== H).

I1 : J'aimerais que vous nous racontiez ce qui s'est passé à Sources Puantes, le 18 juillet. Bonjour Jean-Claude. Comment ça va aujourd'hui ?

JC : Ça va très bien.

I1 : Très bien, c'est une façon de parler, car je sais qu'il doit être difficile pour toi de raconter ces choses, maintenant que tu dois te cacher. Néanmoins, peux-tu donner une petite explication de ce qui s'est passé ce jour-là ?

[105]

JC : Voici ce qui s'est passé ce jour-là : il se préparait un départ par *Kanntè*⁸. Nous avons dépensé 500 dollars pour partir, pendant les préparatifs. C'est ainsi qu'on est venu nous chercher en camionnette pour nous déposer à Sources Puantes. Nous ne savions même pas auparavant que c'est à Sources Puantes qu'aurait lieu le rassemblement. Le problème c'est qu'on n'a jamais organisé de départ de *Kanntè* à Sources Puantes. Vers minuit, nous avons eu un débarquement de police et ils ont fait feu sur le *Kanntè*. Nous nous sommes immédiatement jetés à l'eau, et ceux qui savaient nager et ceux qui ne savaient pas nager. Nous tous, nous nous sommes jetés à l'eau.

JC : Une fois sur le rivage, on nous a avertis qu'ils s'étaient lancés à notre recherche, pour nous arrêter. Aussi, nous, les survivants, sommes-nous restés cachés. À peine peut-on compter quatre survivants.

I1 : Quatre survivants au total ? Et combien y avait-il de personnes de prévues pour ce *Kanntè* ?

JC : On avait dit quarante personnes, mais il y a eu bien plus que cela ; et c'est une toute petite chose, un tout petit bateau qui était venu nous prendre, pour nous transporter ; car, à la vérité, le gros bâtiment, lui, était resté loin, au large.

I1 : Un tout petit bateau qui est venu vous prendre ? Et combien étiez-vous à bord de ce petit bateau ?

JC : Ah ! Quelque chose comme trente personnes !

I1 : Et ce petit bateau, combien peut-il prendre de personnes, normalement ?

JC : Oh ! C'est un petit canot qui peut prendre six ou sept personnes.

I1 : Six ou sept personnes ?

JC : Oh ! Oui ! C'est une petite embarcation de pêche.

⁸ *Kanntè* : vient vraisemblablement du nom de la marque d'un véhicule de transport, Canter. Entré dans le langage courant depuis plusieurs années pour désigner les embarcations utilisées pour les *boat people* haïtiens, pour gagner Miami. D'où les expressions : « préparer un *kanntè* » : préparer le départ d'un groupe de *boat people* ; « être d'un *kanntè* ou dans un *kanntè* » : faire partie du groupe devant prendre la mer.

I1 : Ah ! Bon ! OK ! Et il y avait des femmes, des hommes, des enfants, des adultes ?

JC : Oui ! Oui !

I1 : Il y avait tout ça ? Il y avait des enfants aussi ?

[106]

JC : Oui ! Il y avait aussi des enfants.

I1 : Et qu'est-il advenu de tous ces gens ? On leur a tiré dessus ou quoi, en fin de compte ?

JC : On leur a tiré dessus. On les a fait tomber à la mer.

I1 : Et où est passé le maître du bateau ?

JC : Le maître du bateau, lui, s'est éclipsé. D'après ce que nous avons appris, je crois même, pour ma part, qu'il est à Saint-Domingue.

I1: Il a eu le temps de partir pour Saint-Domingue, d'après ce que tu as appris ? Tu n'a pas le nom du maître du bateau ?

JC : Non, je ne m'en souviens pas. En fait, dans de telles circonstances, on ne s'occupe pas d'une affaire de nom ! La seule chose qu'on nous dit dans ce cas, c'est qu'il se prépare un *Kanntè, rapido presto*. Et puis, en avant !

I1: Et quel montant d'argent m'as-tu dit que chacun a dû verser ?

JC : 500 dollars !

I1: 500 dollars !

JC : Et, certains ont donné 600 dollars. Mais ceux qui ne pouvaient pas, ont donné 500.

I1: Et toi, Robert, que dis-tu de tout cela ? Quelle a été ton expérience à toi, dans cette histoire de bateau ?

R : Bon, pour moi, je n'avais aucune expérience concernant le bateau. On sait tout simplement qu'on se trouve dans un pays où l'on doit savoir comment se comporter. En fait, nous avons trouvé le *Kanntè* et nous avons fait tout notre possible pour pouvoir partir. Le *Kanntè* a coûté 500 dollars, 600 dollars. Pour ceux qui ne pouvaient pas, 500 dollars. O.K. Ce *Kanntè* devait partir dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19. O.K. Il y avait une de ces petites choses, une petite chaloupe, d'une capacité de six ou sept personnes, qui est venue nous

chercher. Mais tous ces gens étaient tellement anxieux de se rendre à Miami, ils se sont entassés dans l'embarcation. On peut chiffrer entre 30 et 35, le nombre de personnes qui sont montées à bord. Peut-être davantage. O.K Tous veulent partir. Mais le bateau lui-même était à une certaine distance. Il fallait y arriver. Une fois embarqués, voyez-vous, nous avons été pris sous les phares d'un véhicule. Tout le monde a sursauté à ce moment. Aussitôt, nous avons entendu les coups de feu.

R : Immédiatement et ceux qui savent nager et ceux qui ne savent pas, se sont jetés à l'eau. Vous savez, dès qu'on entend tirer, personne ne reste en place. À ce moment, qu'on sache ou qu'on ne sache pas [107] nager, on ne pense à rien d'autre ni à personne. Même si vous avez quelqu'un avec vous : vous vous jetez à l'eau, c'est tout ! Certains ont pu se sauver. D'autres sont morts. J'étais là, c'est vrai, mais il y a des détails que je ne saurais donner. Car, à ce moment, je ne pensais qu'à une chose : me sauver moi-même. O.K Le Bon Dieu a permis que je puisse me sauver. Bon, j'en suis bien content.

I1: D'après ce que tu en dis, les trois quarts des gens sont morts ? On a descendu les trois quarts des gens qui étaient là ?

R : Non ! Ce n'est pas seulement les trois quarts des gens. C'est bien plus que ça !

I1: Plus des trois quarts sont morts ?

R : Certainement ! Plus des trois quarts. Sans doute, parmi les gens du *Kanntè*, il y en a que je connais et d'autres que je ne connais pas. Je pense qu'à peine cinq ou six s'en sont sortis. D'après ce que je sais de la quantité de gens qui étaient à bord, à peine, à ma connaissance, quatre ou cinq ou six s'en sont tirés. Tout le monde pensait que moi aussi, j'étais mort.

I1: On pensait donc que tu étais mort ?

R : Oui, on me croyait mort. En fait, j'ai fait surface bien loin.

I1: Maintenant, dis-moi, tu viens d'où ? De quelle zone ?

R : Moi, je suis originaire des Cayes.

I1: Est-ce que c'est des Cayes que tu as fait les contacts avec ces gens. Comment t'y es-tu pris ?

R : Je suis originaire des Cayes, mais c'est ici que je demeure. C'est ici qu'on m'a présenté l'affaire. On m'a demandé si j'acceptais de

participer. J'ai dit : « Oui ! D'accord ! » Je me suis débrouillé. Même si je n'avais pas les moyens. J'ai fait mon possible. C'est ainsi que se sont passées les choses pour moi.

I1: En fin de compte, qu'est-ce qui t'a donné l'idée de partir, de te sauver ? Est-ce que tu as eu des problèmes de répression, ou quoi que ce soit du genre, qui t'auraient décidé à prendre le *Kanntè* pour fuir le pays ?

R : Bon je n'avais qu'une seule idée en tête. Quelque soit le *Kanntè* que j'aurais trouvé, je serais parti. Même si je devais périr ou me tirer d'affaire, je serais parti quand même.

I1: Et ceci, c'est dû à quoi ? Qu'est-ce qui t'a poussé à voir les choses sous cet angle ?

R : Bon ! Il y a un problème dans le pays. Il n'y a absolument aucun espoir pour les malheureux. Le problème c'est qu'on n'a pas le [108] droit d'ouvrir la bouche pour s'exprimer. Même si quelque chose vous fait mal, vous ne pouvez rien dire. Même si quelqu'un vient vous arrêter sans mandat, vous n'avez nulle part où réclamer. Pour toutes ces raisons, quand vous voyez que les gens ne disent rien, ce n'est pas qu'ils n'auraient rien à dire, mais c'est qu'ils n'en ont pas la possibilité. O.K. À cause de tout cela, quand vous savez que vous êtes Haïtien et que vous êtes dans votre propre pays et que n'importe qui peut venir souffleter votre femme, souffleter vos enfants et vous souffleter vous-même, sans que vous ayez un endroit où faire valoir vos droits, où faire traduire cette personne en jugement...

I1: Oui ! Je vois !

R : D'où, quel que soit le *Kanntè* que j'aurais trouvé, je serais parti !

I1: De fait, quel que soit le *Kanntè* que tu aurais trouvé, tu serais parti... Et, tu es marié ? Tu as femme et enfants ?

R : Hm ! Entendre, c'est une chose. Voir, c'est autre chose !

I1: Tu dis ?

R : Entendre, c'est une chose. Voir, c'est autre chose !

I1: Maintenant, comment vis-tu ? Dans quelle condition ?

R : La condition dans laquelle je vis, on pourrait dire que c'est comme quelqu'un qui vit en clandestin. Ce qu'on appelait autrefois

*Kamoken*⁹... C'est ainsi que je vis. Malgré tous ces événements, je continue à vivre en clandestin. Si l'on me trouve, on m'arrêtera.

I1: On t'arrêtera, si l'on te trouve ?

R : Oui, parce que j'ai pris le *Kanntè* et à ce qu'il paraît, je n'avais pas le droit de partir...

I1: Jean-Claude, aurais-tu quelque chose à ajouter à tout ce qui a été dit ? J'avais omis de te demander si tu as femme et enfants que tu as dû laisser, ou s'ils étaient avec toi à bord.

JC : Non. J'étais seul à partir.

I1: Tu étais seul à partir. Mais tu as ta femme...

JC : Oui, j'ai ma femme et quatre enfants. Ces mêmes causes, à ajouter à la répression, ainsi que vient de le dire mon compagnon, sont peut-être plus dures encore pour moi. Par conséquent, on est [109] devenu des *Kamoken*... En effet, si quelqu'un vous montre du doigt dans la rue ou bien fait feu sur vous... Tenez, là où je me terre, dans la clandestinité, j'ai un copain... On l'a abattu d'une balle, pour une simple question de pantalon qu'il portait. Un gendarme l'a interpellé et voulait le menotter. Mon copain a refusé, protestant qu'il n'est pas un voleur. Tout ça s'est passé pendant que moi, je me cachais. Eh bien ! Ils l'ont abattu ! Quand le juge de paix est venu, on a trouvé 30 dollars dans la poche de la victime. Tout le monde s'est précipité pour attester qu'il n'était pas un voleur.

JC : Et, c'est quelqu'un que tous connaissent parfaitement. Cette aventure m'a poussé à me terrer encore quatre fois plus. Et, au moment où je vous parle, advenant que je trouve un *Kanntè*, je suis encore plus décidé à le prendre.

I1 : Tu es encore plus décidé à prendre le *Kanntè* ?

JC : Plus que jamais ! Plus que jamais ! Je ne ferais ni une, ni deux ! Avec, sur les bras, femme et famille ! C'est parce que lui [il désigne Gérard], c'est un brave type. Il sait où je suis. Quand il me trouve, il me donne un coup de main. Et encore, je suis loin d'être rassuré ! Je ne sais

⁹ *Kamoken* : du nom d'un médicament utilisé contre la malaria. Sous François Duvalier (et peut-être à son exemple), le mot fut appliqué à tous ceux que Ton considérait comme ennemis du régime des *tonton makout*. Après le 7 février 1986, n'a pas toujours été utilisé dans ce sens.

pas tout de lui. Il peut se présenter sous son nom... Mais, s'il vient pour un autre ?

I2 : Jean-Claude, tu nous as dit venir de Fond-des-Nègres. Ta famille est-elle ici, ou bien à Fond-des-Nègres ?

JC : C'est ici que j'habite.

I2: Ici, c'est-à-dire à la capitale... Et tu nous as dit que tu as environ 40 ou 45 ans ?

JC : 40 ans.

I2: 40 ans. Est-ce que tu exerçais un métier ? Avais-tu un travail, quand les choses étaient normales ?

JC : Quand les choses étaient normales, je tenais une petite boutique. Je me débrouillais bien.

I2: Où avais-tu ta boutique ?

JC : À Cité Soleil. Pour le moment, depuis que les prix grimpent tellement... Autrefois, avec 100 dollars, on pouvait acheter force marchandises, quand tout marchait normalement. Je pouvais aller me coucher à 1 heure ou à 2 heures du matin. Mais, maintenant, au moindre déplacement, on peut recevoir une balle. On ne peut plus rien faire. Il n'y a pas d'argent. On ne peut rien acheter. Maintenant, le prix du sucre a...baissé. Il est à 59 dollars le sac. Il se vendait alors 42 dollars. Pour moi, il a... baissé, parce que, quand mon commerce [110] marchait, le sucre était à 40 dollars. Maintenant, je ne puis même pas acheter un sac de sucre. C'est pourquoi je dis qu'il a baissé... Il a baissé : il se vend... à 59 dollars.

G : Le prix a monté...

JC : Non, il a baissé...

I2: Depuis les derniers événements, depuis le 19 juillet, tu es dans la clandestinité ? Tu te caches ?

JC : Oui, je me cache.

I2: Bon ! Robert, tu as dit que tu es des Cayes. Est-ce Cayes-Jacmel ou Cayes-du-Fond ?

R : Cayes-du-Fond.

I2: Tu vis à Port-au-Prince depuis longtemps ?

R : Je vis à la capitale.

I2: Dans la capitale. Mais, tout à l'heure, quand on t'a demandé si tu avais femme et enfants tu t'es contenté de dire : Hm ! Entendre c'est une chose. Voir c'est autre chose.

R : Oui, j'ai dit : Hm ! Entendre, c'est une chose. Voir, c'est autre chose.

I2: Est-ce parce que tu ne veux pas dire si tu as femme et enfants ?

R : Quand je réponds : « Voir, c'est une chose, entendre, c'est autre chose », cela signifie déjà que j'ai femme et enfants.

I2: Bien ! Et, combien d'enfants as-tu ?

R : J'en ai deux seulement.

I2: Deux tout petits ?

R : Un garçonnet et une fillette.

I2: Est-ce que ces gosses devaient t'accompagner sur le *Kanntè* ?

R : Non, je ne comptais pas partir avec eux.

I2: Tu étais donc seul. Comme Jean-Claude était seul.

R : Je ne voulais pas partir avec des enfants.

I2: Bon ! Depuis lors, tu te caches également ?

R : Depuis lors, je suis dans la clandestinité.

I2: Ta femme et tes enfants se cachent aussi ?

R : Non ! Pas eux. Ils sont à la maison.

I2: Pas eux.

R : Ils sont à la maison, mais, en mon absence, il n'y a rien de sérieux qu'on puisse régler dans la maison.

I2 : Vous avez affirmé que l'armée a tiré sur les gens. Elle a fait feu sur eux. Les personnes qui sont mortes, ont-elles été tuées par balles ou se sont-elles noyées ?

[111]

R : Il y en a qui se sont noyées. D'autres ont été tuées par balles.

I2: Y a-t-il des gens qui ont vu les cadavres ? A-t-on remarqué, sur ces cadavres, des impacts de balles ?

JC : Il y a une dame, dont on ne peut même pas voir les yeux. Et, ce ne sont pas les chiens qui ont eu le temps de la dévorer. De plus, le jour où cela s'est passé, on a trouvé beaucoup de douilles de balles.

I2: Y en a-t-il plusieurs ainsi ?

JC : Oui, il y en a plusieurs ainsi.

I2 : Et il y a des gens qui les ont vus ?

JC : Assurément, il y a des gens qui les ont vus. Je les ai entendus dire cela. Moi, je n'ai pas pu intervenir, en curieux.

I2: Et toi, Gérard, aurais-tu un témoignage à donner ?

G : Le jour même où a eu lieu l'incident, soit dans la soirée du samedi au dimanche, je me suis rendu sur les lieux dès 5 heures du matin le dimanche. À mon arrivée, j'ai vu des cadavres sur le rivage de la mer. J'ai vu des corps dont les yeux avaient été crevés et j'ai vu aussi des cadavres portant des traces de coup de couteaux aux mains. D'autres au cou.

I2 : Dans la zone de Cité Soleil ?

G : Non, à Sources Puantes, là où a eu lieu l'incident. J'ai même vu la petite chaloupe qui a servi à embarquer les gens pour le départ, sur les lieux même de l'incident. C'est une petite chaloupe d'une capacité de quatre à six personnes environ,

I2: Est-ce une chaloupe à moteur ?

G : Oui, une chaloupe à moteur, d'une capacité d'environ quatre ou six personnes environ. J'ai vu les gens. Il y avait, je crois, six cadavres. C'étaient des corps de femmes, qui gisaient toujours là. Parmi les corps que j'ai reconnus, il y avait celui d'une femme du nom d'Irma. Elle habitait Cité Soleil. J'ai vu qu'elle avait de nombreux trous sous les yeux. C'étaient certainement des trous. Comme elle était morte, il ne m'a pas été possible de retourner le cadavre. Mais, j'ai remarqué qu'elle avait du sang sur tout le corps. Son corps était criblé de trous. J'ai, moi-même, bien identifié des impacts de balles.

I2: Robert et Jean-Claude, est-ce que lorsque l'on tirait sur le canot, sur la chaloupe, vous étiez, tous les deux dans la chaloupe ?

JC : C'est au moment même où l'on a fait feu, que nous nous sommes jetés à l'eau.

I2: Vous vous êtes jetés à l'eau.

[112]

JC : Oui, nous nous sommes jetés à l'eau.

I2: Vous étiez tous les deux dans la petite chaloupe ?

JC : Oui, nous avons eu le temps de monter à bord.

I2: Vous avez dit...

I3: À ce moment-là, pendant que vous étiez vous-mêmes dans la petite chaloupe, quand ils se sont mis à tirer, est-ce qu'il y avait déjà des gens dans le grand *Kanntè* ?

JC : Non. C'est pendant que nous étions en train de partir, que cela a eu lieu.

I2: Est-ce que vous, vous avez vu l'autre gros bâtiment mentionné par le maître de la chaloupe ?

JC : Il s'est contenté de nous l'indiquer du doigt...

I2: Vous avez vu un bateau au loin, au large, sans plus.

JC : C'est cela. Nous ne pouvions savoir quel bateau.

R : À longue distance.

I2: Mais tandis que vous étiez dans le canot, dans la petite chaloupe, est-ce que de là où vous étiez, quelqu'un pouvait gagner le rivage à la nage, si c'était une situation normale, si l'on ne tirait pas ? Est-ce que l'on pourrait y aller à la nage ?

JC : Si l'on ne tirait pas, les gens auraient certainement pu se sauver.

I2: Est-ce qu'en cet endroit, la mer est très profonde ?

JC : Non, pas tellement. Jusque-là.

I2: Jusqu'aux épaules...

JC : Même moi qui ne suis pas grand nageur, je m'en suis tiré.

I2: Dans cette zone, est-ce que la mer est très agitée ?

JC : Pas du tout ! C'est une mer très calme.

I2: Par conséquent, si le canot avait seulement chaviré, les gens auraient pu se sauver à la nage ?

JC : Bien sûr ! Il n'y aurait pas eu tous ces morts.

R : Il n'y aurait pas eu tous ces morts.

I2: Tu dis tous ces morts. Et je t'ai entendu dire qu'il y avait eu dix personnes à périr.

JC : Non ! Oh ! Dix personnes ?

I2: Ce n'est pas ce que vous aviez dit ?

JC : Non !

I2: Combien alors ?

JC : Il se peut qu'on n'ait trouvé que dix personnes. De tous les gens qui y étaient, il n'y a eu que six rescapés !

[113]

I2: Mais d'après vous, d'après vous, ce n'est pas seulement dix personnes qui sont mortes ?

JC : Sûrement pas !

I2: Combien alors ?

JC : Il y a eu beaucoup plus de morts ! Beaucoup plus !

I2: Combien ? Pourrais-je avancer le chiffre de vingt morts ?

JC : Il y a plus de vingt morts.

I2: Il y aurait plus de trente morts ?

JC : D'après moi, il doit y avoir quarante morts, voire quarante-cinq.

I2: Ces quarante personnes étaient déjà à bord ?

JC : Elles étaient en train de monter.

I2: Elles étaient en train de monter ?

JC : Et puis, on s'est mis à tirer.

I2: Donc, elles n'avaient pas encore fini de monter ?

JC : Non, elles n'avaient pas encore fini de monter.

I2: Y avait-il encore plus de gens à attendre de prendre le bateau toujours ?

JC : Oui.

I2: Où étaient ces gens ?

JC : Sur le bord de mer.

I2: Ils étaient sur le littoral...

JC : Oui, sur le littoral.

I2: De tous ces gens, y en a-t-il qui sont morts également. Ou bien, tous ont-ils eu le temps de s'enfuir, de se sauver ?

JC : Il y en a qui se sont enfuis.

I2 : Mais est-ce qu'il y en a à avoir été atteints par les balles ?

JC : Non, je ne sais pas s'il y en a parmi eux qui ont été atteints par les balles, parce que je n'ai pas...

I2: Mais, ils ont eu le temps de se sauver ?

I3: Peux-tu nous dire combien de gens se trouvaient sur le littoral ?

JC : Voyez-vous : quelque soixante et plus, qui attendaient.

I3 : Quand le véhicule des militaires est arrivé et qu'ils ont commencé à tirer, tous ces gens se...

JC : Tous ont pris la fuite.

I2: Il paraît que ce véhicule militaire, c'était une toute petite voiture, avec un ou deux soldats tout au plus. C'est bien ça ? JC : Oh ! Non ! Il y avait quatre ou cinq soldats.

[114]

I2: Quatre ou cinq soldats ? Mais...

JC : Nous ne savions pas comment les choses allaient tourner, c'est ce qui explique que nous n'ayons pas eu le temps d'identifier...Vous savez, la police, elle ne badine pas.

I2: Elle ne badine pas, la police... Tu veux dire que c'était les hommes en uniforme bleu ?

JC : Oui, les hommes en bleu.

I2: Les hommes en bleu ; et tu m'as dit qu'ils pouvaient être quatre ou cinq.

JC : Oui, quatre ou cinq.

I2: C'est des Uzi qu'ils avaient en main ou quoi ?

JC : Non, de grosses armes longues. Les armes à canon long.

I2: Ils se sont mis à tirer ?

JC : Ils se sont mis à tirer.

I2: Mais, d'après toi, pourquoi se sont-ils mis à tirer ainsi ?

JC : D'après moi, c'était pour nous avoir. C'était une combinaison montée avec le maître du *Kanntè*.

I2: Le maître du *Kanntè* avait déjà touché son argent ?

JC : Oui, il avait déjà touché son argent.

I2: Il avait déjà touché son argent. Mais, sais-tu à peu près pour combien de personnes il avait déjà touché ?

JC : Oh ! Il a touché de l'argent d'absolument tout le monde.

I2 : Est-ce que ça voudrait dire plus de soixante personnes ? Il a touché l'argent de tout ces gens ?

R : Et même davantage.

JC : Oui, de tous ! 500 dollars. Et pourtant, il n'avait rien acheté. C'est deux *drums* seulement que nous avons trouvés. Deux *drums* uniquement pour transporter tout ces gens, vous comprenez ! Et, nous n'avons remarqué aucun autre *drum* qui aurait de l'eau.

I2: C'est seulement deux *drums*.

JC : Oui deux *drums* seulement...

I2: Qui avait de l'eau...

JC : Qui avait de l'eau, oui.

I3 : Où étaient ces deux *drums* ?

R : Ils étaient dans la petite chaloupe.

JC : Dans la petite chaloupe. Ces choses auraient dû déjà se trouver à bord du *Kanntè*, et puis...

I3 : Combien avez-vous dit que vous étiez à bord de la petite chaloupe ?

[115]

JC : Combien nous étions ?

I3: Oui, combien, à bord de la petite chaloupe ?

JC : Dans la petite chaloupe, pour nous... À peu près, oh ! Au moins trente. Oui !

I3: Et, sur le rivage, il y en avait toujours ?

JC : Oui, il y en avait toujours.

I3: Peut-être quatre-vingts personnes ?

JC : Oui, oui.

I3: Donc, cela ferait plus d'une centaine de personnes en tout ?

I2: Donc plus de cent personnes...

R : La petite chaloupe devait faire la navette.

I2: Robert, prenais-tu le *Kanntè* pour la première fois ?

R : Bon ! Moi, ce n'est pas la première fois.

I2: Ce n'est pas la première fois... Étais-tu arrivé à Guantanamo ?

R : Non, je n'en ai pas eu la possibilité.

I2: Tu étais arrivé à La Gonâve, alors ?

R : Non plus. Je n'en ai pas eu la possibilité.

I2: Tu n'en as pas eu la possibilité... Et toi, Jean-Claude, tu...

JC : C'est ma troisième tentative.

I2: Trois fois ! Mais tu n'étais pas arrivé à Guantanamo ?

JC : Non, je n'ai pas eu le temps d'arriver à Guantanamo.

I2: Tu n'as pas eu le temps d'y arriver...

JC : Non, pas eu le temps. Pour chaque départ, j'étais sur le wharf, le wharf de Cité Soleil. On nous a pourchassés.

I2: On prétend, le Blanc américain prétend que la seule vraie raison qui vous pousse à partir ainsi, ce n'est rien d'autre que la misère. Ce n'est pas du tout parce que vous avez peur de quoi que ce soit.

JC : Ça, c'est sa défense à lui.

I2: Ah ! Bon ! Mais vous...

JC : Mais c'est nous qui savons où ça nous fait mal. Le Blanc lui n'a pas besoin de savoir quand nous avons faim...

I2: Ah ! Bon ! Quand le président Aristide était là, combien de fois as-tu pris le *Kanntè*, toi ?

JC : Oh ! Je n'ai pas pris le *Kanntè* ! Pas une fois !

I2 [à Robert] : Et toi ?

R : Moi, je n'ai jamais songé à pareille chose !

I2: Toi, tu n'as jamais songé à pareille chose, mais il y a eu d'autres personnes chez toi, à prendre le *Kanntè*, à l'époque ?

[116]

R : Non ! Je n'ai jamais eu personne qui a pris le *Kanntè*. JC [en écho] : Personne !

I2 : Comment n'avez-vous jamais songé à pareille chose, quand c'était sous le président Aristide ?

R : Eh bien ! À cette époque, au moins nous pouvions respirer. Il y avait alors une vieille usine où nous pouvions nous débrouiller....

I2: Tu y travaillais ?

R : Oui ! J'y étais entré. J'y travaillais. Même si je ne touchais pas gros, je touchais quand même. Je me débrouillais. Par conséquent, pendant tout ce temps, ce n'est pas au *Kanntè* que je penserais.

I2: Est-ce qu'à cette époque, le propriétaire de l'usine pouvait décider un jour : « Bon ! Aujourd'hui ! Personne ne touche ! »

R : Non ! Impossible !

I2: Ou bien, n'importe quel gendarme pourrait dire : « Voilà, dans cette maison, une dame qui me plaît ; elle est à moi ! »

R : Non ! Ça ne se faisait pas ! On nous payait réglo, pour notre travail. Et puis, autre chose : quelle que soit l'heure, dix heures, onze heures, minuit, une heure du matin, nous pouvions nous trouver dans la rue.

I2: Vous n'aviez pas peur ?

R : Non, nous n'avions aucune raison d'avoir peur.

I2: Sans problème !

R : Nous flânions. S'il y avait une ambiance quelque part, nous y allions. Maintenant, c'est impossible. Dès huit heures, tout le monde rentre chez soi.

I3 : [à Jean-Claude] : Une petite question. Tu m'as dit que ça fait trois fois que tu as pris le *Kanntè*. [A Robert] Toi, tu ne nous as pas dit combien de fois tu avais essayé...

R : Non ! J'ai dit : Ce n'est pas la première fois. Parce qu'on ne m'avait pas demandé combien de fois...

I3 : Alors, est-ce que j'ai le droit de te demander combien de fois ?

R : Bien sûr ! Vous pouvez me demander !

I3 : Alors, combien de fois ?

R : Eh bien ! Ça fait la deuxième fois...

I3 : Deuxième fois. [À Robert et à Jean-Claude] Est-ce que cela veut dire que les trois fois, ou les deux fois, vous avez payé de l'argent ?

JC : Oui, chaque fois nous avons payé.

R : Évidemment, ce n'était pas gratis...

[117]

I2 : Est-ce que, chaque fois, c'est la même somme, les mêmes 500 dollars que vous avez dû payer ?

JC : Non ! Pour moi, c'est cent dollars qu'on avait demandé.

I2 : Cent dollars. Mais, la dernière fois, c'était 500 dollars.

JC : Oui, 500 dollars.

R : Pour ce dernier, on nous avait dit que c'était un *Kanntè* « vol direct ». Arrivée garantie.

I2 : On vous avait affirmé : « Vol direct ».

JC et R : Oui.

I2 : Quel est le nom du maître du *Kanntè*. Vous ne vous en souvenez peut-être pas, mais il n'aurait pas un surnom...

JC : Non. Il a quelqu'un qui est chargé de collecter l'argent pour lui. Le maître *du Kanntè*, lui, ne s'affiche pas.

I2 : Mais, la personne chargée de collecter l'argent s'appelle comment ?

I3 : C'est qui ?

JC : C'est Sonson.

I2 : Sonson. Mais, pas le maître *du Kanntè*...

I3 : Ce Sonson, tu le connais ?

JC : Oui.

I3 : Tu sais où il habite ?

JC : Oui, mais pour l'instant, je ne puis pas aller à sa recherche. Je ne puis pas sortir...

I3 : Ça, c'est autre chose. Mais, est-ce que tu sais où il habite ?

JC : Oui.

I3 : Si tu pouvais sortir, est-ce que tu pourrais le rejoindre là où il habite ?

JC : Je pourrais peut-être sortir, mais je ne sais pas si je puis le trouver maintenant.

I2 : Mais advenant qu'un jour tu sortes ou que tu puisses sortir, ne pourrais-tu pas dire de lui : « C'est untel. Voici où il était. Voici où il habitait... » ?

JC : C'est untel ! Normal ! Je pourrais certainement.

I3 : Et tu ne vas pas chercher à le rencontrer pour lui dire : « Remets-moi mon argent, parce que... »

JC : Mais non ! À ce moment, il mettrait des gens à mes trousses. En effet, il y avait un sergent dans le *Kanntè*.

I2 : Il y avait un sergent dans le *Kanntè* ?

JC : Il y avait deux militaires. Un est mort.

[118]

I2 : Ah ? Il y a un sergent qui est mort et qui était dans le *Kanntè* ?

JC : Il y en avait deux. Deux militaires. Un est mort.

I2 : Donc, il y avait un sergent qui est mort et qui était dans le *Kanntè* ?

G : Il y avait deux soldats. L'un est mort. L'autre est en vie. Le survivant, c'est un sergent. Mais un des militaires est mort. Nous n'avons pas pu l'identifier. Mais il est mort.

I3 : Comment sais-tu que c'est un militaire ? Il portait l'uniforme ?

G : Non, mais les gens du *Kanntè* nous ont dit qu'il y avait deux militaires...

I3 : Oui, oui...

G : Qui étaient dans le *Kanntè*.

JC : Quand l'émissaire est venu, il m'a dit qu'on prépare un *Kanntè* qui comprend des militaires. À ce moment, c'était assuré.

I2 : Vous étiez sûrs d'arriver de toute façon.

JC : Oui, nous étions sûrs d'arriver de toute façon.

I2 : Il semble donc, si je comprends bien l'histoire, il semble donc que c'était un piège...

JC : Effectivement, c'était un piège.

I2 : Bien !

JC : À y regarder de près, l'armée nous en veut à mort. C'est elle qui nous crée des problèmes. Quand nous essayons de l'éviter, c'est elle qui vient nous tuer.

I2 : Eh bien ! Mes amis, nous allons mettre un terme à cet entretien. Nous sommes, aujourd'hui, le 30 juillet 1992. Il est une heure quinze de l'après-midi. Mais, on dirait que tu as quelque chose à ajouter...

I3 : Je voudrais poser une toute dernière petite question. Je ne sais pas si vous l'avez entendu, mais ici, à la radio, la responsable de la question des réfugiés, au ministère des Affaires sociales a fait sortir un communiqué officiel selon lequel un *Kanntè*, sorti le 19 juillet de la zone de Source Matelas a chaviré, entraînant la mort de quinze personnes. Que vous en semble ?

JC : Pur mensonge ! C'est un mensonge ! Il y a eu plus de quinze morts et ce n'est pas à Source Matelas...

I2 : Pas Source Matelas, mais Sources Puantes.

R : Sources Puantes.

I3 : Serait-il possible qu'il y aurait eu un autre à Source Matelas aussi, en même temps ?

[119]

I2 : Le même jour ?

R et JC : Non, non, non, non.

G [presque en même temps] : C'est un seul. Un seul.

I3 : Donc elle ne savait pas...

G : Non. C'est un seul *Kanntè* qu'il y avait. Et, c'était à Sources Puantes. On a confondu Source Matelas et Sources Puantes. Sources Puantes, c'est 22 kilomètres... C'est au kilomètre 22. À trois kilomètres de la Minoterie d'Haïti.

R : Dans la zone de Titanyen.

I2 : Oui, mais est-ce que Sources Puantes et Source Matelas ne sont pas très éloignées...

G : Environ de trois kilomètres.

I2 : S'il y avait un autre *Kanntè*, à Source Matelas, on en aurait parlé aussi.

G : Bien sûr.

I2 : C'est donc que l'on ne voulait pas que les gens sachent ce qui s'était passé à Sources Puantes et ils ont donné leur propre version.

I3 : Je veux encore poser une seule, une toute dernière petite question... Toutes les souffrances que nous endurons, tous les efforts que nous faisons pour améliorer notre existence, chaque fois, nous sommes frustrés. Nous ne pouvons pas arriver. D'après vous, que faut-il faire pour une amélioration de notre existence ?

G : Je pense qu'il n'y a qu'un moyen d'arriver à cette amélioration de notre existence, c'est le retour à l'ordre constitutionnel. C'est le président Aristide lui-même qui doit revenir rétablir la démocratie à l'intérieur du pays. Parce que tant que le président Aristide ne reviendra pas pour établir la démocratie à l'intérieur d'Haïti, il n'y aura jamais d'amélioration de notre existence, parce que ces gens au pouvoir vont toujours continuer la répression contre les personnes.

R : Ils vont continuer à tuer les malheureuses, à entrer chez les gens, à tuer les gens, à voler leurs biens. En effet, les *zenglendo*¹⁰ c'est eux. Ils ne cesseront jamais d'être des *zenglendo*, parce que c'est l'armée d'Haïti elle-même qui est *zenglendo*. C'est seulement le [120] retour du président Aristide qui peut rétablir la démocratie en Haïti. À ce moment, il y aura un changement à l'intérieur d'Haïti.

I2 : Jean-Claude, es-tu d'accord avec ce que dit Gérard ?

JC : Je suis plus que d'accord et je voulais justement placer un mot d'appui à ce qu'il vient de dire, tellement je suis d'accord. Depuis tout ce temps que ce sont les militaires qui font la loi... En fait ce sont eux qui continuent à diriger... Ils mettent un soi-disant premier ministre, mais ce sont eux qui font la pluie et le beau temps.

I2 : Donc, tu es d'accord avec ce qu'il a dit ?

JC : Pleinement !

I2 : Et toi, Robert, en dirais-tu autant ?

R : Bon, moi, ce que je pourrais dire sur cette question... Comme on dit que les Américains sont en train de rouler le président, car ils ne veulent pas qu'il revienne jamais, eh bien, moi je dis que si la situation reste ce qu'elle est, si le président ne revient pas vraiment, viendra un temps où nous allons tous périr.

I2 : Nous allons tous périr...

G : Un tout dernier mot. On nous traite de communistes, nous, les partisans du président Aristide. Mais nous savons que c'est avec l'État que nous avons des problèmes, c'est avec l'État lui-même que nous avons des problèmes, s'il faut traiter quelqu'un de communiste, il faudrait dire que c'est l'État qui est communiste ; parce que c'est l'État qui veut ramener tout à soi. C'est donc lui qui est communiste et non pas nous. C'est que je dirais, comme dernier mot.

¹⁰ *Zenglendo* : mot inventé vers 1988, par un speaker facétieux pour désigner les truands qui se sont déchaînés contre la population civile haïtienne, dans le but d'empêcher l'instauration d'un climat propice à l'épanouissement de la démocratie et des libertés publiques. Le mot a fait fortune et semble avoir été adopté, dans ce sens, par une bonne partie de la population.

I2 : O.K. Merci beaucoup.

Traduit le 11 août 1992

IV. Protestation de la Plate-forme des droits humains

[Retour à la table des matières](#)

Protestation, en date du 3 février 1992, de la Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits humains, contre le traitement infligé par l'administration américaine aux réfugiés haïtiens de la mer.

La Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits humains appuie vigoureusement la position adoptée par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), face à la décision discriminatoire des autorités de l'immigration américaine de [121] refouler les *boat people* haïtiens, au moment où la répression, instaurée en Haïti par le coup d'Etat militaire du 30 septembre 1991, frappe, de façon particulièrement brutale, les couches défavorisées de la population haïtienne dont le seul tort, aux yeux des putschistes, est d'avoir clairement opté pour le droit, la démocratie et la Constitution, en élisant librement et massivement Jean-Bertrand Aristide à la présidence de la République, le 16 décembre 1990.

La Plate-forme a été horrifiée d'apprendre que ce comportement injuste, discriminatoire et raciste de l'immigration américaine, vient de recevoir l'approbation de la Cour suprême des États-Unis d'Amérique du Nord et qu'un premier contingent de *boat people* a déjà été acheminé vers Haïti, alors que chaque jour, de nouvelles preuves de la sauvage répression exercée impunément par l'armée d'Haïti sur la population, éclatent aux yeux de tous.

La Plate-forme élève ses plus véhémentes protestations contre la violation par les États-Unis d'Amérique, non seulement des dispositions du droit international régissant les pays membres de l'Organisation des États américains et de l'Organisation des Nations unies, mais de leurs propres pratiques et déclarations, quand il s'était agi de réfugiés de la mer en provenance, par exemple, du Vietnam ou de Cuba.

La Plate-forme est déterminée à faire connaître à l'opinion nationale et internationale les cas d'abus et d'injustice déjà enregistrés, lors de précédents refoulements de *boat people* haïtiens, fuyant le régime de terreur imposé à leur malheureux pays par les auteurs du coup d'État sanglant qui, grâce à de puissantes et tenaces complicités internationales, a entrepris d'édifier, sur les milliers de cadavres, accumulés en quelques semaines, une dictature monstrueuse et impitoyable.

La Plate-forme des organismes de défense des droits humains fait d'ores et déjà savoir à l'opinion internationale qu'elle tiendra le gouvernement des États-Unis d'Amérique du Nord responsable des cas d'abus et d'injustice qui, hélas, ne manqueront pas de se produire à l'occasion des prochains refoulements, hypocritement camouflés en opération humanitaire.

[122]

[123]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !**PREMIÈRE PARTIE**

Chapitre 5

Politique, politiques et politiciens

[Retour à la table des matières](#)

Si, à la suite d'Aristote, certains se sont plu à définir l'homme comme « un animal politique », il faut se hâter de préciser, en ce qui concerne la prétendue « classe politique haïtienne », qu'il s'agit d'animal particulièrement dénaturé. Ce n'est d'ailleurs pas un monopole d'Haïti. Mais comment ne pas être affligé par le spectacle désolant qu'ont offert, surtout depuis le sanglant coup d'État du 30 septembre 1991, ces « fantoches traditionnels, pantins parasites, qui encombrant la scène et l'avant-scène de ce pays ¹¹ ».

Peut-on continuer à parler de « classe politique » pour désigner un ramassis de truands et d'aventuriers dont la plus évidente caractéristique est précisément qu'ils manquent totalement de classe ? Leur discours, leur comportement et leur « nationalisme » se fondent sur ce que le président Jean-Bertrand Aristide, dans son discours au siège des Nations unies, le 29 septembre 1992, appelle très justement la « démocratie schizophrénique », dont les manifestations relèveraient plutôt d'une sorte de délire à fixation politique. Heureusement que tous

¹¹ Paul Dejean, *Dans la tourmente. Interlude douloureux*. Premier et deuxième mouvement. Mars 1987-avril 1989, Port-au-Prince, 1990, p. 2.

les politiques d'Haïti (hommes ou femmes) ne sauraient être confondus avec cette « classe politique », à laquelle le peuple haïtien ne manquera pas de demander de sévères comptes, pour tout le mal qu'elle a causée à la nation.

Cette classe politique, entièrement à refaire, prend appui sur une oligarchie scandaleusement égoïste, bouffie de prétentions et de préjugés, dont la suffisance et le bovarysme creux ont favorisé la [124] naissance de ce que nous constatons autour de nous : une société d'apartheid, une société de castes.

Cette société d'apartheid, cette société de castes, exclus avec mépris l'immense majorité d'une population industrielle, courageuse au travail, sachant se contenter de peu, mais fière et soucieuse d'améliorer ses pénibles conditions de vie, sans rien perdre de son extraordinaire sens de l'accueil et de la solidarité. Par contraste, dans cette société de castes, s'agite, sans aucune vision globale ni d'avenir, sans aucun souvenir des leçons du passé, une lumpen-bourgeoisie arriviste, soudée à une lumpen-aristocratie, entièrement aliénée, avide de pouvoir immédiat, de privilèges et d'argent rapidement accumulés, n'hésitant pas à se vendre à tous les prédateurs étrangers ou non, à même de flatter, de garantir, de partager ou d'utiliser sa fringale de puissance, de jouissance et d'ostentation vaine.

I. Le Parlement et le coup d'État

[Retour à la table des matières](#)

Malgré ce qu'il faut bien appeler le kidnapping du Parlement au profit des stratèges, des bénéficiaires et de certains exécutants du coup d'État, on doit admettre que les documents qui suivent montrent bien que les membres de la 45^e Législature, utilisée si honteusement par le pouvoir installé de facto le 30 septembre 1991 en Haïti, ne peuvent pas tous être mis dans la même poubelle...

I.I. Déclaration conjointe n° 1 (17 octobre 1991)

Ce texte porte, en première page, les indications suivantes : « Document préparé à l'occasion des événements survenus en Haïti, du 29 au 30 septembre 1991. » Ce document est soumis à l'attention de l'OEA, de l'ONU et de la communauté internationale, pour une meilleure connaissance de la situation. Les signataires de ce document (Samuel Milord, député de Desdunes et Grande Saline, Joseph-Fignolé Jean-Louis, député de Mirebalais et Garry Guiteau, député de Lascahobas) sont prêts à répondre à toutes les questions concernant ledit document.

Nous, parlementaires de la 45^e Législature, signataires de cette présente, avons la lourde responsabilité, pour l'Histoire et la vérité, [125] d'informer l'opinion publique nationale et internationale de la situation qui se développe dans le pays depuis plus de deux semaines.

Dans la nuit du 29 au 30 septembre 1991 un coup d'État militaire avait contraint un président constitutionnellement élu à quitter le pays sous prétexte que ce président et le gouvernement ont violé la Constitution.

Cette poignée de soldats à la solde des nostalgiques de l'ancien régime, ces soi-disant redresseurs de tort ont, en si peu de temps, causé plus de tort au pays que les cinq dernières années de gabegie, d'incurie administrative et de cruauté. La barbarie a atteint son paroxysme.

I. Massacres de civils

Un nombre incalculable d'innocents ont été massacrés au sein de la population civile, dans les banlieues et villes suivantes : Cité Soleil, Centre-Ville de Port-au-Prince, Delmas, Tabarre, Martissant, Carrefour (Lamentin), Gonaïves, Cap-Haïtien, etc.

Le nombre de blessés ne peut être évalué. Pour des raisons de sécurité, certaines personnes ne peuvent sortir pour se procurer les soins indispensables.

II. Bâilonnement de la presse

Des journalistes, dans l'exercice de leur fonction, ont été arrêtés et exécutés, tel notamment Jacky de la Radio-Caraïbes.

Plusieurs correspondants de presse sont recherchés par les militaires et prennent le maquis.

Toutes les stations de radio sont fermées et d'autres ont été mises à sac, telles Radio-Cacique, Radio-Caraïbes, Radio-Antilles, Radio-Haïti, Radio-Lumière, etc. Seuls les médias d'État, réquisitionnés pour la propagande, demeurent en fonction.

III. Pillages et saccages de membres du gouvernement

Les résidences des proches du président et des membres du gouvernement ont été pillées et saccagées, par exemple, celles des ministres des Finances, de l'Information et de la Planification, etc.

Le commerce n'a pas échappé à ce fléau. Plusieurs maisons de commerce, tant à la capitale que dans les villes de province ont été tout bonnement pillées. On peut citer : Versailles, Toyota, etc.

[126]

IV. Arrestations et violations de domicile

- Le maire de Port-au-Prince Evans Paul a été arrêté et torturé et sa résidence a été mise à sac.
- Le commerçant Antoine Izméry a été arrêté et battu.
- Le chanteur engagé Manno Charlemagne a été arrêté puis emprisonné.
- Les organisations populaires n'ont pas échappé à cette tempête :

1. mise à sac du *Mouvman Peyizan Papay* (MPP) où, selon un membre du mouvement, 100 000 dollars ont été emportés.
2. Le local du « Counbite comme il faut », de Petit-Goâve a été saccagé et les membres sont en fuite.
3. Les membres du Mouvement des jeunes paysans de Lascahobas (MJPL) ont également pris le maquis.
4. Le maire de la commune de Boucan-Carré, l'officier de l'état civil, le juge suppléant et le greffier sont en fuite ; un employé de l'état civil a été battu puis emprisonné par les militaires.
5. Les membres des organisations populaires de Desdunes ont été arrêtés puis emprisonnés à Saint-Marc. L'Association des planteurs de Desdunes (ADP) a eu son local saccagé. Certains membres du secteur démocratique, spécialement à Duclos et en ville ont pris le maquis.
6. Les membres du Mouvement des jeunes de Labadie (MJL) à Petite-Rivière-de-l'Artibonite ont également pris le maquis.
7. Le local du KONAKOM a été criblé de balles.
8. Le collège Solon-Ménos, propriété du Député de Mirebalais a été, lui aussi, criblé de balles.
9. Les membres des TKL (*Ti Kominote Legliz*) ne sont pas épargnés.
10. Les jeunes de Saint-Jean-Bosco (Port-au-Prince) sont arrêtés et d'autres sont en fuite.
11. Les enfants de *Lafanmi Selavi* (Port-au-Prince) ont essuyé des coups de feu. Dix d'entre eux ont été blessés.
12. On assiste à un exode de la population de la capitale et des villes vers les sections communales pour échapper à la tuerie, à la barbarie des militaires.

V. Prise en otage du Parlement

Au moment où l'armée a perpétré son coup d'État, plusieurs parlementaires se trouvaient dans leur circonscription et département [127] respectifs. D'autres étaient à Port-au-Prince. C'est ainsi que, faute de quorum, un comité, baptisé Comité de crise, composé de députés et

de sénateurs a vu le jour. Le but de ce comité aurait été de trouver à la crise une solution négociée permettant le retour du président constitutionnellement élu de la République.

Conscients de la gravité et de l'importance de la situation, certains parlementaires ont bravé barricades enflammées et balles assassines pour regagner le Parlement aux fins de remplir leur devoir parlementaire.

Le Comité restreint de crise, s'érigeant en maître et seigneur, n'a autorisé aucun autre parlementaire à prendre la parole. Les membres de ce comité ont monopolisé tout contact avec les instances internationales telles que l'OEA et l'ONU ou même avec l'institution militaire.

En collaboration avec certains leaders de l'opposition et certains individus du secteur privé hostiles au changement et à la démocratie, les membres de ce comité ont programmé des rencontres tout en ayant soin de marginaliser certains parlementaires honnêtes. Aucun rapport officiel de ces rencontres n'a été soumis aux parlementaires en vue d'éventuelles discussions.

Face à cette manœuvre déloyale et antidémocratique, plusieurs députés, issus de tous les blocs politiques, ont exigé la dissolution de ce comité pour travailler en Chambres séparées. C'est ainsi que le lundi 7 octobre 1991, la Chambre des députés s'est réunie en assemblée pour la première fois depuis la crise en vue de trouver à la crise une solution valable, équitable et constitutionnelle.

La réunion s'est tenue dans la grande salle habituelle du Parlement (Chambre des députés). Après la lecture de l'ordre du jour, la Chambre des députés est investie par des militaires en kaki jaune, armés jusqu'aux dents. Devant cette violation, un collègue de l'Assemblée demanda un huis clos qui, à l'unanimité, a été approuvé. Quelques minutes plus tard, nous nous sommes rendus au salon diplomatique pour poursuivre la séance.

La discussion commença autour des articles 148 et 149 ¹² de la Constitution. Après un débat orageux, mais objectif, l'article 148 de

¹² 1. Les articles 148 et 149 de la constitution de 1987 se lisent comme suit :
Art. 148 : Si le président de la République se trouve dans l'impossibilité temporaire d'exercer ses fonctions, le Conseil des ministres, sous la présidence du premier ministre, exerce le pouvoir exécutif tant que dure l'empêchement.

[128] la Constitution a été adopté par une écrasante majorité des membres présents.

Plusieurs propositions sur l'article 148 ont été faites par les députés. Pour éviter des pertes de temps, l'Assemblée avait proposé la fusion de toutes les propositions aux fins d'aboutir à une proposition unique qui devait être votée par la suite et dont l'objectif réel était le retour du président constitutionnellement élu, mais avec la formation d'un autre gouvernement.

Au moment du vote, le vice-président de la Chambre des députés sollicite une permission pour raison de santé, dit-il, et cette permission lui est accordée. Dix minutes plus tard, un militaire du grade de colonel pénètre dans l'enceinte du parlement et demande à un employé où se trouvent les députés. L'employé répond : « Au salon diplomatique. » Le colonel s'exclame : « Hein ! Au salon diplomatique ! En train de magouiller pour permettre le retour d'Aristide ! » Il sort furieux du parlement, saute dans sa voiture et démarre à toute vitesse, en disant : « *Y ap fout wè sa k pral rive !* » (Ils verront foutre bien ce qui va leur tomber dessus).

Peu de temps après, des rafales d'armes automatiques font rage sur le parlement. À travers les persiennes, nous pouvons constater la présence d'un char blindé et de centaines de militaires en vert olive, lourdement armés, entourant le parlement. Puis, plus d'une cinquantaine de militaires armés jusqu'aux dents, grenades en main, le doigt sur la gâchette, ont investi le parlement, tirant dans toutes les directions.

Les députés, afin d'éviter d'être criblés de balles, ont été obligés de se coucher à plat ventre. Certains militaires marchent sur le dos de députés. C'est la pagaille. Ces militaires nous traitent de « *vaka-bon*,

Art. 149 : En cas de vacance de la présidence de la République pour quelque cause que ce soit, le président de la Cour de cassation de la République ou, à son défaut, le vice-président de cette Cour, ou à défaut de celui-ci, le plus ancien juge et ainsi de suite par ordre d'ancienneté, est investi provisoirement de la fonction de président de la République par l'Assemblée nationale dûment convoquée par le premier ministre. Le scrutin pour l'élection du nouveau président pour un nouveau mandat de cinq (5) ans a lieu quarante-cinq (45) jours au moins et quatre-vingt-dix (90) jours au plus après l'ouverture de la vacance, conformément à la Constitution et à la Loi électorale.

sanzave, san wont » et d'ingrats. Ils exigent qu'en cinq minutes, on nomme un président, même « s'il s'agit d'un chien », sinon, ils font [129] sauter le parlement. Ils nous arrêtent, puis nous conduisent à la Chambre du Sénat, où il y avait quatre ou cinq sénateurs.

L'intervention du vice-président de l'Assemblée nationale d'alors et de deux leaders de l'opposition présents au Sénat arrive à calmer la fureur des militaires. À ce moment, certains acceptent un délai de trente minutes au lieu des cinq minutes exigées préalablement.

Un major ¹³ demande aux soldats de se mettre à couvert, tout en empêchant la Télévision nationale de prendre leur image, pour ne pas donner l'impression à tout le monde que les parlementaires sont pris en otage. Cela a été fait.

Si, au moment où les soldats avaient pénétré de force au salon diplomatique, on se préparait à voter une résolution unique, au Sénat, c'était différent, puisque le vice-président de la Chambre des députés sortit de la poche de sa veste une résolution déjà dactylographiée. Les militaires avaient fait chercher la Télévision et la Radio nationales et, à ce moment, ils exigeaient que les parlementaires signent, sous la menace des armes, cette résolution anticonstitutionnelle, qui accouchera, plus tard, d'un président et d'un gouvernement anticonstitutionnels.

Telle est la version VRAIE des faits marquant les événements du 7 octobre 1991.

Vu l'article 92-2 traitant de la durée des sessions parlementaires ;

Vu les articles 101 et 105 traitant de la convocation extraordinaire ;

Vu l'article 102 traitant de la validité des décisions et des résolutions ;

Vu les articles 98-2, 98-3, traitant des limites des pouvoirs de l'assemblée nationale et de ses attributions ;

Vu l'article 134-1 traitant de la durée du mandat du président de la République ;

¹³ Il s'agit de Michel François (précision apportée par le député Jh-Fignolé Jean-Louis).

Vu les articles 136, 137, 137-1, 139, 139-1 et 140 traitant des attributions du président de la République ;

Vu l'article 141 (Le président de la République, après approbation du Sénat, nomme, par arrêté pris en Conseil des ministres, le commandant en chef des forces armées d'Haïti, le commandant en chef de la police, les ambassadeurs et les consuls généraux) ;

Vu l'article 148 traitant de l'impossibilité temporaire du président de la République d'exercer ses fonctions ;

[130]

Vu l'article 154 de la Constitution ;

Vu l'article 155 traitant de la composition du gouvernement ;

Vu l'article 159 et 159-1 traitant des attributions du premier ministre ;

Vu l'article 163 (Le premier ministre et les ministres sont responsables solidairement, tant des actes du président de la République qu'ils contresignent que de ceux de leurs ministères. Ils sont également responsables de l'exécution des lois, chacun en ce qui le concerne) ;

Vu l'article 165 (En cas de démission du premier ministre, le gouvernement reste en place jusqu'à la nomination de son successeur pour expédier les affaires courantes) ;

Vu l'article 169 traitant de la responsabilité des ministres ;

Vu l'article 169-1 (en aucun cas, l'ordre écrit ou verbal du président de la République ou du premier ministre ne peut soustraire les ministres à la responsabilité attachée à leurs fonctions) ;

Vu l'article 264 traitant des attributions des forces armées d'Haïti ;

Vu l'article 265 traitant de la neutralité des forces armées d'Haïti (Les forces armées sont apolitiques. Leurs membres ne peuvent faire partie d'un groupement ou d'un parti politique et doivent observer la plus stricte neutralité) ;

Vu les articles 16 et 19 de la Constitution traitant des droits fondamentaux du citoyen ;

Vu l'article 20 traitant de l'abolition de la peine de mort ;

Vu les articles 28, 28-1, 28-2, 28-3, 29, 29-1 traitant de la liberté d'expression ;

Vu les articles 31 et suivants traitant de la liberté de réunion et d'association ;

Vu l'article 35-3 traitant de la liberté syndicale ;

Vu l'article 35-5 traitant du droit de grève ;

Vu l'article 40 traitant du droit à l'information ;

Vu l'article 41 de la Constitution (Aucun individu de nationalité haïtienne ne peut être déporté ou forcé de laisser le territoire national pour quelque motif que ce soit. Nul ne peut être privé pour des motifs politiques de sa capacité juridique et de sa nationalité) ;

Vu l'article 49 traitant de la liberté et du respect de la correspondance ;

Vu les articles 52-1 et 52-2 traitant des devoirs des citoyens ;

[131]

Vu les articles 259, 260 et 261 traitant du droit de protection à tout citoyen ;

Vu les articles 93 et 186 traitant du pouvoir de la Chambre des députés de mettre en accusation le chef du pouvoir exécutif, le gouvernement et ses membres ;

Vu l'article 185 traitant de la formation du tribunal de la Haute Cour de justice ;

Vu l'article 28-3 traitant du délit de presse ;

Vu l'article 29 traitant du droit de pétition ;

Vu les articles 111-6, 111-7 et 206 traitant du désaccord et de la conciliation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ;

Vu les articles 111-8, 114, 114-1, 114-2 et 115 traitant de l'inviolabilité et de la protection parlementaires ;

Vu les articles 173-1 et 173-2 traitant des contestations et sanctionnant l'existence des tribunaux extraordinaires ;

Considérant que la Chambre des députés est en vacance et ne peut être convoquée que par le président de la République sur un objet précis ;

Considérant que l'existence du pays en tant que nation ayant été menacée, tout parlementaire responsable devrait s'enquérir de la situation ;

Considérant que le Parlement est le lieu de réunion des députés et des sénateurs ;

Considérant que les événements des 29-30 septembre 1991 n'avaient pas permis à tous les députés et sénateurs d'être présents en vue de statuer sur la situation ;

Considérant que toutes les décisions relatives à la crise émanent d'un comité de crise ;

Considérant que la Constitution de 1987 ne prévoit pas la substitution du pouvoir de l'Assemblée par un comité de crise ;

Considérant que le 16 décembre 1990 et le 20 janvier 1991, par voie d'élections libres, honnêtes et démocratiques, le peuple haïtien avait élu au suffrage universel se représentants à tous les niveaux : président, sénateurs, députés, maires et CASEC ;

Considérant que le président de la République est élu pour cinq (5) ans ;

Considérant qu'il n'existe pas de vacance présidentielle ;

Considérant que le président de la République après approbation du Sénat est le seul habilité à nommer le commandant en chef des [132] forces armées d'Haïti, le commandant en chef de la police, les ambassadeurs, les consuls généraux ;

Considérant que le premier ministre et les ministres sont solidairement responsables des actes du président de la République ;

Considérant que le premier ministre n'a jamais démissionné, mais a été forcé par les putschistes de prendre le maquis ;

Considérant que les forces armées d'Haïti doivent être apolitiques ;

Considérant que les forces armées d'Haïti, instituées pour garantir la sécurité et l'intégrité du territoire, ne sauraient en aucun cas s'ériger en Haute Cour de justice ;

Considérant que la Constitution de 1987 consacre et définit les droits fondamentaux du citoyen ;

Considérant que la peine de mort est abolie ;

Considérant que le coup d'État militaire, dans la nuit du 29 au 30 septembre 1991, a occasionné la mort de centaines d'Haïtiens ;

Considérant que toutes les libertés de la personne humaine sont violées par les militaires ;

Considérant que la liberté d'opinion, de réunion et d'association est foulée aux pieds ;

Considérant que le droit à l'information, le droit de grève, le droit à la sécurité et à la protection sont violés ;

Considérant que nul individu de nationalité haïtienne ne peut être déporté ou forcé de laisser le pays ;

Considérant que le droit de mettre en accusation le chef du pouvoir exécutif, le gouvernement et ses membres est du ressort exclusif de la Chambre des députés ;

Considérant que la Constitution de 1987 définit les modalités et la formation de la Haute Cour de justice ;

Considérant que la Constitution de 1987 définit l'arbitrage en cas de conflit ou de désaccord entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ;

Considérant qu'aucune de ces prescriptions constitutionnelles n'a jamais été respectée ;

Considérant que les parlementaires ne doivent être l'objet d'aucune contrainte de quelque nature que ce soit ;

Considérant que le 7 octobre 1991 le parlement a été assiégé par les militaires ;

Considérant que les parlementaires ont été contraints sous la menace d'armes automatiques et de grenades, à signer une résolution anticonstitutionnelle devant aboutir à la nomination et à la formation [133] d'un gouvernement fantôme, entachant de nullité toute décision émanant de cette résolution ;

Considérant que certains députés ont été arrêtés dans l'aire de l'aéroport et conduits *manu militari* au parlement ;

Considérant qu'après ce coup d'État plusieurs parlementaires, pour avoir exprimé leur indignation, se voient obligés de prendre le maquis ou de gagner certaines ambassades ;

Considérant que le coup d'État constitue une menace pour la démocratie dans tout le continent américain et tous les pays démocratiques de l'hémisphère ;

Considérant que les forces armées n'ont pas le droit de s'ériger en tribunal extraordinaire ;

Considérant que depuis ce coup d'État militaire, démagogiquement appelé coup de force, les forces armées d'Haïti ont instauré dans le pays un climat de peur, de violence, où sévissent les crimes les plus abominables, tels la torture, les exécutions sommaires, le viol, le vol, etc. ;

Considérant que le président et le gouvernement issus de la mascarade du 8 octobre 1991 ne traduisent pas la volonté populaire et ne jouissent d'aucune légitimité ;

Considérant que le Comité de crise n'a reçu aucun mandat de l'Assemblée en vue de la représenter auprès d'une quelconque institution tant nationale qu'internationale ;

Considérant que toute décision pour être valable doit être prise à la majorité des membres des deux Chambres ;

Considérant que toute décision émanant du Comité de crise n'engage que les seuls membres de ce comité et non le Parlement ;

Nous, parlementaires signataires de cette présente, déclarons :

Article I : Nulles et non avenues toutes décisions se rapportant à la nomination de ce président et du présent gouvernement ;

Article II : Devoir être considérées comme un coup d'État parlementaire, toutes décisions et négociations d'un quelconque comité au sein du Parlement, prétendant faire rétablir l'ordre constitutionnel sans exiger le retour au pouvoir du président constitutionnellement élu de la République ;

Article III : Que le rétablissement de l'ordre constitutionnel impose le retour du président démocratiquement élu ;

Article IV : Soutenir toutes les initiatives prises par l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation des Nations unies [134] (ONU) et par tous les pays amis tendant à faire respecter l'ordre constitutionnel ;

Article V : Que nous lançons un vibrant appel à tous nos collègues parlementaires du monde libre et civilisé, en vue de nous assister dans la lutte combien difficile pour le triomphe de la démocratie et le maintien des acquis du 16 décembre 1990 et du 20 janvier 1991 ;

Article VI : Que sont considérés comme ennemis du peuple tous ceux qui, à un titre quelconque, ont pris part à la mascarade du 8 octobre ou l'ont cautionnée.

1.2. Dossier n° 2 (3 novembre 1991)

Extraits et résumés d'extraits d'un document, daté du 3 novembre 1991, adressé aux représentants de l'OEA, de l'ONU et de la communauté internationale, par les trois auteurs du document précédent. La première page du texte en indique l'objet ainsi : Présentation du Dossier numéro 2, « Haïti : les racines du mal ! » La page 2 du dossier proprement dit, porte, sous l'en-tête Chambre des députés, la date du 4 novembre 1991 (et du 8 novembre, en toute dernière page) et la mention « Pour l'Histoire et pour la Vérité ».

Le document de 19 pages est introduit par la lettre suivante :

Nous, porte-parole du Groupe parlementaire de la dignité (GPD), avons l'avantage de soumettre à votre attention un document relatif à la situation socio-politique du pays.

Étant donné que, pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons pas engager un débat national sur l'inconstitutionnalité de tout ce qui a été fait au niveau du Parlement haïtien, du 29 septembre 1991 à nos jours, nous avons jugé nécessaire de nous regrouper en vue d'élaborer un second dossier qui aura la vertu de vous guider dans la perspective d'une prise de décision concernant le retour à l'ordre constitutionnel tant attendu par le peuple haïtien.

Nous profitons de cette occasion pour attirer l'attention de la communauté internationale, en particulier de l'OEA et de l'ONU, sur les manœuvres politiciennes et macoutiques du gouvernement *de facto* Cédras-Honorat et des partis politiques bidon, malades de pouvoir, tendant à détourner l'attention de la mission de l'OEA sur les mesures susceptibles de résoudre la crise.

[135]

Comment peut-on expliquer que la fusion de douze partis politiques, de militaires en civils, de certains nouveaux employés de l'administration publique et de certains individus de la classe défavorisée, payés jusqu'à concurrence de cent gourdes (20 dollars) n'ait pas pu regrouper trois cents personnes à une manifestation, alors que la population haïtienne se chiffre à sept millions d'âmes et que, dans la seule ville des Gonaïves, cité de l'Indépendance, des milliers d'Haïtiens avaient gagné les rues aux cris de « Vive Aristide », « Aristide ou la mort », même sous la menace des armes des militaires ?

Le dossier proprement dit est précédé, en première page, de l'avertissement qui suit :

Ce document intitulé « Haïti, les racines du mal » est soumis à l'attention de l'OEA, de l'ONU et de la communauté internationale, en vue de mieux appréhender la problématique haïtienne et de la situer dans son contexte socio-économico-politique. Les signataires de ce document sont prêts à répondre à toutes les questions relatives à ce dossier.

Fait à Port-au-Prince, ce 3 novembre 1991.

Pour remédier aux souffrances du peuple haïtien, il s'avère impératif de connaître les racines du mal qui le ronge. C'est dans cet esprit que nous, signataires de ce texte, en notre qualité de députés du peuple, nous nous trouvons dans l'obligation de faire un peu de lumière sur les problèmes véritables qui ont toujours empêché et empêchent encore le pays d'Haïti de démarrer et de jouir de la stabilité politique, économique et sociale tant rêvée, tant souhaitée par ses fils.

Nous osons espérer qu'après la lecture et l'analyse de ce dossier, on saura, avec nous, identifier le cancer qui ravage notre pays. Pour la communauté internationale qui, nous le constatons, manifeste une inébranlable volonté d'aider Haïti à sortir de ce labyrinthe, ce sera l'occasion de trouver une solution juste et durable pour la sauver.

1. La mort de Sylvio Claude. Comment et par qui ?

Il y eut, à l'extérieur de Port-au-Prince, une grande réunion à laquelle ont pris part plusieurs leaders politiques haïtiens très impopulaires, des étrangers sentant que la démocratie naissante [136] dans ce pays constituait une menace pour leurs intérêts et privilèges, des bourgeois haïtiens corrompus, des candidats malheureux aux élections du 16 décembre 1990 et du 20 janvier 1991, frustrés de n'avoir pas pu, comme par le passé, acheter avec du tafia, du bouillon et de l'argent, la conscience du peuple haïtien. Pour la première fois, en effet, dans l'histoire du pays, le peuple haïtien avait eu la possibilité de choisir librement ses représentants à tous les niveaux.

Le but de cette réunion était de freiner le processus démocratique amorcé dans le pays et d'y instaurer un climat de terreur.

Pour y parvenir, l'élimination du président Aristide, symbole de la volonté et de l'expression populaires s'avérait indispensable. Le leader du Parti démocrate chrétien haïtien (PDCH), Sylvio Claude, était à cette réunion. Il avait tout accepté, sauf de laisser concéder à un autre politicien véreux le poste de président de la République d'Haïti, après qu'Aristide aurait été liquidé. Constatant que le choix avait porté sur quelqu'un d'autre que lui, Sylvio Claude, furieux, a laissé la réunion. Il venait de signer son arrêt de mort. Il avait tellement compris la situation, qu'avant sa mort, il a enregistré tous les faits tels qu'ils

s'étaient passés. N'était-ce pas son testament ? De ces faits, il tirait une leçon bien tardive et qui ne lui a servi absolument à rien, puisqu'il l'a payée de sa vie : « Il est des milieux dont on ne peut impunément sortir, une fois qu'on y est entré ! » Pourquoi cette cassette est-elle gardée secrète par la famille de Sylvio Claude et par le PDCH ? Sylvio Claude était au courant qu'un coup d'État se préparait. Cependant, il n'en connaissait pas la date.

Dans la nuit du 29 au 30 septembre 1991, il était accompagné de quatre personnes. Où sont ces quatre personnes ? Le témoignage de ces quatre personnes ne s'avérait-il pas nécessaire pour éclairer l'opinion nationale et internationale ? Ce n'est un secret pour personne : Sylvio Claude a été assassiné au moment de l'exécution du coup d'État. La population tout entière n'était pas encore informée de ce coup d'État, d'où l'impossibilité pour la population des Cayes de gagner les rues. Ce qui expliquerait qu'aucune barricade n'avait été dressée dans les rues.

Pourquoi les soldats de l'avant-poste des Quatre-Chemins n'ont-ils pas assuré la sécurité de Sylvio Claude ? Des témoignages dignes de foi révèlent que le cadavre de Sylvio Claude a été trouvé troué de balles. C'est ce cadavre qui a été remis par les soldats de l'avant-poste, pour être mutilé après, par un groupe destiné à cette besogne.

[137]

Sylvio Claude étant un témoin gênant et embarrassant, connaissant le secret des dieux, son élimination physique était déjà inscrite dans le gros livre de la mort entre les mains du général Raoul Cédras et de sa clique. Faire endosser au président Jean-Bertrand Aristide la responsabilité de la mort de Sylvio Claude, fait partie de la stratégie des putschistes, dans le seul dessein de diviser le secteur démocratique et de troubler l'opinion internationale.

L'élimination de Sylvio Claude a été l'œuvre d'une fraction corrompue de l'armée d'Haïti, de la bourgeoisie traditionnelle et des leaders politiques impopulaires, assoiffés de pouvoir.

En dépit de la campagne de désinformation orchestrée par le général Cédras et ses acolytes, le peuple haïtien est bien imbu de la réalité et on ne peut le détourner de sa foi démocratique.

Combien de gens ont été massacrés, torturés, brûlés, *lebrunisés*, arrêtés illégalement, forcés de prendre la fuite, sous la présidence du

père Jean-Bertrand Aristide ? Combien de journalistes, dans l'exercice de leur fonction, ont été arrêtés et assassinés ? Combien de partis politiques ont été victimes de l'oppression gouvernementale ? Combien de maisons de commerce et d'industrie ont été pillées et saccagées sous le régime d'Aristide ? Que les putschistes et les leaders politiques assoiffés de pouvoir répondent à ces questions !

II. La mort de Roger Lafontant Comment et par qui ?

La mort de Roger Lafontant s'inscrit dans le cadre de la mise en scène réalisée par le général Cédras et ses acolytes ; dictée pour laquelle le général a obtenu zéro faute, avec la mention « Excellent » !

Il faut donner à César ce qui est à César et à Lafontant ce qui est à Lafontant. Roger Lafontant était un homme plein de courage, voire de témérité, même s'il a utilisé ces dispositions dans le but exclusif de détruire au lieu de construire. Il n'a jamais caché son appartenance macoutique et sa foi inébranlable dans ce système. D'aucuns peuvent être choqués quand nous déclarons que Lafontant est un homme. Ils auront certainement raison, puisque les réactions de ces hommes-là, les macoutes, ne sont pas des réactions humaines, mais plutôt des réactions de monstres.

Pour illustrer ces réactions, nous pouvons, non sans faire frémir le peuple haïtien et le monde entier, citer quelques exemples ¹⁴ de [138] barbarie et de monstruosité tels que Le carnage de Jean-Rabel, de Gervais, de Piatre, de Labadie, de Saint-Jean-Bosco, de Pétienville, de Desdunes, de Latapis, de l'Estère et les hécatombes du 29 novembre 1987 et des 29-30 septembre 1991.

Avant que se déracine ce grand arbre qu'était Roger Lafontant, cet homme avait pris tellement de place dans l'espace macoutique national, qu'il était devenu l'un des plus grands leaders macoutiques de tous les temps. Généreux et charitable envers ses pairs, il a acquis tant de notoriété et d'importance que tous les macoutes du pays ont reconnu sa légitimité. Il n'y avait aucune discussion quand Roger Lafontant devait recevoir la consécration des mains de ses confrères macoutes. Ils ne

¹⁴ Exemples récents, qui se situent entre 1987 et 1991.

juraient que par lui. Il faisait, pour eux, figure de rassembleur et de meneur.

Durant tout le temps que Roger Lafontant était interné au pénitencier national¹⁵, il recevait de l'argent venant tant de l'intérieur que de l'extérieur et également la visite de diplomates lui promettant la présidence d'Haïti. Ce qu'il avait cru et faisait croire aux petits et grands macoutes. Pourquoi ?

Le coup d'État du général Cédras n'a pas été conçu pour que les militaires livrent, de bon gré, le pouvoir aux civils, pas même aux civils macoutes. Pour eux, ces deux extrêmes doivent être évités à tout prix. Quelle différence existe-t-il entre un militaire macoute et un civil macoute ? La réponse est bien simple. Ils sont tous deux assassins, massacreurs, malfaiteurs, voleurs. Ils cultivent une peur réciproque. Si le civil macoute vole, il diminue la part de butin du militaire macoute, par conséquent, il ne saurait exister entre eux de relations de bon voisinage. [...] Les macoutes militaires ont la mémoire tenace. Ils se rappellent tout ce qui s'était passé, pour eux, sous le régime de Papa Doc.

On peut sans crainte affirmer que la mort de Roger Lafontant a été l'œuvre du général Cédras, parce que Lafontant constituait, pour lui, un handicap majeur.

Quand le général avait promis la présidence d'Haïti à Lafontant, c'était pour :

- 1) faire accroire aux civils macoutes qu'ils ne sont pas différents des militaires macoutes ;

[139]

- 2) neutraliser tout le secteur macoutique et leurs sympathisants et les rallier à sa cause.

¹⁵ À Port-au-Prince, de janvier 1991 (après son coup d'État manqué, jusqu'après sa condamnation par la justice) au coup d'État de Cédras.

Lorsque les militaires macoutes ont assassiné Roger Lafontant et Sylvio Claude pour faire porter le chapeau au président Aristide, ils avaient pour but de dresser contre le président :

- 1) le secteur démocratique divisé, avec la mort de Sylvio Claude ;
- 2) le secteur civilo-macoute qui n'aime jamais ce qui est juste, ce qui est droit et qui nourrit une haine implacable contre Aristide ;
- 3) le secteur militaro-macoute, parce qu'il est l'artisan du coup d'État.

Son plan était de porter tous les secteurs à s'entre-tuer, à s'entr'égorguer, pour démontrer à l'opinion internationale que le président Aristide n'a pas la capacité de diriger. Il fallait faire croire que c'est la guerre civile et que seule l'armée macoute pourrait faire régner l'ordre dans le pays. Ainsi, l'armée, par le biais du général Cédras assumera le pouvoir.

C'est donc l'un des coups d'État les plus classiques jamais réalisés dans ce pays. Cédras a assassiné Sylvio Claude. Cédras a assassiné Roger Lafontant. Le peuple en a pris note.

Le paragraphe III, « L'armée d'Haïti de 1804 à nos jours », se veut un très rapide survol historique où, de la page 8 à la page 14, les auteurs du dossier n° 2 donnent leur appréciation de l'action des militaires haïtiens depuis Dessalines, notamment de Paul Eugène Magloire (entre 1946 et 1956), d'Antonio Th. Kébreau, en 1957, de Henri Namphy et Prosper Avril (entre 1986 et 1990).

Le dossier n° 2 décrit, comme suit (p. 14), les efforts déployés par le président Aristide pour « réconcilier l'armée et le peuple » en proposant « un mariage civilo-militaire » :

Le président Jean-Bertrand Aristide, dans la noble intention de réconcilier l'armée et le peuple, a proposé un mariage civilo-militaire. L'armée a ri et le peuple est méfiant. Bien des gens avertis, connaissant

l'histoire de notre armée, ont vite compris que ce n'était pas un rêve facile à réaliser, voire que c'était un rêve impossible. Car l'expérience prouve que le mariage entre deux êtres ayant des intérêts antagoniques est impossible. Si l'intérêt de l'un est lié aux crimes, au pillage, au vol et à la drogue, par contre celui de l'autre est plutôt lié à la démocratie et au progrès.

[140]

Même si le mariage a lieu, le divorce n'est pas loin. Et le résultat ne s'est pas fait attendre...

Si, pour l'armée d'Haïti et la bourgeoisie traditionnelle, la démocratie est synonyme de corruption et de barbarie, pour le président Jean-Bertrand Aristide, c'était tout à fait le contraire. C'était plutôt le droit à la santé, à l'éducation, à la parole, au travail et au progrès. Le représentant légitime du peuple et les tortionnaires ne parlent pas le même langage.

Le dossier n° 2 énonce ensuite, de la page 14 à la page 17, « Neuf actions concrètes » des sept mois de gouvernement du président Aristide :

1. Lutte acharnée contre les auteurs de l'insécurité (*zenglendo*, truands, et vendeurs de drogue) mettant en évidence la grande « complicité entre l'armée d'Haïti et les malfaiteurs ».

2. Efforts pour « porter la bourgeoisie à prendre conscience de l'état de pauvreté du pays et d'y investir ». Selon les auteurs du dossier, ces efforts ont permis « d'identifier qu'il y a, en Haïti, deux catégories de bourgeoisie : la bourgeoisie traditionnelle, opportuniste, exploiteuse, qui refuse de participer à tout ce qui est de nature à aider le pays, qui ne paie pas de taxes et se livre à la contrebande ; ensuite, il y a la bourgeoisie progressiste qui contribue de manière significative au développement du pays ».

3. Respect scrupuleux des droits des Haïtiens à l'intérieur comme à l'extérieur. Le dossier souligne, à ce propos, que « c'est pour la première fois qu'un président haïtien [...] a dit non à l'esclavage des Haïtiens en République dominicaine ».

4. Efforts d'assainissement de l'administration publique et lutte contre la corruption.

5. Début de réforme de la justice.

6. Mise des chefs de section communale sous la juridiction du ministère de la Justice, selon l'esprit et la lettre de la Constitution.

7. Début prometteur d'intervention dans « les affaires terriennes (dossier foncier) » annonçant une détermination de concrétiser la réforme agraire prévue par la Constitution.

8. Sérieux efforts de décentralisation dans le dossier majeur de l'agriculture.

9. Début d'amélioration dans le domaine de l'enseignement : Initiative de la double vacation dans les lycées, baisse de la scolarité, hausse du budget consacré à l'enseignement.

[141]

Le dossier n° 2 signale aussi, (p. 17), « quelques erreurs du gouvernement du 7 février 1991 », notamment dans ses rapports avec la formation politique du FNCD, avec les parlementaires et « au niveau du langage ». En conclusion, le dossier n° 2 constate ce qui suit.

L'armée d'Haïti est l'artisan des malheurs, des souffrances, des calamités et des déboires de ce peuple. Donc, depuis près de deux siècles, deux camps s'affrontent sur le terrain : l'armée et le peuple. Aucun dirigeant sérieux et honnête, en dépit de sa bonne volonté, ne peut absolument rien faire pour ce pays s'il a toujours cette armée en face de lui. Nettoyer l'armée devrait être la principale préoccupation de tout gouvernement nationaliste et progressiste [...].

Une réforme est attendue. Ce devrait être une réforme en profondeur, comme c'est le cas dans tous les pays démocratiques. La Constitution de 1987 est claire là-dessus.

Cependant, il faut préciser qu'il y a une fraction de cette armée sur laquelle on devrait pouvoir encore compter. Cette fraction marginalisée aurait dû se révolter pour sauver le prestige d'une institution vilipendée ; armée réactionnaire, corrompue jusqu'à la moelle, *dealer*

de drogue, adonnée à la contrebande, jouissant d'un monopole économique lui permettant d'acheter des soldats pauvres, pour organiser, à sa guise, ses coups d'Etat.

1.3. Lettre de cinquante et un parlementaires au président Aristide

Lettre en date du 5 décembre 1991, expédiée au Venezuela par cinquante et un parlementaires à « Son Excellence le révérend père Jean-Bertrand Aristide, président de la République d'Haïti », l'assurant de leur détermination de respecter la Constitution. Ce document a marqué un moment très important dans les rapports entre le Parlement et le chef de l'État, alors en pourparlers à Caracas, avec le chef de la mission de l'OEA pour Haïti. Le texte indique comme objet : « Message d'avertissement ». Il sera suivi durant tout le mois de décembre d'un échange serré de correspondance et de vœux.

Monsieur le Président,

Nous, parlementaires de la 45^e Législature, avons le plaisir de vous féliciter pour la façon dont vous avez abordé la crise haïtienne.

[142]

Votre lucidité et votre courage sont des signes d'encouragement pour nous autres parlementaires haïtiens partisans de la démocratie.

Monsieur le Président, des rumeurs de plus en plus persistantes laissent croire que vous avez été l'objet de pressions diverses tant des secteurs nationaux qu'internationaux pour tout ce qui a trait au choix d'un premier ministre issu de la droite ou de l'extrême droite qui serait de nature à résoudre la crise haïtienne.

Tout choix spontané ou imposé d'un premier ministre n'aura d'autre effet que d'hypothéquer l'avenir du pays et ce sera aussi un accroc à votre retour que le pays tout entier réclame.

À cet effet, nous tenons à attirer votre attention sur l'article 137 de la Constitution et nous citons : « Le président de la République choisit un premier ministre parmi les membres du parti ayant la majorité au

Parlement. À défaut de cette majorité, le président de la République choisit son premier ministre en consultation avec le président du Sénat et de la Chambre des députés. »

Dans les deux (2) cas, le choix doit être ratifié par le Parlement.

Donc, Monsieur le Président, seul le FNCD peut disposer au Parlement d'une majorité relative. En conséquence nous vous suggérerions, Monsieur le Président, de nous envoyer pour ratification un premier ministre qui répondra aux critères suivants :

1. Avoir bonne relation avec le Parlement ;
2. Pouvoir rassurer les masses populaires ;
3. Pouvoir rassurer le secteur international ;
4. Pouvoir rassurer les secteurs commercio-industriels ;
6. Pouvoir rassurer l'armée d'Haïti ;
7. Il doit sortir d'un parti ou d'un front politique représentatif ;
8. Ce premier ministre doit être tiré hors du Parlement et des partis politiques cerveaux du coup d'État.

Monsieur le Président, nous vous assurons que si ces critères ne sont pas respectés, la Chambre des députés ne sera pas prête à ratifier ce premier ministre.

Nous ne saurions terminer sans présenter nos remerciements les plus sincères à la communauté internationale, plus spécialement à l'OEA et à l'ONU.

Recevez, Monsieur le Président, nos patriotiques salutations.

[143]

II. Témoignage d'un élu municipal

[Retour à la table des matières](#)

Lettre ouverte de Claude-Bernard Craan, Maire de Jacmel, élu lors du scrutin de décembre 1990, à Cari-Michel Nicolas, général à la retraite, ministre de facto de l'Intérieur et de la Défense nationale. Le document porte la date du 16 septembre 1992.

Au moment où les autorités *de facto* viennent d'adresser aux différents élus du pays une invitation à regagner leurs postes, je crois opportun, d'éclairer le public, sur les raisons de mon absence prolongée de la ville de Jacmel, dont j'ai été élu président du conseil municipal, le 16 décembre 1990.

Mon absence de cette ville, loin d'être une désertion, constitue plutôt une manifestation de solidarité à l'égard des populations jacméliennes et des sections communales environnantes, dans la tourmente de la répression qui s'est abattue sur notre pays avec le coup d'État militaire du 30 septembre 1991.

Élu au poste de maire de Jacmel, sous la bannière du F.N.C.D., je ne suis pas disposé à me faire le complice d'un pouvoir arbitraire, qui en fait est un retour pur et simple au duvaliérisme.

Les événements du 30 septembre 1991 m'ont surpris dans l'exercice de mes fonctions. Quelques semaines après, des militaires, sans aucun motif et sans aucune sommation, ont ouvert le feu sur un camp que j'avais établi sur l'habitation Wolf, pour de malheureux réfugiés en provenance de la République dominicaine.

Deux jours après, vers 3 heures de l'après-midi, je me rendais chez moi, quand je fus averti de la présence de militaires lourdement armés à mon domicile. Je pensais, en tant que maire démocratiquement élu, jouir d'une certaine immunité, dans l'exercice de mes fonctions.

D'ailleurs l'article 72 de la Constitution prévoit très clairement les trois seuls cas où un tribunal peut prononcer la déchéance de membres

d'un Conseil municipal, ainsi que les modalités de remplacement, par des élections.

Or, voilà que des militaires agressifs, après une fouille systématique (et sans aucun mandat) de mon domicile, viennent m'apprendre que je ne suis plus détenteur d'aucune sorte d'autorité et que je ne représente plus rien.

En plus de ma volonté de manifester ma solidarité avec ceux-là qui sont persécutés, je me devais, en me mettant à couvert, de me [144] placer également hors de danger. En soulignant à quel point, actuellement, le camp duvaliériste mène partout le bal, je signale une autre raison que j'avais de m'écarter de la mairie : pour éviter d'avoir à me conformer au mode de fonctionnement du nouveau pouvoir. L'armée étant toute-puissante, je ne pourrais rien faire d'autre que me soumettre. Me soumettre équivaldrait à m'associer.

Les tenants du pouvoir *de facto* aimeraient sûrement me compter parmi eux, afin de les aider à porter le pesant fardeau de leur carnage. En tant que premier personnage de la cité, je serais, à bon droit, le premier à être accusé d'avoir trahi le mandat que m'avaient confié mes électeurs.

Pour avoir échappé plus d'une fois à des tentatives d'assassinat, pour avoir connu l'enfer des camps de torture et d'extermination duvaliéristes, notamment le sinistre Fort-Dimanche, je suis persuadé qu'une nouvelle expérience de la brutalité de la répression militaire, en plus d'être fatale, ne profiterait en rien à la population qui m'avait librement choisi pour la représenter. Aussi, ai-je jugé plus sage de m'éloigner de la ville.

Une fois en lieu sûr, je ne mis pas longtemps à être informé des intentions exactes des militaires au pouvoir, à Jacmel. Le jour même où mon domicile a été systématiquement fouillé, le maire adjoint, M. Alix Leroy, a été emmené par eux et menacé d'être exécuté. Quant à l'autre maire adjoint, M. Bertrand Gabriel, il choisit, comme moi, de se mettre à couvert le plus rapidement possible.

Un mois après notre retrait, le feu éclata à la bibliothèque du Lycée des jeunes filles de Jacmel. La radio gouvernementale rapporta alors que j'avais pris la fuite à la suite de cette catastrophe et que cet incendie est d'origine criminelle. Ma conviction est que cet incendie est bel et

bien d'origine criminelle, mais que les criminels, une fois de plus, doivent être recherchés dans le camp des duvaliéristes. Ils ne peuvent se trouver nulle part ailleurs.

Ils aimeraient bien me compter dans leur rang, mais je m'y refuse absolument. Dernièrement, on m'a rapporté que l'actuel commandant de Jacmel a juré de me tuer de ses propres mains. Cette menace suffit pour m'éclairer largement sur le sort qui m'est destiné dans l'éventualité où je regagnerais mon poste.

Je n'aimerais pas être tué tout comme je n'aimerais tuer personne, mais puisque j'ai déjà appris à mourir et que le commandant a appris à tuer, qu'il tue donc, si cela lui est permis. Pour ma part, j'attends...

[145]

Les duvaliéristes se sont imposés à tous les paliers du gouvernement *de facto* et on nous demande de regagner nos postes ! On nous demande de tourner la page, comme si rien ne s'était passé ! Mais comment rentrer dans une ville où les assassins de paisibles citoyens se promènent au vu et au su de tout le monde sans que l'ombre d'une mise en accusation n'ait jamais plané sur leur tête de meurtriers consommés ? Comment remettre le soin de notre sécurité à ceux qui harcèlent, torture et tuent quotidiennement ?

L'homme qui, suivant ses propres mots, joue le rôle de président et de premier ministre, assure se porter garant de notre sécurité.

Mais quel poids peut-on accorder à de telles garanties, lorsqu'il y a tout juste quelques jours, les militaires ont saccagé la ville, ont molesté et arrêté des Jacméliens ? Dans cette atmosphère de répression instaurée par l'armée après le coup d'État, quelle assurance pouvons-nous avoir pour notre sécurité à nous, les élus locaux et pour la sécurité que nous devrions pouvoir assurer à nos concitoyens ? Après une brève tentative de réapparition à Jacmel, le maire adjoint, M. Alix Leroy, a dû, à nouveau, se mettre à couvert. Sur le pays tout entier s'étend un climat de terreur qui maintient les populations dans la frustration et dans la peur.

Les duvaliéristes sont passés maîtres dans l'art de dénigrer, dans la calomnie et le salissage de tous ceux qui ne partagent pas leur point de vue. Ainsi, ils prétendent, parce que je ne puis me montrer en public, que je me livre à des activités subversives. Après m'avoir attribué

l'incendie du Lycée des Jeunes filles de Jacmel, ils m'accusent maintenant d'avoir tué un soldat, au cours d'expéditions subversives dans le sud.

Le concept à la mode, l'accusation qu'ils manient le plus souvent maintenant, ce n'est plus l'épithète communiste, c'est le mot « terroriste » ! Les militaires voient partout des terroristes, des *zenglendo* (tueurs à gages), alors que les terroristes et les tueurs à gages, c'est eux ! Les armes ou les tracts qu'ils prétendent découvrir au cours de leurs fouilles, c'est eux qui les déposent chez leurs victimes !

Nos concitoyens savent que les membres de leur conseil municipal ne sont pas démissionnaires ! Notre retrait de la ville de Jacmel ne signifie nullement notre retrait de la lutte du peuple haïtien ! Nous combattons sans relâche pour respecter le serment que nous avons prononcé face à nos électeurs. Nous n'oublierons pas qu'ils se sont librement et démocratiquement exprimés à travers leur choix du 16 décembre 1990.

[146]

Que Dieu nous préserve ! Que Dieu nous guide ! Que Dieu nous fortifie ! Qu'il nous aide à tenir nos promesses et que sa sagesse éclaire nos sentiers !

III. Témoignage d'un commerçant

[Retour à la table des matières](#)

Oraison funèbre de Georges Izméry, prononcée par son frère aîné Antoine, en la cathédrale de Port-au-Prince, le mardi 2 juin 1992. Les funérailles se sont déroulées sous la surveillance active de militaires et d'attachés qui ont matraqué les gens qui suivaient le cortège et ont brutalement dispersé celui-ci, après avoir procédé à de nombreuses arrestations. Seule une poignée de parents a pu arriver au principal cimetière de Port-au-Prince où le corps a été inhumé. Jusqu'à la fin du mois d'octobre, la famille n'avait pas pu obtenir les résultats de l'autopsie.

Chers parents,
Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs les membres du Corps consulaire,
Révérands Pères, Révérendes Sœurs,
et Chers Frères de toutes les congrégations,
Mesdames et Messieurs les membres de la société civile engagés
aux côtés des forces de changement,
Chers Amis des TKL, des Syndicats, Étudiants,
Comités de quartier et des Organisations populaires,

Vous tous qui êtes venus rendre à Georges un dernier hommage et apporter à notre famille ainsi qu'à moi-même le témoignage de votre réconfort, je vous salue avec respect, honneur et dignité !

Circonstances de la mort de mon frère

Le 30 mai dernier, Georges aurait eu quarante-six ans. Il ne les a point fêtés avec nous, sa famille, ses parents, ses amis. Il est mort. Assassiné de trois balles. Une près de l'épaule droite. Deux au dos. Assassiné lâchement, lui, un paisible citoyen, qui respectait Dieu, aimait sa famille, gagnait honnêtement sa vie par son travail et partageait avec d'autres et surtout avec les plus pauvres de cette société le fruit de son labeur. Georges est mort assassiné le jeudi 26 mai vers 6 heures du soir, à quelques pas de notre magasin situé au [147] boulevard Jean-Jacques Dessalines, non loin d'un poste de police, la Cafétéria.

Des policiers de la Cafétéria, poste tout proche du crime, ne se sont rendus sur les lieux qu'après que protection eut été donnée aux lâches qui ont perpétré l'assassinat.

Les membres de la famille n'ont pas été autorisés à transporter mon frère dans un hôpital pour le faire soigner. La police s'est elle-même chargée du transport et l'a emmené à bord d'une camionnette directement à la morgue de l'Hôpital général. Personne n'a pu

s'approcher de lui, ni les parents pour le voir, ni un médecin envoyé par la famille pour l'examiner.

S'il ne s'appelait Izméry, on aurait, sans doute, laissé l'enregistrement « inconnu ». Nous l'aurions recherché partout en vain et il se serait trouvé comme tant d'autres dans le charnier de Titanyen ¹⁶. Oh non ! Je n'exagère pas. Je dénonce simplement une pratique odieuse réintroduite en Haïti depuis le coup d'État et qui consiste à abattre des citoyens de jour comme de nuit, à disposer de leurs cadavres comme après une épidémie pour effacer toute trace de leur existence alors que *tout moun se moun* et que chacun a droit au respect même après la mort. Aujourd'hui au nom de Georges, je parle pour toutes les personnes portées disparues, déshérités, étudiants, journalistes, paysans, ouvriers, paisibles citoyens.

Comprendre ce crime odieux

Au-delà de la douleur et de l'émotion, il faut comprendre qu'ils veulent transformer Haïti, sous nos yeux, en une vaste prison et en un immense cimetière. Souvenez-vous : hier, avec Jean-Marie Montés, un syndicaliste, c'était le conseiller d'État Serge Villard, homme intègre, lui aussi du secteur commercial. Aujourd'hui c'est Georges, commerçant bien connu de la capitale. Demain ce sera qui ? Qui sera le suivant ? Ne pensez pas que vous êtes à l'abri !

Les criminels ont frappé de façon spectaculaire quelqu'un de connu, de bon cœur, de riche et dont la fortune est basée sur le travail. Toutefois, [148] chaque jour, des meurtres gratuits sont commis au pays. Depuis le 30 septembre, l'armée a renoué avec le comportement de jadis. Elle se croit à nouveau maîtresse des vies et des biens. Et elle tue aujourd'hui comme elle a tué Jean-Robert Cius, Daniel Israël, Mackinson Michel, aux Gonaïves, Roseline Vaval à Petit-Goâve,

¹⁶ Sorte de décharge publique, située à une douzaine de kilomètres de la capitale et où les différents régimes dictatoriaux qui se sont succédé ces dernières années ont pris l'habitude de se débarrasser des cadavres des indigents et de beaucoup de victimes de la répression militaire. De nombreux témoins, dont la Commission des droits de l'homme de l'OEA, ont identifié Titanyen comme un des lieux où l'on a découvert des charniers.

Christophe Channel au Cap-Haïtien, Junie Depestre à Port-au-Prince, sans compter, sans compter tous les autres... Yves Volel, Lafontant Joseph, Grégoiy Delpé et les milliers d'anonymes de Cité Soleil, de Sans-Fil, de Martissant, de Saint-Martin, de Bolosse, de Carrefour, du Cap, des Cayes, de Jérémie, de Port-de-Paix ! Chaque matin se lève sur son cortège de cadavres dans les rues. Georges en avait le dégoût. En plein travail, il ne pouvait ne pas laisser échapper sa colère devant de telles lâchetés.

Depuis le 15 mai, quelque 300 cadavres seraient passés par la morgue de l'Hôpital Général. Chaque soir ramène avec les coups de feu, les vols, les viols, les brimades, la peur dans les foyers, surtout dans les quartiers populaires, cible privilégiée de la soldatesque. Du sang ! Du sang ! encore et toujours ! Toute personne droite doit réprouber cette situation intolérable ou s'attendre à être un jour la prochaine victime. Il est encore temps. Levez-vous ! Faites entendre votre voix pour votre propre survie !

L'assassinat de Georges est un crime révoltant et sordide commis sur la personne d'un commerçant qui vaquait paisiblement à ses affaires. C'est un meurtre gratuit, perpétré sur quelqu'un dont nul ne peut dire de façon naïve : « Il l'a cherché. »

Mais il y a aussi la non-assistance à une personne en danger. Les militaires n'ont pas porté secours à Georges Izméry. Pire, quand finalement ils se sont rendus sur les lieux du crime, ils ont interdit et empêché qu'on le fasse. Au moment du crime, une camionnette de l'Antigang, unité de l'armée différente de celle de la Cafétéria, se trouvait à proximité. Simple coïncidence ? Bizarre coïncidence ! Au lieu de l'ambulance, cette camionnette a emmené le corps.

Ainsi, non seulement les militaires tuent, mais ils veulent être assurés que, leur forfait accompli, la mort suive. La non-assistance à personne en danger est un crime aussi ignoble que l'assassinat lui-même. C'est un crime puni par la loi. Le militaire qui a passé l'ordre à ses subordonnés d'agir de la sorte montre qu'il n'y a dans cette armée ni « modération » ni « respect de la vie » comme d'aucuns voudraient nous le faire accroire, qu'il soit général en chef, capitaine, sergent fourrier ou simple soldat.

[149]

À la souffrance des parents, ils ajoutent une pression indue : la menace de leur faire connaître un sort semblable à celui de la victime.

Que cherchent-ils ? Faire reconnaître qu'ils ont droit de vie et de mort sur tous, comme aux plus beaux jours de François Duvalier ! Autrement dit, ils nous imposent avec leurs armes une guerre pour nous forcer à reconnaître leur suprématie. Ces héritiers, ces macoutes ne veulent pas démeriter de leur « père spirituel ». Ils doivent nous trouver en face d'eux, décidés à gagner la bataille pour la démocratie. Notre rejet du duvaliérisme, de sa doctrine et de ses pratiques fascistes est total et définitif. Il n'y a pas d'accommodement possible avec ceux qui veulent par les armes nous soumettre. C'est eux ou nous. Tant qu'ils utiliseront la violence, ce sera toujours eux contre nous et nous sans eux. *Makoutpa ladan.*

Georges Izméry et la question sociale

Il faut aussi nous poser la question de savoir si Georges Izméry était bien la cible qu'ils cherchaient à abattre.

À cette question je répons sans hésiter, qu'à sa façon, Georges était un combattant. Il n'admettait pas les conditions de vie sordides et infra-humaines dans lesquelles croupissent nos concitoyens.

Georges savait où était située La Saline, Cité Soleil et tous ces quartiers populaires sans eau, sans égouts, sans électricité, sans travail et sans espoir d'un avenir meilleur autre que celui que ses habitants peuvent forger eux-mêmes. Georges exprimait sa solidarité en partageant avec les plus pauvres de cette société une partie de son avoir. À tous il savait tendre une main secourable. Il participait également au financement d'œuvres ecclésiastiques, sociales et communautaires. Sur ce point je serai comme lui discret car pour Georges la main droite devait toujours ignorer ce que fait la main gauche. Il ne partageait pas pour faire étalage de richesse mais pour redistribuer à la communauté et à ses concitoyens une partie de ce qu'il avait gagné par son travail comme son cœur le lui commande.

Crise des valeurs

Entre Georges et moi, il n'y avait aucune divergence de vue. Nous partagions les mêmes options et les mêmes objectifs. L'un faisait à l'autre une entière confiance. Son assassinat vient confirmer, s'il en était besoin, la dégradation des valeurs morales en Haïti. Nous vivons [150] dans une société où la vie n'est plus respectée. On tue comme à plaisir. On torture des innocents de manière sadique. Même les morts ne sont plus respectés : on les enterre à fleur de terre et les chiens se partagent les cadavres. Ne fermons pas les yeux. Autrement nous risquerions à notre tour de convoiter l'argent des autres et de chercher à l'accaparer par le vol. Ne fermons pas notre conscience aux cris des paysans car nous chercherons à notre tour à les spolier de leur terre. Nos enfants et tous les jeunes d'Haïti attendent de nous une société marquée du sceau de la vérité pour en finir avec le règne du mensonge institutionnalisé. Une société conviviale où les valeurs de compassion, de fraternité, d'amour et de respect pour tous, seront substituées à l'injustice, à la violence, à la haine, à l'intolérance d'un petit groupe.

Cette crise des valeurs morales en Haïti nous entraîne dans les pires turpitudes. Ce petit groupe, dépourvu de tout sens des valeurs morales a rendu possible l'incendie de Saint-Jean-Bosco et le meurtre de fidèles réunis pour prier Dieu. Il a rendu possible ce coup de poignard qu'une petite fille, Espérance, a reçu avant sa naissance, dans le sein de sa mère. Il a rendu possible l'incendie de *Lafanmi Selavi* où les lâches ont provoqué la mort de quatre enfants mineurs dans leur sommeil.

Georges est mort et tant d'autres également, victimes de ce petit groupe sans scrupule et dépourvu de tout sens des valeurs morales. Que la mort de Georges soit un événement enclencheur pour un nouveau départ vers la transformation définitive recherchée par la population !

La véritable cible

Beaucoup de personnes se demandent avec raison s'il y a eu erreur sur la personne. Elles croient que celui que l'on veut à tout prix abattre c'est moi, Antoine Izméry. Et, elles avancent pour preuve quatre raisons principales qui d'ailleurs se recourent, savoir :

a) Mes positions politiques tranchées. Je ne fais aucune concession aux putschistes, aux magouilleurs et à leurs compères contrebandiers et je milite ouvertement pour le retour du président Aristide dans son pays et dans ses fonctions.

b) Ma lutte incessante contre les contrebandiers qui me fait paraître comme un empêcheur de s'enrichir frauduleusement. Or, derrière tout contrebandier se tient généralement un parrain militaire, haut-gradé, naturellement.

[151]

c) L'action que Georges et moi venions d'entamer contre la Banque de l'Union haïtienne. Nous cherchons en effet à réunir un nombre suffisant d'actions pour convoquer une assemblée extraordinaire des actionnaires, en vue d'examiner la politique des prêts de la BUH, les vols internes répétés et le type de financement des putschistes opéré par celle-ci. Là encore, certaines opérations financières seraient directement liées à la situation politique actuelle.

d) Mes critiques incisives de la politique des USA vis-à-vis d'Haïti, qui dérangent le personnel diplomatique américain. J'ai mes opinions sur les Américains et leur participation dans le coup d'État de septembre 1991 et je les dis publiquement. Je dénonce les mauvais signaux envoyés aux putschistes chaque fois qu'une brèche est ouverte dans l'embargo, soit par les USA eux-mêmes, soit du fait de leur inaction.

Cette lutte irriterait les militaires tant à cause de la contestation de leur pouvoir usurpé, de leurs assassinats à la chaîne, que des entraves mises à leur enrichissement illicite. Je serais pour eux un homme à abattre. Georges est tombé, peut-être à ma place. Et si erreur il y eut, ceci prouvera une seule chose : que nous tous présents dans cette cathédrale ou ailleurs, sommes en danger de mort.

Le sens de la lutte

Pour l'instant, je suis en vie et je n'ai pas du tout l'intention de faire ici mon testament politique. Mais je dois vous dire que ma vie est une quête de justice pour le changement social en Haïti.

Pour moi, l'objet premier de la justice c'est le droit à la vie, protégé et garanti par un gouvernement conscient des revendications de tout notre peuple. Et je ne changerai pas. Et je resterai toujours un combattant politique.

À nos amis haïtiens, je me permets de dire que la lutte pour le triomphe de la justice sera longue et meurtrière. Mais la liberté ne se donne pas : elle se prend. Et pour un qui tombe, dix, cent, mille prendront la relève. Car le peuple haïtien a faim et soif de justice. Il s'est remis en marche depuis le 7 février 1986. Il ne s'arrêtera que lorsqu'il aura atteint ses objectifs : une société plus humaine, plus juste, plus vraie, plus conviviale. Une société *kote tout moun se moun*.

À mes amis étrangers, je dirai que le temps n'est plus aux bonnes intentions et aux belles résolutions. Il faut joindre les actes à la parole.

[152]

À vous tous je dirai : Je ne cherche pas la mort. Mais je n'ai pas peur de la mort. La vie n'est pas le bien le plus précieux de l'homme. Il y a des conditions de vie qui peuvent rendre odieuse la vie elle-même. Se savoir gouvernés par des assassins, par une bande organisée telle la mafia, vivre sous la terreur, vivre sous la peur, être privé de ses libertés fondamentales, se voir voler le résultat de son vote librement et démocratiquement exprimé, ne pas être en mesure de se loger décentement, de se nourrir convenablement, de se faire soigner, d'envoyer ses enfants à l'école, être torturé ou emprisonné de façon dégradante, voilà quelques-unes de ces conditions qui rendent la vie odieuse. Le peuple haïtien me trouvera toujours à ses côtés et aux côtés de nos dirigeants librement élus dans notre marche vers la vie et dans notre combat contre la mort.

Chers parents,

Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique, Mesdames et Messieurs les membres du Corps consulaire, Révérends Pères, Révérendes Sœurs, et Chers Frères de toutes les congrégations,

Mesdames et Messieurs les membres de la société civile engagés aux côtés des forces de changement, Chers Amis des TKL, des Syndicats, Étudiants, Comités de quartier et des Organisations populaires,

Vous tous qui êtes venus rendre à Georges un dernier hommage et apporter à notre famille ainsi qu'à moi-même le témoignage de votre réconfort, je vous salue avec respect, honneur et dignité !

Georges n'est plus. Il nous donne rendez-vous sur le terrain du changement social et de l'amour de son prochain. En ce sens, il n'est pas mort. Il vivra dans nos projets et dans nos actions pour que, plus jamais en Haïti, le peuple soit forcé de dire comme dans *Gouverneurs de la rosée* : Nous mourons tous, Ainsi comme tous les combattants et comme tous les réformateurs sociaux, Georges Izméry sera toujours présent parmi nous.

IV. Témoignage de syndicalistes

[Retour à la table des matières](#)

Le 21 septembre 1992, la Centrale générale des travailleurs (CGT), rendait publique une déclaration datée du 18 du même mois, signée du secrétaire général de la Centrale, Cajuste Lexiuste, du secrétaire [153] exécutif, Porcenel Joachim, de l'administrateur trésorier, Rock Similien et du secrétaire à l'organisation, Fabonord Sainvil. Voici la traduction de ce court document.

La Centrale générale des travailleurs (CGT) informe l'opinion nationale et internationale des graves abus dont sont l'objet, de la part de Me Osner Févry, depuis le mois de mai 1991, les membres de la coopérative du Fort-Jacques (zone de Port-au-Prince) affiliée à la CGT.

C'est Févry qui avait dépêché trois civils armés à bord d'un bus public, immatriculé YI 555, pour arrêter Emmanuel Jean, président de la coopérative. Emmanuel Jean a été tellement maltraité, qu'il en est mort une semaine après.

Le 18 juin 1992, Me Févry a soudoyé une troupe de 35 malfaiteurs, armés de pics, de bâtons, de machettes et d'armes à feu, avec mission d'assassiner les membres de la coopérative.

Le 5 septembre, l'avocat a de nouveau fait une autre tentative d'arrestation. Ne nous ayant pas trouvés, ses sbires ont arrêté la femme d'un des nôtres, Joël Pierre, et cette dernière a été gardée deux jours à l'avant-poste de Fermathe.

Les deux membres recherchés, Joël Pierre et Etienne Orélus, ont été obligés d'aller se rendre à la caserne de Pétionville, où ils ont été emprisonnés, après avoir été accusés de tentative d'assassinat contre Me Osner Févry, alors qu'ils ne connaissent ce dernier que de nom. De plus, Me Févry les a accusés, l'un d'être président du groupe Lavalas et l'autre d'être président du groupe *Veye Yo*.

Ce n'est que dans la journée du lundi 21 septembre 1992 qu'on les a relâchés sans jugement.

V. Témoignage collectif

[Retour à la table des matières](#)

Lettre adressée le 16 décembre 1991, par une soixantaine de groupes et organismes au père Jean-Bertrand Aristide, président de la République d'Haïti.

En ce premier anniversaire de votre élection, par l'immense majorité du peuple haïtien, à la présidence de la République d'Haïti, nous, membres de diverses organisations démocratiques, socioprofessionnelles, confessionnelles ou populaires, nous tenons à vous [154] réaffirmer que notre soutien à la cause que vous défendez et que vous incarnez reste total.

Comme nous aurions aimé célébrer cet anniversaire autrement que dans les conditions épouvantables imposées au peuple haïtien par une poignée de criminels et d'ambitieux forcenés ! C'est d'ailleurs pour contribuer à mettre un terme à cette situation intolérable d'institutionnalisation de la terreur, du crime, du mensonge et de

l'injustice, dans laquelle le peuple haïtien ne pensait plus jamais devoir se retrouver, que nous nous adressons à vous aujourd'hui.

Il devient chaque jour plus évident, que les criminels qui se sont emparés des leviers de l'État, le 30 septembre 1991, ne reculeront devant rien, pour se maintenir à la tête d'un pouvoir usurpé : ni l'accumulation de milliers de cadavres et de dizaines de milliers de victimes innocentes, ni l'irréversible dislocation de tant de foyers et de tant de familles, ni l'accélération vertigineuse de la ruine d'une économie nationale déjà si mal en point, ni l'anéantissement des efforts de laborieux redressement d'une administration publique délabrée, ni l'effondrement de tant d'initiatives méritoires de centaines d'organisations et de groupes paysans, ouvriers, déjeunes, etc., à travers tout le pays.

Pour marquer à leur façon l'anniversaire que nous célébrons aujourd'hui, les bandits ont accentué leur emprise terroriste sur la population. Voici, en vrac, quelques détails sur cette opération de terreur :

1. Dès dimanche après-midi, vers 5 heures, le 15 décembre, deux camionnettes (*pick-up*), remplies de policiers (en bleu) ont enfoncé la barrière de votre résidence de Tabarre. Les terroristes ont défoncé la porte d'entrée et, à la faveur d'une opportune coupure de courant qui, comme par hasard, a duré de cinq heures à neuf heures, ont emporté tout ce qu'ils ont pu, dans un container des services de la douane. Toute l'opération a été accompagnée de rafales d'armes automatiques et de détonations, de nature à décourager les plus intrépides.

2. Le même festival de rafales et de détonations a été exécuté dans pratiquement tous les quartiers de la capitale et dans plusieurs zones de province. À Port-au-Prince et la périphérie, de nombreuses fouilles et pas seulement pour les automobilistes ont été déclenchées.

3. En fin d'après-midi est tombée la nouvelle de l'assassinat, à Pignon, par des chefs de section, du député de l'endroit, Astrel Charles, du bloc socialiste et membre du PAIN.

4. À Plaisance, les criminels ont mis le feu à près d'une soixantaine de maisons dont celle du député de la zone, Jean Mandénave, FNCD.

[155]

5. Aujourd'hui également est arrivée ici la nouvelle des exactions commises par des militaires, le jeudi 12 décembre, à Rossignol, Grande-Saline. À la recherche du député de Desdunes, Samuel Milord, ils ont maltraité la population, dont des enfants de 10 ans. On compte 2 (et peut-être 5) morts, dont des proches du député et une cinquantaine d'arrestations.

6. Hier et aujourd'hui, on rapporte, à la capitale, au Cap-Haïtien et un peu partout, des tirs, des descentes de lieu, des arrestations, des disparitions et des massacres notamment à :

- la Cité Soleil ;
- la ruelle Alerte et la rue Charéron (où au moins trois jeunes ont été abattus chez eux) ;
- Carrefour-Feuilles (une quinzaine de disparitions) ;
- Martissant ;
- Gros-Morne, Gonaïves (circonscription du député Kerné Charles, arrestation du maire et d'autres personnes) ;
- Gonaïves (arrestation, par des militaires d'Eddy Sterlin, coordonnateur du FNCD) ;
- Petite-Rivière-de-l'Artibonite, circonscription du député Datus Milcent (nombreuses arrestations) ;
- Mirebalais, localité de Sarrasin, (pressions sur la coordination FNCD-Lavalas. On a découvert des maisons, volé les tôles et les bêtes de gens qui ont dû prendre la fuite).

7. Entre-temps, les émissions de Radio Enriquillo et de la Radio Résistance Lavalas sont consciencieusement brouillées, tandis que des stations ressemblant comme sœurs à celle de Beaulieu, émettent impunément. L'une d'elles ne craint pas de s'intituler Radio Résistance VSN 57 et parle ouvertement au nom des tontons macoutes. Son message, diffusant des adresses de personnes et d'organisations réputées proches de Lavalas, en appelant directement au meurtre et à l'assassinat, est relayé par les postes de radio, de télé et les journaux (y compris *Le Nouvelliste*), contrôlés par le pouvoir *de facto*.

Devant une telle orchestration du crime avec, comme chef d'orchestre, des gens qui se couvrent de leur impunité, ne faut-il pas, carrément, sachant que l'OEA a à cœur de travailler en étroite collaboration avec l'ONU, mettre l'Organisation des Nations unies, en face de ses responsabilités et exiger qu'elle donne à l'OEA les moyens de mettre à exécution les décisions unanimement approuvées par la communauté internationale, visant à rétablir sans retard la démocratie [156] en Haïti, par la restauration du pouvoir légitimement élu par le peuple haïtien et seul reconnu par ladite communauté internationale ?

Certes, aucun patriote conscient, surtout en Haïti, ne peut voir d'un bon œil une intervention militaire quelconque dans son pays.

C'est d'ailleurs pourquoi nous sommes tous tellement préoccupés par les agissements de l'ambassadeur des États-Unis en Haïti, qui ne sont pas sans rappeler ceux des représentants et conseillers de son pays avant et pendant la période de 1915.

Aussi, pour éviter tout risque de mainmise unilatérale sur le processus de restauration de la démocratie en Haïti, il nous semble impérieux d'avoir recours à l'instance internationale la mieux placée, dans notre monde d'aujourd'hui, pour sauvegarder le droit et la démocratie, l'Organisation des Nations unies.

Une action solidaire, sous la supervision des Nations unies, avec l'accord de la suprême autorité légitime de l'État haïtien, dans le but de briser le bras armé qui massacre sans pitié un peuple déterminé, mais désarmé, n'a rien à voir avec une intervention militaire pour imposer à un pays, contre son gré, une armée d'occupation, agissant au bénéfice et pour les intérêts d'une ou de plusieurs puissances étrangères ; d'autant plus qu'on aura soin de n'inclure dans les effectifs de cette force solidaire, que des éléments provenant de pays sans aucune visée hégémonique sur la Caraïbe, tels que le Mexique, l'Argentine, le Brésil, l'Équateur, la Jamaïque.

Dans le recrutement et la préparation accélérée de cette force solidaire, on ne devrait pas craindre de faire appel à des Haïtiens, du dixième département, désireux de mettre leur expérience et leur compétence passées ou présentes au service du rétablissement de la liberté et de la démocratie dans leur pays.

Comme action première et de toute urgence, il importe que l'OEA, assure, aux parlementaires appelés à se réunir prochainement, une sécurité efficace, pour leur domicile, leurs déplacements et leurs activités légitimes.

Dans l'espoir que notre démarche retiendra le meilleur de votre attention et sera suivie d'effets concrets et immédiats, allant dans le sens de votre courageux, lucide et exemplaire combat, pour l'accession effective et définitive de tous à la table de la justice, de la liberté et de la démocratie, nous vous prions, Monsieur le Président et bien cher Titid, d'agréer nos patriotiques et toutes cordiales salutations.

[157]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

PREMIÈRE PARTIE

Chapitre 6

L'Église et le coup d'État

[Retour à la table des matières](#)

À partir du milieu de 1987, on assiste, en Haïti, à une coupure de plus en plus nette entre le pouvoir religieux, incarné par les différentes instances hiérarchiques des Églises catholique et chrétiennes et l'ensemble des fidèles ou du peuple chrétien.

Vers les années quatre-vingt et jusqu'à la chute de Jean-Claude Duvalier, les initiatives de groupes chrétiens, engagés dans la lutte pour une libération véritable et en profondeur de leur pays recevaient, sauf exception, sinon l'impulsion, du moins l'aval et l'approbation de ceux qui faisaient fonction de pasteurs et de guides des croyants : libération de la misère, libération de la faim, libération de l'oppression, de la peur et de la dictature, libération de l'analphabétisme, etc.

Dans toutes les Églises, et souvent toutes croyances confondues, on assistait à un foisonnement d'une exceptionnelle richesse, de rencontres et d'échanges, (synodes, symposium, conventions).

On est bien loin maintenant des grands moments d'espoir, suscités par le lancement officiel, le 7 mars 1986, de la *Misyon Alfa* ou par la présence active au sein de la population, de stations de radio à très forte cote d'écoute, comme Radio-Soleil ou Radio-Lumière. On croit rêver, en parcourant, même distraitemment, une publication comme *Présence*

de *l'Église en Haïti*¹⁷, avec en exergue, bien en évidence, sur la couverture : « Il faut que quelque chose change ici" Jean-Paul II, à Port-au-Prince. »

[158]

Il y a eu, depuis, dans l'Église catholique d'Haïti, la mise au pas de la *Misyon Alfa*, la prostitution de plus en plus affirmée de Radio-Soleil et le retour progressif de la hiérarchie aux vieux démons d'un triomphalisme et d'un césaro-papisme d'un autre âge, dont l'ombre s'étend, hélas, sur des pans entiers de notre monde d'aujourd'hui. Des analystes courageux et lucides n'hésitent plus à parler d'une nouvelle Église du silence, non plus, comme au temps de Pie XII et du stalinisme, d'une Église forcée au silence, par ses ennemis, mais d'une Église réduite au bégaiement et au silence, par l'ambition et la volonté de puissance des groupes de pression issus de son propre sein.

Curie ombrageuse, Opus Dei omniprésente, représentation diplomatique roublarde et sans scrupule, évoluant dans un intolérable climat d'obscurantisme, de mesquinerie, d'hypocrisie, de superbe et d'impitoyable dureté, n'ayant plus aucun rapport avec les enseignements et orientations du Concile Vatican II.

En ouvrant par les considérations qui précèdent, ce chapitre sur « L'Église et le coup d'État », je tiens à souligner qu'elles ne sont dictées par aucune animosité, mais uniquement par le désir d'aider à une compréhension en profondeur de la situation exceptionnelle, voire paradoxale, qui est aujourd'hui celle que l'on vit en Haïti.

L'Amérique dite latine, dont Haïti fait partie intégrante, a amorcé depuis une quarantaine d'années un irréversible mouvement de libération et d'épanouissement humain des populations les plus défavorisées, les plus délaissées, les plus méprisées qui forment la majorité des peuples de notre continent.

Sur toute une partie du vieux continent, les conquêtes de la liberté et de la démocratie ont été vécues comme des situations de conflit entre le pouvoir religieux et le pouvoir laïc, en compétition l'un avec l'autre. Ainsi en a-t-il été dans la France et dans l'Italie de la deuxième moitié

¹⁷ Messages et documents de l'épiscopat 1980-1988, Paris, Éditions S.O.S., 1988, 351p.

du XIX^e siècle, dans l'Espagne d'avant Franco, dans l'ancienne Europe de l'Est.

Par contre, sur notre continent, le changement radical auquel aspirent tant de femmes et tant d'hommes traditionnellement opprimés, se conçoit comme le fruit, la conséquence et comme l'application logique et vitale de l'essentiel du message évangélique : message d'amour et de paix, de liberté et de vérité, de fraternité et de solidarité, qui ne doit en rien affecter la nécessaire distinction, l'indispensable indépendance entre le Politique et le Religieux.

[159]

Il peut paraître déroutant qu'une expérience politique aussi manifestement imprégnée des valeurs et des pratiques d'Évangile que celle qui a commencé à prendre corps en Haïti le 16 décembre 1990, ait pu se heurter à une animosité et une hostilité aussi flagrantes de la part des plus hautes autorités de l'Église catholique.

Cette situation, qu'il faut avoir le courage de regarder en face, ne proviendrait-elle pas du fait que les rouages de l'administration vaticane et peut-être de toute l'institution ecclésiale, à travers le monde, se sont de plus en plus coupés de l'esprit et de la pratique de l'Évangile de Jésus-Christ, dans sa lecture moderne proposée par le concile Vatican II ?

C'est l'évêque bénédictin de Baurú, Brésil, M^{gr} Candido Padin qui écrit :

Chez la majorité des ecclésiastiques de la Curie prédominent encore une mentalité et des comportements relevant du colonialisme culturel européen, réminiscence de l'époque placée sous le signe d'une domination spoliatrice des valeurs culturelles des peuples du tiers-monde. Le message de l'Évangile libérateur prêché par les missionnaires européens venus dans nos pays, a été enveloppé dans l'habillement culturel des conquérants qui se considéraient comme les porteurs de la « civilisation » à des peuples de « culture inférieure », voire même « primitive ». C'est la regrettable confusion entre niveau culturel, incluant des valeurs humaines et éthiques et progrès technique trop souvent destructeur de valeurs humaines fondamentales, au mépris même des normes de l'honnêteté. Très souvent pourtant, des communautés de peuples considérés par le premier-monde comme étant de culture inférieure, donnent l'exemple d'une sagesse

humaine qui est une école de dignité et d'une solidarité fraternelle notoire ¹⁸.

I. Lettre ouverte à Jean-Paul II

[Retour à la table des matières](#)

Malgré d'énormes difficultés de communication et une répression sans merci, une lettre ouverte au pape, portant la date du 19 juin 1992, a pu recueillir, dans sa version française et créole, plus de dix mille adhésions. Le texte avait pour titre : Lettre ouverte d'un très [160] grand nombre de membres du Peuple de Dieu d'Haïti au pape Jean-Paul II, au sujet du rôle du Vatican dans la crise haïtienne actuelle.

Au Pape Jean-Paul II,
Évêque de Rome,
Premier Pasteur du Peuple de Dieu,
Serviteur des serviteurs de Dieu répandus sur toute la terre,
Très Saint-Père,

C'est de tout cœur et avec un profond respect que nous vous adressons notre salut, au nom de Dieu le Père, source de vie, au nom de Jésus-Christ, notre frère aîné, qui veut que nous fassions tous un, au nom de l'Esprit de vérité et d'amour, qui veut que nous soyons, partout sur la terre, les témoins de l'Évangile.

Nous pensons constamment à vous et aux très lourdes responsabilités que Dieu vous a confiées, en cette époque tourmentée de l'histoire de l'Église et de l'histoire de l'humanité. Nous prions le Seigneur de vous aider à porter ce lourd fardeau.

Nous, qui vous écrivons cette lettre, nous formons une partie importante des membres du Peuple de Dieu sur cette terre d'Haïti, ce pays d'Amérique le plus acculé à la pauvreté, après 500 ans d'exploitation. Parmi nous on compte des laïcs, des prêtres, des

¹⁸ DIAL (Diffusion de l'information sur l'Amérique latine), hebdomadaire n° 1719, 15 octobre 1992.

religieux et des religieuses. Tous consacrent leur vie à la promotion de l'œuvre de Jésus-Christ, dans les neuf diocèses de l'Église d'Haïti.

Nous vous adressons cette lettre ouverte pour que tous ceux qui, sur la terre entière, mettent leurs pas dans les pas de Jésus-Christ, puissent vous aider à porter le poids de notre entretien avec vous et puissent nous aider à trouver ce secours de justice et d'amour que nous venons chercher auprès de vous aujourd'hui.

Nous avons déjà entrepris plusieurs démarches auprès de nos évêques et de certaines autres instances pour que vous arriviez à entendre nos cris. Mais on dirait que personne ne fait cas de nous. Si nos cris se font plus pressants, aujourd'hui, c'est que la foi de tout notre peuple est ébranlée et que nous sommes obligés de nous écrier : « Nous voici ! Où êtes-vous ? Où est le pape Jean-Paul II aujourd'hui, au milieu de cette crise qui nous étouffe ? »

Ne soyez pas surpris que nous nous adressions à vous sans aucun détour diplomatique, mais avec l'expression de la vérité, la lumière crue de la vérité. Les ténèbres, le mensonge et le bluff nous enveloppent à un point tel que nous sommes assoiffés de vérité.

[161]

En réfléchissant sur cette crise mortelle qui s'appesantit sur l'Église d'Haïti et sur notre société entière, surtout depuis le coup d'État criminel du 30 septembre 1991, nous avons le sentiment que le Vatican porte une énorme responsabilité sur cette question.

1. Exposé détaillé de la question

1.1.

Rappelons que le 16 décembre 1990, le peuple haïtien a fait choix du père Jean-Bertrand Aristide comme président de la République d'Haïti pour cinq ans, au cours d'élections libres, honnêtes et démocratiques, réalisées sous la supervision de l'Organisation des Nations unies et de l'Organisation des États américains. Le père Aristide a reçu plus de 67 % du suffrage populaire au cours de cette toute première élection démocratique à s'être déroulée en Haïti et c'est

le peuple lui-même qui lui avait demandé d'assumer cette responsabilité, pour aider le pays à sortir de l'abîme où il se trouvait.

1.2.

Très Saint-Père, vous qui avez vécu l'expérience de la dictature dans votre pays, la Pologne, vous êtes en mesure de comprendre l'espoir qu'avait fait naître dans nos cœurs ce jour du 16 décembre 1990, après trente-trois années d'abus et de répression.

N'était-ce pas là, la réalisation du vœu que vous formuliez vous-même, au cours de la messe que vous avez célébrée avec le peuple chrétien d'Haïti, à Port-au-Prince, le 9 mars 1983 ? « Il faut que les choses changent ici ! » Cette même idée a été reprise par M^{gr} Pétion Laroche, président de la Conférence épiscopale d'Haïti, le 7 février 1991, à la messe qu'il concélébrait, à la cathédrale de Port-au-Prince, avec ses frères de l'épiscopat et dans le sacerdoce, le jour de l'entrée en fonction du père Jean-Bertrand Aristide comme président de la République.

1.3.

En toute vérité, durant les sept premiers mois de la présidence du père Aristide, d'énormes efforts ont été tentés pour redresser la situation catastrophique dont il avait hérité et pour remettre le pays sur la bonne voie, dans la justice, la participation et la transparence.

Malgré toutes les difficultés rencontrées et les quelques erreurs de parcours du gouvernement, le peuple haïtien commençait enfin à respirer. Tout le monde se rendait compte du changement en cours, à la façon dont le gouvernement encourageait le respect de la vie et de [162] tous les droits humains, à la façon dont il luttait contre la cherté de la vie et dont il œuvrait pour que tous retrouvent leur dignité d'enfants de Dieu.

Ces orientations devaient devenir évidentes dans le mémorable discours du président Aristide, le 25 septembre 1991, à l'Organisation des Nations unies, quelques jours à peine avant la réalisation du monstrueux complot ourdi en vue de l'assassiner et, dans sa personne, d'assassiner l'espoir du peuple d'Haïti.

1.4.

Le coup d'État militaire du 30 septembre 1991 n'a apporté que souffrance et catastrophes au peuple et au pays d'Haïti. On peut le comparer à l'action d'un énorme poids-lourd qui, ayant perdu ses freins, dégringole des hauteurs et sème la mort partout sur son passage. La presse internationale, et divers groupes religieux en Haïti, possède d'impressionnants dossiers sur tous ces dégâts.

Faut-il rappeler les deux mille victimes du coup d'État militaire, dès le début du mois d'octobre ? Faut-il évoquer la panique et l'exode de plus de trente-huit mille *boat people* fuyant vers la Floride, sur des embarcations de fortune ? Un nombre incalculable de ces malheureux ont péri dans les flots. Faut-il évoquer les dizaines et les dizaines de milliers de personnes déplacées à travers tout le pays ?

Pensons à la façon dont le président a été expédié en exil et à la façon dont plusieurs de ses collaborateurs ont été forcés de prendre le même chemin ! Pensons à tous ceux, hommes et femmes, jeunes et vieux, qui sont obligés de se cacher et de vivre dans la clandestinité, uniquement parce qu'ils luttent pour la justice et pour la démocratie !

Pensons à la répression sauvage exercée par l'armée sur les élèves, les étudiants, les enseignants. Songeons à la terreur qui a fondu sur les ouvriers et les chômeurs des quartiers pauvres de la capitale et de la province, sur les paysans et notamment ceux qui s'étaient organisés en groupements communautaires, à travers les campagnes.

Rappelons-nous le sac des stations de radio, la mise au pas des journalistes, le bâillonnement de la presse et de toute la population.

Rappelons la mise en liberté par les auteurs du coup d'État, de tous les criminels condamnés par la justice et l'arrestation de centaines d'innocents arbitrairement jetés en prison.

1.5.

Dès avant le coup d'État et depuis lors, des rumeurs persistantes circulent sur la complicité du Vatican dans le complot criminel ourdi [163] contre les résultats de la première élection libre réalisée en Haïti, le 16 décembre 1990.

Les ennemis du droit et de la démocratie ont voulu accréditer la fable que c'est le père Aristide qui, au début de janvier 1991, a fait incendier la nonciature apostolique et maltraiter le nonce et son secrétaire. De même pour l'incendie du siège de la Conférence des évêques d'Haïti et de l'ancienne cathédrale de Port-au-Prince.

Il n'a échappé à aucun observateur de bonne foi que c'était là des manœuvres criminelles destinées à monter le Vatican contre le futur gouvernement Aristide. Ceci est clair aujourd'hui, même pour les non-partisans du père Aristide. Lui-même a d'ailleurs pris, dès le début, une position non équivoque, en privé et en public, contre ces actes odieux.

1.6.

Mais, Très Saint-Père, nous ne laissons pas d'être troublés du fait que jamais le Vatican n'a démenti le rôle qu'on lui a attribué dans le complot du 30 septembre 1991. Certes, il vaut parfois mieux se taire que se défendre. N'empêche que le comportement du nouveau nonce apostolique, M_{gr} Baldisseri, accrédite nettement cette accusation. Tout observateur impartial s'accorde à reconnaître le très sérieux soutien accordé par le Vatican au tandem Nérette-Honorat, qui a usurpé le pouvoir grâce au coup d'État militaire du 30 septembre. Personne n'est dupe de la distinction que quelques pays acceptent de faire entre « lettres de créance présentées à un gouvernement » et « lettres de créance présentées à un État ». Mais, des quelques pays qui font cette distinction et qui ont des relations diplomatiques avec Haïti, seul l'État de la Cité du Vatican a accepté que son représentant soumette ses lettres de créance au gouvernement fantoche issu du coup d'État militaire du 30 septembre 1991.

Le pouvoir usurpé n'a d'ailleurs pas manqué d'utiliser, pour sa propre propagande, la nomination du nouveau nonce apostolique. Et, curieuse coïncidence, c'est immédiatement après la remise des lettres de créance du nonce au gouvernement *de facto*, que les militaires ont accentué une véritable persécution contre l'Église, jetant en prison prêtres, religieuses, animateurs laïcs, après leur avoir fait subir force humiliations. C'est ainsi qu'ils ont envahi l'évêché des Cayes et le presbytère de Pliché, dans le sud, fouillant partout et lisant même des lettres personnelles. Ils ont forgé toutes sortes de mensonges sur les

prêtres, les religieuses et les laïcs. Ils ont pu agir ainsi parce qu'ils savaient que la plupart des évêques appuyaient le coup d'État.

[164]

Bien des gens sont persuadés que c'est le nonce en accord avec certains évêques qui a demandé ce « nettoyage » pour contrer tout mouvement de revendications populaires.

D'aucuns n'hésitent pas à affirmer que c'est un « nettoyage » de ce genre que le père Constant Bouchaud vient préparer, dans les séminaires d'Haïti, afin de purger ces séminaires de tout partisan d'Aristide, en vue d'empêcher ainsi la génération montante des séminaristes d'accompagner le peuple dans ses efforts pour faire régner, dans le pays, la justice et la démocratie.

Maintenant que la presse est bâillonnée par la dictature militaire ou complètement domestiquée, la désinformation diffusée par les médias gouvernementaux est relayée consciencieusement par Radio-Soleil qui se déclare « la voix de l'Église catholique et l'organe de la Conférence épiscopale ». Cette station qui jouissait, entre 1985 et 1988, d'un extraordinaire crédit pour son intrépidité au service de la vérité et de la liberté s'est muée en chaire de mensonge et de calomnie, entièrement à la solde des tontons macoutes, civils, militaires ou, hélas, ecclésiastiques. C'est un contre-témoignage constant à la mission de l'Église auprès des opprimés, une gifle à la souffrance des pauvres et un scandale permanent pour tous ceux qui rêvent de vérité et de liberté.

1.7.

Des rumeurs circulent avec persistance que les services du Vatican auraient fait connaître au président George Bush la décision du pape de ne pas se rendre en octobre 1992 à Santo Domingo, si le père Aristide était rétabli dans ses fonctions avant cette date. Le président des États-Unis n'aurait qu'à se débrouiller pour l'en empêcher et c'est ce qui expliquerait tous les mauvais coups qui se succèdent en cascade, contre la Constitution et contre le peuple, en provenance de l'ambassadeur américain, de l'armée, du gouvernement fantoche et des parlementaires achetés à prix d'or. Pour notre part, nous nous refusons à croire en la réalité de ces rumeurs. On n'ose penser qu'elles puissent avoir un quelconque fondement.

Très Saint-Père, nous sommes navrés que de tels bruits puissent circuler avec tant d'insistance. Malheureusement nous n'avons rien qui puisse nous porter à croire que le Vatican accorde son appui au peuple haïtien qui, par son choix du 16 décembre 1990, a signifié à toutes les nations de la terre, sa volonté et sa détermination.

Il est exact que l'histoire de l'Église de nos jours renferme moins d'horreurs qu'autrefois, mais notre souffrance est grande de voir [165] notre sainte Mère l'Église continuer à sacrifier ses propres enfants dans le but d'obtenir des faveurs des autorités séculières.

Dieu merci, au mois d'octobre 1992, nous aurons, ensemble, l'occasion de prier le Seigneur pour qu'il pardonne tous les péchés commis par l'Église sur cette terre d'Amérique, depuis 500 ans.

Nous devons profiter de la célébration de cet anniversaire pour opérer une vraie conversion de nos cœurs en vue de poursuivre l'œuvre de libération du Christ-Jésus.

C'est ainsi que nous serons à même de remercier Dieu pour l'espoir de vie que nous a apporté la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ, sur notre terre d'Amérique.

1.8.

Très Saint-Père, vous ne nous en voudrez pas de vous parler ainsi sans détour. Notre peuple a tant subi d'injustices ! C'est un vrai peuple martyr, plus encore que le peuple polonais ! Nous ne saurions oublier combien vous étiez proche de nous, combien vous aviez ouvert tout grand votre cœur à nos souffrances, le 9 mars 1983.

Nous vous savons gré du message de solidarité que vous nous avez fait parvenir quand a été diffusée la nouvelle de la tragique noyade de plus de cent *boat people* haïtiens, après le coup d'État. Nous vous remercions également d'avoir fait parvenir aux enfants pauvres d'Haïti le montant de la quête du Jeudi saint, en la basilique Saint-Pierre de Rome.

Ces gestes nous prouvent votre volonté de nous aider à déraciner, chez nous, toutes les causes de la misère, de la souffrance, et de l'injustice. Nous avons conscience qu'il est difficile pour quelqu'un qui ne vit pas sur place, d'arriver à comprendre ce qui se passe chez nous.

Mais nous sommes conscients également que, malgré vos canaux officiels de renseignements, ce n'est pas toujours que vous parviennent des informations exactes sur la situation.

2. Ce que nous demandons

Très Saint-Père, fortifiés par notre foi en Jésus-Christ, nous sommes décidés à vous parler en toute franchise. En tant que membres de l'Église de Dieu, en communion avec vous, premier Pasteur de tout le peuple de Dieu, nous vous abjurons de nous aider à trouver satisfaction sur les points suivants :

2.1.

Avant même de vous rendre à Santo Domingo en octobre 1992, rappelez-vous que l'esclavage se poursuit pour des Haïtiens dans les [166] *bateys* de la République dominicaine, surtout après le coup d'État du 30 septembre 1991.

Rappelez-vous cette détresse, tout comme, au cours de votre récente visite pastorale dans plusieurs pays d'Afrique, vous avez condamné la traite des esclaves de race noire qui a eu lieu du XVI^e au XIX^e siècle. De grâce, dites un mot pour que justice soit rendue aux nouveaux esclaves de l'or vert. 2.2.

Au cours de la commémoration des 500 ans qui ont suivi l'annonce de l'Évangile de Jésus-Christ dans les Amériques, vous vous souviendrez que c'est Haïti qui a subi la plus impitoyable exploitation depuis 1492.

Rappelez-vous les souffrances endurées par Haïti jusqu'à présent, découlant du système esclavagiste, lié aux méthodes même d'évangélisation dans le pays.

Veuillez exhorter tous les membres de l'Église et, spécialement ceux qui sont revêtus d'autorité, à se tenir du côté des pauvres, de ceux qui sont d'ordinaire les plus opprimés dans la société. C'est l'exemple que leur a donné Jésus-Christ et c'est la parole de Jésus-Christ qu'ils doivent garder constamment sous les yeux :

L'Esprit du Seigneur est sur moi
parce qu'il m'a consacré par l'onction.
Il m'a envoyé porter la bonne nouvelle aux pauvres,
annoncer aux captifs la délivrance
aux aveugles le retour à la vue,
rendre la liberté aux opprimés
proclamer une année de grâce du Seigneur (Le 4, 18-19)

2.3.

Au cours de votre visite du 9 mars 1983, vous aviez déclaré : « Il faut que les choses changent ici. » Dans votre encyclique commémorant le 100^e anniversaire de l'enseignement social de l'Église, vous expliquez avec bonheur ce qu'est la démocratie et ce que sont les droits humains.

Nous ne doutons pas que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour que tous ceux qui se disent d'accord avec l'Église mettent ces paroles en application dans le cas d'Haïti.

Cette intervention s'avère d'autant plus urgente que des militaires dévoyés, des diplomates étrangers, des parlementaires antinationaux et des politiciens sans scrupule ont achevé de monter une [167] ignoble parodie de prétendus échanges démocratiques pour imposer au peuple haïtien un gouvernement anticonstitutionnel.

Nous avons des preuves, Très Saint-Père, que des pasteurs de l'Église catholique d'Haïti, assistés de religieux et religieuses de haut rang ont travaillé, dans l'ombre, à la venue au monde de ce « nouveau » gouvernement d'oppression, installé *manu militari* aujourd'hui même, en présence, hélas ! de M_{gr} le nonce apostolique, assisté de M& l'archevêque du Cap-Haïtien et de M_{gr} l'auxiliaire de Port-au-Prince...

Nous sommes sûrs que vous allez vous adresser tant aux chefs d'État qu'aux dirigeants des organismes internationaux, ainsi qu'aux principaux responsables de l'Église catholique, pour leur faire comprendre que démocratie et respect des droits humains sont la condition première d'un changement en Haïti et qu'aucun changement ne peut avoir lieu en faveur des opprimés si, comme c'est le cas depuis le 30 septembre 1991, règnent la violence, l'oppression, le mensonge et la corruption érigés en méthodes de gouvernement.

Il doit être clair pour tous qu'il faut que soit respectée la volonté de la majorité du peuple et acceptée la décision de la quasi-totalité du peuple haïtien, exprimée dans l'élection du 16 décembre 1990, par laquelle ce peuple a montré à tous la direction dans laquelle il veut que s'engage le pays, celle du respect de la démocratie, de la Constitution et des droits de la personne humaine.

Tous doivent comprendre qu'aucune solution à la crise qui étreint la nation haïtienne depuis le 30 septembre 1991 n'est possible sans le retour du père Aristide à la présidence, parce que c'est lui que le peuple a choisi pour diriger le pays pendant cinq ans, conformément à la constitution de 1987.

C'est le coup d'État du 30 septembre qui, par la répression l'accompagnant, a déclenché cet exode de *boat-people* vers Miami. La situation de ces réfugiés est bien pire que celle des réfugiés d'Europe de l'Est. Aussi, espérons-nous que vous ferez entendre votre voix pour réclamer justice en leur faveur et soutenir la position du Haut-Commissariat des Nations unies à Genève, désavouant les mesures discriminatoires adoptées envers les réfugiés haïtiens par l'immigration et l'administration des États-Unis d'Amérique. Des témoignages poignants de *boat people*, à la télévision, font état des mauvais traitements infligés à ces réfugiés, notamment au camp n° 4 de Guantanamo, où ils sont parqués en attendant d'être refoulés.

[168]

2.4.

Pour un changement en Haïti, qu'on le veuille ou non, l'Église a un rôle important à jouer. Veuillez, Très Saint-Père, exhorter l'Église d'Haïti à servir de témoin à la justice, à la vérité et à l'amour. Il ne faut pas que les actes de l'Église soient en conflit avec l'Évangile de Jésus-Christ qu'elle annonce.

Il ne faut pas que cette Église continue à se taire quand elle doit parler pour défendre ceux que broient sans cesse les forces de la mort. C'est pour nous un point d'une extrême importance.

Nous savons les soucis que vont vous causer de telles paroles. Mais nous demandons à l'Esprit saint de vous accorder sa lumière et sa force pour que vous exhortiez les évêques d'Haïti à cheminer vraiment avec

le peuple de Dieu, à ne pas continuer de se tenir aux côtés de ceux qui l'écrasent, mais au contraire aux côtés de ce peuple, dans la voie de la justice, de la vérité et de l'amour.

Nous prions aussi l'Esprit saint de vous accorder lumière et force pour que vous rappeliez, au Vatican, *M_{gr}* Baldisseri, le nonce apostolique, parce que sa collaboration avec le gouvernement mis au pouvoir par l'armée en Haïti, contribue à enlever au peuple haïtien toute la confiance qu'il aurait pu mettre en l'Église.

Si vous aviez agi ainsi envers le nonce précédent, *M_{gr}* Roméo, peut-être n'aurions-nous pas enduré tant de souffrance. Si la diplomatie pouvait marcher de pair avec la vérité, beaucoup de diplomates accrédités en Haïti vous confirmeraient les propos que nous vous tenons en ce moment.

2.5.

Très Saint-Père, nous savons que vous êtes en mesure de faire entendre à la communauté internationale le cri de souffrance du peuple haïtien, comme vous l'avez fait pour le peuple polonais. Certes, vous avez pris notre défense, en général, dans vos déclarations sur le nouvel ordre mondial, indispensable au changement dans notre société.

Mais, aujourd'hui, nous vous demandons plus précisément de nous aider à faire notre cri de souffrance parvenir aux oreilles des grands de cette terre. Nous comptons sur vous pour plaider notre cause, en sorte que tant à Washington que dans cette nouvelle Europe qui se construit, on accepte enfin de reconnaître, dans le concret, le droit d'Haïti de vivre en nation libre, en nation indépendante, en nation maîtresse de sa destinée. Le peuple haïtien ne demande pas autre chose, notamment aux États-Unis d'Amérique du Nord et [169] aux nations européennes qui ont bâti toute une part de leur richesse sur l'exploitation des richesses du peuple et de la terre d'Haïti, à partir de 1492...

2.6.

Très Saint-Père, nous avons décidé, aujourd'hui, de vous adresser la parole directement et sans détour, conformément à l'enseignement de la

théologie et du droit canon. Tout membre du corps du Christ a en effet le droit de porter sa cause par devant vous, sans aucun intermédiaire.

Ces propos, nous les accompagnons de tout l'amour qui nous anime envers l'Église et envers vous. C'est ce qui nous pousse à vous parler ainsi, en toute liberté. Et nous savons que, de votre côté, vous aimez beaucoup le peuple haïtien.

Aujourd'hui, nous le croyons fermement, nous vivons un temps fort de la grâce divine à notre endroit, ce temps que le texte biblique exprime par le mot « KAIPOS ». Nous croyons en une visite spéciale du Seigneur à notre époque où nous apprenons à déchiffrer ce que le pape Jean XXIII aimait à appeler « les signes des temps » les signes que Dieu nous adresse en ce moment de notre vie, ici même, en Haïti et à tous les peuples d'Amérique latine.

C'est pour cela que nous offrons à Dieu toutes les souffrances, les injustices et les humiliations que subit notre peuple à l'heure actuelle, celles-là surtout qui nous viennent de l'Église même. Nous les plaçons sur la croix de Jésus pour qu'elles se transforment en source de pardon pour nos propres péchés, pour les péchés de l'Église, pour les péchés de notre patrie, pour les péchés de la société entière. Nous les unissons aux souffrances de Jésus dans le but d'arriver à bâtir une société où tous les enfants de Dieu trouveront en abondance la vie dispensée par Jésus. Une société où fleuriront partout : justice, respect, dignité et amour.

Nous les offrons pour le succès, au profit de tout le peuple de Dieu, de la quatrième assemblée de la Conférence des évêques latino-américains (CELAM), prévue pour octobre 1992.

Nous prions l'Esprit saint de permettre à la situation actuelle de la nation haïtienne d'ouvrir davantage les yeux aux pasteurs de nos Églises sur la mise en œuvre de la nouvelle évangélisation, à l'aube du vingt et unième siècle.

Très Saint-Père, c'est par une simple croix que plusieurs d'entre nous ont apposé leur signature à cette lettre, car nous sommes nombreux à ne pas savoir écrire. C'est un des résultats de l'immense [170] injustice faite à notre peuple depuis 500 ans, en vertu de quoi 85% n'ont pas encore accès à la lecture et à l'écriture.

Nous souhaitons que cette croix vous rappelle le peuple haïtien mis en croix, aujourd'hui encore, alors qu'il lutte pour en finir avec la

dictature, pour que fleurissent partout dans notre pays, démocratie, justice, respect et amour. Mais ce peuple, au souvenir de la résurrection de Jésus, ne se laissera pas envahir par le découragement. Il restera toujours debout, ferme, en Haïti et à l'étranger, pour faire entendre à tous les peuples de la terre le même cri qu'il jette à la face du monde depuis 1791, depuis 1804, depuis 1915, depuis 1986, depuis 1991 : Non à la mort ! Oui à la vie !

Très Saint-Père, au terme de cette lettre, nous vous renouvelons nos remerciements pour toute l'aide déjà reçue de vous et pour toute l'aide que vous continuerez à nous accorder jusqu'à ce que nous obtenions la libération que nous apporte Jésus-Christ. Nous comptons sur vous, sur votre volonté de faire tout ce qui est en votre pouvoir, pour nous aider à sortir de cette crise qui étouffe notre peuple. Nous aussi, nous prions pour vous.

Nous supplions, Dieu, Père, Fils et Esprit saint, de vous permettre de tenir bon, dans vos efforts pour donner un nouveau souffle à l'évangélisation, au seuil du troisième millénaire. Notre prière prend appui sur le secours de Marie, notre Mère, invoquée en Pologne sous le nom de Notre-Dame de Czestochowa et en Haïti sous celui de Notre-Dame du Perpétuel Secours, prête à soutenir les efforts de ses enfants, qui tous ensemble forment l'Église d'Haïti, cette Église des pauvres sur la terre d'Haïti.

II. Survol des derniers développements religieux de la crise en Haïti

[Retour à la table des matières](#)

C'est sous ce titre qu'à la date du 2 mai 1992, le secrétariat de l'évêché de Jérémie fit parvenir un document de huit pages à la Conférence des évêques du Brésil qui devait s'ouvrir le lendemain à Rio de Janeiro. Le texte fut envoyé ensuite à la Conférence des Évêques du Canada, du Québec et également en Europe.

Le 9 mars 1983, à l'occasion d'une visite en Haïti, au cours de laquelle le pape Jean-Paul II a rencontré l'épiscopat latino-américain, [171] il a eu à prononcer une phrase qui est restée gravée dans le cœur et dans l'esprit du peuple haïtien, opprimé par la dictature des Duvalier : « Il faut que les choses changent ici ! »

Cette phrase, le peuple haïtien en a fait le leitmotiv de ses revendications, depuis le 7 février 1986 et, malgré les hésitations et les reculs apparents du moment, il a désormais pris son destin en main et prépare, dans la souffrance, l'établissement de la démocratie. C'est-à-dire : l'avènement d'une société plus juste et plus fraternelle, fondée sur le respect du droit et de la dignité de la personne humaine.

Pour bien comprendre ce qui se passe ici, à l'heure actuelle, il faut accepter de jeter un regard en arrière sur notre histoire récente. Et, qu'on le veuille ou non, une partie de cette histoire est liée à la personne du père Jean-Bertrand Aristide, surtout en ce qui concerne le rôle de l'Église aujourd'hui, en Haïti. Il ne fait pas de doute, pour tout observateur averti que le père Aristide ne voulait abandonner ni la Congrégation des salésiens ni le clergé et encore moins l'Église et qu'une vraie conciliation, dans la vérité et la charité chrétiennes, aurait apporté une solution valable au conflit.

Et voici qu'en octobre 1990, le peuple haïtien demande au père Jean-Bertrand Aristide de se porter candidat à la présidence, pour arrêter la chute accélérée du pays dans le chaos. Profondément blessé par le silence que le Vatican a opposé à son recours légal contre la sentence romaine, le père Aristide ne se sentait pas en confiance pour

entreprendre une quelconque démarche dans les dicastères romains. Le père Aristide accepte la proposition du peuple et se lance dans la campagne électorale de l'automne 1990. Il rendit visite aux évêques des diocèses qu'il a parcourus. Après les élections du 16 décembre, le président élu accepta l'idée d'une rencontre avec la Conférence épiscopale d'Haïti. La CEH délégua deux de ses membres qui proposèrent au père Aristide de s'adresser au Vatican pour qu'il redevienne laïc dans l'Église. Il répondit qu'il n'avait jamais eu l'intention de se retirer du clergé, mais que si cela s'avérait nécessaire pour avoir de bonnes relations entre l'Église et l'État, il était prêt à le faire, à condition cependant que la Conférence épiscopale prenne l'initiative de la démarche à Rome. Dans ce cas, il était prêt à signer avec les évêques. Il semble bien qu'aucune suite n'ait été donnée à cette proposition.

Le 16 décembre 1990, le père Aristide remporte les élections présidentielles avec 67 % des voix, dans une atmosphère de liberté et d'honnêteté jamais expérimentée auparavant en Haïti, pour des compétitions [172] électorales. Ce scrutin exemplaire s'est déroulé avec le concours et la présence des délégués de l'Organisation des Nations unies et de l'Organisation des États américains.

Le 7 janvier 1991, les duvaliéristes tentent d'écarter du pouvoir, qu'il ne devait prendre que le 7 février, le président légitimement élu de la République d'Haïti. Pendant le coup d'État manqué du 7 janvier, des crimes odieux ont été perpétrés contre l'Église : incendie de l'ancienne cathédrale de Port-au-Prince, incendie du siège de la Conférence épiscopale à Port-au-Prince, sac de la nonciature apostolique, accompagné d'actes humiliants de violence sur la personne du nonce apostolique et de son secrétaire.

Certains ont voulu interpréter ces crimes comme une revanche des partisans du père Aristide contre les attaques lancées contre lui par *M_{gr}* l'archevêque de Port-au-Prince, dans son sermon du 1^{er} janvier 1991, en sa cathédrale. Or, rien ne prouve que ces actions ne sont pas le fait d'ennemis du père Aristide, dans le but précisément de lui créer, ainsi qu'à son futur gouvernement, des difficultés avec l'Église. De toute façon, il est clair, pour toute personne de bonne foi, que ces actes hautement répréhensibles ont été réalisés avant l'accession du père Aristide au pouvoir et ne peuvent d'aucune façon lui être imputés. Néanmoins, le père Aristide a cru qu'il était de son devoir de président

élu, de prêtre catholique et de citoyen haïtien, de présenter ses sympathies et au Saint-Père et à M[^] le nonce apostolique et à son secrétaire. Et, il le fit de bon cœur.

Le 7 février 1991, jour de l'inauguration de la présidence du père Aristide, presque tous les évêques d'Haïti, concélébrèrent l'eucharistie qui a précédé, à la cathédrale de Port-au-Prince, le *Te Deum* d'usage. À noter particulièrement deux temps forts de la cérémonie :

— D'abord, à l'homélie, quand M[^] Léonard Pétion Laroche, président de la Conférence épiscopale haïtienne et au nom de la CEH déclara :

En ce matin du 7 février 1991, Haïti est en fête. Le peuple haïtien, au comble de l'enthousiasme, célèbre le grand événement : l'avènement, en Haïti, d'un État de droit tant désiré et tant attendu. L'Église, dont la mission est d'accompagner ce peuple dans sa quête de mieux-être et de justice, est de la partie, pour apporter son indispensable prière à l'édification d'une Haïti renouvelée et démocratique. [...] L'Église entière est au rendez-vous, pour accueillir chaleureusement, affectueusement, maternellement, cher président, votre religieuse démarche et unir ses prières ferventes aux vôtres. [...]

[173]

Sœurs et frères haïtiens, du 7 février 1986 au 7 février 1991, cinq ans se sont écoulés. Nous y avons appris à nous unir pour dire « non » aux coups d'État. Nous avons appris à nous servir de notre bulletin de vote pour imposer notre volonté de créer un État de droit. Quant à vous, Excellence, la communauté nationale, en vous mandatant pour gérer la *res publica*, vous confie une tâche de premier ordre. Lorsque Moïse reçut de Dieu la mission de conduire son peuple vers la Terre promise, il s'écriait : « Qui suis-je ? » Et Yahvé lui répondit : « Je serai avec toi. » Aujourd'hui, Excellence, une mission semblable vous est confiée.

— Ensuite à la fin de la messe, quand tous les évêques présents sont allés donner le baiser de paix au président Aristide. Pour le peuple haïtien qui a chaudement applaudi, cette rencontre, dans le temple du Seigneur, cette messe, était celle de la réconciliation de l'Église hiérarchique avec le père Aristide. Une page semblait tournée.

C'était d'autant plus vrai pour le monde ecclésiastique, que le Vatican était représenté à la cérémonie par M^{gr} Lorenzo Baldisseri, alors chargé d'affaires et que tous savaient que le père Aristide, depuis la sentence de sa congrégation et du Vatican contre lui avait décidé de ne pas célébrer les sacrements.

Peu de temps après, le corps épiscopal fut reçu au palais national, avec la plus grande cordialité par le président. De plus, lors d'une tournée présidentielle dans le sud, au mois de mai, l'accueil chaleureux, voire enthousiaste fait à l'évêché au père Aristide, par M[^] Alix Verrier, évêque des Cayes, entouré d'une très grande partie de son clergé, autorisait tous les espoirs, de même que les nombreuses rencontres, dont certaines au palais national avec d'importants groupes du clergé tant séculier que régulier. Ces faits renforcèrent l'impression qu'une ère d'entente et de paix était inaugurée entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil, dans le respect réciproque de la souveraineté de chacun d'eux. Mais, tout semble avoir basculé, depuis le coup d'État du 30 septembre 1991 et, certaines attitudes comme certaines prises de position, portent à s'interroger sérieusement sur la vérité et la profondeur de ces témoignages de paix du côté de l'épiscopat.

Le 30 septembre 1991 en effet, un coup d'État militaro-fasciste a été perpétré contre le peuple haïtien, avec l'aide de politiciens avides de pouvoir, de diplomates étrangers et de bourgeois assoiffés d'argent, ennemis jurés des paysans, des ouvriers, des pauvres et décidés à mettre fin à l'extraordinaire expérience de dignité retrouvée, de [174] participation effective, de quête réelle de la justice pour tous et de marche vers la démocratie véritable, inaugurée dans la liesse générale, le 7 février précédent.

Il a suffi d'une journée pour que la force brutale des armes ait raison du droit et de la libre volonté de tout un peuple. Certes, le gouvernement d'Aristide-Préval a commis des erreurs. Qui n'en commettrait pas, en assumant la direction d'un État aussi lourdement grevé par trente ans d'une administration universellement connue pour ses crimes, sa corruption, sa gabegie administrative, son mépris total des valeurs morales et humaines ? Qui ne ferait aucun faux pas en essayant de porter remède à tant d'abus et à tant d'injustices, générés par des institutions complètement pourries et totalement à la solde d'intérêts sordides, étrangers à toute notion de bien commun ?

Il s'agissait de jeter les fondements d'un État de droit, là où n'avait régné que l'arbitraire, de rétablir l'honnêteté à la place du pillage, de s'attaquer aux terrifiants réseaux de la drogue et de la contrebande. Quoi d'étonnant que les ennemis du peuple haïtien et du changement aient essayé de charger le président Jean-Bertrand Aristide et son premier ministre, M. René Préval, de tous les maux possibles et imaginables.

On a parlé de violations constantes de la Constitution, sans pouvoir citer un exemple concret et fondé de ces violations. On a parlé de « tendances dictatoriales » alors que jamais le pays n'a connu un tel climat de liberté et de paix, que durant les mois qui ont suivi le 7 février 1991.

On a parlé de menaces proférées contre les classes possédantes et la bourgeoisie, alors qu'il y a toujours eu, dans le premier gouvernement issu des élections libres du 16 décembre 1990, un souci de distinguer les acquisitions légitimes et honnêtes, de la frénésie d'accaparement égoïste et immorale des richesses du pays, au bénéfice d'un tout petit groupe d'exploiteurs.

On a monté en épingle, en les isolant de leur contexte, deux déclarations du père Aristide concernant le « supplice du collier » sans être à même de citer un cas vérifié d'exécution sommaire attribuable au président ou à son gouvernement et sans non plus faire état des appels inlassablement lancés par le père Aristide, à la concorde, à l'amour, au respect de l'autre et du droit, ainsi qu'à la fraternisation dans la dignité, la justice, la vérité. On s'est bien gardé également de souligner les efforts fructueux déployés pour résoudre, sans violence [175] et avec la seule arme du droit, de graves et douloureux conflits terriens.

N'est-il pas curieux de voir les mêmes accusateurs, si prompts à condamner le père Aristide et son gouvernement pour des crimes qu'ils n'ont pas commis, absoudre sans vergogne les militaires qui eux ont, en quelques jours, exécutés sommairement à l'aide d'armes hautement sophistiquées plus de deux mille citoyens pacifiques et non armés, particulièrement des jeunes ?

Bien plus, certains, même de la communauté internationale, ne sont-ils pas prêts à absoudre aveuglément des militaires qui ont foulé aux pieds la Constitution du pays et à leur décerner un brevet de patriotisme et de moralité ?

Et, dans ce chaos, délibérément créé par l'armée et des politiciens rejetés par le verdict du peuple, des duvaliéristes impénitents en profitent pour reprendre le contrôle du pouvoir et de l'État, par l'insécurité dans les rues, la contrebande et le trafic de la drogue, le marché noir, le vol et la concussion. On assiste à un investissement généralisé de la fonction publique et de tout l'appareil d'État par les duvaliéristes macoutes, qui y restaurent les vieilles habitudes d'arbitraire, de pillage, de favoritisme et de mensonge, pratiquées par eux durant trente ans et clairement répudiées par l'immense majorité de la population haïtienne.

Tout concourt donc à signifier au peuple que le cauchemar, vécu sous les Duvalier, de 1957 à 1986, doit revivre dans son intégralité. Même si les fusillades en pleine rue ont diminué, toute velléité de protestation publique ou de manifestation, continue d'être réprimée avec férocité par l'armée, surtout à la campagne, avec le retour des chefs de section, qui ne cessent de faire la chasse aux partisans du président Aristide, obligeant des milliers de gens à fuir leur domicile, à gagner la clandestinité ou à s'enfuir sur de frêles et dangereuses embarcations (les *boat people*) ou bien à traverser la frontière à pied pour aller grossir, dans les *bateys*, le nombre des esclaves de la canne à sucre.

Depuis le 30 septembre, le peuple haïtien est plongé dans une atmosphère étouffante. Le projet des putschistes a partiellement échoué, puisqu'il avait visé l'élimination physique du président Aristide.

Il a échoué également parce qu'il ne soupçonnait pas la capacité de résistance du peuple haïtien de l'intérieur, entraînant un blocage [176] quasi total du pays, ni de la réaction rapide et soutenue du peuple haïtien de l'extérieur, maintenant les communautés haïtiennes de la diaspora en état constant d'alerte et de mobilisation, comme en fait foi la manifestation de Central Park, dimanche dernier, rassemblant selon les journaux de New York plus de cent mille personnes.

Les démarches entreprises par l'Organisation des États américains, dès le lendemain du coup d'État, avec l'appui unanime et impressionnant de la communauté internationale, sont l'objet de toutes sortes de manœuvres.

Certains crient à la violation de la souveraineté nationale, alors qu'ils utilisent sans vergogne armes, munitions, argent et experts de

l'extérieur et sont totalement soumis aux diktats de gouvernements étrangers.

D'autres en appellent hypocritement à la misère causée par l'embargo, à un peuple déjà démuné, tandis qu'ils sont les premiers à détourner le même embargo à leur profit exclusif et se sont toujours moqués des conditions révoltantes, faites par eux, à la majorité du peuple haïtien qu'ils exploitent sans merci et dont ils redoutent pardessus tout, la libération et l'avancement.

Il est bien connu que la plupart de ces politiciens qui infestent la scène haïtienne sont uniquement en quête d'avantages personnels d'argent, de prestige ou de pouvoir et méprisent souverainement la volonté politique du peuple, parce que ce dernier est majoritairement pauvre et analphabète.

Cette dégradation lamentable de la conscience patriotique d'une portion notable du secteur prétendu éclairé de la société haïtienne a de quoi effrayer. Ce sentiment d'être constamment bafoué dans son propre pays, d'être frustré de ses droits civiques et humains les plus élémentaires, de n'exister qu'en fonction des avantages et des privilèges d'un tout petit nombre de parasites, voilà ce qui opprime notre peuple et le fait souffrir bien plus que l'embargo qu'il accepte volontiers dans la mesure où il doit aider le pays à retrouver le chemin de la démocratie et du droit, et à condition que cet embargo soit de nature à ramener, sur le sol d'Haïti, le président librement élu à une écrasante majorité, parce qu'il symbolise et résume la détermination de changement animant cette écrasante majorité du peuple d'Haïti.

Dans le diocèse de Jérémie, on touche quotidiennement du doigt les injustices criantes infligées à ce peuple depuis le 30 septembre 1991 : d'innombrables citoyens et citoyennes de tous les coins du [177] diocèse, mais particulièrement des campagnes ont été arrêtés, torturés ou massacrés.

Quatre prêtres ont connu la prison et beaucoup d'entre eux sont l'objet de menaces et de vexations constantes. Les animateurs de catéchèse ou d'action sociale sont persécutés sans relâche, eux et leurs familles. L'évêque de Jérémie est soumis à d'incessantes menaces.

Les jeunes des associations d'Église ne peuvent se réunir, non plus que les groupements de paysans, ni pour des sessions, ni pour des

échanges. Au lendemain du coup d'État, l'émetteur de la station diocésaine, *Radio Tèt Ansanm*, a été endommagé et mis hors d'usage (à l'instar de beaucoup d'autres stations du pays).

Une situation identique règne à travers tout le pays. C'est par dizaines que l'on procède à des arrestations arbitraires accompagnées de mauvais traitement. Une déclaration de la Conférence haïtienne des religieux (CHR), datée d'aujourd'hui, 2 mai, fait état de l'arrestation arbitraire de sœur Clemencia Ascencio, exerçant son apostolat dans le diocèse des Gonaïves.

Cette religieuse vénézuélienne a été menottée, maltraitée et emprisonnée, le 26 avril, avec deux de ses compagnes dominicaines, parce qu'elles se trouvaient dans un bus (public) où l'on a trouvé des calendriers avec la photo du président Aristide. Tous les voyageurs avaient été arrêtés par les militaires sous prétexte que le bus contenait des « documents subversifs ». La religieuse (qui revenait de la République dominicaine où elle avait suivi un traitement médical), est détenue au pénitencier national de Port-au-Prince.

En s'appuyant sur l'encyclique du 30 décembre 1987 sur la question sociale, l'Église ne doit-elle pas s'efforcer d'accomplir le ministère de l'évangélisation, en dénonçant les maux et les injustices du milieu (n° 41) ? Or, depuis le 30 septembre 1991, ces maux et ces injustices s'étalent quotidiennement sous nos yeux avec une crudité insoutenable. Mais ils ont tous pour origine la violation d'un principe de droit, auquel on ne saurait s'attaquer sans ouvrir la voie aux coups d'État les plus sanglants et au despotisme le plus arbitraire : le respect de la volonté clairement et démocratiquement exprimée par la majorité des citoyens.

Le mois d'avril s'est achevé sur une note particulièrement attristante, pour l'Église d'Haïti : la remise, par le nouveau nonce en Haïti, de ses lettres de créance au gouvernement *de facto*. Les répercussions négatives de la nomination d'un nonce apostolique, sous le gouvernement [178] *de facto* de M. Joseph Nérette et de M. Jean-Jacques Honorât créé de toute pièce, après le sanglant coup d'État du 30 septembre par une armée de putschistes, n'échappent à personne. On aura beau dire que le Vatican tient compte des États et non des gouvernements, il n'en est pas moins vrai qu'un geste de cette nature est perçu par tous comme une caution politique à un « gouvernement » qui

a usurpé le pouvoir légitimement mis en place par la volonté de l'immense majorité du peuple haïtien.

Ce geste est présenté par les médias comme étant d'autant plus grave et significatif que le nonce apostolique en Haïti, est le doyen du corps diplomatique et que tous les autres états représentés en Haïti ont unanimement refusé de reconnaître le gouvernement *de facto*. Étant donné les circonstances tragiques créées par l'imposition, le 30 septembre 1991, d'une dictature sans pitié ; avec comme corollaire le bâillonnement ou l'embrigadement des moyens de communications, comment arriver en toute honnêteté et en toute vérité, à expliquer cette nomination insolite aux fidèles, qui ne peuvent oublier que durant tous les sept mois du gouvernement légitimement et constitutionnellement mis en place, le 7 février 1991, Haïti n'a eu droit qu'à un chargé d'affaires ? Toujours est-il que les médias d'État, à la solde du régime *de facto* imposé et maintenu par l'armée, ainsi que les autres organes de presse contrôlés par le pouvoir, n'ont pas manqué d'utiliser et de commenter cette décision, à leur façon et pour leur propagande.

Trop souvent, on accuse la diplomatie vaticane de s'aligner sur celle de Washington, afin d'obtenir ou de maintenir des avantages matériels, ou pour empêcher l'avènement libérateur d'un véritable ordre international nouveau, ou pour défendre l'institution au détriment des personnes, alors que c'est une optique différente et une sagesse tout contraire que l'on retrouve dans l'enseignement social de l'Église.

Nul doute que le mode de présence de l'Église hiérarchique et de la Conférence épiscopale d'Haïti, au milieu des malheurs actuels qui frappent le peuple haïtien, est une grande cause d'insatisfaction. On ne sent pas en effet que les joies, les espoirs, les tristesses et les angoisses des plus pauvres de ce peuple meurtri, exploité, mais courageux et fier, sont partagés par la Conférence épiscopale comme telle. Nombreux sont ceux qui éprouvent le sentiment que la Conférence épiscopale d'Haïti n'a pas tenu sa promesse de 1986 d'« accompagner jusqu'au bout, le peuple haïtien, premier acteur de l'Histoire de ce pays » (Message du 7 mars 1986).

[179]

III. Lettre ouverte à la quatrième assemblée de la CELAM

[Retour à la table des matières](#)

La lettre, adressée par un groupe de chrétiens d'Haïti, est datée du 8 octobre 1992 et porte plus d'une centaine de signatures.

Nous rendons grâce au Dieu saint, au Dieu de la vie, pour la quatrième assemblée générale de l'épiscopat latino-américain, qui se tient à Santo-Domingo, 500 ans après le début de l'évangélisation du continent.

À l'occasion de cet événement, nous, membres du clergé, de la vie religieuse et du laïcat de l'Église d'Haïti, nous rendons hommage au témoignage de sainteté et de pastorale prophétique de certains missionnaires et premiers chrétiens des trois Amériques. En Haïti cependant, nous pleurons et le génocide total perpétré contre les Taïnos et les Arawaks de l'île et le commerce odieux des Noirs, arrachés à l'Afrique, pour être réduits en esclavage sur notre sol, avec la complicité de nombreux missionnaires et de nombreux chrétiens.

Vous n'ignorez pas, chers Évêques, que le premier territoire qui a accueilli les Européens en 1492, est devenu le pays le plus écorché, la terre la plus délabrée, pour le peuple le plus exploité du continent. Nous vivons encore aujourd'hui, dans notre chair et dans notre histoire, les conséquences désastreuses de la colonisation commencée en 1492 et du néocolonialisme qui en a pris le relais.

La condamnation de l'esclavage par le pape Jean-Paul II, lors de son voyage au Sénégal, en février dernier, nous a profondément touchés. Mais nous voulons dire au Saint-Père et à vous, ses frères latino-américains dans l'épiscopat, que les conséquences et les séquelles de l'esclavage sont là, sous vos yeux dans les *bateys* de la République dominicaine, où le sang des Haïtiens asservis, produit le sucre des *ingénios* de l'État dominicain.

« La culture de la mort », entretenue par le système esclavagiste, est aussi présente chez nous, dans les structures sociales de dépendance et de domination qui engendrent le mépris de l'être humain et son exploitation et s'opposent par tous les moyens à l'avènement de la démocratie et d'un État de droit dans notre pays. Témoin, le coup d'État criminel du 30 septembre 1991, où se sont ligués les ennemis intérieurs et extérieurs du peuple haïtien pour lui barrer la route vers la démocratie dans laquelle il a été si fier de s'engager le 16 décembre 1990, en choisissant librement le père Jean-Bertrand Aristide comme président du pays.

[180]

Depuis 1980, les pauvres, en Haïti, ont manifesté leur confiance dans l'Église, dont ils attendaient un concours sincère dans leur lutte contre la dictature et les violations quotidiennes de leurs droits de personnes humaines. Jusqu'en 1987, la plupart des documents officiels de la hiérarchie (et surtout la Charte de l'Église d'Haïti), donnaient très clairement « l'option préférentielle des pauvres » comme le choix fait par l'Église d'Haïti. Mais, depuis 1987, l'attitude pour le moins équivoque de la plupart des évêques et l'appui non voilé que le Vatican apporte, depuis le coup d'État, aux usurpateurs du pouvoir, bouleversent nos esprits. D'autre part, ces comportements antiévangéliques poussent beaucoup de catholiques à se détacher de l'Église de leur baptême pour adhérer à des sectes en provenance d'Amérique du Nord.

Le 5 octobre en cours, le nonce apostolique, M_{gr} Lorenzo Baldisseri, s'est une fois de plus ouvertement affiché en compagnie des officiels du gouvernement *de facto* et des haut-gradés de l'armée ; ce que la télévision d'État n'a pas manqué de mettre en relief. Nous savons que d'autres Églises d'Amérique latine ont, hélas, déjà vécu de semblables jours de honte. Mais nous pensions qu'au seuil de l'ère de la Nouvelle Évangélisation, ces pages d'infamie étaient définitivement tournées !

Chers Évêques, nous vous prions d'intervenir en faveur du peuple le plus impitoyablement exploité et, partant, le plus appauvri du continent. Nous sommes sûrs que vous ne sauriez rester sourds à nos clameurs, ni indifférents à notre lutte de tous les jours pour nous libérer des forces de mort et entrer dans la culture de la vie, côte à côte avec les peuples frères de l'Amérique latine et des Caraïbes. Vous avez déjà pris conscience de l'extrême gravité de la détérioration de la situation en

Haïti. Le masque civil dont a essayé de se couvrir la dictature militaire réinstaurée dans le pays depuis le 30 septembre 1991, ne trompe plus personne. L'Église, témoin de la justice et de la vérité, pourrait-elle assumer la lourde responsabilité d'être la seule à refuser de joindre sa voix aux voix unanimes qui s'élèvent de partout dans le monde, pour stigmatiser l'imposition à tout un peuple, contre sa volonté clairement et librement exprimée, d'une dictature militaire, féroce, sanglante et corrompue ?

Est-ce cette dictature, cause en si peu de temps de tant de souffrance et de tant de cadavres, qui favorisera le retour à la vie du peuple qu'elle assassine ? Est-ce cette dictature sans pitié et corrompue qui [181] créera les conditions minimales indispensables à toute véritable nouvelle évangélisation ; cette dictature sans pitié, dont les cibles privilégiés sont les petits, les faibles et les pauvres et de plus en plus tous ceux, pasteurs, religieux et laïcs qui entendent les accompagner, au péril de leur vie, dans leur quête de justice, de fraternité et de liberté ?

N'aurez-vous pas à cœur de faire entendre au Saint-Père le cri de votre solidarité, en vue d'aider à la réalisation du vœu ardent qu'il a lui-même exprimé devant vous, à Port-au-Prince, le 9 mars 1983 : « Il faut que les choses changent ici ! »

Que pouvons-nous, nous, chrétiens d'Haïti, attendre de cette quatrième assemblée de l'épiscopat latino-américain, si ce n'est, en premier lieu, que l'Église, au seuil du troisième millénaire, aide vraiment à l'implantation définitive en notre pays des valeurs désormais reconnues comme chrétiennes de liberté, de vérité, de justice et de démocratie ?

Chers Évêques de l'Amérique latine et des Caraïbes, en communion avec vous et l'évêque de Rome, au milieu de vous, nous prions le Dieu des pauvres, pour que le cri de nos sœurs et frères appauvris de tous nos pays, parvienne jusqu'au Seigneur, le Dieu de Justice et de Paix, jusqu'à son Fils dont le plus grand gage d'amour a été de donner sa vie pour ceux qui se sont faits semblables aux petits et aux humbles, dans la mouvance de l'Esprit-Saint, l'Esprit de Vérité. Nous prions pour vous qui êtes appelés à perpétuer, sur notre continent, l'œuvre des Apôtres, ces « Colonnes de l'Église », afin que votre témoignage, tant collectif que personnel, aide le peuple de Dieu en Amérique latine et dans les Caraïbes, à être, selon le vœu du Prophète, porteur de bonnes nouvelles,

annonçant à notre continent : « Ton Dieu règne » (Isaïe 52, 7). Que l'intercession de Notre-Dame de la Guadeloupe, qui est aussi Notre-Dame du Perpétuel Secours et Notre-Dame d'Altagrâce, la Vierge d'Higüey, nous obtienne que vous participiez à la renaissance de la vie, en Haïti, en notre Ayiti ou Quisqueya et dans toute l'*Abia Yala* des premiers habitants de « notre Grande Patrie ».

IV. Lettres de membres du clergé d'Amérique latine

[Retour à la table des matières](#)

Lettre adressée, le 28 octobre 1991, de Sao Roque, Sao Paulo, Brésil, par une quarantaine de personnalités religieuses d'Amérique [182] latine, dont une trentaine d'évêques catholiques, à « notre frère en Jésus-Christ, Jean-Bertrand Aristide, président légitime de la République d'Haïti ».

La paix du Dieu de vie et de libération soit avec toi
et avec ton Peuple
qui est aussi peuple de notre Grande Patrie !

Réunis au Brésil, dans l'État de Sao Paulo, en une rencontre de prière et d'étude, nous, évêques, pasteurs et prêtres, nous tenons à te faire parvenir et, par ton intermédiaire, à faire parvenir à ton peuple, le témoignage de notre totale solidarité.

Nous savons très bien que tu as assumé la présidence en réponse à la volonté du peuple pauvre d'Haïti et, en dernière instance, en réponse à la volonté de ce même Dieu des Pauvres qui t'avait appelé à son propre service.

Nous avons toujours été réconfortés de retrouver en toi cette héroïque disponibilité de ton engagement profondément chrétien et sacerdotal.

Tu peux compter sur notre prière et sur tout ce que nous pouvons faire pour ton peuple et pour toi. Nous savons que les grands et les

puissants de ce monde ne feront pas grand cas des clameurs du peuple d'Haïti ni de la solidarité des humbles, mais nous les dirigeons vers le plus Puissant et le plus Grand de tous, le Dieu et Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est l'heure d'Haïti et la preuve concrète que ton peuple et toi et nous tous, avec vous, nous sommes en passe d'être un temps de grâce pascale, que nous saurons assumer dans l'espérance et la fidélité.

Restons unis et en communion. Ni les puissances ni la mort ne sauront avoir le dernier mot !

C'est en cette foi et en cet amour que nous t'embrassons fraternellement.

V. Membres de l'Église d'Haïti victimes de la répression

[Retour à la table des matières](#)

Le 18 septembre 1992, le Sant Kal Levèk (Centre Karl Lévêque) diffusait un document de 13 pages intitulé : Liste alphabétique provisoire et incomplète de prêtres séculiers ou réguliers et de pasteurs, de grands séminaristes, de religieux et religieuses et de laïcs, animateurs [183] de mouvements paroissiaux ou de Ti-Legliz, victimes de la répression, depuis le coup d'État du 30 septembre 1991.

Cette liste n'est pas exhaustive ni (hélas !) définitive. Elle s'arrête au mois de septembre 1992 et comprend quatre rubriques.

1. Première rubrique : évêques, prêtres, pasteurs

On relève cinquante-neuf noms de victimes, parmi lesquelles deux évêques, celui des Gonaïves et celui de Jérémie (objets de fouilles, de vexations, de menaces et d'insultes).

Le pasteur Robinson Joseph a été abattu, à Port-au-Prince, par un militaire, le 3 août 1992.

Au moins deux prêtres ont été blessés par balles et au moins cinq autres ont été frappés par des militaires. Une dizaine de prêtres ont été arrêtés et une douzaine d'entre eux ont dû quitter leur paroisse.

*2. Deuxième rubrique :
grands séminaristes, religieux, religieuses*

Cette rubrique compte dix noms. Toutes ces personnes ont été l'objet de menaces, sept ont été arrêtées et deux ont dû quitter leur poste.

*3. Troisième rubrique :
laïcs, animateurs de mouvements paroissiaux ou de Ti-Legliz*

Sous cette rubrique, on retrouve le nom de trente-cinq victimes, dont sept ont été blessées, sept frappées, vingt-quatre arrêtées, six ont dû quitter leur poste.

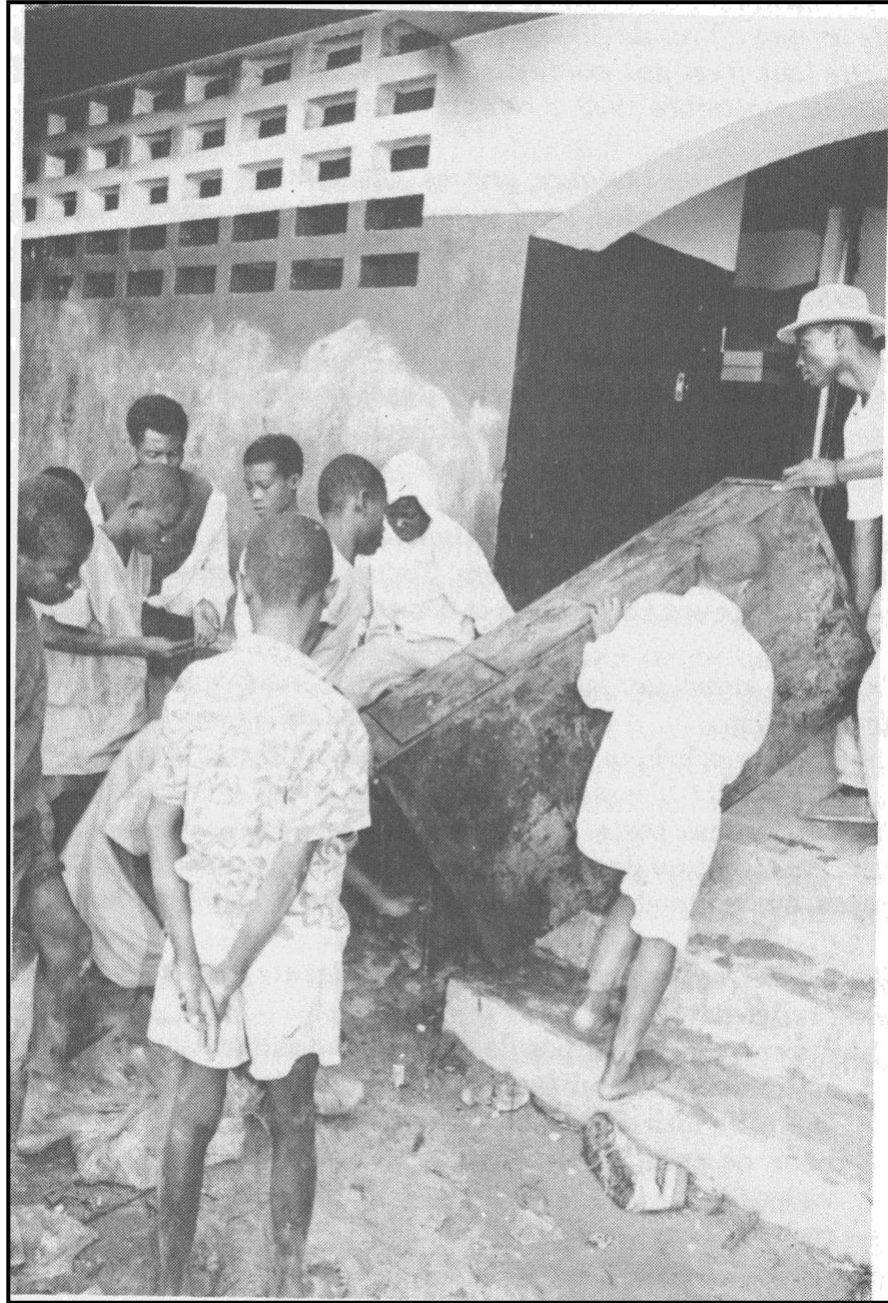
En tout : cent quatre victimes dont une tuée, neuf blessées, douze frappées, quarante-et-une arrêtées. Vingt ont dû quitter leur poste.

*4. Quatrième rubrique :
répression sur trente-huit institutions et
groupes religieux*

Là encore, il ne s'agit pas de statistiques exhaustives.

- résidences : incendiées (2), endommagées (5), pillées (4), violées (15), mitraillées (9) ;
- lieux de culte : incendiés (2), endommagés (2), mitraillés (4), violés (3) ;
- écoles : saccagées (2), violées (2) ;
- stations de radio : une (1) mitraillée et mise à sac, une (1) endommagée ;
- foyer d'enfants (*Lafanmi Selavi*) : incendié, violé et mitraillé plusieurs fois.

[184]



Le local de *Lafanmi Selavi*, après l'incendie d'août 1992. (Photo : Damo)

[185]

VI. Déclaration des supérieurs majeurs de la CHR

[Retour à la table des matières](#)

Cette déclaration, en date du 29 mai 1992, porte quarante-trois signatures.

Réunis en assemblée plénière, les supérieurs majeurs de la Conférence haïtienne des religieux (CHR), les 28 et 29 mai pour réfléchir et prier sur « notre vocation de témoins de la vérité en Haïti, aujourd'hui », nous rejoignons les soixante-huit religieux de l'ouest et du sud-est rassemblés en congrès sur le même thème à la mi-mai et nous ressentons l'urgente nécessité de faire une déclaration sur la situation du pays. Nous songeons aussi aux évêques qui, s'adressant au peuple de Dieu, le 10 avril 1992 et voyant ses tribulations actuelles, ont déclaré :

Ces souffrances deviennent chaque jour davantage intolérables. Elles le sont à un point tel que beaucoup se demandent, angoissés, si Dieu les abandonne, si nous ne sommes pas en train de subir quelque châtiment. Les mêmes ou d'autres encore se plaignent que l'Église, compatissant aux souffrances du peuple et portant dans sa chair ses propres déchirures, semble, elle aussi les abandonner, qu'elle ne marche plus à leur côté, qu'elle demeure silencieuse, voire indifférente

I. La vérité sur l'inconstitutionnalité

- Nous considérons que le gouvernement provisoire n'a aucune base constitutionnelle.
- Nous n'approuvons pas plusieurs actes des Chambres législatives : prendre la décision de voter des lois contraires à la volonté du peuple, de baisser le quorum, de ratifier un accord qui ne correspond pas au désir de la majorité du peuple.
- Nous n'approuvons pas les mesures dilatoires qui font perdre force à la parole.

- Nous constatons une grande déception chez la majorité du peuple haïtien. Son droit à la démocratie, exprimé clairement le 16 décembre 1990, avec le libre choix du candidat qui devait le gouverner, lui a été violemment ravi.

II. La vérité sur la répression

« La Vérité vous rendra libres » Jn 8, 32

Un véritable climat d'épouvante et de peur s'est abattu sur le peuple haïtien. De jour et de nuit, une extrême violence s'exerce sur lui. Surtout dans les quartiers pauvres, on se livre à des actes immoraux qui ne se [186] sont jamais vus en Haïti : violer des mineurs et même des enfants et des vieillards, forcer déjeunes garçons à s'unir à leur mère, des pères à leurs propres filles... Voler, bâtonner, arrêter et emprisonner illégalement, piller et assassiner, etc. Tout cela sans crainte et sans honte.

- L'absence des libertés fondamentales (liberté de parole, de réunions, de manifestations pacifiques) prévues dans la Constitution atteint les couches populaires. Le peuple est bâillonné.
- Depuis quelques semaines, l'anarchie envahit le secteur de l'éducation.
- Élèves gardés en otage.
- Arrestations et bastonnades dans les lycées, les universités et quelques collèges du pays.
- Décisions de fermer les lycées pour empêcher les réunions de jeunes.
- On peut difficilement se déplacer, aller où l'on veut, à l'heure qu'on voudrait. Les barrières de police et les fouilles (on va jusqu'à lire des lettres personnelles) empêchent la libre circulation. La possession d'une photo peut être taxée de grand crime.

- Les chefs de section pressurent sans cesse les paysans, les membres d'organisations populaires, surtout les jeunes, partout dans le pays. Attachés et surveillants-rapporteurs sont maintenant légion. L'atmosphère de confiance a disparu.

III. La vérité sur le problème des réfugiés

Le climat de répression provoque le départ de milliers de réfugiés sur des embarcations de fortune, au risque de leur vie. Ils n'ignorent pas cependant les mauvais traitements qui les attendent à Guantanamo. Nous dénonçons avec force les dernières décisions du gouvernement américain, qui s'emploie à retourner illico vers l'enfer de la répression tous les réfugiés pris en haute mer. Le problème n'est pas attaqué dans ses racines : la répression en Haïti explique le flux massif des réfugiés.

IV. La vérité sur l'armée et les zenglendo

Pour le peuple, aujourd'hui, plus qu'hier, l'armée apparaît comme un véritable ennemi, l'ennemi vrai. Au lieu de protéger les gens comme le demande leur vocation, les militaires s'emploient à tuer.

Devant la réapparition des *zenglendo* qui menacent la population partout dans le pays, nous demandons : quelles décisions réelles le service antigang prend-il pour les éliminer ?

[187]

V. La vérité sur la situation économique

Depuis le 30 septembre 1991, beaucoup accumulent des profits franchement illicites :

- par voie de pillages ;
- par contrebande ;
- en profitant de la décote vertigineuse de la gourde et des malversations dans l'application de l'embargo ;

- par la corruption dans la majorité des bureaux de l'État.

VI. Souhais et encouragements

- Nous souhaitons que la communauté internationale ait une position claire et franche en vue de nous aider à rétablir la démocratie constitutionnelle.

- Nous saluons le courage des parlementaires fidèles au peuple, malgré toutes les menaces et les répressions quotidiennes. Tenez ferme ! Dieu et le peuple vous en rendent grâce.

- Nous encourageons le peuple à maintenir sa résistance toujours plus fermement, à continuer à lutter pour le respect de ses droits sacrés, pour le rétablissement de la justice, de la liberté, de la démocratie, selon la volonté de Dieu.

- Nous invitons toutes les forces vives du pays, toutes les catégories sociales et professionnelles à participer au combat libérateur.

- Nous encourageons les religieux et les religieuses à vivre pleinement leurs charismes prophétiques pour la délivrance et la libération du peuple d'Haïti. Nous espérons qu'ils accompagneront toujours le peuple sur les chemins de souffrance et d'espérance comme le dit le beau Cantique :

Nous marchons dans les ténèbres
le cœur serré, saignant !
Nous ployons sous le poids de nos souffrances
à la recherche d'une délivrance.

Nous sommes certains que la lumière
éclairera les fils d'Haïti.
La lumière brillera sur la montagne
Lumière de délivrance !

L'espoir que nous avons de voir la vérité porter du fruit en Haïti ne mourra pas : « Jusqu'au bout, combats pour la vérité et le Seigneur combattra pour toi » (Si 4, 28).

[188]

VII. Lettre du presbytérium de Jérémie

[Retour à la table des matières](#)

Cette lettre datée du 26 septembre 1992 et adressée au ministère des Cultes de Port-au-Prince, porte la signature de vingt-six prêtres, soit la quasi-totalité du clergé du diocèse. Copie de cette lettre a été transmise à la Conférence épiscopale haïtienne, à la nonciature apostolique, au ministère de la Justice, à Amnesty International, à VONU, à l'OEA et à la presse.

Le presbytérium du diocèse de Jérémie a l'avantage de vous saluer et de saisir votre ministère d'un certain nombre de menaces dont il est depuis quelque temps l'objet, spécialement son évêque, *M_{gr}* Willy Romélus.

Le 14 août 1992 un contingent de militaires a assailli le presbytère de la paroisse Saint-Paul de Léon et brisé une armoire contenant les archives paroissiales, sous prétexte qu'elle renfermait des armes. Le gardien du presbytère, Bénès Louis, a été sauvagement battu, tandis que le curé de la paroisse, le père Francky Vilsaint, a été accusé d'avoir distribué des tracts à Jérémie le 6 août, alors que ce jour-là il était en réunion avec l'évêque et les mouvements d'action catholique à Léon. Le père Vilsaint aurait-il le don d'ubiquité ou les militaires celui de tordre la vérité ?

Ces perquisitions se sont poursuivies avec la même brutalité au PRED (Projet régional d'éducation et de développement), un centre de formation appartenant au diocèse. L'un des gardiens a été mis en joue et sommé de révéler le contenu de la formation dispensée au centre.

Le 17 août 1992, c'était au tour de l'évêché de Jérémie d'être passé au crible fin, de onze heures et demie à quinze heures.

Ce n'est pas tout. Depuis un certain temps circulaient tant à Port-au-Prince qu'à Jérémie des rumeurs relatives à un projet d'assassinat de *M_{gr}* Romélus. De l'aveu de certaines personnes dignes de foi, les « macoutes » de Jérémie ont tenu plusieurs réunions préparatoires à

l'exécution de ce plan. Celle du 25 août 1992 avait projeté le scénario suivant pour la fête patronale de Dame-Marie (8 septembre) : des civils armés (un militaire sans uniforme passe toujours pour un civil) devaient provoquer une panique à l'occasion de la fête et dans l'affrontement avec des militaires qui interviendraient, évidemment pour « rétablir l'ordre », une balle perdue serait « destinée » à M_{gr} Romélus.

[189]

Depuis ce scénario manqué, monseigneur devient l'objet de toutes sortes d'humiliations et de menaces.

Le 22 septembre 1992, même scénario, au même endroit, mais cette fois-ci avec menace de contravention pour excès de vitesse... en face de ce même poste.

Le 23 septembre 1992, alors qu'il se rendait à la paroisse des Irois en vue de procéder à une ordination sacerdotale, son véhicule a été fouillé de fond en comble à l'Anse-d'Hainault par un militaire qui affichait une attitude des plus insolentes. Quand le chancelier du diocèse, le père Nérée Lindor, très connu pour sa politesse raffinée et sa sagesse, a voulu le raisonner, celui-ci rétorqua : « *Grenn senk lan, nou konnen l, wi* ¹⁹ », en parlant de monseigneur Romélus. Ce soldat a été repris par un caporal vraiment courtois... Mais ce n'est pas fini. Le plan avorté à Dame-Marie devait être exécuté à la fête patronale des Irois, le 24 septembre 1992.

M_{gr} Romélus et la plupart des prêtres venus participés à la fête dormaient tranquillement au presbytère. À 1 heure du matin (le 22 septembre 1992), on frappa violemment et avec beaucoup d'insistance à la porte du presbytère. Une voix vociféra : « *Nou bezwen monseyè. Ban nou monseyè kaka a* ²⁰ » (*sic*). Le curé de la paroisse, le père Joël Calas, accompagné de quelques confrères, ouvrit la porte et se trouva en face de cinq hommes bien armés, dont quatre en civil, avec deux pistolets calibre 22 (un dans chaque main), et un sergent très arrogant de l'Anse-d'Hainault avec un fusil M16 et en uniforme. Avec toute la politesse du monde, le curé leur fit comprendre que M_{gr} était en train de se reposer et qu'il n'y avait pas lieu de le réveiller à 1 heure du matin. Ce à quoi l'un des militaires rétorqua : « *Al reueye l kan mèm, paske*

¹⁹ Propos insultant, équivalant à : « Nous connaissons le vaurien ! »

²⁰ Grossièreté : « Il nous faut M_{gr}. Donnez-nous ce M_{gr} de m... »

nou gen pouvwa pou n pran l ²¹ ». Et tous les cinq se sont mis en position de tir. Alerté par ses parents, un soldat en vacances aux Irois pour la fête, s'est précipité au presbytère et a supplié ses frères d'armes de se retirer. Après maintes discussions, ces derniers obtempèrent. Autrement, on aurait ramassé vingt-deux cadavres : celui de M_{gr} Romélus et ceux des vingt et un prêtres présents à la fête, sans compter une quinzaine de séminaristes et tout le personnel du presbytère.

[190]

Point n'est besoin de décrire l'émoi causé dans toute la ville des Irois par cette tentative d'assassinat. Tous les fidèles étaient « debout comme un seul homme » pour monter la garde auprès de M_{gr} Romélus et de ses prêtres. La fête n'a pas été célébrée, en signe de protestation et ce, à la demande expresse des fidèles, indignés par un tel geste à l'endroit de leur évêque et de leurs prêtres.

Nous sommes témoins que l'armée d'Haïti, gardienne des vies et des biens, a jeté l'émoi et la consternation dans toute la Grand-Anse en voulant abattre ouvertement M_{gr} Willy Romélus et certains de ses prêtres. L'événement survenu aux Irois accrédite les rumeurs d'assassinat de M_{gr} Romélus, rumeurs qui circulaient depuis un certain temps à Jérémie.

Nous ne savons comment expliquer qu'à une heure du matin, des soldats bien armés aillent frapper à la porte d'un presbytère et réclamer qu'on leur livre M_{gr} Romélus.

Quel soldat, quel officier aurait osé prendre une telle initiative s'il n'avait reçu un ordre d'en haut ? Et qui donne des ordres dans l'armée ? Pourquoi les « macoutes » de Chambellan, de Marfranc et de Jérémie se sont-ils empressés de faire des réjouissances ce 24 septembre 1992 ? Les interrogations ne manquent pas et nos fidèles ne sont pas fous. Nous non plus.

Aujourd'hui, nous, les prêtres du diocèse de Jérémie, nous tenons à vous faire remarquer que les événements relatés plus haut ne sont guère des événements isolés, mais font partie d'un plan de répression systématique, tramé contre le peuple haïtien par les puissances impérialistes soutenues par leurs alliés internes. Le coup d'État criminel

²¹ « Allez nous le réveiller. On nous a chargés de nous en emparer. »

et barbare du 30 septembre 1991 est une preuve éloquente de cette conjugaison des « forces de mort » contre la volonté d'émancipation et de libération de tout un peuple. Ce coup d'Etat, personne ne l'ignore, a fait plus de 3 000 morts, a contraint plus de 50 000 compatriotes à quitter le pays et plus de 300 000 à prendre le maquis.

Par la présente, nous, prêtres du diocèse de Jérémie, nous élevons bien haut notre voix pour protester contre cet état de choses incompatible avec notre vocation prophétique et celle du peuple haïtien. Nous sommes tous solidaires de notre évêque. Nous faisons un seul bloc autour de lui. Nous partageons sa foi, son courage et son combat pour la libération de l'homme haïtien en Jésus-Christ et nous sommes prêts à mourir à ses côtés pour le triomphe de la démocratie dans ce pays qui est nôtre. Nous ne nous laisserons pas intimider par [191] les hommes de mauvaise foi, qu'ils soient dans l'armée ou dans les rangs des « macoutes ». Nous sommes persuadés que nous menons le bon combat (l'une des plus grandes preuves, c'est qu'on veut nous supprimer), que la victoire est au peuple et que le Dieu de Jésus-Christ est avec nous. Un seul cheveu ne tombera de nos têtes sans sa permission (Le 21, 18).

Dans l'espoir que le ministère des Cultes et les autres ministères concernés ne tarderont pas à se concerter pour mettre fin à cet état de terreur maintenu dans le pays par certains membres « des forces de l'ordre », nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression de nos religieuses salutations et de notre profonde indignation.

VIII. Deux déclarations de M_{gr} Willy Romélus

VIII.1. 5 novembre 1991

[Retour à la table des matières](#)

En sa qualité de président de la Commission Justice et Paix de l'Église d'Haïti, l'évêque de Jérémie fait part, le 5 novembre 1991, à ses « Sœurs et Frères haïtiens », de sa position vis-à-vis du coup d'Etat du 30 septembre 1991. Voici la traduction du texte créole.

Que Dieu, notre Seigneur, Dieu de vérité et d'amour, Dieu de justice et de paix, soit toujours avec vous, dans toutes vos activités et toutes vos luttes !

Depuis la nuit du 29 au 30 septembre 1991, nuit de cauchemar, nuit de mensonge et d'hypocrisie, nuit où les forces des ténèbres ont entrepris d'étouffer les forces de lumière, Haïti se trouve plongée dans une indescriptible tourmente. Depuis lors, le pays est bloqué, comme une vieille voiture, tombée en panne, au bord de la route. Impossible aux chauffeurs improvisés de la faire démarrer. Faute de vrai responsable, ils s'acharnent à détruire et à piller toutes les pièces de la voiture, pour qu'il soit plus difficile, par la suite, de la remettre en état.

Depuis ce jour, comme dans la prière de Daniel pour son peuple :

« La honte nous couvre le visage ! Notre chef n'est plus là ! »
(Daniel 3, 38) Notre chef est en exil, loin de nous. Depuis ce jour où un groupe d'aventuriers a usurpé le pouvoir, tout a été mis sens dessus dessous :

1. nul ne peut s'exprimer librement ;
- [192]
2. beaucoup sont dans le maquis ;
 3. mille, deux mille personnes ont été massacrées ;
 4. plus d'un a été torturé ;
 5. tous ceux qui ne pactisent pas avec les putschistes sont pourchassés ;
 6. beaucoup sont forcés de se cacher ;
 7. Port-au-Prince fuit vers la province ;
 8. la province cherche refuge dans les hauteurs ;
 9. les gens des campagnes se sauvent pour se cacher ailleurs ;
 10. on arrête les gens, chez eux, en pleine nuit ;
 11. on fait feu, sur les gens, dans leur propre maison ;
 12. ou cas où ils ne trouvent pas la personne recherchée, les assassins matraquent, sans distinction, tous ceux qui leur tombent sous la main : vieillards et enfants, hommes et femmes, femmes enceintes ou relevant de couches. Nul n'est épargné.

Incroyable mais vrai : le directeur du « CHADEL » approuve tout cela !

Une fois de plus, en tant que président de la Commission Justice et Paix, je tiens à élever la voix pour dénoncer ces actes barbares. Quand nous voyons ces prétendus défenseurs des droits et libertés, fouler au pied les droits du peuple, pour instaurer, dans le sang de ce peuple, le règne du mensonge, « nous ne pouvons ne pas parler ».

Ils prétendent défendre la démocratie en Haïti. Or, du 7 février au 29 septembre 1991, qui a-t-on roué de coups ? Qui a été arrêté ? Qui a été obligé de se réfugier dans la clandestinité ? Quel journaliste a été maltraité, torturé, tué ou réduit au silence ? Quelles stations de radio et combien d'entre elles ont été saccagées, criblées de balles, bâillonnées ? Et pourtant, que voyons-nous d'autre, depuis le 30 septembre ? Haïti ploie sous le joug d'une dictature féroce, de sang et de mensonge...

Nous nous apprêtons à recevoir la visite de l'OEA. Souhaitons que, cette fois-ci, la mission de L'OEA prenne toutes les dispositions pour écouter et entendre la voix du peuple. La faction qui se prétend au pouvoir travaille à organiser une manifestation en sa propre faveur. Nous avons entendu le supposé premier ministre et le président du Sénat annoncer cette manifestation. Comment se fait-il que le peuple, de son côté, ne peut manifester depuis le 30 septembre jusqu'à ce jour ? La radio et la télévision à la solde du prétendu [193] gouvernement ont annoncé le parcours de la manifestation que prépare ce dernier. Qu'est-ce à dire ? Il faut donc, qu'aujourd'hui, on laisse tout le monde manifester comme bon lui semble, sans crainte de représailles de la part de soldats, armés jusqu'aux dents, comme cela se fait depuis le 30 septembre.

Les militaires font la chasse partout, en ville, dans les campagnes, pour arrêter, pour maltraiter tous ceux qui ne sont pas d'accord avec ce prétendu gouvernement qui prétend exercer le pouvoir. Nous réaffirmons que, pour que la mission de l'OEA soit valable, il faut que tous aient le droit de manifester. C'est à ce prix que la mission comprendra ce qui se passe vraiment. Il faut qu'ils sachent que les putschistes sont passés maîtres en mensonge, selon ce que dit le psaume : « Leurs paroles sont mensongères. Leurs paroles sont des

flèches empoisonnées qui tuent. Même leurs serments ne sont que mensonges » (Ps.144, 11). Et le mensonge ne peut tenir longtemps.

Nous recommandons que la mission de l'OEA cherche à savoir qui rencontrer. Nous n'en doutons point. Ce sont des gens de métier. Ils ne feront pas l'erreur de prendre pour argent comptant tous les mensonges des putschistes. Ces derniers sont passés maîtres dans l'art d'inventer des crimes pour les attribuer ensuite à ceux qu'ils veulent détruire.

Il faut que la mission insiste sur l'embargo. Le peuple affirme : « Mieux vaut se serrer la ceinture, pour retrouver la démocratie véritable, plutôt que de subir le joug de cette dictature féroce, qui a usurpé le pouvoir. »

Or, on rapporte qu'à Miragoâne, des bâtiments apportent et débarquent marchandises et carburant.

En terminant, nous demandons à Dieu de vous bénir. Nous vous exhortons à persévérer dans la prière, qui est notre arme à nous. Que Marie, notre Mère, Notre-Dame du Perpétuel Secours, nous aide à remporter, sans délai, une victoire véritable ! Frères et Sœurs, tenez bon !

VIII.2. 14 août 1992

Traduction du texte créole de la protestation de l'évêque de Jérémie datée de la veille du 15 août, jour férié en Haïti, contre les exactions de militaires à Léon.

[194]

Le 14 août 1992, vers 8 heures du matin, des militaires ont encerclé le presbytère de Léon et les locaux du PRED (Projet régional d'éducation et de développement).

Le père Fraricky Vilsaint et les fidèles se trouvaient alors à l'église, à la cérémonie d'adoration qui a lieu tous les vendredis. On vint annoncer au père que les militaires se trouvaient devant le presbytère. Il a néanmoins poursuivi la cérémonie d'adoration avec les fidèles.

Vers 11 heures 30, un grand séminariste, l'abbé Tony Léolien, vint dire au père qu'il était demandé par les militaires. Le père a alors mis

fin à l'adoration et s'est rendu au presbytère, sans avoir même pris le temps d'enlever son aube. Les militaires, accompagnés d'un juge de paix, avaient déjà enfoncé la porte de l'armoire contenant les archives. À l'arrivée du père, ils lui ont signifié qu'ils avaient ordre de fouiller le presbytère et le PRED. Ils ont effectivement fouillé toutes les pièces de la maison, l'une après l'autre. Ils ont emporté un poster à l'effigie d'Aristide, Charlemagne Péralte, Jean-Jacques Dessalines et Toussaint Louverture.

Ils ont accusé le père d'avoir été vu, le jeudi 6 août, distribuant des tracts à Jérémie. Pourtant, ce jeudi-là, j'étais moi-même à Léon, avec le père, à une rencontre avec les mouvements d'action catholique, à l'occasion de la visite pastorale que j'effectuais dans la paroisse, du 2 au 6 août.

Voilà bien une preuve que ces messieurs sont des menteurs. Ils montent eux-mêmes leur pièce de théâtre et ils la jouent. C'est ainsi qu'ils ont l'habitude de déposer eux-mêmes des armes chez des gens, pour ensuite affirmer qu'ils les ont trouvées là. *Yo bat tanbou. Yo danse* (Ce sont ceux-là mêmes qui battent du tambour, qui dansent).

Ils ont battu le gérant, Bénès Louis, qui assure le service au presbytère. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il travaille pour les pères, au presbytère.

Nous protestons contre ces actes criminels, actes criminels des militaires et de ceux qui prétendent diriger le gouvernement. Chacun recevra tout le salaire de ses méfaits. Attendez votre tour. Le Seigneur est au fait de tous vos crimes. Il connaît aussi tous vos complices. Ces complices, nous pouvons les trouver tant dans la société que dans l'Église. Vous feriez mieux de vous convertir, c'est-à-dire de ne plus continuer à laisser faire le mal ou à encourager le mal.

Les militaires ont enfoncé la porte de l'armoire aux archives. Ils ont fouillé les archives. Est-ce la Constitution qui leur donne ce [195] droit ? Ils n'ont ni principes ni éducation. Je me souviens qu'à l'aéroport, le 23 juin, à mon retour du Canada et des États-Unis, l'un d'entre eux m'a sorti qu'au Canada j'avais dit du mal des militaires. « Comment voulez-vous, rétorquai-je, qu'on ne dise pas du mal de vous, quand vous agissez comme vous le faites ? »

Vous prétendez être à la recherche d'armes. Ce n'est pas chez des gens qui servent véritablement le Seigneur, dans les presbytères qu'il vous faut chercher. Allez chercher ces armes chez les magouilleurs, vos pareils. Sachez-le : vous n'arriverez jamais à trouver nos armes à nous. Nos armes, c'est nos chapelets, notre Bible, nos prières. Ces armes sont très puissantes. Si vous l'ignoriez, sachez-le ! Tous les abus que vous faites, vous aurez à les payer, tous. C'est avec nos armes à nous que nous remporterons la victoire.

Voyez : vous avez tué le pasteur de Radio-Lumière. Rien ne vous est encore arrivé. Vous avez maltraité le père Devalcin. Rien ne vous est encore arrivé. Vous avez arrêté des journalistes. Vous en avez tué. Vous en avez battu. Rien ne vous est encore arrivé. La semaine dernière, on dit que vous avez arrêté Liliane Pierre-Paul et bien d'autres. Patience ! Le jour vient où le Seigneur va vous demander des comptes. Vous paierez cela très cher, si vous ne changez pas.

Il est grand temps que l'on débarrasse le pays de toutes ces bêtes sauvages, de tous ces gouvernements mis en place par les militaires. Il faut que l'on restaure le pouvoir constitutionnel.

Peuple haïtien, redoublez de prières. Redoublez de jeûnes.

Il se lève, le jour où la liberté, le jour où la démocratie se répandront sur la terre d'Haïti, comme le veut la Constitution de 1987. Cette Constitution que l'armée et quelques individus, prétendant lutter pour « instaurer la démocratie », ont avilie et foulée aux pieds.

En cette fête de l'Assomption de Marie, notre Mère et Notre-Dame, que le Seigneur notre Dieu nous comble de sa joie et de sa paix !

IX. Témoignage d'un laïc engagé du diocèse de Jérémie

[Retour à la table des matières](#)

Cette lettre ouverte, datée du 29 octobre 1992, a été adressée à M[^] Lorenzo Baldisseri, nonce apostolique en Haïti, par Antoine Hanel Éliacin, à l'occasion d'une visite du représentant du Vatican dans la Grand-Anse, peu après son retour des cérémonies du 500^e centenaire, à Santo Domingo.

[196]

Au nom de l'Église locale de Jérémie dont je suis membre à part entière, au nom de ces centaines de jeunes grandanselais vivant comme moi dans le maquis, c'est-à-dire l'exil à l'intérieur de notre pays depuis plus d'un an, au nom de tous les chrétiens persécutés à travers les vingt paroisses du diocèse de Jérémie, j'ai l'honneur de vous saluer.

Votre présence, Monseigneur, à la Grand-Anse aujourd'hui, m'offre l'heureuse occasion de m'adresser à vous, au nom de la Vérité que Jésus est ; cette Vérité qui nous rendra libres, nous, fils et filles de la Vérité.

Avant de poursuivre, permettez-moi, Monseigneur le Nonce, de me présenter : Je m'appelle Antoine Hanel Éliacin, catéchète, diplômé à l'Université Urbaniana, Collège Mater Ecclesiae, Castel Gandolfo, Rome, promotion 84-86. Marié, je suis père de deux enfants. Ma femme, elle aussi, est catéchète, diplômée du même collège. Ensemble, nous luttons journallement pour servir notre Église, notre société, à travers nos frères et sœurs, suivant les lignes du magistère de l'Église, surtout le saint concile du Vatican Ge 2e). Pourtant, ce choix nous a valu, surtout après le 30 septembre 1991, tant d'ennuis : persécutions arbitraires, menaces, voire même l'exil intérieur.

Monseigneur, être dans la Grand-Anse en ce jour du 29 octobre, treize mois jour pour jour après le 29 septembre 1991, ne saurait être sans signification.

S'adressant à ceux qui le persécutaient, Jésus a dit : « Mon Père est à l'œuvre jusqu'à présent et j'œuvre moi aussi » (Jn 5,17). Je veux croire que vous êtes là-bas pour profiter de la verticalité de monseigneur Willy Romélus et des membres du clergé du diocèse, pour vous remettre à l'œuvre positivement cette fois-ci, pour que la vérité ait une chance et pour que les pauvres reprennent confiance dans l'Église, notre mère bien-aimée, si souvent meurtrie par le comportement de bon nombre de ses fils.

Monseigneur, en cette occasion exceptionnelle, j'aimerais bien vous parler face à face, à Jérémie même. Malheureusement mes bourreaux (les putschistes et leurs hordes de brigands, les macoutes, les attachés, les chefs de section et adjoints) sont là et peuvent en profiter pour m'abattre, satisfaisant ainsi leurs desseins criminels. Ils n'auront aucune hésitation à le faire. Au contraire.

Monseigneur, treize mois dans le maquis, c'est dur ! Treize mois loin de sa famille, c'est dur, surtout quand on a un enfant malade !

[197]

Mais plus douloureux encore est le comportement de l'Église, universelle et locale, dans la crise que traverse le pays et qui tient à le détruire une fois pour toute. Quel plan macabre !

Le rôle actif qu'a joué l'Église certainement dans la consolidation, voire dans l'organisation et la réalisation du putsch militaire du 30 septembre reste le coup le plus meurtrier que le pays ait jamais reçu depuis le 7 février 1986. Il est vrai que l'Église avait avalisé l'occupation américaine de notre pays. Mais le soutien de l'Église au coup d'État est si publiquement étalé et si connu, qu'on se pose, à bon droit, bien des questions sur l'avenir d'une telle Église. On se demande perplexe comment les « bâtons de pèlerins » peuvent se changer si facilement en « Uzi meurtriers » et les pasteurs se convertir si aisément en mercenaires ! Avec la meilleure volonté, le chrétien ne trouve ni ne peut trouver d'arguments nécessaires pour prouver le contraire. À l'opposé du silence apparent de l'épiscopat haïtien, les actes qu'il pose parlent à haute et intelligible voix. Citons-en deux :

Le 30 avril 1992, au mépris de tous les chrétiens, M_{gr} le nonce présenta ses lettres de créance aux putschistes dont le Vatican reste, aujourd'hui encore, l'unique État partenaire. Où est la vraie face de l'Église dans tout cela ?

Une semaine plus tard, soit le 8 mai, M_{gr} Kébreau, escorté par ceux-là mêmes qui ont détruit et détruisent encore des centaines de vies innocentes, se dirige sans gêne vers la Villa d'Ac-cueil pour bénir, au nom de je ne sais quel évangile, les mains assassinés. Ainsi, par sa présence, un M_{gr} Kébreau, sans drame de conscience, cautionne et confirme dans leur mission honteuse les forces de la mort pour la suite de leur programme. Où est la vraie face de l'Église dans tout cela ? Avez-vous une réponse évangélique, Messeigneurs ? Quand les pauvres de Yahvé souffrent, l'Église, la vraie, souffre aussi ! (*cf. Gaudium et spes*, chap. 1) Et vous ?

Vous conviendrez avec moi, Monseigneur, que l'Église ne peut aucunement exercer sa mission d'évangélisation dans un pays où les libertés les plus élémentaires, y compris la liberté religieuse, sont

foulées aux pieds (aux bottes). Au moment où l'on parle de la Nouvelle Évangélisation, (CELAM vient de clôturer sa quatrième conférence), la situation concrète d'Haïti en ces temps d'apocalypse (prêtres empêchés de célébrer, emprisonnés ou harcelés, religieuse emprisonnée, laïcs diffamés, harcelés, battus, jetés en prison, évêchés fouillés, centres de formation entravés dans leur fonctionnement) met [198] cette initiative en défi. Si elle veut être authentique, l'Église devrait déposer cette belle offrande (la Nouvelle Évangélisation) pour aller se réconcilier d'abord avec le peuple haïtien (voir : *Ecclesiam Suam*, Paul VI).

Et ce n'est qu'après, seulement après, que cette offrande aurait sa vraie et digne valeur (Le 18, 9ss).

Pour moi, il n'est pas trop tard. Vous pouvez toujours, vous, Monseigneur, en tant que représentant du Saint-Père ainsi que vos frères dans l'épiscopat, faire quelque chose. Le peuple vous regarde. Il attend de l'Église qu'elle accompagne, selon l'Évangile, ceux qui dans ce pays ont faim et soif de justice. Par ailleurs, en votre qualité de diplomate accrédité, vous avez encore des cartes dont la bonne utilisation faciliterait (en Haïti), ce retour à la vie par la résurrection de la jeune démocratie assassinée dans la nuit du 29 au 30 septembre 1991.

Oui ! Que la résurrection du 16 décembre redonne à notre pays, à notre Église, à nos frères et sœurs plongés au shéol depuis plus d'un an, cette lumière pascale, afin qu'ils puissent continuer leur lutte obstinée :

Pour la vie, contre la mort
 pour la liberté, contre l'oppression
 pour la démocratie, contre la dictature
 pour le droit, contre l'arbitraire
 pour la dignité des pauvres.

Car si l'Église continue à se ranger aux côtés des forts au détriment des faibles, oubliant le contenu du Magnificat (Le 1, 26) elle passera tout juste à côté de sa mission et le Maître de la Moisson lui demandera compte (Mt 25).

Le peuple a soif. Le peuple a faim. Mais il a surtout soif de justice et faim de liberté. L'aide d'urgence passe après. Quel honneur aurait-on de réduire un peuple à la mendicité pour pouvoir lui offrir du *manje sinistre* ?

X. Deux lettres au théologien français René Laurentin

X.1. 1^{er} août 1992

[Retour à la table des matières](#)

Lettre adressée, le 1^{er} août 1992, à M. René Laurentin, théologien français, auteur de nombreux ouvrages et traités de mariologie, au [199] sujet d'une recension du livre Tout homme est un homme, du président Jean-Bertrand Aristide.

Je me souviens que, préparant une licence en théologie à Saint-Paul (alors faculté de l'Université d'Ottawa), dans les années cinquante, j'étais très impressionné par les articles scientifiques et les nombreux écrits d'un théologien de l'époque, spécialiste réputé en mariologie et répondant au nom de l'abbé René Laurentin. Depuis, les circonstances de la vie m'ont procuré d'autres sujets de préoccupation.

Aussi, est-ce avec empressement que je me suis jeté sur la page « livres », photocopiée à mon intention par un ami, de *Famille chrétienne* du 25 juin écoulé. J'ai immédiatement repéré la recension du livre *Tout homme est un homme*, de Jean-Bertrand Aristide, signée d'un nom lié, pour moi, au sérieux et à la compétence dans la recherche scientifique, René Laurentin.

Je me suis vite rendu compte qu'il y avait sans doute erreur sur la personne : l'abbé René Laurentin dont j'avais jadis apprécié les travaux, longs, sans doute, mais menés avec rigueur et méthode, ne pouvait certainement pas être l'auteur de ce court encadré qui, en cinq paragraphes, révèle un manque effarant de discernement et de connaissance du sujet, (l'École parlerait d'une totale *ignoratio elenchi*), assorti d'obsessions théologiques et socio-politiques, sorties en droite ligne des années les plus sombres du haut Moyen Age européen. Certaines considérations ont même un inquiétant relent d'Inquisition.

Passons rapidement en revue ces paragraphes :

1. « Jean-Bertrand Aristide en collaboration, évoque son irrésistible ascension comme prêtre chef d'État, par les combats où sa baraka le fit plusieurs fois échapper à la mort [...] »

Naturellement, quand le pape Jean-Paul II sort vivant d'une tentative d'assassinat, on parlera plutôt de « protection providentielle », d'intervention « miraculeuse »...

2. « [...] Les Salésiens formèrent ce surdoué [...] et lui enseignèrent un Dieu d'amour. [...] Mais ses dons de tribun font déjà peur. »

C'est pourtant le père Jacques Mésidor, supérieur des Salésiens en Haïti, qui écrit, en octobre 1986, la présentation d'un opuscule de « Jean-Bertrand Aristide, sdb », *Leve tab la*.

Il n'hésitait pas à qualifier l'auteur de « Prophète, poète, patriote » (p. 1) et à endosser pleinement les idées développées dans la plaquette, même si elles peuvent choquer, voire scandaliser certains :

[200]

On n'y peut rien ! Il faut, de toute nécessité
 Que, pour tous ceux qui sont sous la table,
 La table du Bon Dieu, la table du partage,
 — Liberté et travail
 Maison et nourriture
 Justice, respect et instruction —
 Devienne réalité,
 Oui, pour tous les petits d'Haïti.
 Il faut qu'ils puissent se mettre à table,
 Tous, convives à part entière,
 Aujourd'hui, demain et à jamais (p. 2-3)

Je veux bien admettre, avec Fauteur de la recension que les « dons de tribun » du père Aristide pouvaient faire peur. Il s'agit seulement de savoir à qui. Je me suis laissé dire que le saint curé d'Ars et Don Bosco faisaient peur au diable... Vivement, alors, que le père Aristide fasse peur à ces suppôts de Satan que sont les *makout* à la Roger Lafontant,

à la Franck Romain, ou à la Raoul Cédras, coupables de génocide contre le peuple haïtien et d'assassinat du droit et de la Constitution.

Par contre, lors d'une tournée du président Aristide aux Cayes, en juin 1991, j'ai entendu de mes deux oreilles le supérieur de l'École (salésienne) des arts-et-métiers de Bergeau, présenter aux trois cents élèves rassemblés pour la circonstance, cet ancien élève et ancien professeur d'écoles salésiennes, comme un modèle à imiter en tout point par son jeune auditoire.

Et puis, s'il était si vrai qu'il fait peur, comment expliquer cette extraordinaire atmosphère d'affectueux, cordial et joyeux enthousiasme qui se dégage toujours, depuis des années, des innombrables et souvent colossales rencontres publiques du père Aristide, tant en Haïti qu'en dehors d'Haïti ? Rien à voir avec quelque fanatisme que ce soit ! Je propose tout simplement qu'au lieu de rapporter des cancons malveillants et sans aucune consistance, vous fassiez vous-même l'expérience d'une de ces rencontres.

Dans ce même deuxième paragraphe, il serait très éclairant de vérifier qui, de 1983 à 1985, a éloigné (exilé, serait le vrai mot) le père Aristide de son pays et pourquoi, au lieu de vous contenter du très impersonnel et très vague : « On l'éloigné ».

Il ne serait pas mauvais non plus de vérifier par qui et pourquoi il a été, de 1986 à 1988, trimballé comme un colis encombrant, d'un poste à l'autre, sans aucun souci ni aucun respect de sa personne, de [201] ses dons, de ses désirs, de ses aptitudes et de ses connaissances ! C'est très facile : cherchez... le nonce ! Il avait nom Paolo Romeo et a puissamment contribué à la diffusion des fables, mensonges et calomnies qui ont culminé, en octobre 1988, dans l'odieux, honteux et de surcroît anti-canonique décret d'expulsion de la congrégation des Salésiens, avalisé par la congrégation romaine des religieux.

3. Jean-Bertrand Aristide [...] pense toujours que le marxisme est un « outil important au service du peuple ».

En inférer, comme cela semble être votre dessein, que le père Aristide est marxiste, relève de la mauvaise foi ou de la malhonnêteté intellectuelle. Que, dans le marxisme, l'on ait trouvé et l'on trouve de précieux enseignements que l'on peut mettre au service du peuple, n'importe quel étudiant en sciences sociales ou en économie l'a entendu de la bouche, par exemple, de professeurs de l'Institut catholique de Paris, aussi peu suspects d'hérésie que les pères Jean-Yves Calvez ou Chambre, s.j. Vous avez peut-être oublié qu'un vieil adage scolastique affirme que « le mal, à l'état pur, n'existe pas »...

4. Le paradoxe c'est qu'il a été élu comme prêtre, car le prêtre, en Haïti, est le bienfaiteur et le sauveur. Dans chaque village, ce mythe le sert. Mais le livre met le sacerdoce entre parenthèses et le pape a resserré les lois interdisant de le cumuler avec des fonctions politiques. [...]

Comme précédemment, tout ce quatrième paragraphe révèle une déroutante mauvaise foi. Si la grande majorité des électeurs haïtiens du 16 décembre 1990 a accordé ses suffrages au père Jean-Bertrand Aristide, c'est parce qu'elle avait la conviction qu'il avait, par toute sa vie et son comportement, fait la preuve qu'il n'était mû par aucune ambition personnelle d'argent ou de pouvoir ; bref, qu'il était pleinement et de façon totalement désintéressée, au service et à l'écoute de l'immense majorité des petits, des pauvres, des opprimés et des plus démunis et que la corruption, de quelque manteau (politique ou religieux) qu'on la couvre, n'avait sur lui aucune prise.

Peut-on reprocher décevement à un prêtre catholique haïtien d'avoir pris au mot le slogan que la hiérarchie catholique de son pays n'a cessé de proposer officiellement comme ligne de conduite : l'Église d'Haïti a fait l'option préférentielle des pauvres !

C'est d'ailleurs la raison profonde pour laquelle le père Aristide a eu à faire face, dès le départ, à l'hostilité déclarée ou plus ou moins larvée, selon les circonstances, mais toujours irréductible, des deux [202] principaux pôles de pouvoir qui tiennent en main le continent latino-américain : Washington et le Vatican.

Maintenant, Washington n'a plus le prétexte du danger communiste, tandis que le Vatican (de la Curie et de l'Opus Dei) vit dans la hantise de l'inéluctable propagation d'une théologie de la libération, appelée à remettre l'Église du Christ en Amérique latine (et, souhaitons-le, ailleurs dans le monde) à sa seule vraie et irremplaçable place d'Église servante et pauvre, selon l'enseignement totalement délaissé en haut lieu, depuis une douzaine d'années, du concile Vatican II.

C'est cet espoir, porté actuellement par le peuple d'Haïti et concrétisé dans son choix lucide du père Jean-Bertrand Aristide comme chef d'État, que l'on veut, à tout prix et sous les prétextes les plus mensongers, faire disparaître pour les peuples dits du Tiers Monde. Cette volonté criminelle explique l'osmose, contre nature depuis Vatican II, qui se révèle de plus en plus entre Washington de Reagan-Bush et le Vatican de Jean-Paul II.

Mais votre argumentation sombre dans le plus total ridicule quand vous vous imaginez tout le peuple haïtien en « adoration » devant le prêtre, parce que prêtre (*reduplicative ut sic*, dirait encore la scolastique). Il aurait alors suffi d'être prêtre pour déclencher cet élan sans pareil de confiance et d'espérance, traduit dans les faits par l'élection massive du 16 décembre 1990 ; élection libre, démocratique, pacifique et reconnue comme telle par tous les observateurs nationaux et internationaux. Il est vrai que l'idée que se font certaines bonnes âmes du degré de maturité des peuples des pays dits du Tiers Monde, autorise les élucubrations les plus saugrenues... Puisque vous affirmez que « le livre met le sacerdoce entre parenthèses », je suis heureux de vous signaler que vous trouverez, de façon tout à fait explicite, la pensée du père Aristide sur le sacerdoce dans le « Dossier de défense » présenté à la Sacrée Congrégation pour les religieux et les instituts séculiers, qui est entre les mains de ce dicastère romain depuis mai 1989, même si l'on n'a jamais fait à l'auteur du dossier l'honneur d'un accusé de réception. Le document a paru, en deuxième édition, à Port-au-Prince, en août 1989, à l'imprimerie Le Natal. Reportez-vous particulièrement aux pages 49 à 61, du chapitre III.

Puis-je vous faire remarquer que la façon péremptoire avec laquelle vous utilisez l'argument d'autorité (papale) rappelle fâcheusement l'ère que l'on croyait révolue du Syllabus et de l'avant [203] Vatican II. Un croyant n'a-t-il pas le droit de critiquer certaines attitudes des autorités,

religieuses ou séculières, quand elles vont à l'encontre de la vérité et des enseignements de l'Évangile ?

Quand à Antioche, Paul (le premier après l'Unique !) « a résisté en face, à Képhas », n'est-ce pas parce que ce dernier « ne marchait pas selon la vérité de l'Évangile » et que, par conséquent, « il était digne de blâme » ?

Est-ce un blasphème que de dénoncer les crimes de l'administration Bush contre les peuples opprimés en général et le peuple haïtien en particulier ? Le Christ lui-même et tous les prophètes de la Bible, ont-ils ménagé les « renard Hérode », les pharaons oppresseurs ou les NaBUSHchodonosor remplis de superbe ?

Quant aux « propos incendiaires » que vous prêtez si allègrement au père Aristide, je vous mets au défi d'en citer un seul, authentique et éprouvé. Il est naturellement très facile de fantasmer à partir de la campagne de désinformation alimentée aux sources plus que suspectes des Paolo Romeo, des Ligondé/Gayot, des Jeane Kirkpatrick et autres faucons à la solde de la Maison-Blanche ou du Pentagone. Pour ma part, j'aime mille fois mieux me trouver en compagnie des Cardenal, des D'Escotto, des Gutiérrez, des Helder Camara, des Leonardo Boff et des... Aristide, plutôt que de me voir embrigadé dans les phalanges fascistes des spadassins du clergé, comme les Bouillaguet (de triste mémoire), les Cabioche et les Occide (Siko) Jean, tous trois célèbres et très entreprenants chefs de milices duvaliéristes (les *tonton makout*).

Je ne sais pas si vous avez eu des révélations spéciales, pour pouvoir prophétiser avec tant d'assurance que les interventions du père Aristide « lui ont fait trop d'ennemis pour lui laisser des chances de pouvoir revenir en sauveur ». D'ailleurs, si vous vous étiez donné la peine de consulter, même superficiellement les vraies déclarations du père Aristide, au lieu de colporter des ragots infects et pitoyables, vous verriez qu'il ne se présente jamais en « sauveur » de qui que ce soit, mais bien plutôt en serviteur d'un peuple, peuple de Dieu, peuple d'Haïti, serviteur de tous ces « Pauvres de Yahvé » (ces « anawim »), contre qui se liguent aujourd'hui toutes les forces d'oppression.

5. Le nouvel échec d'une certaine théologie de la libération à laquelle les événements de l'Est ont donné le coup de grâce.

N'est-il pas lamentable, si vous êtes vraiment l'abbé René Laurentin dont j'ai étudié les écrits dans les années cinquante, n'est-il [204] pas lamentable de voir le chantre de la *Kekaritomenè* (la Pleine de Grâce) se transformer en héraut des suceurs du sang de ces petits, de ces pauvres, dont le Magnificat dit que le Seigneur les a « exaltés au détriment des potentats », des puissants et grands de la terre, « arrachés, *déchoukés* de leur fauteuil » ?

Et que vient chercher l'allusion aux « événements de l'Est » dans un drame où, par contre, est terriblement engagée la responsabilité de l'Ouest, de cet Occident chrétien qui devrait se poser de sérieuses questions en ce 500^e anniversaire du début du génocide des premiers propriétaires de nos îles Caraïbes et du Nouveau Continent.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, il n'y a pas eu erreur sur la personne et que vous êtes vraiment le même abbé René Laurentin dont les textes, dans les années cinquante, annonçaient la méthode, la probité et la compétence dans la recherche scientifique, je me garderai de l'appréciation désabusée (et que j'estime foncièrement inexacte) de De Gaulle : « La vieillesse est un naufrage »... Mais comment résister à la tentation de paraphraser avec une verve toute claudélienne un autre vieux dicton de l'Ecole : « La corruption de l'optime est décidément pessime »...

Salutations libérées, dans le Christ libre et libérateur !

X.2. 20 octobre 1992

Réponse à M. René Laurentin.

Si je n'ai pas répondu plus tôt à votre lettre datée du 12 septembre écoulé, c'est que vous y annonciez votre départ prochain pour un congrès en Espagne.

J'ai apprécié que vous ayez pris la peine de répondre à ma lettre du 1^{er} août dernier. Il n'entrait nullement dans mes intentions de vous « insulter à chaque page », ainsi que vous l'écrivez.

Pour moi, votre recension du livre du père Jean-Bertrand Aristide, *Tout homme est un homme*, était typique de l'offensive de désinformation à l'échelle internationale, lancée dès le lendemain du coup d'État du 30 septembre 1991, avec l'appui non déguisé de services de renseignements à la solde de la politique la plus agressivement réactionnaire de l'administration américaine. Grande a été ma déception de voir un auteur que je pensais rompu aux exigences de la [205] recherche scientifique, prêter son nom, au moins dans les faits, à une entreprise aussi peu digne de sa plume.

Vous me demandez, comme preuve de mon « honnêteté » de vous faire avoir le dossier de défense présenté par le père Aristide à la Congrégation des religieux, en mai 1989. Si tous les défis étaient aussi faciles à relever, ils ne seraient même plus des défis...

En tout cas, c'est avec plaisir que je vous fais tenir, non seulement le dossier demandé, mais encore quelques autres documents, dont la photocopie d'un article tout récent, paru, à Montréal, dans la dernière livraison de la revue jésuite *Relations* d'octobre 1992, « Haïti : information et désinformation ». Je vous signale que certains autres documents sur la situation créée en Haïti par le sanglant coup d'État militaire de septembre 1991 viennent de paraître ou sont sur le point de sortir. Si vous en manifestez le désir, je me ferai une joie de vous les expédier.

Il ne s'agit pas pour moi, (et, là, vous auriez raison de considérer la chose comme une insulte !), de vous gagner à une cause que je défends ou à des idées qui sont miennes. Ce que je pense être en droit d'attendre d'un chercheur et d'un auteur consciencieux, c'est qu'il se renseigne soigneusement et sans fausse honte, avant d'engager sa crédibilité sur des questions qu'il n'a pas eu, pour des raisons souvent tout à fait compréhensibles, la possibilité d'approfondir pleinement.

Dans le cas d'Haïti, comme pour beaucoup de pays dits du Tiers Monde (mais qui sont en fait les deux tiers du monde !), il est particulièrement préoccupant de noter, chez trop d'auteurs... du tiers du monde, une fâcheuse propension à théoriser ou à dogmatiser sur des questions qu'ils ne peuvent appréhender pleinement, parce qu'il leur

manque ou bien cette connaissance viscérale indispensable à la pénétration de culture et de mentalité qui ne sont pas leurs, ou bien, tout au moins, une curiosité sympathique permettant de suppléer partiellement à cette connaissance. Bref, un peu ce que Gabriel Marcel appelait le don de l'émerveillement, qui fait terriblement défaut à tant de penseurs d'Occident, gourmés dans leurs certitudes plusieurs fois séculaires et séculairement incontestées.

[206]



Lors d'une visite de Mgr Romélus à Montréal en 1984.
Dan l'ordre habituel : Karl Lévesque, Mgr Willy Romélus,
Jean-Bertrand Aristide.

[207]

XI. Un parallèle indu entre deux hommes d'Église

[Retour à la table des matières](#)

Un court article de Claude Souffrant ²² voit une convergence d'idées et d'attitudes entre un appel à l'aide, lancé à la communauté internationale, par M_{gr} Romélus, évêque (haïtien) de Jérémie, après le sanglant coup d'État militaire du 30 septembre 1991 et l'approbation d'une intervention étrangère par M_{gr} Kersuzan, évêque (français) du Cap-Haïtien, en 1918. Attention aux distorsions historiques et aux sophismes !

I. Différences au plan des faits

Reportons-nous à l'année 1918, trois ans après une invasion du territoire haïtien par une force d'occupation militaire, exclusivement américaine, s'emparant, sans y être invitée, du pays tout entier, de ses ressources économiques (confiscation de la réserve d'or de la Banque d'Haïti, transférée d'autorité aux États-Unis), de son administration publique (dirigée par des conseillers américains) et établissant, en territoire haïtien, un gouvernement au goût et à la dévotion de l'occupant, à une époque où il n'y avait pas 300 citoyens américains à résider en Haïti. M_{gr} Kersuzan, écrivant aux autorités américaines, approuvait leur intervention et applaudissait aux bienfaits qu'elle aurait, selon lui, apportés au pays.

M_{gr} Kersuzan ne pouvait ignorer que les États-Unis s'étaient emparés de Porto Rico et des Philippines à la fin du XIX^e siècle et qu'ils dominaient Cuba politiquement et économiquement, ainsi que le bassin des Caraïbes.

²² Prêtre jésuite. L'article a paru le 25 novembre 1991 dans un quotidien de Port-au-Prince, *Le Nouvelliste*.

En 1918, M_{gr} Kersuzan ne pouvait pas appeler une intervention étrangère, mais, simplement constater l'occupation américaine *de facto* du pays. Probablement, comme beaucoup d'étrangers et certains membres des classes dirigeantes haïtiennes d'alors, il la pensait due inévitablement à l'incapacité des Haïtiens à se gouverner.

En 1991, M_{gr} Romélus n'appelle pas une intervention militaire américaine, encore moins une occupation militaire américaine, une mise sous tutelle américaine ou sous tutelle des Nations unies de la nation haïtienne. Rien de semblable.

M_{gr} Romélus souhaite une intervention *multinationale*, pour débarrasser le peuple haïtien d'une armée d'occupation intérieure, [208] qui l'opprime sauvagement, surtout les masses populaires et qui est armée et équipée, depuis soixante-dix ans, presque uniquement par les États-Unis d'Amérique du Nord.

L'appel de M_{gr} Romélus fait suite non seulement au coup d'État du 30 septembre 1991 et aux massacres qui en ont résulté, mais encore à la condamnation unanime de ce coup d'État, par l'OEA et par l'ONU, à la requête du gouvernement haïtien légitime, issu d'élections libres.

L'appel de M_{gr} Romélus s'appuie sur sa conviction de la capacité des Haïtiens à se gouverner (capacité démontrée par des élections massives et libres), mais de l'incapacité temporaire où ils se trouvent, de se défendre efficacement contre une armée d'oppression, soi-disant nationale, dotée du monopole absolu des armes.

II. Différence au plan des idées

Il ne suffit pas de jouer perfidement sur l'expression « intervention étrangère » sans chercher à savoir de quelle sorte d'intervention il s'agit, ni de quels étrangers ; intervention contre qui, pourquoi et comment.

N'est-il pas étrange qu'un prétendu nationalisme, intransigeant et xénophobe ne voie pas d'intervention étrangère dans l'apport d'experts, dans la fourniture continue d'armes, de munitions et de carburant à des militaires haïtiens par des sources américaines et dominicaines ? Cette pratique qui permet à l'armée de se pourvoir en engins de mort, contre un peuple aux mains nues, plonge ses racines dans le financement de

nos troubles politiques de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e par des commerçants étrangers établis en Haïti, toujours très prompts à se couvrir du drapeau et de la protection de leurs pays respectifs ?

L'intervention étrangère que redoutait, à bon droit, le peuple haïtien après l'indépendance (1804) et jusqu'à la guerre de Sécession aux USA (1860-1865), c'était *d'abord*, pendant quarante ans, le débarquement éventuel d'une force expéditionnaire française, pour la reconquête de l'ancienne colonie de Saint-Domingue, avec restauration ou non-restauration de l'esclavage.

C'était *ensuite* une attaque possible d'une coalition de pays blancs, encore possesseurs d'esclaves dans la région (États-Unis, Angleterre, Espagne, France, Hollande, Danemark, Portugal), contre le seul État indépendant, gouverné par des Noirs, naguère esclaves [209] et donnant à leurs voisins le mauvais exemple de la rébellion et de l'insoumission.

C'était *enfin* la conquête d'Haïti par une seule ou plusieurs grandes puissances (Allemagne, Angleterre, Espagne), pour la transformer en colonie sur le modèle des colonies voisines, la partie est de l'île, Cuba, Porto Rico (Espagne), Jamaïque (Angleterre), Martinique et Guadeloupe (France), à l'époque de l'expansionnisme colonialiste européen en Asie et en Afrique.

Ce sont ces craintes fondées d'intervention étrangère, sur une période de près d'un siècle, qui ont façonné la forme particulière du sentiment nationaliste local, que diffuse l'école traditionnelle, mais qu'exploitent à des fins qui n'ont rien à voir avec le nationalisme, les tenants du noirisme duvaliériste qui investissent l'actuelle dictature militaire à couverture « civile ».

Quand on parle de l'intervention étrangère de 1915, contre laquelle s'est dressé Charlemagne Péralte, de quoi s'agit-il en réalité ? Des faits suivants.

Une grande puissance, les États-Unis d'Amérique, s'arrogeant le rôle de gendarme des Amériques, au nom de la prétendue « doctrine » de Monroe, « l'Amérique aux Américains », viole le droit international de l'époque, piétine la souveraineté nationale d'un petit pays indépendant, en y débarquant des troupes sans aucune demande et aucun assentiment d'aucune instance haïtienne, occupe tout le territoire national, s'empare des réserves en or de l'État, s'approprie le contrôle des services de l'État

(finances, commerce, douanes), dissout un Parlement récalcitrant, nomme un président à sa dévotion, prend en main la direction de l'armée, désarme la population civile en la dépouillant de toute arme à feu, dans les campagnes en particulier, impose à Haïti des règlements, des lois et une Constitution (1918) écrite par le sous-secrétaire à la Marine américaine, Franklin D. Roosevelt.

Quand on fait appel à l'aide de la communauté internationale, en 1991, selon le souhait de M[^] Romélus et d'autres vrais patriotes haïtiens, parfaitement lucides et résolument engagés au côté des masses populaires, il s'agit de tout autre chose ! Il n'est pas du tout question de livrer Haïti à des étrangers, pas même un pouce du territoire, en leur demandant de prendre en charge l'administration de nos ressources naturelles, de nos finances, de nos douanes, de notre système éducatif et de nous doter de lois.

[210]

Il faut souligner que c'est sous le régime des Duvalier que, sous couvert d'« aide internationale », on a assisté à une véritable mise en tutelle de nos institutions financières, éducatives... et militaires, sans compter la totale latitude laissée, sans aucun contrôle de l'État haïtien, à des compagnies, institutions ou groupes étrangers, en ce qui concerne l'aménagement du territoire, le traitement de nos ressources naturelles terrestres ou marines, l'exploitation de notre sol et de notre sous-sol, et de la force de travail des bras haïtiens...

Ici, il ne s'agit absolument pas d'encourager la moindre ingérence dans nos affaires. Il s'agit simplement de concrétiser un appel au secours de toute une population pour éviter son extermination par quelques milliers de militaires et de *makout* antinationaux.

On demande à des peuples amis, de tous horizons, de toutes races, de toutes tendances et donc d'intérêts divers, par le canal de l'Organisation des Nations unies et de l'Organisation des États américains, d'accomplir une mission ponctuelle et nettement délimitée : désarmer complètement les militaires et les *makout*, pour permettre à un gouvernement, issu d'élections régulières et foncièrement honnêtes, faites sous les regards du monde entier, d'assurer la sécurité et le respect des droits de tous les citoyens, la liberté totale de la presse, le droit de libre circulation, de libre réunion, de libres manifestations, dans la transparence, assurée par la présence de commissions internationales,

sous le contrôle de l'ONU et en accord avec le gouvernement légitime, pour vérifier l'existence, l'exercice et le fonctionnement libres du pouvoir exécutif et des institutions parlementaire et judiciaire, conformément à la Constitution de 1987.

Une telle démarche n'a aucune ressemblance réelle avec la mainmise américaine sur Haïti de 1915 à 1934 ou avec les menaces d'intervention redoutées au XIX^e siècle. Elle se ferait avec l'accord du chef de l'État constitutionnellement élu le 16 décembre 1990 et du gouvernement régulièrement formé par lui. Elle ne se prolongerait pas au-delà de deux ou trois mois, par exemple. Elle n'accorderait aucun droit de regard, aucun privilège, aucun monopole, à aucun gouvernement quel qu'il soit. Elle serait multinationale et dirigée par l'ONU avec la collaboration de l'OEA et l'approbation continue du pouvoir légitime. Elle devrait s'accompagner d'une vigilance de tous les instants du peuple haïtien, pour éviter qu'elle ne dévie et pour protéger les intérêts d'Haïti.

Si l'on parle d'intervention étrangère des Alliés, entre 1942 et 1945, pour la libération de la France, occupée par les Allemands et [211] dotée du gouvernement français *de facto* de Vichy, sans que cette démarche ne constitue une atteinte à la dignité nationale française, on pourrait peut-être dire que c'est une intervention de ce type que souhaitait M^{gr} Romélus, en 1991.

III. Différences au plan des sentiments

Si M^{gr} Romélus ne trouve pas offensant pour la dignité nationale de faire appel à l'aide internationale, en 1991, serait-ce que ses sentiments ne diffèrent en rien de ceux d'un évêque français, dirigeant un diocèse d'Haïti durant l'occupation américaine ?

D'abord, on n'oubliera pas que M^{gr} Romélus a donné, en plus de son rôle religieux de prédicateur infatigable de l'Évangile, des preuves de véritable amour pour son pays.

Il l'a fait, non pas par des déclarations grandiloquentes, mais par plus de trente ans de service désintéressé auprès de ses compatriotes de la Grand-Anse, dans des œuvres sociales au profit surtout des pauvres et des démunis, au milieu de grands risques personnels et malgré l'hostilité prolongée et tracassière de dictatures sanguinaires. S'il est très difficile

de servir quotidiennement le peuple haïtien, au mépris des honneurs et de l'enrichissement, il est facile, par contre, de faire étalage de patriotisme verbal, à grand coup de références qui n'engagent à rien, aux sublimes va-nu-pieds, aux grands ancêtres, à l'idéal dessalinien, à l'héroïsme de Charlemagne Péralte.

On retrouve la même attitude dans le domaine religieux. L'étude de la théologie et de la sociologie religieuse permet de percevoir la différence qu'il y a entre essayer de vivre sérieusement les préceptes fondamentaux du christianisme (comme aimer Dieu sans partage et aimer son prochain comme soi-même) et les invocations superficielles du nom de Dieu, de Jésus et de ses serviteurs.

Né, élevé et éduqué en Haïti, M_{gr} Romélus a baigné lui aussi, dans les sentiments déclamatoires de dignité et de fierté nationales et de dévouement agressif et guerrier à la patrie et au drapeau, dont sont imprégnés les textes d'histoire et de littérature haïtiennes et le système scolaire. Il a su s'élever au-dessus d'un patriotisme de façade, fixé sur l'exaltation du passé et servant d'échappatoire aux exigences du présent. On a toutes les raisons de supposer que ses sentiments envers sa patrie d'origine sont beaucoup plus spontanés et plus profonds que ceux de M_{gr} Kersuzan à l'endroit de son pays d'adoption.

[212]

Evêque français, d'une époque qui acceptait et exaltait les idées de mission civilisatrice de l'Église et de la France auprès des peuples païens, en retard et en voie de civilisation, il est vraisemblable que les sentiments de M_{gr} Kersuzan à l'endroit d'Haïti aient été teintés de paternalisme, de condescendance pour des masses misérables et réputées superstitieuses et de complaisance pour une élite restreinte, perçue à la fois comme raffinée, occidentalisée, hautaine et vaniteuse.

Adversaire résolu du protestantisme et de la séparation de l'Église et de l'État, M_{gr} Kersuzan ne voyait pas sans appréhension la prise en charge d'un pays catholique par une puissante nation protestante. Il professait d'ailleurs une grande admiration pour Georges Sylvain, le chef de file de l'Union patriotique contre l'occupation américaine, à qui il demanda de corriger son petit catéchisme créole, paru en 1922, comme en fait foi la préface française de ce livret. Sans doute, ses sentiments envers Haïti faisaient bon ménage avec son patriotisme français, activé par la guerre de 1914-1918. Une politique

d'accommodement avec l'occupant américain, allié de la France, ne devait pas le gêner.

Parler d'une idéologie commune, qui aurait porté les deux évêques, M_{gr} Kersuzan et M_{gr} Romélus, à prôner une intervention étrangère, prête à rire. Il n'y a pas de doctrine favorable à une intervention étrangère, enseignée et acceptée dans la tradition catholique, la Bible et le credo de Nicée, qu'ils possédaient en commun. Et l'on sait que la théologie catholique a toujours été traversée par des courants divergents d'idées en matière politique comme sur d'autres points, témoin le mouvement actuel de la théologie de la libération. Aussi bien, des hommes d'Église, d'une même génération et, à plus forte raison, à 70 ans de distance, présentent un éventail de personnalités fort différentes : Kersuzan et Romélus, Spellman et Helder Camara, Fulbert Youlou et Jean-Bertrand Aristide, Marcel Lefebvre et Camilo Torres, Claude Souffrant et Karl Lévêque.

Après treize mois de tergiversations (octobre 1991-octobre 1992), de pseudo-négociations impuissantes, sous la bannière de l'OEA, on est certainement en droit de mettre en doute la possibilité qu'ont les organismes internationaux d'intervenir efficacement dans la crise haïtienne, sans une volonté concrète du gouvernement des États-Unis et de son administration, d'appuyer positivement et dans les faits les décisions clairement et maintes fois énoncées par l'OEA et tout aussi souvent approuvées par l'ONU.

[213]

Dans ces conditions, une intervention multinationale qui ne serait pas contrôlée par le Pentagone et la puissance militaire des États-Unis, risque de relever de l'utopie et de l'irréalisme. Or, toute intervention, en Haïti, effectuée avec l'aide des Américains et, partant, contrôlée par eux, *ne peut pas* se faire en faveur des revendications des masses haïtiennes, ni dans l'intérêt du peuple haïtien, de la nation haïtienne.

Il est en effet, devenu plus qu'évident, au fil des mois, que c'est la main américaine qui bloque tout règlement d'une crise qu'elle a fabriquée pour placer, sur l'échiquier politique haïtien, ses pions et, en particulier, Bazin, son pion favori, depuis 1983, avec l'aide, bien sûr et la complicité même monnayée, de politiciens et de *makout* antinationaux, tenus en laisse par les militaires. Car, après l'occupation américaine, à partir de 1934, la politique du « gros bâton », de Théodore

Roosevelt, a décidément fait place à la politique des « gros souliers » ou des bottes, pourvue que ces dernières soient chaussées par de haut-gradés haïtiens, particulièrement protégés par Washington, de Namphy (1986) à Avril (1988), jusqu'à Cédras (1991), la couverture civile devant précisément n'être qu'une couverture.

Le pasteur noir américain Jesse Jackson n'a-t-il pas dit, à Miami, à l'occasion d'une manifestation contre la politique raciste de l'administration Bush vis-à-vis des *boat people* haïtiens, qu'il suffirait, pour dénouer l'impasse, d'un coup de téléphone de la Maison-Blanche au chef de *facto* de l'armée haïtienne ?

Des hommes politiques américains, bien disposés envers notre pays, ont dû admettre, au cours de rencontres en Haïti même, en 1992, que la démocratie voulue par l'administration Bush pour Haïti est une « démocratie de façade ».

Ce qui rejoint l'expression employée par certains hommes politiques latino-américains, amis d'Haïti, obligés de reconnaître que, ce que veut Washington, pour dénouer la crise ouverte par le coup d'État militaire du 30 septembre 1991, est une solution « à coloration légale ». Sans plus.

Or le peuple haïtien a massivement fait savoir, par voie d'élections libres, que ce qu'il veut, ce n'est pas une démocratie sélective, une démocratie de façade ou à coloration légale, mais une démocratie véritable et pour tous. Et il est bien déterminé à se battre et à résister, comme il l'a fait pour arriver au 7 février 1986, au 16 décembre [214] 1990, au 7 février 1991 et comme il a continué de le faire durant toute cette « année terrible », la plus longue de son histoire...

Ce que peut maintenant espérer Haïti des organisations internationales et surtout de l'ONU, c'est qu'une présence civile autre que symbolique, bien préparée et suffisamment équipée, puisse rapidement favoriser l'exercice réel des libertés publiques, permettant d'abord à la population d'affronter puis de neutraliser et de maîtriser la répression militaire, de réinstaurer le pouvoir civil et de réoccuper l'espace démocratique en renforçant et en développant les acquis fondamentaux, consacrés par la Constitution de 1987.

Seul, le peuple haïtien sera en mesure de remettre le pays sur ses rails, pourvu qu'on ne l'en empêche pas. Il le fera avec l'aide, bien sûr,

de la communauté internationale. Mais l'aide la plus efficace que puisse apporter la communauté internationale au peuple haïtien, sera, comme l'a fait l'ONU à l'occasion des élections libres de décembre 1990, d'empêcher que la puissance américaine ne confisque, à ses propres fins, toute solution à la crise.

Que les organismes de la communauté internationale, l'OEA et surtout l'ONU, jouent pleinement le rôle pour lequel ils ont été créés et pour lequel ils continuent d'exister. Ce rôle, c'est de permettre à chaque peuple, à chaque nation de la terre d'exercer ses droits de peuple et de nation, en vue d'atteindre le plein épanouissement auquel ce peuple, cette nation aspire légitimement, selon ses propres potentialités, en toute fraternelle solidarité avec tous les peuples et toutes les nations de l'univers.

[215]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

PREMIÈRE PARTIE

Chapitre 7

Les États-Unis d'Amérique et le coup d'État

[Retour à la table des matières](#)

À un journaliste nord-américain venu, en mai 1992, faire le point sur la situation, je soulignais la place centrale de l'ambassade américaine et de son ambassadeur d'alors sur l'échiquier politique, pour être à même d'appréhender la genèse, le déroulement, les rebondissements, la stagnation et les possibles développements de ce que, depuis le 30 septembre 1991, on a pris l'habitude de nommer « la crise haïtienne ».

Mon interlocuteur commença par protester vivement : « Je suis venu ici pour savoir ce qui se passe en Haïti et non pas pour m'entendre raconter ce qui se passe à l'ambassade des États-Unis. » Je lui rétorquai tout aussi vivement : « Si vous croyez que je vais vous dire ce que vous, vous pensez de la situation, ici, vous perdez votre temps. Si vous voulez savoir ce que moi, j'en pense, alors, vous serez obligé de m'écouter... » Ce qu'il fit...

Sous prétexte d'objectivité et d'impartialité, plusieurs observateurs, même Haïtiens, refusent, au départ, d'attribuer à qui que ce soit d'autre que les Haïtiens eux-mêmes la responsabilité de ce qui se passe dans leur pays actuellement. À les en croire, rejeter la responsabilité de la crise sur d'autres, relève de la solution de facilité, du refus de toute autocritique, voire de la paranoïa.

Sans doute, il ne saurait être question d'attribuer la crise que nous vivons depuis octobre 1991, uniquement à des facteurs étrangers, par un définitif : « C'est la faute aux Américains. » Une autocritique est nécessaire. Il importe en effet d'approfondir les raisons et les mécanismes qui ont permis, depuis l'indépendance d'Haïti, à une toute petite frange de la population de contrôler presque exclusivement [216] toutes les avenues menant à un minimum d'aisance matérielle, culturelle et intellectuelle, au pouvoir politique ou au pouvoir économique. L'élitisme forcené de ceux qui ont remplacé les colons d'avant 1804, a réussi cette gageure de créer, dans un pays si fier d'avoir réalisé la première et unique révolution victorieuse d'esclaves, une véritable société d'apartheid.

Société d'apartheid, où la grande majorité de ceux et celles qui la forment a toujours été maintenue non seulement en dehors des prises de décisions, vitales pour le présent et l'avenir du pays, mais encore de tout projet qui pourrait concrètement reconnaître l'existence ou même le droit à l'existence de cette majorité, pourtant indispensable à la vie et à la survie de la nation. Société d'apartheid, refusant de reconnaître à l'immense majorité du peuple de ce pays, un droit premier : celui d'exister comme être humain.

Or, c'est précisément cette monstrueuse réalité qui commençait à être battue en brèche par ceux-là mêmes à qui était déniée l'existence comme êtres humains, ce peuple d'Haïti, dont j'ai écrit qu'à l'aube du 7 février 1986, « il a fait irruption sur la scène nationale, décidé à y tenir le seul rôle qui lui convienne, celui d'acteur principal²³ »

De telles perspectives étaient insupportables à bien des intérêts tant de l'intérieur que de l'extérieur. La conjugaison de ces intérêts a conduit aux résultats que nous vivons maintenant.

Il est indéniable que la puissance extérieure qui régent le monde, mais tout particulièrement l'Amérique latine et davantage encore son arrière-cour de la Caraïbe, c'est les États-Unis d'Amérique du Nord.

Dans ce pays où le concept même de démocratie a subi graduellement une inquiétante évolution, jusqu'à être télescopé avec le concept d'élections, purement formelles, on voit un peu moins de la

²³ Paul Dejean, *Dans la tourmente. Interlude douloureux*. Premier et deuxième mouvement. Mars 1987-avril 1989, Port-au-Prince, 1990, p. 2.

moitié de l'électorat s'en remettre rituellement aux groupes de pression, de pouvoir et d'argent, pour perpétuer la domination élitiste de ceux qui « ont réussi », sur les laissés-pour-compte, les faibles, les petits, (très souvent, les non-Blancs), dont on dira que c'est leur faute, si eux « n'ont pas réussi ».

Cette vision des choses s'appliquera, peu à peu, non seulement aux individus, mais aux nations, avec la conviction de plus en plus [217] généralisée dans le conscient et l'inconscient des États-Unis d'Amérique du Nord, qu'ils sont une sorte de nouveau « peuple élu », destiné à servir de guide, de modèle et de norme, à tous les peuples de la terre... On a reconnu la doctrine de la *Manifest Destiny*, qui d'après le *Webster's New Twentieth Century Dictionary* a précisément pris naissance au XIX^e siècle. Selon cette doctrine, si chère aux Mormons, la *destinée manifeste* des peuples anglo-saxons et particulièrement des États-Unis est de dominer tout l'hémisphère occidental. Avec l'effondrement de l'empire de l'Est, de l'Empire soviétique, la tentation est encore plus forte pour la seule Grande Puissance mondiale, désormais sans rivale, de dominer tout l'univers. Et elle ne s'en prive pas.

Il se trouve que le peuple d'Haïti, dans son ambition légitime de remplir pleinement, sa *destinée* nettement plus modeste, d'acteur principal sur la scène politique du tiers de sa petite île (Quisqueya), risquait de devenir un exemple dangereux et, de surcroît, contagieux. Depuis février 1986, notamment, à quoi assiste-t-on en Haïti, de la part des États-Unis, sinon à un effort constant pour empêcher coûte que coûte, et sous les prétextes les moins honorables souvent, que le peuple d'Haïti prenne lui-même, enfin, les rênes de sa propre *destinée*.

D'où la vraie clé de cette crise « qui n'en finit pas de finir » : c'est le combat de David contre Goliath... Mais le récit biblique est formel sur ce point. C'est le petit pâtre sans armure qui a eu raison du colosse philistin bardé de fer...

Pour empêcher qu'un tel exploit ne se renouvelle, pour barrer la route à une aussi insupportable... hérésie, pour faire en sorte qu'elle ne puisse prendre corps et, dangereusement faire tache d'huile, tous les moyens seront bons. Mais l'outil privilégié que, patiemment, dès 1915, les Marines ont mis en place, pour réprimer les revendications et les aspirations des masses haïtiennes, sera la gendarmerie d'Haïti, qui

deviendra, ce n'est pas un hasard, l'armée d'occupation, choyée, équipée, entraînée, dressée, pour tenir le rôle qu'elle remplit si efficacement sous nos yeux : celui de garde-chiourme impitoyable et sans états d'âme de tout un peuple pris en otage.

I. Une quinzaine de groupes écrivent à Alvin P. Adams

[Retour à la table des matières](#)

Le 11 novembre 1991, une quinzaine de groupes et associations écrivaient à M. Alvin P. Adams, ambassadeur des États-Unis [218] d'Amérique. Copie de cette lettre avait été immédiatement acheminée à la Maison-Blanche, au Département d'État, au Congrès américain, à l'OEA, à l'ONU., à la Commission internationale des droits de l'homme, ainsi qu'à la presse nationale et internationale.

Nous, soussignés, représentants de la coordination de différentes organisations populaires, socio-professionnelles et religieuses, venons vous faire part de notre consternation et de notre indignation face au comportement ambigu que vous adoptez dans la crise qui sévit dans notre pays depuis le coup d'État du 30 septembre 1991.

Nous avons accueilli avec beaucoup de satisfaction la signature par le président George Bush du décret-loi n° 127179, instaurant l'embargo contre le gouvernement illégal issu du coup d'État du 29 septembre dernier. Cette décision, qui prolonge les nombreuses déclarations de condamnation du coup, émises par le Département d'État tout au cours du mois d'octobre, rejoint heureusement la réprobation unanime exprimée par des voix multiples de la communauté internationale. Elle entre dans le cadre de la résolution adoptée par la réunion *ad hoc* des ministres des Affaires étrangères de l'OEA, qui a expressément demandé à tous les États membres de l'Organisation de suspendre « leurs relations économiques, financières et commerciales avec Haïti » jusqu'après la réinstallation du gouvernement constitutionnel de Jean-Bertrand Aristide. Le décret n° 127179 constitue un acte concret de

solidarité avec le peuple haïtien et nous tenons à présenter nos chaleureux remerciements à votre gouvernement.

Bien que cette mesure constitue un appui efficace pour le peuple haïtien dans ses démarches pour un retour immédiat et sans condition du président Aristide, votre position ne va pas toujours dans le même sens et semble, selon nous, comporter de nombreuses ambiguïtés.

Nous comprenons difficilement les conditions que votre ambassade cherche à imposer, depuis près d'un mois, au gouvernement légitime. Celles-ci correspondent étrangement aux positions défendues actuellement par le fameux Comité de crise du Sénat de la République qui s'est placé dans une totale illégalité :

1. le renvoi du retour du président Aristide à une date très reculée (dans six mois ?) ;
2. la démission du premier ministre légitime René Préval avant le retour d'Aristide ;

[219]

3. le choix d'un autre premier ministre, résultant d'une concertation entre Aristide et les présidents des deux Chambres pendant l'exil de notre président constitutionnel ;
4. la formation d'un cabinet ministériel par ce nouveau premier ministre qui commencerait à travailler pour rendre possible le retour d'Aristide ;
5. le maintien du général Raoul Cédras, chef des putschistes, à son poste de commandant de l'armée.

Nous interprétons cette position comme la manifestation évidente d'une surprenante placidité face au millier de personnes (et le bilan ne cesse de s'alourdir) assassinées depuis le coup d'État ; face à ceux-là qui sont quotidiennement matraqués et qui n'ont pas le droit de s'exprimer et de manifester ; face aux nombreuses victimes terrorisées, forcées d'abandonner leur foyer pour trouver refuge dans le maquis, en province ou hors de nos frontières.

Votre position, Monsieur l'Ambassadeur, traduit un appui direct aux principaux criminels, auteurs et complices du putsch pour lesquels vous réclamez l'impunité ; ce qui nous oblige à nous interroger sur les origines profondes de ce coup d'État.

Il est évident que de nombreuses combines sont en train d'être menées pour faire « pourrir la situation » et parvenir à casser la résistance de notre peuple en vue de nous imposer une solution contraire à sa volonté. On aurait semble-t-il oublié toute notre trajectoire historique au cours de laquelle nous n'avons cessé d'étonner le monde depuis 1791, 1804, jusqu'à la victoire héroïque et inattendue du 16 décembre 1990. Nous sommes certains que notre peuple n'a rien perdu de sa combativité.

Espérant que vous rejoindrez très bientôt le camp de la démocratie en cessant de multiplier les obstacles au retour immédiat et sans condition du président Aristide, nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Ambassadeur, nos salutations distinguées.

II. Une soixantaine d'organisations écrivent à George Bush

[Retour à la table des matières](#)

Le 28 novembre 1991, plus d'une soixantaine d'organisations et d'associations, regroupées ou non dans cinq plates-formes, s'adressaient directement au président des États-Unis, George Bush. Cette lettre a été largement diffusée auprès des instances internationales, [220] gouvernementales, auprès des représentations diplomatiques, des Parlements de plusieurs pays, de plusieurs conférences épiscopales catholiques et du Conseil œcuménique des Églises.

Nous, soussignés, représentants de la coordination de différentes organisations socio-professionnelles, populaires, confessionnelles et de droits humains, prenons aujourd'hui la liberté de nous adresser directement et publiquement au président des États-Unis d'Amérique, pour lui faire part de notre consternation et de notre indignation, face

au comportement inqualifiable du représentant, en Haïti, de la plus ancienne république démocratique du monde, dans cette interminable crise qui bouleverse et paralyse notre pays depuis le déclenchement, par l'armée d'Haïti, les 29 et 30 septembre derniers, du plus odieux et du plus sanglant coup d'État de notre histoire de peuple.

À la date du 11 novembre en cours, nous avons adressé, à Monsieur Alvin P. Adams, une lettre ouverte, dont copie avait été envoyée à la Maison-Blanche, au Congrès américain et au Département d'État. Dans cette lettre, nous faisons part à votre ambassadeur de ces mêmes sentiments de consternation et d'indignation face à son « comportement ambigu » depuis le début de cette crise.

Nous nous étonnions d'autant plus de ce comportement, que nous prenions plaisir à souligner notre satisfaction devant la décision courageuse et lucide prise par vous-même, Monsieur le Président, de signer le décret-loi n° 127179, « instaurant l'embargo contre le gouvernement illégal, issu du coup d'État du 29 septembre dernier », en conformité avec la réaction unanime, non seulement des pays membres de l'Organisation des États américains, mais du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies et de la Communauté économique européenne, ainsi que d'innombrables organisations internationales, comme l'Union parlementaire mondiale et le Parlement européen.

Les explications claires et sans équivoques fournies par monsieur Bernard Aronson, assistant secrétaire d'État pour les Affaires interaméricaines, notamment à la Chambre des représentants des États-Unis, le 31 octobre 1991, ne laissent aucun doute sur la détermination de votre administration à épauler vigoureusement les efforts de l'OEA déjà pleinement soutenus par l'ONU, en vue d'aider le peuple d'Haïti à restaurer la démocratie et le droit, foulés aux pieds par le [221] coup d'État militaire. Or, Monsieur le Président, le comportement de Monsieur Alvin P. Adams, loin de s'aligner sur vos directives et celles de votre administration, fait de plus en plus penser à la conduite d'un proconsul en pays conquis, plutôt qu'à celle d'un représentant, auprès d'une nation amie et souveraine, du grand pays à tradition de liberté et de démocratie que vous présidez.

Les agissements étranges se multiplient, plus invraisemblables et plus accablants les uns que les autres :

1. Le mercredi 13 novembre 1991, M. Isaac Rémilien, agent haïtien de sécurité à l'ambassade américaine est assassiné par des militaires. Aucun éclaircissement n'est fourni, sur les raisons, les circonstances et les auteurs de ce crime, resté impuni. Aucune protestation non plus n'a, publiquement, été élevée par l'ambassadeur Adams, pas plus qu'il n'avait protesté, le 7 octobre 1991, alors qu'il avait été molesté par un militaire en uniforme, à l'aéroport de Port-au-Prince.

2. Le vendredi 22 novembre, au moment où la délégation du pouvoir *de facto* prenait l'avion à l'aéroport international de Port-au-Prince, les collègues de l'ambassadeur des États-Unis, ont vu avec stupeur, ce dernier se glisser dans l'appareil, pour être à même de servir de conseiller et de tuteur à cette délégation composée uniquement de partisans avoués du coup d'État, dont un député, Josué Lafrance, qui, la veille, dans l'enceinte même du Parlement, avait menacé, de son revolver, un collègue favorable au retour du président Aristide et devait proférer, sur les ondes, en Haïti et en Colombie même, des menaces contre la vie du président constitutionnel d'Haïti et celle de plus d'un million d'Haïtiens. Il faut souligner que le même ambassadeur des États-Unis avait, avant le départ de l'avion, assuré ses collègues, qu'aucun diplomate accrédité en Haïti n'accompagnerait la délégation, surtout que le pouvoir *de facto* avait empêché le départ de tout représentant du gouvernement légitime.

3. Depuis le retour de la délégation, dans la soirée du 24 novembre, Monsieur Alvin P. Adams, reprenant une pratique qui lui était chère avant les élections du 16 décembre 1990, multiplie ouvertement contacts, démarches, sorties et rencontres, principalement au Parlement et aux différents départements ministériels, dans le parti pris évident de favoriser les secteurs les plus hostiles à la restauration de la démocratie et des libertés publiques, particulièrement l'armée d'Haïti, pourtant vigoureusement condamnée par l'OEA, comme auteur des tueries dont le bilan s'alourdit chaque jour davantage [222] depuis le 30 septembre : plus de 1500 morts et des centaines de blessés par balle. Par contre, depuis la crise, M. Adams refuse systématiquement tout dialogue avec les représentants de l'exécutif constitutionnel, notamment avec le ministre des Affaires étrangères.

Le peuple haïtien comprend d'autant moins les agissements et les visées de votre ambassadeur, que les peu transparentes manœuvres de M. Adams favorisent nettement un pourrissement de la situation :

accrocs de plus en plus ouverts à l'embargo, surtout pétrolier ; vols suspects et continus d'avions ravitaillant de nuit les militaires putschistes en armements, munitions, carburant et drogue.

Résultat immédiat : un durcissement et une extension à l'échelle du pays de la répression militaire déjà féroce, forçant les groupes plus particulièrement menacés de la population défavorisée, jeunes, paysans, ouvriers, à un sauve-qui-peut désastreux.

La montée en flèche du nombre des *boat people*, ces dernières semaines, est une conséquence directe de l'insécurité et de la répression barbare, instaurées par l'armée en Haïti, depuis le 29 septembre 1991.

Nous ne pouvons croire, Monsieur le Président, que des résultats aussi dommageables pour l'image extérieure de la politique de votre administration et pour la perception de plus en plus défavorable engendrée, à l'intérieur, par cette image, au sein des minorités ethniques de votre pays, notamment les Noirs américains, les Portoricains, les Juifs et les communautés d'immigrants latino-américains et caraïbéens, puissent être conformes à vos vœux et à vos efforts.

Nous voulons espérer, Monsieur le Président, que votre administration saura adopter les mesures urgentes qui s'imposent, pour que les États-Unis d'Amérique puissent se doter, auprès de la république sœur d'Haïti, d'une représentation en rapport avec les objectifs de démocratie et de liberté des Pères fondateurs de la patrie américaine, en déléguant un ambassadeur digne et respectueux, tant de son rôle et de son statut de diplomate, que de la nation au sein de laquelle il doit exercer sa mission.

En cette veille du lugubre anniversaire des massacres qui ont stoppé les élections du 29 novembre 1987, nous vous présentons, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

[223]

III. Des parlementaires haïtiens écrivent au Congrès américain

[Retour à la table des matières](#)

Le 15 février 1992, le député Joseph-Fignolé Jean-Louis et le sénateur Wesner Emmanuel, se sont adressés, au nom de leurs collègues parlementaires du Front national pour le changement et la démocratie (FNCD) aux « Honorables membres du Congrès américain », pour rappeler à tous la vraie nature du régime dictatorial mis en place par le coup d'État militaire du 30 septembre 1991.

Nous, parlementaires de la 45^e législature du Parlement de la République d'Haïti et membres du Front national pour le changement et la démocratie (FNCD), nous nous trouvons une fois de plus dans l'obligation de lancer un cri d'alarme à tous les parlementaires du monde libre et démocratique, particulièrement à nos collègues du Congrès américain, par attirer leur attention sur l'état lamentable dans lequel se débat le peuple haïtien, depuis le 30 septembre 1991, date du coup d'État militaire sanglant, jusqu'au moment où nous nous adressons à vous aujourd'hui.

Il nous semble superflu de reprendre point par point tout ce qui a été amplement établi, depuis le mois d'octobre, par des rapports innombrables et circonstanciés, adressés tant à l'Organisation des Nations unies et à l'Organisation des États américains, qu'à l'administration américaine et au Congrès des États-Unis.

Nous nous contenterons donc de quelques brefs rappels, illustrant de façon saisissante, la situation inhumaine et inacceptable faite à tout un peuple pacifique et sans armes, pris en otage par une poignée de criminels déchaînés. Si le régime Duvalier, père et fils, a été l'incarnation même du despotisme totalitaire, si le 29 novembre 1987 a constitué un sommet de l'horreur dans les annales du peuple haïtien, le coup d'État militaire du 29 septembre 1991, dépasse en barbarie et en

monstruosité tout ce qui avait été réalisé jusqu'à présent sur la terre d'Haïti.

Comment concevoir, qu'en cette fin du XX^e siècle, la deuxième nation indépendante de notre continent américain, puisse se voir imposer un carcan dictatorial aussi impitoyable. Pas de liberté d'expression. Pas de liberté de réunion. Pas de liberté de manifestation. Pas de liberté de déplacement. Aucun respect pour les droits les plus élémentaires de la personne humaine comme le droit à l'existence. Aucun respect pour les dispositions constitutionnelles, particulièrement celles concernant l'immunité parlementaire et l'inviolabilité des élus du peuple.

[224]

Vous n'ignorez pas, chers collègues, que, pas plus tard qu'hier, 14 février, des membres du bloc parlementaire FNCD dont le vice-président et le premier secrétaire de la Chambre des députés et d'autres membres de l'équipe dirigeante de cette formation politique, réunis en session à l'hôtel Holiday Inn de Port-au-Prince, ont été soumis à des pressions intolérables, provenant d'éléments contrôlés par les forces armées d'Haïti. En effet, un détachement de militaires en tenue de combat et lourdement armé, assiégeait l'hôtel, envahi simultanément par un commando menaçant de militaires en civil.

Est-il besoin de rappeler qu'un des députés de la 45^e législature, Astrel Charles, a été impunément assassiné, à Pignon, dans sa propre circonscription, par un chef de section agissant sous les ordres et la couverture de l'armée d'Haïti ?

Faut-il souligner le traitement ignoble et révoltant infligé à un membre du Parlement, le député Raphaël Adelson, par des militaires en service, au Cap-Haïtien ? Arrêté, après avoir fait valoir son titre de représentant du peuple, il a été accusé de transporter de la drogue, par ceux-là mêmes qui venaient d'en déposer un sachet dans sa voiture, à l'initiative du nommé Bob Lecorps, reconnu comme trafiquant international de drogue et précédemment emprisonné à ce titre par le gouvernement constitutionnel d'Haïti.

Est-il nécessaire de rappeler que les députés Jean Mandénave et Kerné Jean-Philippe Charles, au sortir du palais législatif, ont été

odieusement agressés, le 12 février en cours, et ont failli être abattus par balles par des militaires en civil ?

Les violations innombrables et majeures des droits les plus élémentaires des êtres humains et des peuples, violations minutieusement recensées tant par des organismes haïtiens que par des organismes internationaux dont la Commission des droits de l'homme de l'OEA, nous portent à souligner que ce sont les institutions mêmes de la nation haïtienne qui sont investies et confisquées par un petit groupe de criminels qui les utilisent de façon systématique contre toute une population pacifique et sans arme, avec un cynisme digne des pires performances du nazisme hitlérien.

Nous ajoutons que, de façon systématique, les élus locaux, maires, membres des commissions communales, régulièrement choisis lors des élections du 16 décembre 1990 ou du 20 janvier 1991, sont la plupart du temps empêchés d'exercer leurs fonctions et remplacés, [225] au fur et à mesure, par des tontons macoutes ou des supporters inconditionnels du coup d'État militaire.

Nous comptons sur votre compréhension de la situation que nous vous avons exposée, pour que vous puissiez porter le gouvernement des États-Unis d'Amérique du Nord, à appuyer avec la fermeté et la détermination qui s'imposent, les décisions qui permettront de résoudre la crise que nous vivons, dans le sens des engagements pris unanimement par cette organisation internationale, dès le lendemain du coup d'État militaire du 30 septembre 1991.

[226]

[227]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !
PREMIÈRE PARTIE
PAR MODE DE CONCLUSION
DE LA PREMIÈRE PARTIE

[Retour à la table des matières](#)

Extraits d'une lettre que j'ai adressée le 30 septembre 1992, à Gérald Larose, président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) du Québec. Dès le 7 février 1986, le président de la CSN et les membres de cette centrale québécoise, ont manifesté une solidarité concrète au mouvement syndical en Haïti. Gérald Larose est lui-même venu en Haïti, et la CSN et lui ont gardé des liens étroits avec notre pays.

C'est dans un contexte dramatique que je reprends avec toi un contact interrompu bien malgré moi. Mais je sais que tu es avec nous dans le combat que nous menons et qui ne peut avoir d'autre issue que la victoire d'un peuple debout.

Je compte beaucoup sur la solidarité de nos amis du Québec en ces heures particulièrement difficiles mais combien exaltantes que vit un petit peuple devenu le témoin et le prophète de la lutte des peuples exploités, des masses écrasées par la conjugaison de toutes les forces d'oppression que, déjà voici plus d'une quinzaine d'années, à Montréal, je qualifiais de « puissance terrifiante de l'Internationale *makout* ».

Nous faisons face à une hydre aux tentacules impitoyables :

- pouvoir politique ;
- pouvoir militaire ;
- pouvoir de l'argent ;
- pouvoir oligarchique ;
- pouvoir pseudo-religieux ;
- pouvoir colonialo-diplomatique ;
- pouvoir continental de la drogue.

[228]

C'est contre cette hydre aux tentacules impitoyables que le peuple d'Haïti a remporté une première manche, le 16 décembre 1990.

Les autres victoires suivront inéluctablement, malgré les faux pas, malgré les reculs, malgré les trahisons, mais grâce à la solidarité agissante des peuples amis qui, de plus en plus, se rendent compte que notre combat est leur, tout comme leur combat est nôtre !

[229]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

Deuxième partie

JANVIER-MARS 1993

[Retour à la table des matières](#)

[230]

[231]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

DEUXIÈME PARTIE

PROPOS

[Retour à la table des matières](#)

Cette deuxième partie de l'ouvrage, dont les événements de la première partie englobent une période s'étendant du 30 septembre 1991 à décembre 1992, s'arrête à la mi-mars 1993.

Étant donné la rapidité avec laquelle se bousculent les événements en Haïti, il m'a semblé utile d'apporter un complément, un addenda, à ce qui est maintenant devenu la première partie de l'ouvrage déjà en cours de montage à Montréal ²⁴.

Les événements se bousculent et, paradoxalement, la crise s'étire... Raison de plus pour fournir, à l'opinion internationale, le plus de pistes de réflexion possibles pour que les amis de plus en plus nombreux que compte dans le monde le peuple d'Haïti, puissent avoir en main tous les éléments d'un puzzle, facile à reconstituer, au départ, mais que tant d'intérêts puissants, rapaces et honteux s'acharnent à transformer en un imbroglio indéchiffrable.

Les ennemis de la liberté et de la démocratie s'efforcent de maintenir le peuple d'Haïti dans l'ignoble situation d'apartheid où ils ont décidé de le confiner, dès les premiers jours de son indépendance, avec l'active et imbécile complicité de cette infime frange de la « société haïtienne » que, dans la première partie de cet ouvrage, je n'ai pas hésité, à qualifier de « lumpen-aristocratie » et de « lumpen-bourgeoisie ». À celle-ci, s'est agglutinée une partie de ce que certains continuent d'appeler « la

²⁴ La présente partie s'ajoute sans le modifier au texte d'origine, qui constitue maintenant la première partie.

classe moyenne » ou « les classes moyennes », sans jamais arriver à définir clairement ce concept ni à évaluer l'importance numérique de ceux qu'ils englobent dans cette appellation.

[232]

Complicité imbécile, parce qu'inéluctablement suicidaire. Complicité imbécile, parce que l'on ne peut, indéfiniment, barrer la route à un peuple debout, qui réclame, pour toutes ses filles et tous ses fils, le droit d'exister et de vivre comme êtres humains à part entière.

À cette fin, le peuple d'Haïti a fait choix, massivement, librement, démocratiquement, le 29 mars 1987, d'une arme, sa Constitution. Arme imparfaite certes, mais précieuse, parce qu'elle lui a permis de tenir tête au déchaînement de la violence et de l'arbitraire militaires, conseillés, alimentés, portés à bout de bras par les deux plus irréductibles pôles de domination de notre Caraïbe, le politique (Washington) et le religieux (le Vatican).

Depuis, contre vents et marées, le peuple d'Haïti, de l'intérieur, mais aussi de l'extérieur, résiste, les mains nues, avec l'arme de son droit, de sa Constitution. Son choix, lucide et définitif, il le réaffirme, massivement, constamment. Il vote sans ambiguïté et sans désespérer.

Le 16 décembre 1990, *vote des urnes*, massif, discipliné, exemplaire, avec pour témoins toutes les instances internationales se réclamant de la démocratie ;

Les 6 et 7 janvier 1991, *vote de l'indignation*. Mobilisation à mains nues, sans précédent dans son ampleur et déterminante, contre le retour offensif du *makoutisme* duvaliériste.

Le 7 février 1991, *vote du cœur*. Présence massive, joyeuse, enthousiaste et fraternelle, à d'innombrables rassemblements dans tout le pays à l'occasion de l'installation du président. Les jours d'avant avaient connu une activité tout aussi massive, fébrile, débordante et bénévole, qui, en un tournemain, a donné au pays tout entier un air de fête. Du jamais vu, pas même après le 7 février 1986 ! Des centaines et des centaines de comités, rivalisant partout d'imagination, d'ingéniosité et d'ardeur. Maisons, murs, rues, routes, chemins vicinaux, places publiques, nettoyés, rafistolés, décorés. Oui, vote du cœur : vibrant de chaleur, de lumière et d'espoir. Nos très nombreux amis présents peuvent en témoigner.

Depuis le coup d'État du 30 septembre 1991.

- *Vote du sang* des milliers de victimes de la terreur militaro-*makout*. Vote du sang et des larmes de tous les leurs.
- *Vote des bras et des pieds* des dizaines de milliers de *boat people*, des centaines de milliers de réfugiés, exilés à l'extérieur et surtout à l'intérieur (plus de 300 000).

[233]

- *Vote de refus ou d'absence*, puisque toute manifestation non putschiste est vouée à la boucherie, même des funérailles. Refus ou absence de toute mascarade électorale ou autre, imaginée par le pouvoir *de facto*, telle « l'élection », la « sélection » du 18 février 1993, malgré les énormes moyens d'argent et de propagande, d'autant plus généreusement distribués, qu'ils sont le fruit de la drogue, de la contrebande, de la mise en coupe réglée des biens de la nation et de la mainmise militaire et *makout* sur tout l'appareil d'État.
- *Vote du « béton »* en diaspora ou, comme beaucoup aiment mieux le dire, dans « le dixième », partout où vivent des communautés haïtiennes de taille. New York, Miami, Chicago, Boston, Montréal, Paris, Mexico, Martinique, Guadeloupe, et combien d'autres encore, ont décrété la permanence. Rassemblements monstres : vingt mille, cent mille, deux cent mille et plus.

Peuple d'anciens esclaves, peuple devenu, il y aura deux siècles dans dix ans, symbole et porte-flambeau de la liberté des peuples. Peuple devenu, depuis le 7 février 1986, par un choix massif, lucide et obstiné, symbole et porte-flambeau de la démocratie effective pour *tous* les peuples et pour *tous*, dans tous les peuples. Le double rêve de liberté et de démocratie du peuple d'Haïti, témoin et prophète, s'accomplira coûte que coûte !

[234]

[235]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

DEUXIÈME PARTIE

Chapitre 8

Cinéma

[Retour à la table des matières](#)

— *Allô ! Ici Moncton, Canada, pour le professeur X.*

— *Ici professeur X, Port-au-Prince !*

— *J'ai entendu ton interview à Radio-Canada, l'autre jour.*

— *Ah ! Bon ?*

— *Je ne comprends pas comment un intellectuel comme toi peut en arriver là !*

— *C'est à mon tour de ne pas comprendre.*

— *Tu as trahi tes frères intellectuels haïtiens en Rabaissant à défendre Aristide et son régime.*

— *Je n'ai pas défendu Aristide, mais bien mes convictions de démocrate que je défends depuis ma prime jeunesse. Je suis résolument opposé à tout coup d'État contre la volonté librement et massivement exprimée de tout un peuple.*

— *Des blagues ! De toute façon, j'ai déjà contacté mes amis au palais national ! Ils t'ont à l'œil ! C'est toi qui l'auras cherché... Et n'oublie pas que tu as femme et enfants... Je souhaite seulement qu'il ne vous arrive rien d'irréparable...*

Ce chantage ignoble n'est pas tiré d'un ouvrage de *makouto*-fiction (on dit bien : politique-fiction). Il s'agit bel et bien, en substance, d'un appel téléphonique réel fait au professeur X, par M. Gérard Etienne, professeur de journalisme à l'Université de Moncton, Nouveau-Brunswick, auteur de plusieurs livres, dont *Un ambassadeur macoute à Montréal*, ouvrage qui (du moins à l'époque de sa parution), ne semblait rien avoir d'une autobiographie.

[236]

Quelle n'a pas été ma surprise, le 31 janvier 1993, quand, aux nouvelles télévisées que Radio-Canada diffuse le dimanche avant 10 heures, j'ai été témoin d'un show digne en tout point des délires hystériques dont la Télévision dite nationale d'Haïti, submerge quotidiennement, entre deux coupures de courant, les rares téléspectateurs assez masochistes pour s'infliger d'aussi pitoyables supplices...

Les 100 000 dollars journallement jetés en pure perte à la mer, résultat d'une des dernières et des plus cyniques décisions de Bush, d'ériger, contre les *boat people* haïtiens aux abois, un hypocrite mur de la honte nouvelle version, auront donc atteint un de leurs objectifs non avoués : ouvrir la voie des ondes à la marée *makout* qui menace maintenant les téléspectateurs du Canada... Car le maître-chanteur, douillettement à l'abri dans sa chaire de Moncton qui, par un odieux chantage, entend brimer le droit de parole du professeur X, déjà exposé, en Haïti, au grave danger de toutes les représailles possibles, est celui-là même qui, pour la galerie, pose, aujourd'hui en martyr de la liberté d'opinion !

J'ai trop de respect pour le talent de M^{me} Denise Bombardier, pour ne pas regretter qu'elle n'ait pas choisi de jouer les sainte Véronique, en essayant plutôt la face couverte de vrai sang, de vraies victimes de la terreur militaire.

Il vise à quoi, ce show publicitaire, retransmis plusieurs fois par la télé de Radio-Canada et dont personne ne nous fera croire qu'il a été improvisé ou filmé à chaud ? Il vise à quoi ? À dépriser la communauté haïtienne établie au Québec et au Canada ? Car c'est cette communauté, voire la communauté haïtienne dans son ensemble, qu'agresse sans nuance le professeur Gérard Etienne que l'on a vu se déchaîner sur les écrans de la télé de Radio-Canada !

Il vise à quoi ? À jeter une bouée de sauvetage à d'anciens compagnons de plume de ce professeur, quarteron de pseudo-intellectuels, maintenant naufragés en compagnie de truands qui ont assauté, pour le prostituer, un pouvoir massivement refusé à leurs appétits gloutons, par le légitime et démocratique verdict des urnes ?

Je crains, hélas, que toute cette démarche ne s'inscrive dans la campagne tous azimuts de désinformation et d'intoxication orchestrée, dès le coup d'État sanglant du 30 septembre 1991, depuis les officines des faucons de l'administration Bush, dont plusieurs sont encore en selle.

[237]

Le but de cette démarche ? Arriver à justifier, même au prix des pires contorsions à la vérité, le criminel arrêt de mort, concocté de longue main avec d'innombrables et puissantes complicités internes et externes, contre une expérience politique inédite, chargée de promesses et d'espoirs, tant pour le peuple d'Haïti que pour d'autres peuples frères, surtout d'Amérique latine et d'Afrique : un peuple prétendu sous-développé, d'un pays classé parmi les PMA (pays les moins avancés) qui, après quarante ans de dictature et de ténèbres, ose choisir par lui-même, pacifiquement et sans recours aux armes, sa propre voie vers le progrès et ceux qu'il entend désigner pour l'y accompagner !

Pour barrer la route à ce rêve du 16 décembre, à ce « mauvais exemple » qui commençait à prendre corps et risquait de faire école, on a sonné à grands coups de trompe et à grand renfort de millions, le rassemblement des haut-parleurs attirés de la politique la plus réactionnaire, de la trempe des Henry Kissinger.

Un coup de baguette maléfique de ces faucons : et voici, à tous les niveaux, les innombrables victimes d'un des plus sanglants coups d'État militaires de l'Histoire contemporaine, transformées en criminels assoiffés de sang et ivres de vengeance. « Il faut les contenir » clame-t-on à l'envi. « Il faut les empêcher de nuire ! Il faut prévenir tout débordement. » N'est-ce pas cela seul qui compte, assurer le règne, non pas de la justice, mais de l'impunité ?

Les persécuteurs, eux, sans pitié et sans âme, bourreaux d'enfants, bourreaux de femmes enceintes, bourreaux de vieillards, bourreaux de

jeunes gens, bourreaux de jeunes filles, les persécuteurs, eux, leurs hommes de main et leurs hommes de plume, sont canonisés martyrs...

Domage que le réseau de télévision de Radio-Canada ait cru devoir se plier à ce macabre jeu de cirque. À ce Ciné...*mak*. *Mak* pour *makout*...

Post-scriptum

J'avais déjà rédigé ces réflexions, quand j'ai reçu, de Montréal et d'Ottawa, diverses coupures de presse sur les remous causés par cette émission, tant au sein de la communauté haïtienne qu'au sein de la communauté québécoise et canadienne. Ces échos me portent à ne regretter en rien, mes premières réactions.

[238]

Le 5 février 1993, l'émission *Le Point médias*, de la télévision de Radio-Canada, est revenue sur ce qui a été présenté comme « l'affaire Gérard Etienne ».

J'ai trouvé particulièrement faible et peu convaincante la prestation du responsable de la réalisation de l'émission où s'étaient produits Gérard Etienne et Denise Bombardier.

Il me semble que les responsables d'émissions de ce genre devraient faire preuve de plus d'ouverture aux problèmes fort complexes qui se posent dans une société où sont de plus en plus appelées à cohabiter et à collaborer, dans le respects de tous, des communautés aux origines, aux mentalités, aux habitudes et aux comportements aussi différents.

[239]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !**DEUXIÈME PARTIE**

Chapitre 9

Contraste sur fond de crise

[Retour à la table des matières](#)

Le 5 février 1993, j'ai pu suivre, aux nouvelles de la télévision de Radio-Canada, une partie de la rencontre, à la Maison-Blanche, entre le président Bill Clinton et le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney. J'ai noté avec satisfaction la fermeté et la consistance de la position que le premier ministre du Canada affiche, depuis plusieurs mois déjà, sur la crise haïtienne. Je pense être en droit de souligner l'attitude et les initiatives de l'ambassadeur du Canada à Port-au-Prince, tout à fait dans la ligne tracée par le premier ministre canadien, maintenant démissionnaire. Il est à souhaiter que son successeur continue à tenir le plus grand compte des revendications persévérantes de la très grande majorité des membres de la communauté haïtienne du Québec et du Canada, en faveur du rétablissement de la démocratie dans leur pays d'origine et du prompt retour à son poste du président légitime d'Haïti.

Je crois que la seule attitude saine que l'OEA aurait dû adopter dès le début, vis-à-vis de cette crise, était celle que les pouvoirs publics responsables observent vis-à-vis de prises d'otages par des pirates (de l'air, de mer, ou de terre).

C'était d'ailleurs la seule attitude adoptée, en toute logique, au début de la première mission de l'OEA en octobre, à la suite des mesures

arrêtées à l'unanimité par cet organisme vis-à-vis du coup d'État ; mesures fermement approuvées par l'ONU, la CEE et par toute la communauté internationale.

On ne négocie pas avec des pirates la façon de partager avec eux la cabine de pilotage ou la direction du véhicule kidnappé. On discute [240] uniquement avec eux, avec souplesse et doigté bien sûr, mais sans complaisance, de la façon dont les kidnappeurs doivent vider les lieux et mettre un terme à leur action criminelle, dans les meilleurs délais et avec le moins de dommage possible pour leurs otages, de potentielles victimes et l'environnement matériel.

C'est ce que l'on est en droit d'attendre de toute négociation (j'aime mieux parler alors, de discussion) avec des pirates, sauf si, au départ, on est mis devant un fait accompli irréversible. Par exemple, les pirates font sauter le véhicule ou l'appareil, avec ou sans eux, tuent tous les otages ou échappent à tout contrôle possible en se réfugiant dans un endroit absolument inaccessible.

Dans une telle situation, il n'y a ni négociations, ni discussions possibles. Les autorités concernées sont alors devant le désastre d'un crime accompli. Les seules réparations envisageables (on devrait plutôt parler ici de fiche de consolation) ont trait aux parents des victimes, à leurs proches ou ayant droit.

Dans le cas de la *prise en otage*, le 30 septembre 1991, par une équipe criminelle très limitée et aisément neutralisable, non pas d'un appareil ou d'un véhicule, avec, à bord, un nombre restreint de passagers, mais de tout un pays de près de 7 millions d'habitants, on a assisté, dès le 7 octobre 1991, à une réaction complètement aberrante de la part des émissaires de l'OEA : ils se sont mis à *négocier* avec les putschistes, seuls interlocuteurs privilégiés, quel *partage de direction* du pays il fallait imposer au détenteur incontesté du pouvoir légitime en Haïti.

La raison de cette volte-face inexplicable ? La décision irrévocable, encore que non avouée, de l'administration américaine d'alors, (l'administration Bush), d'imposer, par tous les moyens, *son propre choix politique*, à une nation souveraine et indépendante, membre fondateur à part entière, comme les États-Unis d'Amérique, de l'OEA et de l'ONU, uniquement parce que cette nation n'a ni la taille, ni les moyens de s'opposer aux diktats d'un voisin tout-puissant. Décision

irrévocable, disons-nous, encore que non avouée, uniquement parce que non avouable publiquement, par un pays qui se pose en parangon et en gardien de la démocratie à l'échelle de la planète.

C'est à cette prétention, c'est à cette imposture hypocritement et savamment camouflée, contraire à toutes les dispositions de toutes les lois internationales, au moins depuis la naissance de la Société des Nations, à laquelle succédera l'Organisation des Nations unies, [241] que l'OEA n'a pas eu le courage et l'honnêteté de s'opposer durant ces seize mois d'interminables et désastreux atterroissements.

Est-il irréaliste d'espérer que l'Organisation des Nations unies adoptera, elle, une attitude enfin en rapport avec ses objectifs et sa raison d'être ? N'est-il pas temps que l'ONU se libère enfin de ce carcan, explicable peut-être, immédiatement après la guerre de 1939-1945, d'un Conseil de sécurité, complètement dominé par les cinq « grandes puissances » victorieuses de l'Axe Berlin-Rome-Tokyo et, bénéficiant, de surcroît, d'un droit de veto immoral et paralysant ? Tant que ne sera pas révisé ce mode de fonctionnement suranné et antidémocratique, ne sera-t-il pas impossible que mûrisse et se développe positivement le concept du « devoir d'ingérence » de la communauté internationale, « quand les valeurs de liberté et de démocratie sont refusées à tout un peuple, par une poignée de mercenaires ou de brigands ²⁵ ?

Dans ces conditions, le « bien de la communauté internationale » ne risque-t-il pas de continuer à se confondre fâcheusement et hypocritement avec les intérêts des pays les plus puissants du globe ?

Qu'on ne dise pas, ici, que le moyen prévu par l'OEA pour arriver à la restauration de l'ordre démocratique en Haïti, l'embargo, décrété dès octobre 1991, n'a pas eu l'effet escompté. Tout le monde sait en effet qu'il n'y a pas eu du tout de véritable embargo, pour la simple raison que, malgré des déclarations officielles de pure forme, l'administration Bush en a décidé ainsi.

Ceci m'amène à souligner, en contraste avec la prise de position sans équivoque du premier ministre du Canada, l'inquiétante ambiguïté que reflète l'attitude du nouveau président des États-Unis, lors de la rencontre diffusée, le 5 février 1993, par la télévision de Radio-Canada.

²⁵ Voir chapitre 3, p. 88.

Si j'ai bien saisi les propos de M. Bill Clinton, il aurait certaines réserves sur les « antécédents démocratiques » du président Jean-Bertrand Aristide.

Serait-ce qu'il aurait aussi des hésitations à remplir ses promesses très claires et plusieurs fois renouvelées, de faire tout en son pouvoir pour aider, dans le cadre des efforts entrepris par l'OEA et l'ONU, au rétablissement, en Haïti, de l'ordre constitutionnel un tel [242] rétablissement passant, inévitablement par le retour physique, à son poste, du président démocratiquement et massivement élu pour cinq ans, le 16 décembre 1990, par un scrutin vérifié et reconnu par l'Organisation des Nations unies, l'OEA et tout l'ensemble de la communauté internationale ?

Ce n'est pas sans raison que je parle de l'inquiétante ambiguïté des propos tenus par le président américain. De quoi est-il question ici ? N'est-ce pas de la légitimité irréfutable de l'élu (haïtien) du 16 décembre 1990, qui a eu un pourcentage de voix bien supérieur au double du pourcentage obtenu par l'élu (américain) du 3 novembre 1992 ?

Que viennent faire ici des considérations sur le prétendu « passé démocratique » du président haïtien ?

Monsieur Clinton n'avait-il aucune réserve sur les antécédents démocratiques de Balaguer, ancien ministre du dictateur Rafaël Leonidas Trujillo y Molina, membre du cabinet dominicain lors du massacre des Haïtiens en 1937, par les troupes du *Benefactor*, auteur de l'ouvrage raciste, *La isla a rêvés* (1984) et protagoniste des initiatives hitlériennes de déportation, décrétées contre les Haïtiens, à la date du 13 juin 1991, comme préparation et prélude au coup d'État du 30 septembre subséquent ? Or, c'est ce même président Joaquim Balaguer, qui aurait été promu (est-ce possible ?) conseiller privilégié du nouveau chef d'État américain pour les affaires haïtiennes ?

Le précédent occupant de la Maison-Blanche s'était-il inquiété du « passé démocratique » de Michaël Gorbatchev pour voler à son secours lors du coup d'État de 1991 en URSS, perpétré par de haut-gradés de l'Armée rouge, contre le président soviétique, ou du « passé démocratique » du président de Russie, M. Boris Eltsine, avant de lui apporter son plus total appui ?

De plus, sur quoi se fondent les inquiétudes du président Clinton, sinon sur les ragots inventés et diffusés par les soins de l'ancien ambassadeur de Bush en Haïti, Alvin P. Adams et de quelques autres diplomates sous son obédience, à Port-au-Prince ?

Ces fables malveillantes sont périodiquement reprises, continuellement ressassées et puissamment répercutées par ceux que je ne crains pas d'appeler les « haut-parleurs attitrés » de la politique américaine la plus réactionnaire : les Jeane Kirkpatrick, les Jack Anderson, les Henry Kissinger... et autres faucons qui encombrant encore les avenues du pouvoir, à Washington et à Port-au-Prince.

[243]

Je souhaite que le nouveau président des États-Unis puisse rapidement prendre connaissance de la teneur du message qu'a adressé, le 3 mars 1993, à M. Dante Caputo, représentant du secrétaire général des Nations unies, chargé de mission en Haïti, la Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme.

Voici quelques extraits de cette lettre :

La Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme ne saurait taire ses très sérieuses préoccupations devant l'inquiétante aggravation de la répression et des abus exercés par ceux qui détiennent le pouvoir *de facto*, contre la population civile désarmée, au moment précis où votre délégation et vous-même semblez faire appel à ce même pouvoir pour assurer tant votre sécurité que celle des personnes appelées à avoir contact avec vous. Les cas tout récents de la disparition d'un journaliste de la station de Radio Tropiques FM, de l'atroce assassinat, à Pontamara, par des militaires, de deux parents d'une famille de dix enfants et d'une victime d'une explosion, transférée *manu militari* de l'Hôpital général de Port-au-Prince à l'Hôpital militaire, de détentions prolongées de personnes arrêtées injustement, sauvagement torturées, souvent en lieu et place de parents ou d'amis, tous ces cas sont autant de preuves, s'il en était besoin, du peu d'importance qu'attachent les auteurs de ces crimes et ceux qui les couvrent aux promesses qui peuvent leur être arrachées ou à leurs déclarations d'intention de pure forme.

La Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme ne saurait non plus ne pas attirer votre attention sur les nombreuses manœuvres dilatoires de ceux qui exercent le pouvoir *de facto*, tendant à faire durer indéfiniment et à leur seul bénéfice, une crise que la population haïtienne, dans son immense majorité, ne peut plus supporter de voir se prolonger

encore plusieurs mois. La Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme ne saurait enfin ne pas attirer votre attention sur l'active implication de l'armée dans les « manifestations » dirigées contre votre présence et celle de vos collaborateurs sur le sol haïtien. Non seulement les effectifs (à vrai dire plutôt clairsemés) de ces manifestants sont en grande partie composés de militaires (en civils) ou d'attachés, mais des moyens considérables sont chaque fois déployés par l'armée pour d'une part, soudoyer, corrompre et embrigader des oisifs ou des délinquants et, d'autre part, décourager ou briser toute velléité d'expression libre de la part de la population.

[244]

[245]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

DEUXIÈME PARTIE

Chapitre 10

Naufrage en plein naufrage

[Retour à la table des matières](#)

Au beau milieu d'une crise qui constitue un véritable naufrage pour la nation haïtienne et menace de l'engloutir corps et biens, voici que, de bouche à oreille, se propagent, aux premières heures du mercredi 17 février 1993, des bruits confus et alarmants sur un accident survenu dans la mer de Miragoâne.

Plus les rumeurs se précisent et plus se confirme l'ampleur sans précédent du nouveau désastre qui frappe de plein fouet le peuple d'Haïti. Le Neptune, reliant par la mer la Grand-Anse à Port-au-Prince, a bel et bien fait naufrage au large de Miragoâne et des centaines de cadavres commencent à être repêchés un peu partout dans le golfe de La Gonâve !

Les estimations les plus alarmistes de la catastrophe s'avèreront, hélas, bien au-dessous de la terrible réalité.

Qui saura jamais combien de centaines de malheureux, déjà écrasés sous le poids des calamités déclenchées par le coup d'État militaire du 30 septembre 1993, auront perdu la vie dans le naufrage du Neptune ?

Les statistiques de la Caritas de la Grande-Anse, publiées en dernière page du n° 59 de l'hebdomadaire Libète (9-15 mars 1993), font état de 1 938 morts et de 189 rescapés. Les victimes recensées,

toutes de la Grande-Anse, sont regroupées selon leurs quatorze localités d'origine. ²⁶

[246]

Qui fera jamais la lumière sur les responsabilités exactes de ceux qui n'ont pas craint d'exposer, à de tels dangers, des milliers d'êtres humains, sans se donner la peine d'observer les règles de prudence et les précautions les plus élémentaires ? Est-il vrai, par exemple, que, dès le départ du wharf de Jérémie, le bâtiment, incroyablement surchargé, donnait déjà, dangereusement, de la gîte ? Est-il vrai que pour colmater des fuites inquiétantes, on n'avait trouvé rien de mieux que de couler du béton dans la cale du navire ? Quarante sacs de ciment, assurent certains !

Les suites de ce drame, qui aurait dû pouvoir être évité, ne laisseront, en tout cas, aucun doute sur l'inconscience, l'impéritie et le cynisme de ceux qui se sont emparés par la force des armes des leviers de commande du pays et s'y maintiennent par la terreur.

Le texte qui suit est la version française du Mémorandum du Comité de coordination pour le naufrage du Neptune.

Il porte la date du 27 février 1993 et la signature du père Eddy Julien, de Jérémie, coordonnâtes du comité formé par Mgr Willy Romélus, immédiatement après la catastrophe. Peu après, à la demande de l'évêque de Jérémie, ce comité s'est rendu à la capitale par ce qui tient lieu de route, s'arrêtant à Miragoâne, Petit-Goâve, Grand-Goâve et Léogane.

Le Comité de coordination pour le naufrage du Neptune tient à rendre public ce communiqué, pour que toute la lumière puisse être faite sur ce naufrage et ses suites.

²⁶ À la fin du mois de mars, les statistiques recueillies par le Comité de coordination s'élevaient à 2 236 morts et 250 rescapés.

1. L'accident

Dans la nuit du 16 au 17 février 1993, le *Neptune*, qui assure la liaison maritime entre Jérémie et Port-au-Prince a coulé au large de Miragoâne, avec, à son bord, plus de 2 000 passagers. Jusqu'à présent, personne ne peut dire combien de personnes ont trouvé la mort dans cet accident. D'après tous les renseignements que nous avons pu recueillir, il n'est pas exagéré d'évaluer ce chiffre à plus de mille personnes.

Le gouvernement *de facto* n'a pas déployé le moindre effort pour venir en aide aux victimes. La marine haïtienne n'a envoyé aucun navire porter secours aux naufragés, tandis que pour les « élections-sélections » du 18 janvier 1993, elle avait mobilisé des bateaux pour faire parvenir des bulletins de vote à Jérémie.

Devant l'irresponsabilité du gouvernement *de facto*, les populations de Petit-Goâve, Grand-Goâve et Léogane, ainsi qu'un groupe de [247] jeunes jérémiens vivant à Port-au-Prince, ont été admirables d'efforts, de dévouement et de solidarité pour opérer des sauvetages, transporter des victimes dans les hôpitaux, ensevelir des corps.

Pendant que l'armée dansait le carnaval, ce sont les garde-côtes américains qui aidaient à transporter à terre les corps des victimes. À l'Hôpital général de Port-au-Prince, aucun respect, aucun égard pour ces corps. Beaucoup ont été simplement jetés dans des décharges publiques.

2. Réactions dans la Grand-Anse. Cérémonie à la cathédrale de Port-au-Prince

Le groupe de jeunes jérémiens vivant à Port-au-Prince a travaillé sans relâche. Grâce au concours de citoyens honnêtes et à la solidarité internationale, ils ont réussi à empêcher que les autorités *de facto* ne se débarrassent de tous les corps comme elles l'avaient déjà fait pour la majorité d'entre eux.

— Dimanche 22 février 1993 : M_{gr} Romélus envoie, de Jérémie à Port-au-Prince, une délégation de 12 membres, pour renforcer le groupe de jeunes jérémiens déjà au travail, dans la capitale. La délégation s'est

mise à l'œuvre dès son arrivée à Petit-Goâve, puis à Grand-Goâve et à Léogane : visites aux victimes hospitalisées, achat de médicaments, de souliers, de linge et de tout ce dont avaient besoin les victimes.

— Lundi 22 février : sitôt arrivée à Port-au-Prince, de grand matin, la délégation a rencontré le groupe de jeunes. Un comité de coordination a été immédiatement mis sur pied, pour accélérer encore le travail. Une équipe restreinte s'est rendue à l'Hôpital général de Port-au-Prince. Rencontre avec M. Éric François, responsable des archives à l'hôpital. Le responsable explique qu'il y a à la morgue 78 cadavres et que l'hôpital en a déjà enterré 130. Donc, l'Hôpital général a reçu en tout 208 cadavres.

La délégation a rencontré le ministre *de facto* de la Santé au sujet des corps non encore inhumés, qu'elle désirerait enterrer dignement. Le ministre les a référés au Dr Jean Boisrond, directeur médical. Ce dernier a fait savoir à la délégation que :

- 1) le jeudi 26 février serait le délai limite pour débarrasser la morgue du reste des cadavres des naufragés, parce qu'ils ne sont même pas identifiables ;
- 2) si la délégation veut procéder à l'inhumation des corps, elle ne se heurtera à aucune objection, le commissaire du gouvernement ayant déjà accordé les autorisations requises ;

[248]

- 3) c'est à M. Éric François qu'il fallait se référer pour tout. Un rendez-vous fut fixé avec ce dernier pour le lendemain matin à 9 heures.

— Mardi 23 février : rencontre avec Éric François qui assure qu'il n'y a aucun problème et que tout allait très bien. Les funérailles auraient lieu le jeudi 25.

— Mercredi 24 février : nous nous rendons à l'Hôpital à 11 heures du matin. Pas d'Éric François, ni à son bureau ni à son domicile, à Carrefour. Ce n'est que vers 8 heures du soir qu'il a été possible de le rejoindre : Changement complet de ton. Jusqu'à minuit, nous nous

trouvions toujours à l'Hôpital général. Nous nous rendions bien compte que tout ne tournait pas rond.

Ce même mercredi eurent lieu de nombreuses démarches en vue des funérailles du lendemain matin, à 8 heures en la cathédrale de Port-au-Prince :

- Achat de 20 cercueils ;
- Signature d'un contrat de funérailles avec les pompes funèbres Paret-Pierre-Louis ;
- Dispositions pour l'aménagement, au cimetière de Drouillard, d'une grande fosse, à même de recevoir une grande caisse, destinée à renfermer les corps, en décomposition trop avancée pour pouvoir être introduits dans des cercueils.

L'inhumation de ces corps devait avoir lieu dans la soirée de mercredi. Les corps mieux conservés (une vingtaine) resteraient à la morgue et ne seraient mis en bière que le jeudi matin très tôt, pour être directement transportés à Drouillard et déposés près des fosses creusées pour l'inhumation. On voulait éviter qu'un cortège trop lent et trop long ne mette en danger la santé de la population. Aussi, était-il prévu que la messe de funérailles serait célébrée en présence de trois cercueils symboliques. Une procession devait se former de la cathédrale à Drouillard où, avant de mettre en terre la vingtaine de cercueils déjà déposés au cimetière, serait chantée une absoute, réunissant dans une dernière prière toutes les victimes du naufrage.

Jeudi 25 février : vers 8 heures 30 du matin, M_{gr} Romélus commence, avec une trentaine de prêtres, la concélébration de la messe de funérailles des victimes du naufrage du *Neptune*, à la cathédrale de Port-au-Prince en présence de trois cercueils vides symbolisant les corps absents. La cathédrale est bondée. Des militaires (théoriquement de la police) en uniforme bleu et lourdement armés, encerclent [249] la cathédrale. Avec eux de nombreux civils armés : militaires en civils ou « attachés », agressant les fidèles qui y entrent ou qui en sortent. Plusieurs de ceux-ci sont emmenés.

À la fin de la messe, l'évêque de Jérémie annonce que les « autorités » ont refusé de remettre les corps, comme entendu préalablement, avec le Comité de coordination. *M_{gr}* Romélus déclare qu'il restera sur place tant que ces « autorités » n'auront pas accepté de remettre les corps. L'absoute qu'il devait présider au cimetière de Drouillard, préparé à cet effet, n'aura lieu qu'après cette acceptation, mais à la cathédrale.

Il engage ceux qui ne peuvent pas rester à se retirer. Les militaires en civil et les « attachés » en profitent pour agresser de plus belle ceux qui sortent. Plusieurs sont maltraités et certains sont conduits à l'antigang.

M. Moëller (ONU) et M. Granderson (OEA) étaient présents à la cérémonie, ainsi que plusieurs autres membres de la Mission civile et des diplomates. Le délégué de l'ONU ayant entamé des démarches pour la remise des corps, est venu annoncer, vers 2 heures que les « autorités » étaient d'accord. *M_{gr}* Romélus décida alors de donner l'absoute sur place, immédiatement, et invita ensuite l'assistance à se retirer. Attachés et militaires en civil recommencèrent à menacer et à harceler ceux qui sortaient. M. Moëller organisa alors, avec quelques voitures de la Mission et de diplomates, une chaîne d'évacuation, accompagnant ceux qui sortaient jusqu'aux voitures, malgré les pressions de militaires et d'attachés. Une fois déposés assez loin de la cathédrale, certains de ceux qui étaient partis sous cette protection, ont été rejoints par des militaires, maltraités ou emmenés à l'antigang.

La cathédrale étant complètement évacuée, *M_{gr}* Romélus sortit, entouré de cinq personnes. Le petit groupe devait rejoindre la voiture de l'évêque de Jérémie, en stationnement dans les parages.

Un meute d'une quarantaine de militaires en civil et d'attachés se déplaça alors dans leur direction, en vociférant de grossières insultes et des menaces. C'est à ce moment que le repris de justice, Elysée Jean-François, porta les premiers coups à *M_{gr}* Romélus et à ses compagnons. Ses lunettes brisées, sa ceinture arrachée, l'évêque de Jérémie et ses compagnons eurent la vie sauve grâce à l'intervention de voitures de la mission et de l'ambassade de France qui purent les soustraire aux assaillants. À ce moment, les militaires en bleu [250] étaient curieusement absents... Une camionnette avec des militaires en

uniforme bleu ne reparaitra sur les lieux qu'après le départ des voitures de la mission et de l'ambassade.

3. Déformation des faits et désinformation

Nous nous devons de dénoncer la propagande mensongère orchestrée par des supporters du pouvoir *de facto*. Certaines stations de radio ont repris à leur compte cette propagande mensongère diffusée par des agences de presse comme l'AFP et l'AP. Même un communiqué, daté du 26 février, portant le sceau de la Conférence épiscopale haïtienne y a fait chorus.

Cette propagande mensongère fait état de contre-manifestation et de contre-manifestants et veut présenter comme un affrontement entre partisans et adversaires de Lavalas l'odieux scénario qui s'est déroulé à quelques pas des militaires en poste devant la cathédrale de Port-au-Prince. Il est évident qu'on assiste là à une manœuvre tortueuse destinée à semer la confusion et à couvrir les actes criminels dont les militaires et le pouvoir *de facto* portent l'ultime responsabilité. Le cerveau qui conçoit et guide l'agression est plus coupable que le bras qui l'exécute.

Le Comité de coordination pour le naufrage du *Neptune* se fait un devoir d'exposer, dans toute sa crudité, la réalité de l'attentat contre M^{gr} Willy Romélus, le 25 février 1993, près de la cathédrale de Port-au-Prince :

1. C'est bien une équipe de bandits en civil et en armes qui a attaqué M^{gr} l'évêque de Jérémie. C'est cette équipe qui l'a frappé, lui et ceux qui l'accompagnaient. Cette équipe se tenait avec les militaires en uniforme bleu dès le moment où des fidèles ont commencé à se rassembler dans la cathédrale pour les funérailles du jeudi 25 février.
2. C'est cette même équipe qui a exercé toute sorte de pressions pendant tout le service religieux, allant jusqu'à infiltrer quelques-uns de ses membres à l'intérieur de l'édifice pour augmenter encore les pressions sur les fidèles.

3. Parler « d'accident », de « manifestants » ou de « contre-manifestants » à propos de l'attentat dont a été l'objet M_{gr} Romélus relève de la pure désinformation. Les choses se sont déroulées avec la complicité des militaires qui étaient sur place, en uniforme et en service commandé.

[251]

4. Il paraît que le gouvernement *de facto* parle d'ouvrir une enquête. Nous posons la question : Est-ce que la caméra qui a filmé l'attentat contre M_{gr} Romélus n'a pas déjà donné le résultat de l'enquête ? Est qu'il n'y a pas eu de témoins tant haïtiens qu'étrangers, qui ont constaté les faits ? Ces faits ne se sont-ils pas déroulés à la barbe du caporal Roland Exantus, FADH (deux galons), à deux doigts de la voiture de police immatriculée au n° B-5440 ? Est-ce qu'une enquête est nécessaire quand on connaît déjà parfaitement le nom et l'identité des « attachés » qui se sont le plus acharnés sur M_{gr} Romélus et ses compagnons ? Les noms de ces brigands ont été notés. Un de ces « attachés » avait pris une part active au massacre de Saint-Jean-Bosco, le 11 septembre 1988. La justice l'avait même arrêté. Elle devait le juger et le condamner. Mais, après le coup d'État, l'armée l'a remis en liberté. Il a nom Elysée Jean-François. C'est lui qui menait la bande armée.
5. Nous dénonçons les arrestations arbitraires effectuées aux abords de la cathédrale, à l'occasion des funérailles du 25 février. Nous condamnons les actes de violences exercés contre les fidèles. Nous exigeons la libération immédiate de tous ceux qui ont été arrêtés à cette occasion.
6. Nous demandons à tous ceux dont des parents ou des connaissances auraient disparu ce jour-là, d'entrer en contact avec les organisations de défense des droits de l'homme.

Au terme de ce mémorandum, le Comité de coordination pour le naufrage du *Neptune* souhaite bon courage, à toutes les familles des disparus. Nous partageons pleinement leur affliction. Du fond du cœur, nous disons : Merci ! à tous ceux qui nous ont aidés et qui continuent à nous aider !

Un merci tout spécial aux populations de Petit-Goâve, de Grand-Goâve et de Léogane, ainsi qu'à la Commission présidentielle, pour leur dévouement exemplaire. Nous n'avons pas à dire merci à M_{gr} Romélus, mais nous tenons à lui dire : « Tenez bon ! Continuez votre combat pour que le peuple d'Haïti puisse enfin trouver la vie ! »

[252]

[253]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

DEUXIÈME PARTIE

Chapitre 11

La vérité qui rend libre

I. Déclaration de prêtres de tous les diocèses d'Haïti

[Retour à la table des matières](#)

La déclaration qui suit est traduite ici du créole. Le texte portant la date du 26 février 1993 a reçu l'aval de soixante-sept prêtres des différents diocèses d'Haïti.

Il constitue un appui à la prise de position de la trentaine de prêtres formant le presbytérium de Jérémie. On peut donc dire que deux ou trois jours après l'attentat dont a été victime M_{gr} Willy Romélu, plus d'une centaine de prêtres de l'Église d'Haïti ont clairement clamé leur condamnation de cet acte criminel.

Nous, prêtres des neuf diocèses de l'Église d'Haïti, nous partageons à 100 pour cent la position du presbytérium du diocèse de Jérémie, au sujet de l'attentat perpétré hier, 25 février 1993, contre M_{gr} Willy Romélu, à l'issue des funérailles de nos frères et sœurs qui ont péri dans le naufrage du *Neptune*. Nous appuyons cette déclaration de toutes nos forces et la signons volontiers des deux mains.

C'est avec souffrance et avec la plus vive amertume que nous constatons à quel point le coup d'État du 30 septembre 1991 et les

gouvernements *de facto* qu'il a engendrés ont plongé le pays dans un chaos qui menace de l'engloutir. Depuis lors, le pays dérive, épave sans gouvernail. La vie humaine n'a plus aucune valeur aux yeux de ces criminels, militaires en uniforme ou en civil et « attachés », investis de tous les droits sur les vies et les biens.

[254]

Aujourd'hui, nous dénonçons le jeu macabre de tous ces supporters du coup d'État. Sentant qu'ils ont perdu pied, sentant souffler à nouveau le vent de démocratie et de justice qui a balayé notre pays le 16 décembre 1990, ils perdent toute mesure. Après eux : le déluge ! C'est leur mentalité ! Ils entendent créer une situation identique à celle de 1915, pour donner un prétexte aux faucons de l'administration américaine, de venir, à nouveau, occuper notre pays. C'est là qu'est le danger ! C'est là ce que redoute le peuple d'Haïti ! Ce ne sont ni l'embargo, ni « les jeeps ou les walkie-talkies de la mission civile de l'ONU et de l'OEA pour la paix », qui constituent une menace contre la souveraineté de notre Haïti.

Tous ceux qui étaient sur place, à la cathédrale de Port-au-Prince, le 25 février 1993, ont constaté, de leurs yeux, ce qui s'est passé. Les observateurs des Nations unies étaient présents aussi. Tout le monde s'entend pour dire que c'est un attentat qui a été machiné contre M_{gr} Roméus. Il n'y avait pas l'ombre d'une manifestation devant la cathédrale. Les criminels qui se sont attaqués à M_{gr} Roméus, tout le monde sait que ce sont des « attachés » ou des militaires en civil, qui avaient pris position, devant la cathédrale, avec les militaires en uniforme bleu.

C'est un groupe de bandits armés, envoyés pour attenter à la vie de M_{gr} Roméus et de ceux qui l'accompagnaient, au sortir de la cathédrale. Dans cette troupe d'assassins, on pouvait reconnaître des « attachés » ayant participé au massacre de Saint-Jean-Bosco, le 11 septembre 1988. C'est l'armée qui les a remis en liberté, pour pouvoir les intégrer comme « attachés ».

Au nom du Seigneur, Dieu de vie, nous condamnons fermement les agissements de ces criminels. Que toutes les instances de l'Église s'imposent un sincère examen de conscience ! Elles prendront mesure de leur complicité dans ce crime, dans ce sacrilège, par leurs

gymnastiques diplomatiques, par leurs silences coupables, par leurs gestes démagogiques et par leur lâcheté.

Aujourd'hui, au nom du Seigneur, Dieu de vie, nous condamnons la méchanceté de tous ces sans-cœur qui ont laissé périr en mer des centaines et des centaines de leurs sœurs et frères, soi-disant par manque de carburant. Au nom du Seigneur, Dieu de vie, nous demandons que le pouvoir *de facto* ait la décence de s'effacer pour que le pays ne fasse pas naufrage, comme le *Neptune*.

Au début de ce temps de carême, nous prions le Seigneur, Dieu de vie, que sa parole trouve le chemin de notre cœur. Que sa parole [255] extirpe, *déchouke* de nos cœurs tout ce qui peut nous empêcher de reconnaître dans le pauvre, notre frère, notre sœur. Nous supplions le Seigneur, le Dieu de Vie, le Dieu d'Amour, qui est aussi le Dieu de Justice, de traiter ces criminels selon ce qu'ils méritent, d'après les Écritures. Ainsi, tous ces êtres qu'il a créés, « à son image, comme sa ressemblance » (Gen. 1, 26) pourront enfin respirer, sous le soleil de notre Haïti. Ainsi les criminels seront forcés de reconnaître leurs crimes, car « les arrogants ne tiennent pas devant son regard » (Ps. 5, 8) et seront confondus les ennemis de Dieu et de son peuple.

Durant tout ce temps de carême, prions le Seigneur avec les propres mots dont il nous a fait don dans son Livre saint :

Lève-toi ! Pourquoi dors-tu, Seigneur ?
 Réveille-toi ! Ne rejette pas jusqu'à la fin !
 Pourquoi caches-tu ta face ?
 Oublies-tu notre oppression, notre misère ? (Ps. 44, 24-25)
 Brise le bras de l'impie, du méchant !
 Tu chercheras son impiété : tu ne la trouveras plus !
 Yahvé est roi pour toujours et à jamais.
 Les méchants ont disparu de sa terre !

II. Communiqué de la Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme

[Retour à la table des matières](#)

La Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme s'élève avec force contre ces violations flagrantes et extrêmement graves qui ont été commises, le 25 février dernier, à la cathédrale de Port-au-Prince, à l'encontre des droits des citoyens par les institutions même appelées à garantir ces droits.

La Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme dénonce les incarcérations arbitraires de nombreux citoyens, en particulier Fanés Dorléans, Idrid Jean, Julienne Charles et une nommée Lucienne, arrêtés ce même 25 février, à la sortie de cette cathédrale, et les traitements inhumains auxquels ils ont été soumis

La Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme exhorte le peuple d'Haïti à continuer, sans faiblir, à mener son combat courageux et persévérant, pour le respect de son droit de se choisir librement ses dirigeants et pour la restauration rapide et intégrale de la démocratie et des libertés, particulièrement la liberté d'expression et de manifestation.

[256]

La Plate-forme des organisations haïtiennes des droits de l'homme présente ses sympathies à M_{gr} l'évêque de Jérémie, à tous les survivants et à tous les parents des victimes du naufrage du *Neptune* ainsi qu'à toutes les victimes des nombreux et inqualifiables actes d'agression commis à l'occasion des funérailles du 25 février, à la cathédrale de Port-au-Prince.

[257]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

DEUXIÈME PARTIE

Chapitre 12

Contre-évangile de l'imposture

I. Interview dans *Libète*

[Retour à la table des matières](#)

Le texte créole de l'interview a paru, à Port-au-Prince, dans Libète, n° 58, 2^e année, p. 4. En voici la traduction.

Paul Dejean dénonce les hypocrites
Interview de *Libète* avec Paul Dejean
qui était aux côtés de MGR Romélus
quand ils ont été frappés par des « attachés »

Libète : Quelle a été votre réaction devant le communiqué de la Conférence épiscopale d'Haïti ²⁷ ?

Paul Dejean : À la lecture de ce communiqué, n'eût été le sceau de la Conférence épiscopale, j'aurais cru à un communiqué de la Télévision nationale ou de la Radio nationale, c'est tout comme. Ou encore de la Radio nationale qu'on appelle « Radio Soleil couché ».

²⁷ Le texte de ce communiqué de la Conférence épiscopale d'Haïti est reproduit après l'interview.

C'est elle qui a pris la place de Radio Soleil, qui a mené un si courageux combat aux côtés du peuple haïtien.

Ce communiqué m'a reporté à l'époque de François Duvalier. M[^] Ligondé (archevêque de Port-au-Prince) venait de faire un sermon où il fustigeait ceux qui tentaient de se défendre contre Duvalier. Il avait prononcé, entre autres, ces paroles : « Ce n'est pas avec de [258] bombes ni avec des actes de brigandage que l'on sauvera Haïti ! » Je me rappelle qu'une dizaine de prêtres s'étaient alors concertés et avaient écrit une lettre à Ligondé, lui détaillant les abus et violations des droits de l'homme par Duvalier. En substance, la lettre lui posait, en sa qualité d'archevêque de Port-au-Prince, la question suivante : « Comment se fait-il que chaque fois que le peuple essaye de se défendre, vous parlez de violence ; mais, face aux actes de violence du gouvernement, vous ne dites jamais rien ! » La lettre ajoutait textuellement ceci : « Nous ne voulons pas croire que nos évêques acceptent d'être réduits à n'être plus que de simples porte-parole du régime actuel, à l'instar des rédacteurs du *Nouveau Monde* ou des speakers de la *Voix de la Révolution duvaliériste*. »

Eh bien ! C'est cette situation que m'a fait revivre ce communiqué du 27 février, qui ne porte même pas de signature, mais seulement le sceau de la Conférence épiscopale !

L. : Cependant, le communiqué dit qu'il s'agit là d'un acte de barbarie. Et, de plus, il condamne cet acte.

P. D. : C'est ce que dit le communiqué, mais il fait un bel amalgame. Il y est écrit que ce sont des *manifestants* qui ont frappé l'évêque de Jérémie. Ces messieurs savent parfaitement qu'il ne s'agissait aucunement de manifestation ! Ils savent parfaitement qu'on avait affaire à des « attachés » et à des militaires en civil, postés devant la cathédrale, avec les militaires en uniforme bleu qui se trouvaient là. Ce sont eux qui ont commis l'agression. Et, sous les murs de la cathédrale, parmi les « attachés » et les militaires en civil, se trouvait un nommé Elysée Jean-François, celui-là même qui, lors du massacre de Saint-Jean-Bosco, le 11 septembre 1988, avait lardé d'un coup de pique la maman qui devait, peu après, donner naissance à la petite Espérance... La justice l'avait fait arrêter et devait le condamner. Mais, dès le coup d'État, l'armée l'a remis en liberté, pour qu'il puisse continuer à commettre ses crimes habituels. Il y avait avec lui toute une équipe

d'« attachés » dont plusieurs ont pu être identifiés. On connaît leurs noms. Ce sont ces gens que le communiqué de la Conférence épiscopale appelle des « manifestants » ! Oui, des « manifestants » aux ordres de la police et de l'armée d'Haïti ! Quand c'est l'armée et les putschistes qui se livrent à de tels actes, ce n'est pas de la violence ! Voilà le sens du communiqué de la Conférence épiscopale !

Il y a un élément que je trouve néanmoins intéressant, dans ce communiqué. C'est le rapprochement entre cet acte de violence et ce [359] qui était arrivé au nonce apostolique, lors du coup d'État manqué de Roger Lafontant, sous la présidence de M^{me} Ertha Pascal-Trouillot. Jusqu'ici, certains s'acharnaient à faire accroire qu'il s'agissait d'un acte de violence qu'ils attribuaient aux partisans du père Aristide. Ils savent très bien que c'est faux. Ils savent très bien que plusieurs personnes, habitant la zone de la résidence du nonce, avaient alerté la police pour signaler qu'il se passait quelque chose devant la nonciature. Les militaires n'ont pas bronché. On le sait très bien. Ils avaient eux-mêmes programmé leur manœuvre. Donc, il est intéressant de noter que pour le communiqué il s'agit du même style d'action... Des mêmes acteurs aussi, sans doute. Je suis bien aise de voir que celui qui a rédigé le communiqué laisse entendre ainsi qu'il reconnaît enfin que ce ne sont pas les partisans du père Aristide qui avaient violenté le nonce apostolique, lors du coup d'État de Lafontant.

C'est peut-être la seule part de vérité que contient ce communiqué... Pour tout le reste, quand il est question de Droit canon, d'Évangile, de la Bible, tout cela, c'est de la pure hypocrisie : ces messieurs savent fort bien qu'on ne peut pas, sans plus, aller serrer la main à des gens, qu'on ne peut pas aller leur dire que tout va bien, qu'il n'y a aucun problème, quand on a affaire à des assassins de ce calibre.

L. : Ne trouvez-vous pas curieux que le communiqué prétende « condamner la violence d'où quelle vienne », comme si tout le monde était sur le même pied ?

P. D. : Non, je ne trouve pas cela curieux, car c'est exactement le même discours que tiennent l'armée et ses putschistes. Franck Romain avait tenu des propos identiques, tout de suite après le massacre de Saint-Jean-Bosco. Ils continuent sur la même lancée. Celui qui a signé le communiqué de la Conférence épiscopale et ceux qui l'avalisent, pratiquent un Évangile à l'envers. Ce sont des anti témoins de la vérité

de l'Évangile. Ils sont comme ceux dont le Christ disait à ses disciples : « Sur la chaire de Moïse, se prélassent scribes et pharisiens hypocrites. Faites ce qu'ils disent, mais ne faites pas ce qu'ils font » (Mt 23, 1-3). De ces scribes et pharisiens d'aujourd'hui, je suis tenté de dire : « Ne faites pas ce qu'ils disent et encore moins ce qu'ils font ! »

L. : Merci bien !

[260]

II. Communiqué de la Conférence épiscopale d'Haïti ²⁸

[Retour à la table des matières](#)

Hier, à l'issue des funérailles des victimes du naufrage *du Neptune*, un accident très regrettable s'est produit. L'évêque de Jérémie, M[^] Willy Romélus, qui était venu présider la cérémonie, a été assailli par un groupe de manifestants qui l'ont brutalement frappé.

C'est la deuxième fois, en Haïti, que des évêques ont été attaqués et agressés dans leur personne. On a encore à la mémoire, le drame du 7 janvier 1991 quand le représentant du Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, M[^] Giuseppe Leanza et son secrétaire M[^] Léon Kalenga ont été blessés et déshonorés par une foule.

Il n'y a plus aucun respect pour les ministres de Dieu et les personnes consacrées, pas plus que pour la personne humaine comme telle. La liste des prêtres agressés, maltraités s'allonge chaque jour.

Les articles du Droit canonique contre ceux qui portent la main sur la personne du pape, des évêques, des prêtres et des personnes consacrés n'ont jamais été mis en veilleuse et ceux qui se rendent coupables de tels faits sont aujourd'hui encore sujets à leur sanction.

Une fois encore, nous disons non à la violence d'où qu'elle vienne. Chaque vie humaine est un don du ciel qu'on doit savoir respecter. « Tu ne tueras point », nous dit le Décalogue et la Loi de l'Alliance d'amour

²⁸ « J'ai reproduit le document intégralement à partir du texte photocopié, portant la date du 26 février 1993 et le sceau de la Conférence épiscopale d'Haïti (CEH). Je me suis permis de corriger ce qui me semblait manifestement des coquilles.

du Christ, par delà la tolérance, va jusqu'à réclamer le pardon des offenses et l'amour des ennemis.

Nous condamnons énergiquement cet acte de barbarie perpétré hier, sur la personne de M^s* Romélus et les autres qui ont été attaqués et battus.

De grâce, un peu de tolérance les uns envers les autres. Ne nous laissons pas aveugler par la passion politique. Nous sommes tous les fils d'une même patrie. Ce n'est pas dans la haine et la division que se trouve la solution à la crise du pays.

Tout royaume divisé, dit le Seigneur, est appelé à la ruine.

Donnons-nous plutôt la main pour chercher ensemble, construire ensemble dans le respect mutuel, la justice et l'amour.

Donné au secrétariat de la Conférence épiscopale d'Haïti, le vendredi 26 février 1993.

[261]

III. Réflexions sur le communiqué de la CEH

[Retour à la table des matières](#)

On a ici un échantillon éloquent du « langage ecclésiastique ». Entortillé. Âlambiqué. S'efforçant de dire, sans dire, tout en disant ne pas vouloir dire... Bref, le contre-pied du conseil évangélique : « Que votre parole soit : Oui ! Oui ! - Non ! Non ! Ce qu'on dit de plus vient du Mauvais" (Mat. 5, 37).

Dès le premier paragraphe, on a droit à la désinformation, lancée par certains journalistes et certaines agences de presse : M^{gr} Romélus « a été assailli par un groupe de manifestants ». On a vu, ci-dessus, aux chapitres 3 et 4, l'inanité de ces allégations, par la Déclaration de prêtres de l'Église d'Haïti et par le *Mémoire du Comité de coordination pour le naufrage du Neptune*.

Le deuxième paragraphe commence par une affirmation inexacte : « C'est la deuxième fois, en Haïti, que des évêques ont été attaqués et agressés dans leur personne. »

Après l'expulsion de M_{gr} François Poirier archevêque de Port-au-Prince, sur ordre de François Duvalier, il y a eu, en 1961, l'arrestation violente de M_{gr} Rémi Augustin, SMM, évêque auxiliaire, nommé administrateur apostolique et son expulsion par le même François Duvalier. Je n'ai pu vérifier si lors de l'expulsion de l'archevêque de Port-au-Prince et celle, un peu plus tard, de l'évêque des Gonaïves, M_{gr} Paul Robert, il y a eu violence physique de la part de ceux qui ont mené ces opérations.

Il y a, hélas, probablement d'autres exemples de ces actes répréhensibles, dans l'histoire de notre pays. Ce qu'il faut souligner ici, c'est non seulement le fait que cette violence arbitraire et injustifiée est à mettre au compte des pouvoirs publics *de facto*, mais qu'elle a clairement choisi sa cible : le seul évêque de l'actuelle hiérarchie catholique à vouloir concrétiser, dans les faits, cette « option préférentielle pour les pauvres », prônée par tant de déclarations officielles de l'Église.

Mais, de toute évidence, l'auteur du communiqué avait hâte d'amalgamer deux situations qui sont très différentes. Personne, jusqu'à présent, ne peut dire de façon absolument certaine, comment, par qui et pourquoi le nonce apostolique et son secrétaire avaient été agressés en janvier 1991.

Quand on prétend sans sourciller que l'agression a été le fait d'une « foule », on ne fait pas précisément preuve de probité intellectuelle, ni [262] de respect, ni de charité chrétienne vis-à-vis de la population, de la « foule » haïtienne.

N'est-ce pas à partir de telles gentillesses... que l'actuel nonce apostolique, M_{gr} Lorenzo Baldisseri, accrédité en mai 1992 auprès du *de facto* Nérette, a eu, dans une interview, l'extrême délicatesse... d'accuser « le peuple haïtien » tout entier, d'être « naturellement violent » ? Est-ce parce que la Cosa Nostra existe en Sicile qu'on est en droit de prétendre que tous les Siciliens sont des bandits ? Naturellement, cela peut expliquer le comportement de certains d'entre eux, comme, par exemple, le prédécesseur du nonce agressé... Au juste, cette « foule » comptait-elle 10, 20, 40, 100, 1000 agresseurs ou davantage ? Mystère... Au moins, devant la cathédrale, on a pu évaluer la « foule » des attachés (pardon, des « manifestants »), à quarante ou cinquante... Le film est là.

Le troisième paragraphe du communiqué de la CEH reconnaît que « la liste des prêtres agressés, maltraités s'allonge chaque jour ». Le communiqué aurait pu ajouter que la liste des innocents (religieux, religieuses, enfants, hommes et femmes, jeunes et vieux), tués, disparus, torturés, maltraités, n'a jamais, de mémoire d'Haïtien, été aussi longue, en moins de deux ans, que depuis le coup d'État militaire. Par contre on ne saurait exiger, (n'est-ce pas !) qu'un tel communiqué condamne... « les ministres de Dieu et les personnes consacrées » qui, de notoriété publique, se livrent sans vergogne à de telles exactions ou qui les encouragent.

Quant aux sanctions prévues par le Droit canonique, dont il est question au quatrième paragraphe, autant dire que sous François Duvalier lui-même, elles n'ont jamais été invoquées et encore moins appliquées. À propos de ces dispositions prévues contre « ceux qui portent la main sur la personne du pape, des évêques, des prêtres et des personnes consacrées » et qui « n'ont jamais été mis en veilleuse », je me trompe sans doute, en supposant bien témérairement, qu'elles pourraient peut-être être invoquées contre ceux qui ont insulté, menacé, ligoté, le 30 septembre 1991, un certain prêtre catholique répondant au nom de Jean-Bertrand Aristide...

Le paragraphe 5 rappelle « le Décalogue et la Loi de l'Alliance d'amour du Christ », pas la loi du Talion, ni les terribles bûchers de l'Inquisition, ni, cela va de soi, la rage destructrice des Savonarole de la campagne antisuperstitieuse, *kanpay rejte*. Après s'être fermement appuyés sur le bras séculier du consécuteur d'Haïti à Notre-Dame [263] du Perpétuel Secours, en 1942, l'un d'eux pendant une mission en la chapelle d'Altagrâce (Delmas) ne faillit-il pas périr sous des balles commandées par des proches du pouvoir d'alors ? Exit la *kampay rejte* aux motivations plus qu'ambiguës... Et puis, pourquoi le « pardon des offenses et l'amour des ennemis » n'a pas poussé Jean-Paul II à exiger la mise en liberté immédiate de celui qui l'avait manqué de peu, sur la place Saint-Pierre ? Au moins, nos militaires putschistes, en remettant, dès les premiers jours du coup d'État, les Elysée Jean-François en liberté, auront permis qu'ils récidivent impunément.

L'énergique condamnation, au paragraphe 6, de l'« acte de barbarie perpétré [...] sur la personne de M^{gr} Romélus et les autres qui ont été attaqués et battus », se dilue immédiatement, dans les deux derniers paragraphes, en un pénible prêchi-prêcha passe-partout, où

s'entremêlent : exhortation « à la tolérance les uns envers les autres », mise en garde contre l'aveuglement de « la passion politique », cliché patriotique, lieux communs sur « la haine et la division » et, timidement coincé entre « respect mutuel » et « amour », on n'a tout de même pas osé omettre le mot « justice »...

Révérence parler, une vraie bouillie pour les chats.

[264]

[265]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !**DEUXIÈME PARTIE**

Chapitre 13

Désinformation à jet continu

[Retour à la table des matières](#)

Je joue décidément de malchance avec les émissions que la télévision de Radio-Canada consacre à la situation haïtienne. Je présume que les nombreuses coupures de courant qui m'empêchent de suivre régulièrement ces programmes m'ont privé des émissions valables qui ont sans doute été diffusées, ces derniers temps, sur les écrans de télévision de Radio-Canada. Mais j'avoue que celles qu'il m'a été donné de suivre récemment, sur Haïti, me semblent plus que décevantes.

Que M. Jean-Michel Leprince ne s'empresse pas de m'annexer à ses opinions qu'il prend pour les opinions de la totalité des Haïtiens ! Ce n'est pas du tout à l'embargo que j'attribue ces coupures de courant...

J'ai appris, en effet, par l'émission du vendredi 5 mars 1993, de Jean-Michel Leprince, que l'embargo « a fait l'unanimité contre lui, en Haïti ».

Et pour prouver ce qu'il avance, ce reporter propose quatre témoignages de personnes souchées au gouvernement *de facto*, agréments d'un extrait d'une prétendue conférence internationale, au cours de laquelle un des patrons (?) français de ce mauvais cirque a eu l'indécence de célébrer la « liberté de presse » dont jouit actuellement la société haïtienne, sous la férule des militaires !

Sans doute, la même liberté de presse et d'expression pour laquelle se bat de si héroïque façon le saint martyr haïtien du Canada, Gérard Etienne, véroniquement réconforté dans son agonie à la sauce tomate par nulle autre que M_{gr} Denise Bombardier.

[266]

Sans doute la même liberté de presse, d'expression et de manifestations qui a valu, à M& l'évêque de Jérémie et à deux de ses compagnons, de subir, le 25 février dernier, les assauts (militairement programmés) d'une meute de forcenés conduits par des tueurs patentés.

Sans doute la même liberté de presse, d'expression, de manifestations et de choix, qui, pour mieux asseoir *manu militari* Marc Bazin sur son siège pris d'assaut de premier ministre *de facto*, a conduit putschistes militaires, putschistes parlementaires, putschistes contrebandiers et putschistes trafiquants de drogue, à un « consensus » exemplaire, inédit en démocratie, puisque excluant, *ex officio*, plus de 85% de la population concernée.

L'unique conclusion que l'on puisse honnêtement tirer des deux seuls témoignages, incomplètement retransmis, pêle-mêle, avec ceux des serviteurs du putsch, est que le coup d'État du 30 septembre 1991 est en train de détruire l'économie du pays, d'écraser davantage encore (au propre et au figuré), les plus pauvres et les plus démunis de la communauté haïtienne et, en même temps, de permettre l'enrichissement scandaleux de ceux qui sont, *de facto*, au pouvoir et de leurs supporters. Mais qu'on ne vienne pas mettre ce désastre criminel au compte d'un embargo « voulu et appuyé » par le président constitutionnel et légitime du pays !

Combien de fois faudra-t-il encore mettre en garde les Jean-Michel Leprince de la presse internationale, contre la tentation facile (et payante) de la désinformation et de l'intoxication, dans le cas de la situation haïtienne, depuis le 30 septembre 1991 ?

Ce n'est pas l'embargo, unanimement décidé dès octobre 1991, par l'OEA, pour mettre un terme au coup d'État militaire le plus sanglant de l'histoire contemporaine, qui n'a pas atteint son objectif. C'est du fait qu'il *n'y a pas eu d'embargo véritable*, à cause de la mauvaise foi (impunie, parce que toute-puissante) de certain pays, voisin d'Haïti, que les auteurs du coup d'État, soutenus, en sous-main, par ce même voisin

et régulièrement alimentés par lui en armements, équipement, munitions, carburant, etc., peuvent continuer à défier la communauté et les lois internationales, avec la barbare arrogance qu'ils exercent sans désespérer sur toute une population démunie, pacifique et désarmée, tenue en otage depuis bientôt dix-sept mois !

C'est ce que j'ai voulu crier, dès le soir du vendredi 5 mars, à M. Jean-Michel Leprince, pour qu'en tout respect pour la nombreuse communauté haïtienne qui, au Québec et au Canada, vit au rythme [267] poignant du drame de son pays d'origine, il puisse rectifier, le déplorable effet de désinformation du reportage diffusé, ce soir-là, à l'émission *Le Point médias*, de la télévision de Radio-Canada.

On m'a appris, au téléphone, que l'équipe de télévision avait quitté l'hôtel la veille. Il ne me reste qu'à souhaiter que les journalistes de Radio-Canada, conscients de leur solidarité avec le peuple souffrant d'Haïti et en premier lieu avec la soixantaine de leurs consœurs et confrères victimes de la sauvagerie des putschistes, se fassent un point d'honneur de proclamer la vérité qui délivre et non le mensonge ou la désinformation qui asservit.

[268]

[269]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !
DEUXIÈME PARTIE
ET APRÈS ?
NON-CONCLUSION,
SUR MODE... SURRÉALISTE

[Retour à la table des matières](#)

Après dix-sept mois, quelles perspectives ? La terreur pèse plus lourd. La répression s'accroît et se fait plus féroce. Signe que la résistance tient bon, qu'elle est vivace.

Les putschistes, leurs patrons, leurs laquais, n'ont pas de quoi pavoiser. Entre leurs mains perverses, l'État qu'ils ont pris d'assaut, les institutions du pays, les biens réels ou imaginaires qu'ils convoitaient, tout, littéralement, se... dégingole. Le pays s'en va à la dérive, à la mort, à la morgue. Routes impraticables, de plus en plus abandonnées. Et c'est le drame du *Neptune*. Rues fétides. Services publics absents : téléphone, électricité, douanes, écoles, université, santé, culture, agriculture. Tout ! Rien !

Il ne leur reste qu'une voie : la fuite en avant, éperdue, dans le vol, le viol, la concussion, dans le crime, l'horreur, l'abjection, dans le mensonge, le bluff, la drogue. En quête d'honorabilité, ils vont, quémandant l'estime. Pour cela, ils sont prêts à dépenser des millions. Les millions de la drogue. Lobby à droite, lobby à gauche, surtout à droite... Ils veulent forcer les portes et après chaque rebuffade, crient victoire et se pensent très malins. Ils paient des publicistes, à prix d'or, comme naguère, Bébé-Doc. Affirment, chaque semaine, avoir décroché

le contrat du siècle : du vent ! Une invitation banale et d'ailleurs, extorquée, devient affaire d'État. Et quand on peut faire état d'un congrès noir international, tous frais payés, c'est le délire. Combien a coûté le discours du... Blanc de service ? Et crèvent le *Neptune* et ses naufragés ! Mais l'honneur, mais l'estime, cela ne s'achète pas. Par contre, cela se perd. Très vite ! Il suffit d'un faux pas ! Les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs, dit l'Écriture.

[270]

Et après ? Rencontres au sommet en perspective. Arrivée de nouveaux contingents de la mission civile. Souhaitons qu'ils fassent mieux que le contingent vieux de six mois. Qui n'a rien fait. Ou si peu ! Les bals. Le carnaval. Les plages. Cela devrait pouvoir attendre, non ?

Le journaliste de passage veut savoir, péremptoire. Répondez par oui ou par non. Pas de phrases. Pas d'exposé. Pas d'analyse. La question : « Si le travail de la mission civile échoue mission civile échoue, y aura-t-il une explosion révolutionnaire ? Répondez oui ou non ! »

Ça non ! Monsieur ! Je ne me prêterai pas à de pareilles inepties. Je ne tomberai pas dans le panneau. Répondez d'abord à ma question. À la question que ne cesse de vous jeter à la figure ce peuple qui résiste : Oui ou non, a-t-il droit, lui, à l'existence ? À l'existence comme être humain ? Comme être humain, sujet de droit ? Répondez par oui ou par non. Et après ? Après, nous éplucherons votre question et vous verrez qu'elle est piégée. Nous éplucherons votre question par une autre question : Répondez ! Que doit faire un être humain quand on lui dénie le droit d'exister comme être humain ?

La mission civile n'a pas à échouer ou à ne pas échouer !

C'est le peuple d'Haïti qui, lui, n'échouera pas !

Et vos putschistes ?

Échec et mat !

[271]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

APPENDICES

[272]

[273]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

Appendice 1

Communiqué de la Commission présidentielle

[Retour à la table des matières](#)

À l'issue d'une rencontre, organisée à Miami, par le président Jean-Bertrand Aristide, ce dernier annonça, le 29 juin 1992, la création d'une Commission présidentielle, chargée de préparer, en Haïti, les conditions du retour à l'ordre constitutionnel et en premier lieu, le rétablissement, dans ses fonctions, du chef de l'État, élu le 16 décembre 1990. Le père Antoine Adrien a été nommé coordonnateur de cette Commission de dix membres, tous nommés par le président de la République. Voici leurs noms, par ordre alphabétique :

1. *Antoine Adrien*
2. *Wesner Emmanuel*
3. *Micha Gaillard*
4. *Chavanne Jean-Baptiste*
5. *Fred Joseph*
6. *Michel Lominy*
7. *Jean J. Molière*
8. *Georgette Oméro*
9. *Évans Paul*
10. *Pierre-Michel Sajous*

Le document qui suit a été publié le 30 novembre 1992, sous la signature du coordonnateur de la Commission présidentielle.

Commission présidentielle

Communiqué de presse

Le gouvernement *de facto* se lance dans une fuite en avant éperdue qui risque d'entraîner Haïti dans une catastrophe dont personne ne peut prévoir l'étendue.

1. Sur le plan politique

Une seule chose semble préoccuper le gouvernement *de facto* : conquérir le pouvoir en faisant main basse sur les institutions clefs.

[274]

- a) Sans aucune considération pour la Loi cadre des collectivités territoriales qui se trouve encore par devant le Sénat, les membres de ces organismes d'État ont été nommés sans aucune consultation réelle des populations et sans même le souci de camoufler la partisanerie des choix. Ainsi, l'instrument clef de la participation de la population à la gestion du pays se trouve sacrifié sur l'autel de l'ambition politique du MIDH et de ses alliés.
- b) Le Conseil électoral permanent (CEP) peut alors être mis sur rail, assurant pour neuf ans le contrôle absolu de l'appareil électoral à un parti unique qui laissera encore pour un temps exister les autres nominalement.
- c) Finalement, M. Bazin annonce la publication prochaine, dans dix jours, d'un plan de résolution de la crise qui devra être accepté tel quel, sinon on défiera la communauté nationale et internationale en décrétant des élections générales qui seront bien sûr — comme pour les membres des collectivités territoriales — des nominations de partisans et d'alliés. Le parti unique pourra alors être imposé au nom de la « Démocratie à l'haïtienne ».

2. Sur le plan économique et financier

- a) « L'expert économiste » Marc Bazin actionne la planche à billets dans un contexte de stagnation économique sans précédent. Naturellement, la dépréciation de la monnaie nationale se fait à une vitesse de fusée balistique : la décote de la gourde a triplé en 14 mois.
- b) Les réserves de la Banque Nationale fondent comme beurre au soleil, au rythme du financement du déficit. Le gouverneur, M. Bonivert Claude, a dû tirer la sonnette d'alarme : si la politique actuelle n'est pas corrigée, dit-il en substance, Haïti marche vers la banqueroute dans un délai de trois mois.
- c) Cette politique irresponsable, qui n'a certainement pas l'excuse de l'ignorance, s'explique par le fait que l'actuelle administration sait bien qu'elle n'aura pas à payer la note, ses jours étant comptés. Alors, on pratique la politique du pire : « Après moi, le déluge. »

3. Sur le plan social

- a) La misère du peuple est effroyable, aggravée par l'agiotage et la spéculation effrénée que le gouvernement Bazin semble [275] encourager sans vergogne. La rumeur publique prétend que c'est là une méthode pour payer ses dettes électorales.
- b) L'embargo n'explique pas cette situation, mais la répression d'une violence inouïe, qui empêche la population active de rester dans ses foyers et de travailler dans ses lieux de résidence. On estime à quelque 400 000 personnes entre 18 et 50 ans, le nombre de ces exilés de l'intérieur. La semaine dernière encore, une autre vague de plusieurs milliers est entrée en clandestinité après les brutalités policières contre les habitants des bidonvilles, sous prétexte d'une affaire de bombes.
- c) Et voilà que l'on met la glace sur le gâteau en désarticulant l'Université. L'Université, tout l'espoir des jeunes des milieux populaires et de la paysannerie. Les fils à papa vont étudier à

l'étranger. Aussi, les tenants de la « Démocratie à l'haïtienne » pensent qu'ils exposent leurs privilèges en tolérant son développement. Elle n'a pas le droit d'être autonome, comme le veut la Constitution. En conséquence, les décanats démocratiquement élus conjointement par professeurs et étudiants sont brutalement démantelés. Les professeurs compétents qui dispensent un enseignement de valeur, sont limogés sans autre forme de procès.

La Commission présidentielle proteste contre la dégradation inouïe de la situation politique, économique, sociale du pays. Elle proteste contre l'irrespect institutionnalisé des droits de l'homme par l'armée et le gouvernement *de facto*. Elle rappelle :

- 1) Que depuis plus de quatre mois, elle a proposé un plan de sortie de la crise, basé sur le retour à l'État de droit. Il y a huit jours, elle a remis ce plan sur la table. Mais, jusqu'à présent, aucune réponse ne lui a été donnée — même pas pour contester ses propositions — par ceux qui prétendaient vouloir négocier « n'importe où, n'importe quand ».
- 2) Que le temps nous est plus que jamais compté. Qu'il faut sortir des « dilatoires » : il y va du salut de la nation. Attendre davantage est criminel !
- 3) Que le fossé entre les classes sociales se creuse chaque jour davantage. C'est peut-être la menace la plus tragique qu'il faut à tout prix juguler et tout de suite. Il est temps que les auteurs du coup d'État acceptent de reconnaître que les 80 % du pays ont droit à l'existence. Que Haïti est à tous ses fils et [276] filles et qu'il est absurde, pour une minorité, de se croire propriétaire de la nation.

Fait à Port-au-Prince, le 30 novembre 1992

[277]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

Appendice 2

Lettre du premier ministre constitutionnel au président élu des États-Unis d'Amérique

[Retour à la table des matières](#)

À la dette du 5 décembre 1992, M. René Préval, premier ministre constitutionnel du gouvernement légitime de la République d'Haïti, adressait une lettre à M. Bill Clinton, président élu des États-Unis d'Amérique.

De l'intérieur de mon pays où, depuis bientôt un an et trois mois, j'ai été réduit à vivre en exil, par le sanglant coup d'État militaire du 30 septembre 1991, je viens, en tant que premier ministre constitutionnel du gouvernement légitime de la République d'Haïti, vous présenter l'hommage et les compliments du peuple haïtien, à l'occasion de votre récente élection à la présidence des États-Unis d'Amérique.

Je n'ai pas besoin de rappeler les liens d'amitié qui unirent nos deux pays, dès avant leur accession à l'indépendance. Le sang des fils de la future Haïti n'a pas été versé en vain, notamment à Savannah, pour l'accession à la liberté, de la première République indépendante des trois Amériques. Comment ne pas évoquer également l'entraide et les échanges fraternels qui, dès les premières années de notre indépendance, ont marqué les rapports de notre peuple avec la portion du peuple américain dont les racines, comme celles du peuple d'Haïti,

doivent le meilleur de leur sève à la culture et à la civilisation de l'Afrique noire ²⁹ ?

[278]

Aujourd'hui, je viens aussi vous faire entendre la voix d'un peuple martyr de sa détermination de bâtir, pacifiquement et par les seules armes de son droit et de sa Constitution, une nation où la fierté, la justice et la démocratie pour tous et chacun des hommes et des femmes qui la forment, s'incarnent définitivement, dans les faits et dans ses institutions.

Plus de quatre cent mille Haïtiens, forcés de fuir leurs foyers et leurs lieux de travail tremblent à chaque instant, pour leur vie et celle des leurs. En effet, à n'importe quelle heure du jour et surtout de la nuit, des militaires déchaînés, munis d'équipements hautement sophistiqués et assistés de féroces attachés *tontons macoutes*, terrorisent, agressent, battent, violent et tuent, en toute impunité, des enfants, des femmes, des jeunes, des vieillards, des paysans, des citadins, des ouvriers, des avocats, des religieux, etc., bref des citoyens et citoyennes, dont le seul tort est de n'avoir aucune arme pour se défendre.

Hier, avant-hier, la semaine dernière, des centaines d'étudiants ont été ainsi sauvagement attaqués, dans l'enceinte même de l'Université d'État d'Haïti, à la Faculté d'agronomie de Damiens et dans plusieurs autres facultés. Bilan : au moins une soixantaine de blessés, dont plusieurs très grièvement, des dizaines de jeunes gens et de jeunes filles en prison et une douzaine de disparus. Au moment où je trace ces lignes, deux des étudiants maltraités le 1^{er} décembre à Damien par les militaires, ont succombé aux mauvais traitements subis. Les corps de trois étudiants portés disparus viennent d'être découverts à la morgue de l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti. Voici quinze mois que dure cette répression impitoyable ! Plus de 5 000 personnes tuées par balles ou mortes des suites des tortures ou mauvais traitements subis ! Des centaines de disparus ! Plus de cinquante mille *boat people* dont des centaines ont péri en mer et dont le plus grand nombre a été refoulé dans leur pays où ils végètent, eux et leur famille, dans la peur et dans des conditions épouvantables.

²⁹ Paul Dejean, *D'Haïti au Québec*, Montréal, Éditions du CIDIHCA, Montréal, 1990, p. 23.

Nous sommes à la veille de la date du 16 décembre, qui ramène le deuxième anniversaire du jour où le peuple haïtien célébrait, dans l'enthousiasme et en toute liberté, des élections démocratiques et honnêtes marquées, à travers toute la République par une participation massive de l'électorat. Par cette élection le peuple haïtien signifiait qu'il s'engageait définitivement dans une ère nouvelle de progrès, de liberté, de justice, de droit et de démocratie, tout comme [279] par l'élection du 3 novembre 1992, le peuple des États-Unis d'Amérique a signifié sa volonté de renouveau et de changement. Point n'est besoin de rappeler que, dans le cas d'Haïti, la conjugaison des forces anti-changement a conduit à l'impasse où s'est enlisé le pays depuis le coup d'État criminel du 30 septembre 1991, qui a étouffé la Constitution et la démocratie en renversant le premier gouvernement haïtien issu du verdict irréprochable et manifeste de l'électorat de notre pays. Contrairement à ce qui s'est produit dans d'autres pays de notre hémisphère, le peuple d'Haïti s'est obstiné à privilégier le rétablissement du droit et de la démocratie, sans la violence des armes, mais par le droit et sa Constitution. Il est manifeste que tout doit être mis en œuvre pour rétablir l'État de droit, la démocratie et le président dont le peuple haïtien a massivement fait choix, le 16 décembre 1990, grâce au concours de l'Organisation des Nations unies. Il est impératif que le président Jean-Bertrand Aristide, démocratiquement élu, reprenne ses fonctions dans son pays, au sein de son peuple.

Ce choix qui a été foulé aux pieds par la sanglante agression du 30 septembre 1991, de l'armée d'Haïti contre le pouvoir légitime et constitutionnel, doit être respecté. Il y va de la sécurité véritable et de l'avenir démocratique de toutes les nations de notre continent. C'est également le seul moyen possible pour que s'arrête l'exode catastrophique engendré par la répression militaire sauvage qui s'est abattue sur toutes les catégories de la société haïtienne, mais tout particulièrement sur les plus faibles et les plus démunis. Oui, il est impératif que le président Jean-Bertrand Aristide, démocratiquement élu, reprenne ses fonctions dans son pays, au sein de son peuple.

Rétablir l'État de droit, la démocratie et le président légitime, c'est ce que réclame hors de tout doute l'immense majorité du peuple haïtien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières d'Haïti, ainsi que le prouvent quinze mois de résistance acharnée, les mains nues, à la sauvagerie militaire, alliée à l'oligarchie du secteur dit privé, avec la

bénédiction de la hiérarchie officielle de l'Église. Or, malgré les armes et l'équipement dont on la fournit abondamment, l'armée de répression qu'utilise une poignée de militaires dénaturés pour détruire le peuple et la nation qu'ils devraient défendre, n'a de force que par le fait que ses victimes ne résistent qu'à mains nues. Les seules armes de ces victimes sont, en effet, leur droit et la Constitution. Encore une fois, il est impératif que le président Jean-Bertrand [280] Aristide, démocratiquement élu, reprenne ses fonctions dans son pays, au sein de son peuple.

Pour réduire à l'impuissance cette poignée de criminels qui, depuis quinze mois, retient sept millions d'êtres humains en otage, nul besoin de déploiement de force spectaculaire et dispendieux ! Que l'on applique effectivement, efficacement, ainsi que l'ont tout récemment encore redemandé les Nations unies, l'embargo décrété depuis octobre 1991 par l'Organisation des États américains. Il suffit, pour obliger à rendre gorge la poignée de criminels qui organisent, contrôlent et maintiennent la répression en Haïti, de leur couper effectivement munitions, armements, ravitaillement en pétrole et soutien logistique.

Je suis sûr, Monsieur le Président, que vous aurez à cœur de faire en sorte que la nation dont vous venez d'être élu le chef suprême, apporte, sur ce point, à l'Organisation des Nations unies tout le concours dont est certainement capable la plus grande puissance mondiale. J'ai conscience de partager cette conviction avec le président légitime et internationalement reconnu de la République d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide.

[281]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

Appendice 3

Extraits d'un message du premier ministre constitutionnel au secrétaire général de l'ONU

[Retour à la table des matières](#)

À la même date du 5 décembre 1992, le premier ministre constitutionnel du gouvernement légitime de la République d'Haïti, adressait, un peu dans le même sens, à M. Boutros-Boutros Ghali, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, un message dont voici quelques extraits.

Changeons un instant de pays et rendons-nous en Amérique centrale, au Salvador. Grâce aux efforts de l'Organisation des Nations unies, on peut assister depuis quelques jours, à un spectacle plutôt inusité : des armes et des équipements de guerre sont déposés et détruits par ceux-là même qui, depuis quinze ans, considéraient ces armes et ces équipements comme leur seul recours, le seul moyen qu'ils avaient de forcer le régime en place à céder le pas au droit et à la démocratie.

Ainsi donc, avec l'aide persévérante de l'Organisation des Nations unies, le peuple du Salvador, voit poindre enfin, sur son territoire tourmenté par une longue guerre, l'espoir d'un prochain rétablissement du droit et de la démocratie. On pourrait qualifier cette trajectoire : « De la violence à la paix, grâce à la violence des armes. »

Le peuple d'Haïti ne peut-il avoir droit à une trajectoire différente, lui qui s'est obstiné à obtenir chez lui, le rétablissement du droit et de la démocratie, sans la violence des armes, mais par le droit et sa Constitution ?

L'État de droit et la démocratie dont le peuple haïtien a massivement fait choix, le 16 décembre 1990, grâce au concours de [282] l'Organisation des Nations unies, a été détruit par la sanglante agression du 30 septembre 1991, de l'armée d'Haïti contre le pouvoir légitime et constitutionnel. Depuis ces quinze mois que dure cette agression, la résistance que lui oppose le peuple haïtien, dans son immense majorité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ne témoigne-t-elle pas, hors de tout doute, de la détermination de ce peuple de rétablir le droit et la démocratie bafoués, sans arme, sans violence, mais en recourant à des voies pacifiques ?

Qu'est-ce qui empêche alors l'Organisation des Nations unies qui, au Salvador, a déployé tant d'efforts pour que ce pays puisse aboutir à la paix et la démocratie, même à partir de la violence des armes, de venir en aide au peuple d'Haïti pour que son pays puisse reconquérir la paix et la démocratie, sans recours à la violence des armes ?

Existe-t-il, pour les peuples et les pays, un quota obligé de morts, d'estropiés, de personnes déplacées, ou de *boat people*, au-dessous duquel la communauté des nations de la terre aurait le droit de ne pas se sentir concernée ? La conscience internationale est-elle forcée d'attendre, pour réagir ou pour être seulement ébranlée, que les chaînes mondiales de télévision diffusent en gros plan des amoncellements de cadavres, des centaines de milliers de visages décharnés, déformés par la peur, la souffrance, la faim ou la maladie ?

Les Nations unies auraient-elles choisi de laisser pourrir la situation au point de pousser le peuple d'Haïti à s'engager dans une trajectoire dont, jusqu'à présent, il n'a pas voulu : reconquérir la paix et la démocratie par la violence des armes, pour se voir ensuite reprocher d'avoir choisi cette voie ? [...]

C'est au nom d'un peuple martyr de son choix pour la liberté, par le droit et la démocratie, que je vous demande, à vous et aux chefs d'État et de gouvernement, membres de l'ONU, de prendre en considération

cette question dramatique que je pose, aujourd'hui, à la conscience de la communauté internationale, à la suite du président Jean-Bertrand Aristide, chef de l'État haïtien reconnu par tous les gouvernements membres de l'Organisation des Nations unies.

[283]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

Appendice 4

Répression... au carré (1^{er} – 18 décembre 1992)

[Retour à la table des matières](#)

C'est peut-être un mauvais jeu de mots, mais il traduit bien la réalité de la répression contre l'école et l'université, déclenchée sous l'égide de M. Carré, ministre *de facto* de l'Éducation. À la férocité de la répression physique, Max Carré ajoute la torture morale et intellectuelle infligée à la jeunesse étudiante d'Haïti par la nomination, à la tête de l'Université d'État, du transfuge bien connu du groupe de Jeune Haïti des années soixante, rescapé de la Bibliothèque des jeunes et de *Rond-Point*, brasseur d'affaires interlopes dans la diaspora de New York et recyclé, ouvertement depuis 1987, dans le fascisme *militaro-makout* le plus abject. Ceux qui, en 1964, ont vibré, sinon à toutes les orientations, du moins à l'indéniable héroïsme des Treize Jeunes de Jérémie, n'ont pas oublié, eux, le nom de Gérard Bissainthe, mué en guérillero de la turpitude. Ne sont-ils pas en droit, maintenant, de s'interroger sur l'identité de ceux (de celui ?) par qui ces jeunes gens ont été si ignoblement livrés à François Duvalier par CIA interposée, après avoir tenu quatre mois en haleine, dans les mornes du sud d'Haïti, les hordes traumatisées des bataillons de l'armée et de la milice *makout* ? « Quelque crime toujours précède les grands crimes... » Après les sauvages interventions militaires contre les étudiants de diverses facultés de l'Université d'État d'Haïti, de nombreuses protestations se sont élevées à l'intérieur du pays, malgré la répression et le bâillonnement des médias.

La Commission présidentielle a décidé de faire, le vendredi 18 décembre, une marche pacifique de protestation, en demandant, pour éviter tout prétexte à provocation, que la population s'abstienne de se [284] joindre aux neuf membres de la Commission qui avaient choisi de suivre un parcours symbolique : le palais législatif, le palais national, le grand quartier général des forces armées d'Haïti. Cette démarche était tout à fait légale, puisque l'article 31-2 de la Constitution prévoit seulement que : « Les réunions sur la voie publique sont sujettes à notification préalable aux autorités de la police. » Invoquant une décision anticonstitutionnelle du gouvernement Namphy, le chef autoproclamé de la police a décidé d'interdire la marche annoncée, avec cette menace à peine voilée : « Pour la sécurité tant des membres de la Commission que de la population. »

Dans le même temps, le *columnist* américain Jack Anderson, se faisant le digne émule de Jeane Kirkpatrick, diffusait de prétendues « révélations du FBI » sur la responsabilité du président Aristide dans la mort du criminel Roger Lafontant, survenue précisément au moment où les militaires venaient de prendre le contrôle du pouvoir en Haïti. Inutile d'ajouter que, de ces supposées « révélations », un hebdomadaire fasciste et *makout* publié dans la communauté haïtienne de New York, s'est empressé de faire ses choux gras. Et les assassins d'Yves Volle (1987), de Lafontant Joseph (1988), de Serge Villard (1990) ?

N'est-il pas curieux que le FBI, chargé théoriquement de couvrir le seul territoire des États-Unis, ait été impuissant à retracer les assassins de Malcolm X, de Martin Luther King, de John et Robert Kennedy et ait pu si rapidement (au profit de qui ?) faire toute la lumière sur une affaire aussi peu claire, dans le seul but de discréditer le président Aristide, à un moment où les auteurs du coup d'État du 30 septembre 1991 ne peuvent plus cacher les sombres dessous de cette diabolique machination et sont en train de voir fondre, l'un après l'autre, les puissants appuis qu'ils s'étaient assurés auprès des faucons de l'administration Bush ?

Pour être entièrement édifié sur la vraie nature du régime que les Anderson, Kirkpatrick et Cie veulent imposer à tout prix et par tous les moyens au peuple d'Haïti, voici le texte d'une déclaration mise en circulation, à Port-au-Prince, par des professeurs de facultés, après les

agressions de l'armée d'Haïti contre les étudiants, au début de décembre. Cette déclaration porte plusieurs centaines de signatures.

[285]

Pour l'université, contre la dictature

Les signataires de la présente conscient de la nécessité de réaffirmer leur foi dans les valeurs démocratiques et républicaines, croient qu'il est urgent de développer le service public et l'enseignement supérieur, un service public authentique et indépendant. Dans cette nouvelle crise de l'Université d'État d'Haïti entièrement provoquée par le gouvernement *de facto* de Marc Bazin qui tente avec brutalité de vassaliser l'un des derniers espaces de liberté en Haïti, ils prennent les positions suivantes :

Les mesures essentiellement arbitraires, policières annoncées par le gouvernement *de facto* (révocation des équipes de direction élues, fermeture et mise sous tutelle d'établissements, réinscription, fichage et tentative de corruption des étudiants) sont rétrogrades, illégales, inconstitutionnelles.

Les expériences de fonctionnement démocratique actuellement en cours à l'Université sont conformes aux principes de décentralisation et de participation, aux prescriptions d'indépendance et d'autonomie de la Constitution de 1987 ; elles doivent être poursuivies, renforcées, généralisées ; les propositions de la communauté universitaire comme ses initiatives de structuration autonomes ne peuvent être rejetées par la force des armes. Les professeurs et les étudiants doivent refuser toute collaboration aux autorités *de facto* de l'UEH et doivent combattre cette série d'actions malhonnêtes et dangereuses dirigées contre la démocratie, contre l'enseignement supérieur, contre le service public.

[286]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

Appendice 5

Derniers soubresauts de la Bête : crime à l'Hôpital du Canapé-Vert

[Retour à la table des matières](#)

Témoignage recueilli le 7 décembre 1992 et corroboré par plusieurs sources différentes.

Le dimanche 6 décembre 1992, Jean-Sony Philogène, 20 ans, originaire de la Croix-des-Bouquets, a été abattu vers 10 heures du soir, dans sa chambre d'hôpital, par un commando armé, en civil. Le jeune homme avait survécu au mitraillage de six autres jeunes comme lui, jetés, avec lui dans un trou, à Titanyen. N'ayant pas été atteint mortellement, Jean-Sony avait réussi à se traîner jusqu'à la Route nationale n° 1, où il a été recueilli par un chauffeur qui l'a conduit à l'hôpital St-François-de-Sales (appartenant à l'archevêché de Port-au-Prince). Cette institution ayant refusé de le recevoir, le blessé (qui avait cinq impacts de balles aux cuisses) a pu, grâce aux démarches d'un médecin, être immédiatement conduit à l'Hôpital du Canapé-Vert.

Le dimanche matin, 6 décembre, à cet hôpital, on a procédé à l'extraction de la seule balle qui était restée dans le corps de la victime. Vers 3 heures de l'après-midi, des militaires en uniforme, se sont présentés à l'Hôpital du Canapé-Vert et ont demandé à voir Jean-Sony Philogène. Une infirmière qui n'était pas au courant de la présence de ce patient leur a dit qu'il n'y était pas et les militaires sont partis.

Vers 10 heures du soir, ce même dimanche, un commando de cinq hommes armés, en civil, est entré à l'hôpital.

[287]

Deux hommes du commando ont fait irruption dans la chambre n° 3, où se trouvaient le patient, que veillait sa grand-mère, la mère de Jean-Sony étant à l'étranger. Jean-Sony a été abattu de deux balles, de 9 mm, tirées à bout portant. En sortant de la chambre, les tueurs ont tiré trois autres balles en l'air et deux autres en quittant l'hôpital.

La police, immédiatement alertée, n'est venue qu'une demi-heure après. Au dire du juge de paix qui a fait le constat plus tard, dans la nuit, les assassins auraient laissé une note disant que « 100 kilos de cocaïne doivent se partager », façon grossière, pour ces criminels de faire accroire qu'il s'agissait d'une affaire de drogue.

[288]

[289]

HAÏTI : ALERTE, ON TUE !

Index des noms propres et des dates

[Retour à la table des matières](#)

Cet index a pour but de faciliter une consultation rapide du présent ouvrage. Il n'a aucune visée encyclopédique.

On y trouvera la plupart des noms propres mentionnés dans cet ouvrage : noms propres de personnes, noms d'organismes (ou de groupes formant un tout : associations, partis politiques, organes et agences d'information, etc.) et noms de lieux, classés par ordre alphabétique.

Pour certains noms de personnes ou d'organisations, ce serait beaucoup trop fastidieux, comme, par exemple, dans le cas de l'OEA ou de l'ONU. On se contente alors de quelques mentions de pages. Pour les mêmes raisons, même certains noms de lieux se trouvant dans l'ouvrage ont été carrément omis de l'index, comme, par exemple : Port-au-Prince, Haïti, la Caraïbe, l'Amérique latine, etc.

Les dates, citées dans ce livre, sont reportées, dans l'index, par ordre chronologique quand elles revêtent une signification spéciale, ordinairement indiquée dans le texte même de l'ouvrage. Là encore, il s'agit non pas de toutes les dates de l'histoire de l'humanité, ni même de l'histoire d'Haïti, mais uniquement des principales dates contenues dans le texte et ayant quelque rapport avec la période qui fait l'objet de ce volume et qui court de la fin de septembre 1991 à la fin d'octobre 1992 (et jusqu'au tout début de décembre 1992, pour les Appendices).

[290]

I

Index des noms propres de personnes

ADAMS, Alvin P.	ambassadeur des ÉUA, appelé <i>bourik chaje</i>	42, 217, 220, 222, 242
ADELSON, Raphaël	député	224
ADRIEN, Antoine	ptre cssp, coordonnateur de la Commission présidentielle	45, 70,
ANDERSON, Jack	journaliste	242, 284
AQUINO, Benigno		50
ARISTIDE, Jean-Bertrand	président	16 <i>sq.</i> , 26, 34 <i>sqq.</i> , 42 <i>sqq.</i> , 49, 51, 54 <i>sqq.</i> , 59, 61, 67, 72 <i>sq.</i> , 75, 85 <i>sqq.</i> , 91, 93 <i>sq.</i> , 100 <i>sq.</i> , 115 <i>sq.</i> , 119 <i>sqq.</i> , 123, 128, 135 <i>sqq.</i> , 139 <i>sqq.</i> , 140 <i>sq.</i> , 150, 153, 161s <i>sq.</i> , 167, 171 <i>sqq.</i> , 177, 179, 182, 200 <i>sqq.</i> , 205, 210, 218 <i>sqq.</i> , 235, 241, 259, 262, 273, 279 <i>sq.</i> , 282, 289
	auteur	199, 204
ARONSON, Bernard		220
ASCENCIO, Clemencia	sœur	177
AUGUSTIN, Rémi	évêque de Port-au- Prince, décédé	261
AVRIL, Prosper		47, 96, 139, 212
BALAGUER, Joaquim	prés, de la Rép. Dominicaine	52 <i>sq.</i> , 242
BALDISSERI, Lorenzo	Mgr, nonce apostolique	163, 168, 173, 180, 195, 262
BATAILLE, Joseph		96
BAZIN, Marc L.		213, 274, 285
BEAULIEU, Serge		155
BISSAINTHE, Gérard		67
BOFF, Leonardo	théologien brésilien	81, 203
[291]		
BOISROND, Jean		245

BOMBARDIER, Denise	animatrice de Radio-Canada	236, 238, 265
BOUCHAUD, Constant	envoyé du Vatican	164
BOUILLAGUET, Léon-Max	ptre français décédé, curé et chef VSN de Bodarie	203
BRISSON, Monique	Me	88
BUSH, George	président des ÉUA	42, 67, 88, 91, 218, 219, 235, 240 <i>sqq.</i> 254
CABIOCHE, Jean-Jacques	prêtre frs, ex-curé (Sud)	203
CALVEZ, Jean-Yves	jésuite français	201
CAMARA, Helder	anc. archevêque de Recife, Brésil	203
CAMBRONNE, Luckner		95
CAPUTO, Dante	chef de Mission ONU/OEA	243
CARDENAL, Ernesto	ptre et moine, membre du gouvernement sandiniste avec son frère	203
CARDENAL, Fernando	prêtre jésuite	203
CARTER, Jimmy	président des ÉUA, 1976-1980	42
CÉDRAS, Raoul		38, 47 <i>sq.</i> , 52, 134, 137 <i>sq.</i> , 200, 213, 219
CHAMBRE, Henri	jésuite français	201
CHARLEMAGNE, Manno	chanteur engagé	126
CHARLES, Astrel	député de Pignon, assassiné	154, 224
CHARLES, Kerné Jn.-Ph.	député	155, 224
CLAUDE, Bonivert		274
CLAUDE, Sylvio		94, 136 <i>sq.</i> , 139
CLINTON, Bill	président élu des ÉUA	239, 241 <i>sq.</i> , 277
CRAAN, Claude-B.	maire de Jacmel	143
DEJEAN, Paul	auteur	45, 50, 216, 257, 277
D'ESCOTO, Miguel	prêtre Maryknoll, ministre sandiniste	203
DESSALINES, Jn.-Jacques	fondateur de la Patrie	194
DEVALCIN, Edner	prêtre	70
DUVALIER		16, 19, 80, 85, 92, 94, 96, 157, 171, 175, 210, 257 <i>sq.</i> , 261 <i>sq.</i>

ELIACIN, Antoine-H.		70
ELTSINE, Boris	président de Russie	242
EMMANUEL, Wesner	sénateur	223
ESPÉRANCIA	victime du 11 octobre 1988	258
ETIENNE, Gérard [292]		235 <i>sq.</i> , 238
EXANTUS, Roland	caporal FADH	251
FÉVRY, Osner		153
FRANÇOIS, Éric		247
GAYOT, François	M _{gr} , arch. du Cap-Haïtien	203
GORBATCHEV, Mikhaïl	ex-président de l'URSS	242
GHALI, Boutros-B.	secrétaire général de l'ONU	281
GRANDERSON, Colin	Mission OEA	249
GUITEAU, Garry	député	66, 124
GUTIÉRREZ, Gustavo	prêtre, théologien péruvien	203
HELMCKE, Reinhart	ex-directeur du PNUD	34
HITLER, Adolf	fondateur du nazisme (1919)	26, 94
HONORAT, Jean-Jacques		163
ISMÉRY, Antoine		126
ISMÉRY, Georges		146
JACKSON, Jesse	pasteur noir-américain	213
JEAN, Emmanuel		153
JEAN Occide	Pè Siko	203
JEAN XXIII		169
JEAN-FRANÇOIS, Elysée		258
JEAN-LOUIS, Jh-Fignolé	député	66, 124, 129
JEAN-PAUL II		15 <i>sqq.</i> , 40, 69, 157, 159 <i>sq.</i> , 170, 179, 199, 202, 260
JOACHIM, Porcenel		153
JOSEPH, Robinson	pasteur assassiné	70
JULIEN, Eddy	prêtre	246
JUMELLE, Clément		95

KALENDA, Léon	secrétaire de la nonciature	260
KÉBREAU, Antonio Th.		94, 139
KÉBREAU, Louis	M _{gr} , auxiliaire Port-au-Prince	197
KERSUZAN, François-M.	M _{gr} , évêque du Cap-Haïtien	207
KING, James-Lawrence	juge de Miami	100
KIRKPATRICK, Jeane		80, 91 <i>sqq.</i> , 242
KISSINGER, Henry		237, 242
LAFONTANT, Roger		136 <i>sqq.</i> , 200, 221, 259
LAFRANCE, Josué		221
LAROCHE, Léonard P.	M _{gr} , évêque de Hinche	161
LAROSE, Gérald		227
LAURENTIN, René	mariologue français	203 <i>sq.</i>
LEANZA, Giuseppe	nonce apostolique, 1991	260
LECORPS, Bob		224
LEFEBVRE Marcel	M _{gr} , chef de file intégriste en France, décédé	212
[293]		
LÉOLIEN, Tony		194
LEPRINCE, Jean-Michel	journaliste, Radio-Canada	265 <i>sq.</i>
LEROY, Alix		144
LÉVÊQUE, Karl	jésuite haïtien décédé à Montréal, le 18 mars 1986	96
LÉVY, Michel		90
LEXIUSTE, Cajuste		152
LIGONDÉ, François-W.	M _{gr} , archevêque de Port-au-Prince	48, 257
LINDOR, Nérée	prêtre	189
LOUIS, Bénès		188
LOUVERTURE, Toussaint	précurseur de l'Indépendance	16, 194
MAGLOIRE, Paul-Eugène	ex-président d'Haïti	139
MANDÉNAVE, Jean	député	154
MARCEL, Gabrie	philosophe, frs, auteur	205
MÉSIDOR, Jacques	prêtre salésien haïtien	199
MILORD, Samuel	député	66, 124
MILCENT, Datus	député	155

MITTERRAND, François	président de la République franc.	88, 91
MOELLER, Michael	Mission ONU/OEA	249
MONROE, James	5 ^e président des ÉUA	209
MORAVIA, Charles	auteur haïtien	96
MULRONEY, Brian	premier ministre du Canada	67, 239
MUSSOLINI, Benito	fondateur du fascisme (1919)	26
NAMPHY, Henri		47, 96, 213
NÉRETTE, Joseph		163, 262
NICOLAS, Carl-Michel		143
ORÉLUS, Etienne		153
PADÍN, Candido	M _{gr} , évêque brésilien	159
PAUL, Évans	(K-Plim) Maire de Port-au-Prince	126
PARET, Pierre-Louis	pompes funèbres	248
PASCAL-TROUILLOT, Ertha		259
PÉRALTE, Charlemagne	chef de la résistance kako contre l'occupant	194
PHILOGÈNE, Jean-Sony		286
PIE XII		158
PIERRE, Joël		153
PIERRE-PAUL, Liliane	journaliste	196
PIQUION, Henri		96
POIRIER, François	arch. de Port-au-Prince, décédé	261
PRÉVAL, René	premier ministre	34, 86, 194, 218, 277
RAMIREZ OCAMPO, Augusto	Mission OEA en Haïti	43
[294]		
REAGAN, Ronald	président des ÉUA, 1980-1988	92
RÉGALA, Williams		52, 96
RÉMILIEN, Isaac		221
ROMAIN, Franck		52, 96
ROMÉLUS, Willy	M _{gr} , évêque de Jérémie	40, 70, 188 <i>sqq.</i> , 196, 206 <i>sqq.</i> , 211 <i>sq.</i>
ROMEO, Paolo	M _{gr} , anc. nonce en Haïti	168

ROOSEVELT, Franklin D.	président des ÉUA, 1932-1945	209
ROOSEVELT, Théodore	président des ÉUA, 1901-1913	213
SAINT-PIERRE, Anthony-V.		54
SAINVIL, Fabonord		153
SIMILIEN, Rock		153
SIMONISE, Jean-Robert		96
SOUFFRANT, Claude	jésuite haïtien	207, 212
SMARTH, William	prêtre	45
SPELLMAN, Francis	cardinal, arch. de New York	212
STERLIN, Eddy		155
SOARES, Joao-Cl.-B.	secrétaire général de l'OEА	61, 66, 68
SYLVAIN, Georges		212
TARDIF, Laurent-P.		44
THOMAS, Jean-Lenick		96
TORRES, Camilo	prêtre colombien tué	212
VERRIER, Alix	Mgr, évêque des Cayes	173
VILLARD, Serge	conseiller d'État assassiné	70
VILSAINT, Francky	prêtre	188, 194
YOULOU, Fulbert	prêtre, président du Congo Brazzaville, 1960-1963	212
ZUNEGA, Javier		85

II

Index des noms d'organismes, groupes, etc., cités

Agence haïtienne de presse (AHP)	15
American Association of Jurists	39
[295]	
Amnesty International	85, 88, 89 <i>sqq.</i> , 188
Antenna International	39
Asociación de Familiares de Detenidos y Desaparecidos	39
Association africaine d'éducation pour le développement	39
Association des planteurs de Desdunes (ADP)	126
Bureau international pour la paix	39
CARICOM (Organisation d'États de la Caraïbe)	68 <i>sq.</i> , 72
Centre Europe Tiers Monde	39
CHADEL	78, 192
Commission internationale des droits de l'homme	218
Commission présidentielle	273, 275, 283
Communauté économique européenne (CEE)	33, 68, 72 <i>sq.</i>
Concile Vatican II	196, 202
Confédération des syndicats nationaux du Québec (CSN)	227
Confédération générale des travailleurs (CGT)	152 <i>sq.</i>
Conférence des évêques des Antilles	148
Conférence des évêques du Brésil	170
Conférences des évêques du Canada et du Québec	170
Conférence des évêques d'Haïti (CEH)	49, 161, 163 <i>sq.</i> , 188
Conférence des évêques latino-américains (CELAM)	14, 170 <i>sqq.</i> , 178, 188, 197
Conférence haïtienne des religieux (CHR)	30, 43 <i>sq.</i> , 49, 177, 185
Congrès américain (ÉUA)	218, 220, 223
Conseil œcuménique des Églises (COE)	220
Coopératives du Fort-Jacques	153
Counbite Comme il faut	126
Croix-Rouge	84, 88
<i>Famille chrétienne</i> (revue française)	199
Front national pour le changement et la démocratie (FNCD), formation politique	141 <i>sq.</i> , 223 <i>sq.</i>
Groupement paysan haïtien Jacmel-Cayes (GROPAH)	154
Human Rights Advocates	39
International Fellowship of Reconciliation	39
Justice et Paix	39
KONAKOM (parti politique)	126
<i>Lafanmi Selavi</i>	126

Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples	39
Mission civile OEA/ DEMOC	44, 65
Misyon Alfa	157
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples	39
Mouvement des jeunes de Labadie (MJL)	126
Mouvement des jeunes paysans de Lascahobas (MJPL)	126
[296]	
Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti (MIDH), parti politique	274
Mouvman Peyizan Papay (MPP)	126
<i>Nouvelliste (Le)</i> , quotidien de Port-au-Prince	155
Opus Dei	158
Organisation des États américains (OEA)	26 <i>sqq.</i> , 33, 38, 41 <i>sqq.</i> , 48, 51, 53, 55 <i>sqq.</i> , 72 <i>sq.</i> , 188
Organisation des Nations unies (ONU)	33 <i>sqq.</i> , 39, 42 <i>sq.</i> , 61, 68, 71 <i>sqq.</i> , 188
Organisation des Nations unies/HCR	28, 84, 88, 92, 120, 167
Organisation mondiale contre la torture / SOS-Torture	39
Parlement européen	220
Parti agricole industriel national (PAIN)	154
Parti démocrate chrétien haïtien	136
Parti unifié des communistes haïtiens	27
Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits humains	43 <i>sq.</i> , 70, 76, 99, 120 <i>sq.</i>
Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)	34, 76 <i>sq.</i>
Projet régional d'éducation et de développement (PRED)	70, 18
Radio-Antilles Internationale	125
Radio-Cacique	125
Radio-Caraïbes	125
Radio-Enriquillo	155
Radio-Haïti-Inter	125
Radio-Lumière	125, 157
Radio-Résistance Lavalas	155
Radio-Résistance VSN 57	155
Radio-Soleil	157
Radio Tèt Ansanm	177
<i>Relations</i> (revue de Montréal)	205
Saint-Jean-Bosco (jeunes de)	126
Salésiens	171
<i>Sant Kal Levèk</i> (Centre Karl Lévêque)	76, 182

Servicio Paz y Justicia America Latina	39
Syndicats	49
Ti Kominote Legliz (TKL - Communautés de base)	126, 152
Union parlementaire mondiale	220
USAID	78
Veye yo	153
<i>Washington Post</i>	91

[297]

III

Index des noms de lieux cités (pays, villes, bourgs, localités)

Allemagne	209
Angleterre	82, 209
Angola	16
Anse d'Hainault (Sud)	189
Argentine	156
Bahamas	100
Brésil	156, 159, 170, 181 <i>sq.</i>
Cafétéria, poste de police, boul. J.J. Dessal, Port-au-Prince	147
Cap-Haïtien (Département du Nord)	167, 207
Caracas	27, 45, 141
Carrefour-Feuilles (à Port-au-Prince)	155
Carthagène (Colombie)	27, 44, 55, 58, 60
Cayes (Les) (Département du Sud)	136
Central Park (New York)	176
Chambellan (Grand-Anse)	190
Cité Soleil (Port-au-Prince)	125, 148, 155
Colombie	67, 222
Cuba	207
Dame-Marie (Sud)	188
Danemark	208
Dixième Département (= La Diaspora haïtienne)	156
Equateur	156
Espagne	82, 209
États-Unis d'Amérique du Nord (ÉUA/USA)	42 <i>sq.</i> , 57 <i>sq.</i> , 81 <i>sq.</i> , 84, 88, 91, 95, 156, 164, 167 <i>sq.</i> , 195, 207 <i>sq.</i> , 215 <i>sqq.</i> , 219 <i>sqq.</i> , 225, 277, 279, 284
France	82, 208 <i>sq.</i>
Gonaïves (Département de l'Artibonite)	125, 148
Grand-Anse (Département de la)	95 <i>sq.</i>
Gros-Morne (Artibonite)	155
Guadeloupe	208
Guantanamo (Base américaine à Cuba. Camps d'internement de <i>boat people</i> haïtiens)	100, 167
Hollande	208

[298]

Irak	71
Irois (Les) (Grand-Anse)	189
Jacmel (Département du Sud-Est)	143 <i>sqq.</i>
Jamaïque	156, 209
Jean-Rabel (Nord-Ouest)	14
Jérémie (Département de la Grand-Anse)	170, 176, 179, 182, 188, 190 <i>sq.</i> , 193 <i>sqq.</i> , 207
La Saline (Port-au-Prince)	149
Léon (Grand-Anse)	180, 193 <i>sq.</i>
Marfranc (Grand-Anse)	190
Martinique	209
Martissant (Port-au-Prince)	155
Miami (Floride)	167
Miragoâne (Grand-Anse)	193
Mirebalais (Centre)	124
Montana (Hôtel), Pétionville (Ouest)	59
Nicaragua	16
Nuremberg	26, 87
Petite-Rivière de l'Artibonite	126
Philippines	207
Place Tien-An-Men (Beijing-Pékin, Chine)	89
Pliché (Sud)	163
Pologne	161
Porto Rico	209
Portugal	208
Quatre-Chemins (entrée de la ville des Cayes)	136
République dominicaine	166, 177, 179
Rio de Janeiro	170
Saint-Domingue	208
St-Jean-Bosco (Port-au-Prince)	14
Salvador	281
Santiago	61
Santo Domingo	64, 164, 195
Sénégal	179
Source Matelas (près de Port-au-Prince)	118
Sources Puantes (à 3 km de Source Matelas)	79, 102, 104
Tabart (ou Tabarre)	125
Titanyen	119, 147, 286
Vatican (Saint-Siège)	171, 173, 178, 180, 195 <i>sqq.</i> , 202
Venezuela	138
Vichy (France)	211

[299]

IV Index chronologique des dates

1492		Arrivée de Colomb dans les Caraïbes
1791		Soulèvement des esclaves
1804	1 ^{er} janvier	Indépendance d'Haïti
1860		Concordat avec le Saint-Siège
1915		Occupation américaine
1934		Fin de l'occupation
1948	10 décembre	Déclaration universelle des droits de l'homme
1957		Installation de la dictature duvaliériste
1983	9 mars	Visite de Jean-Paul II, Port-au-Prince
1986	7 février	Fuite de Jean-Claude Duvalier
1986	7 mars	Lancement de la <i>Misyon Alfa</i>
1987	29 mars	Approbation massive de la Constitution
1987	juillet	Massacres de Jean-Rabel
1987	23 août	Guet-apens de Freycineau
1987	29 novembre	Massacres d'électeurs à la Ruelle Vaillant et un peu partout dans le pays
1988	11 septembre	Massacre de Saint-Jean-Bosco
1990	18 octobre	Candidature du père Jean-Bertrand Aristide
1990	16 décembre	Élection du père Jean-Bertrand Aristide au premier tour de scrutin
1991	1 ^{er} janvier	Sermon de M ^{gr} Ligondé contre le Président élu
1991	6-7 janvier	Échec du coup d'État de Roger Lafontant
1991	20 janvier	Deuxième tour des élections
1991	7 février	Installation du président
1991	mai	Tournée présidentielle aux Cayes et à Port-Salut
1991	13 juin	Décret de Balaguer décidant la déportation des Haïtiens
1991	24 septembre	Discours du président au siège des Nations unies
1991	29-30 septembre	Coup d'État criminel

[300]

[301]

Quelques publications récentes du CIDIHCA

ARISTIDE, Jean-Bertrand, *Théologie et politique*, février 1993.

FASS, Simon M., *Survivre*, décembre 1992.

COLLECTIF, *Haïti, un an après le coup d'État*, décembre 1992.

PÉAN, Stanley, *Sombres allées*, novembre 1992.

APOLLON, Marlène, *Cris de colère, chants d'espoir*, novembre 1992.

LÉONIDAS, Jean-Robert, *Sérénade pour un pays*, novembre 1992.

COLLECTIF, *La presse sous la mitraille*, septembre 1992.

MILFORT DE ARIZA, Mireille, *Le créole haïtien : variation et prosodie*, septembre 1992.

OLLIVIER, Emile, *La marginalité silencieuse*, mai 1991.

JUTRAS, Dominique, *Images d'ailleurs*, mai 1991.

HURBON, Laënnec (directeur), [*Le phénomène religieux dans la Caraïbe*](#), 1989.

Fin du texte